



HAL
open science

Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnés en Essonne

Aurore Mollereau

► **To cite this version:**

Aurore Mollereau. Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnés en Essonne. CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05 FRANCE. 2023. mnhn-04001796

HAL Id: mnhn-04001796

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04001796v1>

Submitted on 23 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BASSIN PARISIEN

MUSÉUM NATIONAL
D'HISTOIRE NATURELLE

EXPERTISES FLORISTIQUES DE SITES ENS ET DE SITES CONVENTIONNÉS EN ESSONNE

Fiches synthétiques – Janvier 2023



**Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien,
sous la responsabilité de :**

Frédéric HENDOUX, directeur du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Jeanne VALLET, responsable de la délégation Île-de-France du CBN du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 56 48
E-mail : jeanne.vallet@mnhn.fr

Inventaire de terrain et rédaction : Aurore MOLLEREAU

Cartographie : Aurore MOLLEREAU

Gestion des données et analyse : Aurore MOLLEREAU

Relecture : Jeanne VALLET

Partenaire de cette étude :

Département de l'Essonne
Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles
Hôtel du département
Boulevard de France
91012 Evry Cedex

Référence bibliographique

Mollereau A., 2023 - Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnés en Essonne. Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Département de l'Essonne. Paris. 228 p. + annexes

Date de réalisation

Janvier 2023

Photographie de couverture

Aurore MOLLEREAU – Herbiers à Callitriche et végétation rivulaire de la rivière Velvette sur le site du Marais des Rabiers à Prunay-sur-Essonne (91)

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	5
1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	6
FLORE	8
VÉGÉTATIONS	9
2. LE BOIS DES MONTILS	11
CONTEXTE.....	11
FLORE	12
FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES.....	16
VÉGÉTATIONS	25
ORIENTATIONS DE GESTION	27
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	31
3. LA BUTTE HÉBERT	35
CONTEXTE.....	35
FLORE	36
FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES.....	41
FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION.....	56
VÉGÉTATIONS	58
ORIENTATIONS DE GESTION	61
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	66
4. LES CENTS ARPENTS	70
CONTEXTE.....	70
FLORE	71
FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES.....	74
FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION.....	75
VÉGÉTATIONS.....	78
ORIENTATIONS DE GESTION	78
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	85
5. LE COTEAU DE MONTBLIN	88
CONTEXTE.....	88
FLORE	89
FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES.....	92
FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION.....	99
VÉGÉTATIONS	100
ORIENTATIONS DE GESTION	101
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	104
6. LES ÉTANGS BALEINE ET BRÛLE-DOUX	108
CONTEXTE.....	108
FLORE	109
FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES.....	113
VÉGÉTATIONS	133
ORIENTATIONS DE GESTION	135

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	139
7. LE MARAIS DES RABIERES	141
CONTEXTE.....	141
FLORE	142
FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES.....	145
FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L’OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION.....	152
VÉGÉTATIONS	153
ORIENTATIONS DE GESTION	156
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	159
8. LE PARC DE LA THEUILLERIE	161
FLORE	162
FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L’OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION.....	164
VÉGÉTATIONS	165
ORIENTATIONS DE GESTION	165
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	167
9. JARDIN PARTAGÉ D’ITTEVILLE	169
FLORE	170
FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L’OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION.....	171
VÉGÉTATIONS	172
ORIENTATIONS DE GESTION	172
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	174
10. JARDIN PARTAGÉ DE SAULX-LES-CHARTREUX	175
FLORE	176
VÉGÉTATIONS	177
ORIENTATIONS DE GESTION	177
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	179
11. PLATIÈRE DES GRANDS AVAUX	181
FLORE	182
FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES.....	188
FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L’OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION.....	213
VÉGÉTATIONS	214
ORIENTATIONS DE GESTION	217
SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX.....	219
SYNTHÈSE.....	221
BIBLIOGRAPHIE	226
ANNEXES.....	229

ABRÉVIATIONS

APB : Arrêté de Protection de Biotope

CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

DHFF : Directive Habitat Faune Flore

ENS : Espace naturel sensible

MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

N2000 : Natura 2000

pH : Potentiel Hydrogène

PNR : Parc naturel régional

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

RÉSUMÉ

Ce document, présenté sous forme de fiches synthétiques, dresse le bilan des expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnés en Essonne, réalisées en 2022 dans le cadre de la convention 2019-2023 entre le Département de l'Essonne (CD 91) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Ces expertises permettent de faire ressortir les enjeux floristiques pour chaque site et d'identifier les éléments qui leur sont préjudiciables, en vue de proposer des orientations de gestion favorisant la diversité floristique globale des sites et la préservation et/ou la restauration de leurs habitats.

En 2022 ce sont 10 sites qui ont été expertisés avec 556 espèces qui ont été signalées. Parmi celles-ci, 47 sont des espèces patrimoniales, dont 22 ont été revues lors des inventaires de 2022 et 93 sont des espèces d'intérêt, dont 37 revues en 2022. On compte aussi 24 espèces inscrites sur la liste des Espèces exotiques envahissantes. Coté végétations, ce sont 55 groupements différents, patrimoniaux ou d'intérêt en Île-de-France, répartis au sein de 35 alliances phytosociologiques, qui ont été signalés sur ces sites.

Au vu des enjeux écologiques que les expertises ont permis de faire ressortir pour chaque site, 5 d'entre eux sont considérés comme prioritaires car ils présentent une grande diversité en termes de flore et de végétation et/ou parce qu'ils présentent des espèces et milieux particulièrement rares ou menacés : la Butte Hébert, la Platière du Télégraphe, les Etangs Baleine et Brûle-Doux, le Bois des Montils et le Marais des Rabiers. Les sites du Coteau de Montblin et celui des Cents Arpents sont moins riches que ceux cités précédemment mais présentent tout de même des espèces et végétations remarquables et jouent un rôle dans les continuités écologiques en tant que réservoirs de biodiversité et/ou corridors écologiques, ils sont donc considérés comme secondaires. Enfin, le Parc de la Theuillerie et les parcelles de jardin partagé des communes d'Itteville et de Saulx-les-Chartreux ne comptent ni espèces patrimoniales, ni végétations remarquables et les milieux y sont très communs ou très rudéralisés, ils sont donc considérés comme des sites annexes.

Ce travail permet de soumettre aux gestionnaires des priorités d'actions concernant les différents sites, en fonction des enjeux, des difficultés de gestion et de l'intérêt des sites dans les continuités écologiques et de la responsabilité qu'ils ont dans la préservation du patrimoine végétal du département voire, de la région.

Mots-clés

Expertise, flore, espèce protégée, espèce patrimoniale, espèce menacée, espace naturel sensible, gestion, Essonne



Étang Baleine, Forges-les-Bains (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

1. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de la convention 2019-2023 entre le Conseil départemental de l'Essonne (CD91) et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), le CBNBP a réalisé en 2022 l'inventaire floristique de dix sites pour lesquels une mise à jour des connaissances était nécessaire. Cinq des dix sites étudiés sont des propriétés départementales : le Bois des Montils, les étangs Baleine et Brûle-Doux, la platière gréseuse des Grands-Avaux et les parcelles de jardin partagé d'Itteville et de Saulx-les-Chartreux. Les sites du Coteau de Montblin et de la Butte Hébert sont en partie privé, en partie des propriétés départementales. Le site des Cents Arpents appartient en partie à la commune des Ulis, le reste étant privé et le Marais des Rabiers est une propriété pour partie communale, pour partie départementale. Enfin, le Parc de la Theuillerie est une propriété communale.

Répartis en majorité sur la moitié est du département de l'Essonne (Figure 1), les sites expertisés en 2022 ont fait l'objet de plusieurs passages pendant lesquels des prospections fines ont été menées. Une recherche dans la base de données du CBNBP, Lobelia, a également permis d'intégrer les données floristiques récoltées antérieurement aux expertises de 2022. Ces données anciennes ont permis d'orienter les prospections de 2022. Les objectifs principaux des expertises sont d'actualiser les données floristiques, d'évaluer l'intérêt des sites étudiés sur le plan floristique et de donner un aperçu des végétations naturelles et semi-naturelles présentes.

Chaque site a fait l'objet d'une fiche présentant son contexte, ses enjeux floristiques et leurs localisations ainsi que les végétations patrimoniales qu'il accueille. Quelques grandes orientations de gestion ont également été formulées visant à favoriser et maintenir les éléments patrimoniaux présents ou potentiels sur le site ainsi que la diversité floristique. Il sera important de vérifier si ces grandes orientations sont également favorables au maintien de la faune qui n'est pas prise en compte ici.

En guise de conclusion, les résultats sont présentés dans un tableau synthétique. Pour chaque site, celui-ci reprend les principaux éléments patrimoniaux identifiés, les facteurs (usages, activités humaines, éléments de gestions, facteurs naturels) qui sont favorables ou défavorables à leur maintien et propose une hiérarchisation des priorités d'intervention.

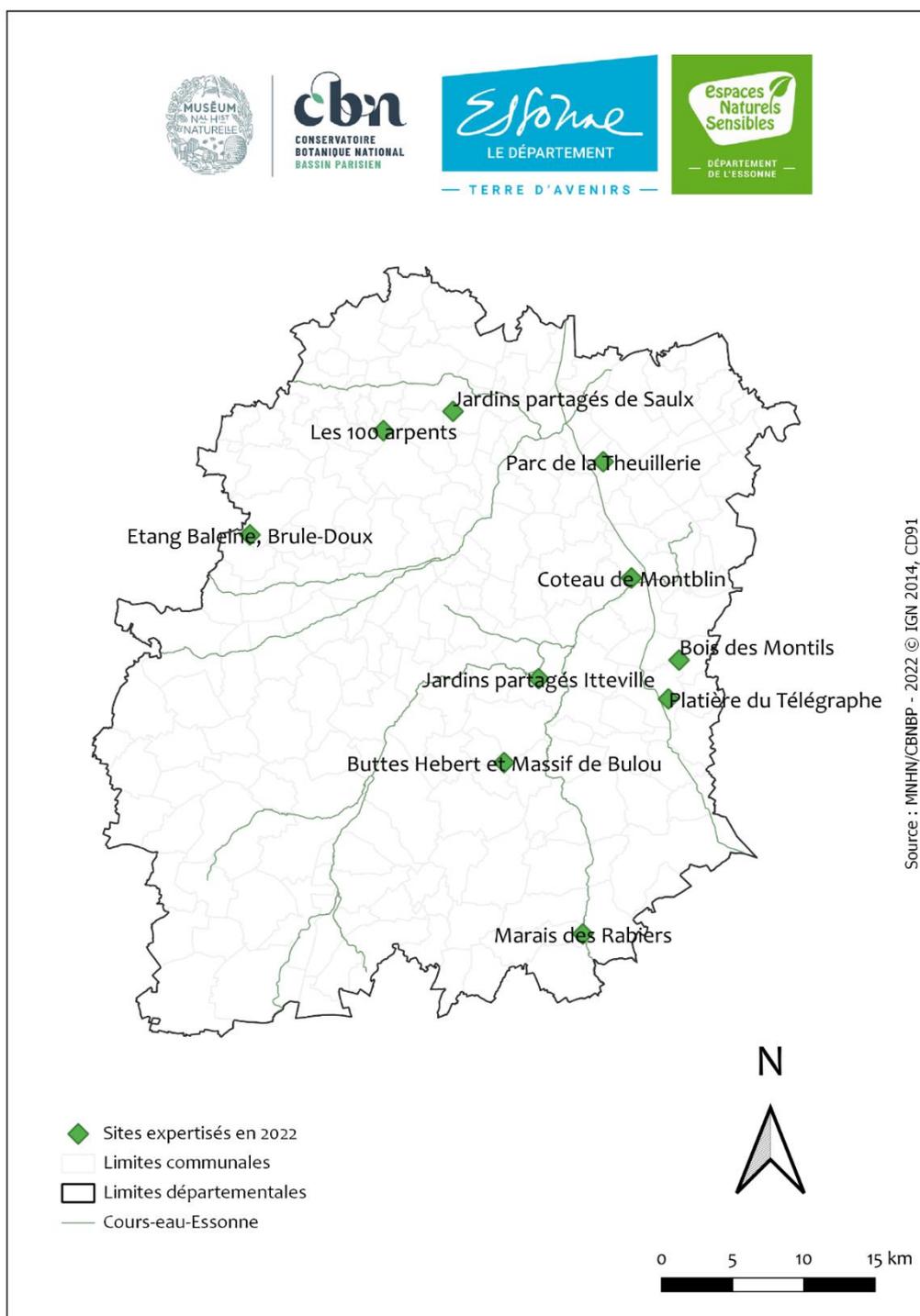


Figure 1 Localisation des sites expertisés par le CBNBP en 2022 au sein du département de l'Essonne (91°

FLORE

L'étude de la flore s'est limitée à certains groupes taxonomiques à savoir, les angiospermes (plantes à fleurs), les fougères et plantes apparentées et les charophytes (algues de la famille des Characées). Les mousses, lichens, hépatiques et les champignons ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Pour une meilleure hiérarchisation des enjeux floristiques, les espèces remarquables sont réparties en deux catégories :

- les espèces patrimoniales, correspondant aux espèces protégées, bénéficiant d'une protection nationale ou régionale et/ou les espèces considérées comme menacées (en danger critique d'extinction (**CR**), en danger d'extinction (**EN**) et vulnérable (**VU**)) et inscrites sur la liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France (Auvert *et al.*, 2010, Filoche *et al.*, 2014) ;
- les espèces d'intérêt, correspondant aux espèces quasi-menacées (**NT**) de la liste rouge régionale et/ou aux espèces indigènes rares (R) à extrêmement rares (RRR) en Île-de-France (Filoche *et al.*, 2014). La signification des différentes catégories de rareté et de menace est donnée en annexe 1 et annexe 2.

Dans les fiches, seules les espèces patrimoniales ont fait l'objet d'une description complète : critères d'identification, écologie, menaces, répartition régionale et caractéristiques de la station (Arnal et Guittet, 2004 ; Bournérias *et al.*, 2005 ; Busti *et al.*, 2018 ; CBNBP, 2019 ; Filoche *et al.*, 2014 ; Filoche *et al.*, 2016 ; Jauzein *et al.*, 2014 ; Jauzein & Nawrot, 2011 ; Lambinon *et al.*, 2008 ; Lehane, 2015 ; Mollereau, 2020a & 2021 ; Perriat *et al.*, 2015 ; Potier, 2018 (a) ; Potier, 2018 (b) ; Potier, 2019 (c) ; Tison & de Foucault, 2014). En haut à droite de la fiche est précisé la dernière année d'observation.

Pour les cartes de répartition régionale issues de Lobelia, la légende est la suivante :



Les espèces d'intérêt ont quant à elles été répertoriées dans des tableaux synthétisant brièvement leur statut de rareté et de menace, la dernière année d'observation (en gras pour 2022), leur écologie et leur localisation sur le site.

Les espèces naturalisées présentes sur la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France (Wegnez, 2022) ont été citées. L'objectif de cette liste hiérarchisée est de classer ces espèces en fonction des stratégies de gestion à mettre en œuvre. Elles sont réparties en quatre catégories :

- les exotiques envahissantes avérées émergentes, contre lesquelles une lutte et une veille assidue sont nécessaires pour contenir l'expansion et la prolifération ;
- les exotiques envahissantes avérées implantées, dont il faut limiter la dissémination et gérer les sites sur lesquels une problématique est identifiée ;
- les exotiques envahissantes potentielles implantées, dont il faut surveiller l'évolution des impacts ;
- les espèces de la liste d'alerte, pour lesquelles le risque d'évolution doit être surveillé.

Ces espèces, qui représentent une menace immédiate ou potentielle pour la flore indigène, font parfois l'objet de préconisations de gestion. Lorsque c'est le cas, elles font également l'objet d'une fiche (statut sur la liste hiérarchisée, description, origine, écologie et localisation) pour que les gestionnaires soient en mesure de les identifier et de mettre en place des mesures adaptées.

Les stations d'espèces patrimoniales et d'espèces d'intérêt pour lesquelles la localisation est suffisamment précise ont été cartographiées. Les stations ont été représentées par le centroïde du polygone considéré. De ce fait, il se peut, selon les cas, que le centroïde apparaisse en dehors du contour du site considéré quand le polygone d'origine déborde à l'extérieur des contours. Le centroïde est en forme de losange quand les espèces patrimoniales ont été vues ou revues en 2021 et en forme de cercle lorsque la dernière observation est antérieure à 2021.

VÉGÉTATIONS

Mentionnées à titre indicatif, les végétations n'ont pas fait l'objet d'une expertise exhaustive ni d'une cartographie fine et précise. Lorsque c'était possible, les données phytosociologiques de la base de données du CBNBP ont été exploitées. Cette synthèse n'est pas une expertise phytosociologique mais fait état des principales végétations observées sur les sites et de leur patrimonialité ou de leur intérêt.

Les végétations patrimoniales d'Île-de-France correspondent aux végétations déterminantes de Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (Fernez *et al.*, 2015 ; Filoche *et al.*, 2016) ainsi qu'aux végétations en danger critique d'extinction (**CR**), en danger d'extinction (**EN**) et vulnérables (VU) figurant sur la liste rouge régionale des végétations menacées d'Île-de-France (Détrée et Ferreira, 2019).

Certaines végétations qui ne sont pas patrimoniales dans la région sont tout de même considérées comme étant d'intérêt communautaire, lorsqu'elles relèvent de la Directive Habitat Faune Flore (DHFF). En effet, la DHFF ayant pour principale ambition de dresser une liste des végétations pour lesquelles l'Union Européenne a une responsabilité à l'échelle mondiale, les végétations qu'elle contient ne présentent pas forcément toutes un caractère patrimonial en Île-de-France. À l'inverse, certaines végétations très rares et menacées dans la région ne sont pas inscrites à la DHFF mais sont néanmoins considérées comme étant patrimoniales en Île-de-France.

Pour plus d'informations sur les végétations citées, le lecteur pourra consulter le guide des végétations remarquables en Île-de-France (Fernez *et al.*, 2015).

Les noms des syntaxons sont donnés pour les végétations patrimoniales en Île-de-France. Ils figurent en rouge dans le texte pour une meilleure compréhension.



Mare forestière dans le Bois des Montils, Chevannes (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

2. LE BOIS DES MONTILS

CONTEXTE

Le Bois des Montils est une propriété départementale de 227 hectares située sur les communes d'Auvernaux, de Champcueil et de Chevannes, à la limite avec le département de la Seine-et-Marne (77). Il est inscrit dans le périmètre de la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau et se trouve à cheval sur la limite nord-est du Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français, la commune d'Auvernaux n'étant pas incluse dans le PNR. C'est un site occupé essentiellement par du boisement acide du fait d'un sous-sol constitué de sables et de grès de Fontainebleau. Il est constellé de petites mares forestières mais comprend peu de zones ouvertes.

Les photographies aériennes du site (Figure 2) permettent de visualiser l'évolution des paysages sur le site et aux abords au cours des dernières décennies. On peut observer que le boisement existait déjà dans les années cinquante mais était alors beaucoup plus clairsemé qu'aujourd'hui. Les alentours du site, essentiellement composés de parcelles agricoles, ont été très peu modifiés. Seule une parcelle agricole au nord-ouest du site a disparu au profit de l'aménagement d'une base de l'aviation civile. Le centre-ville d'Auvernaux s'est un peu densifié mais sans s'étendre notablement et au nord du site, un boisement s'est lui aussi densifié sans que ses contours ne soient modifiés.

En termes d'usage, le boisement est sillonné de nombreux chemins forestiers qui sont probablement fréquentés par des promeneurs. Il est également probable que des activités de chasse aient lieu, étant donné la présence claire de gibier. Cependant, aucune de ces activités n'a été concrètement observée au cours des prospections.

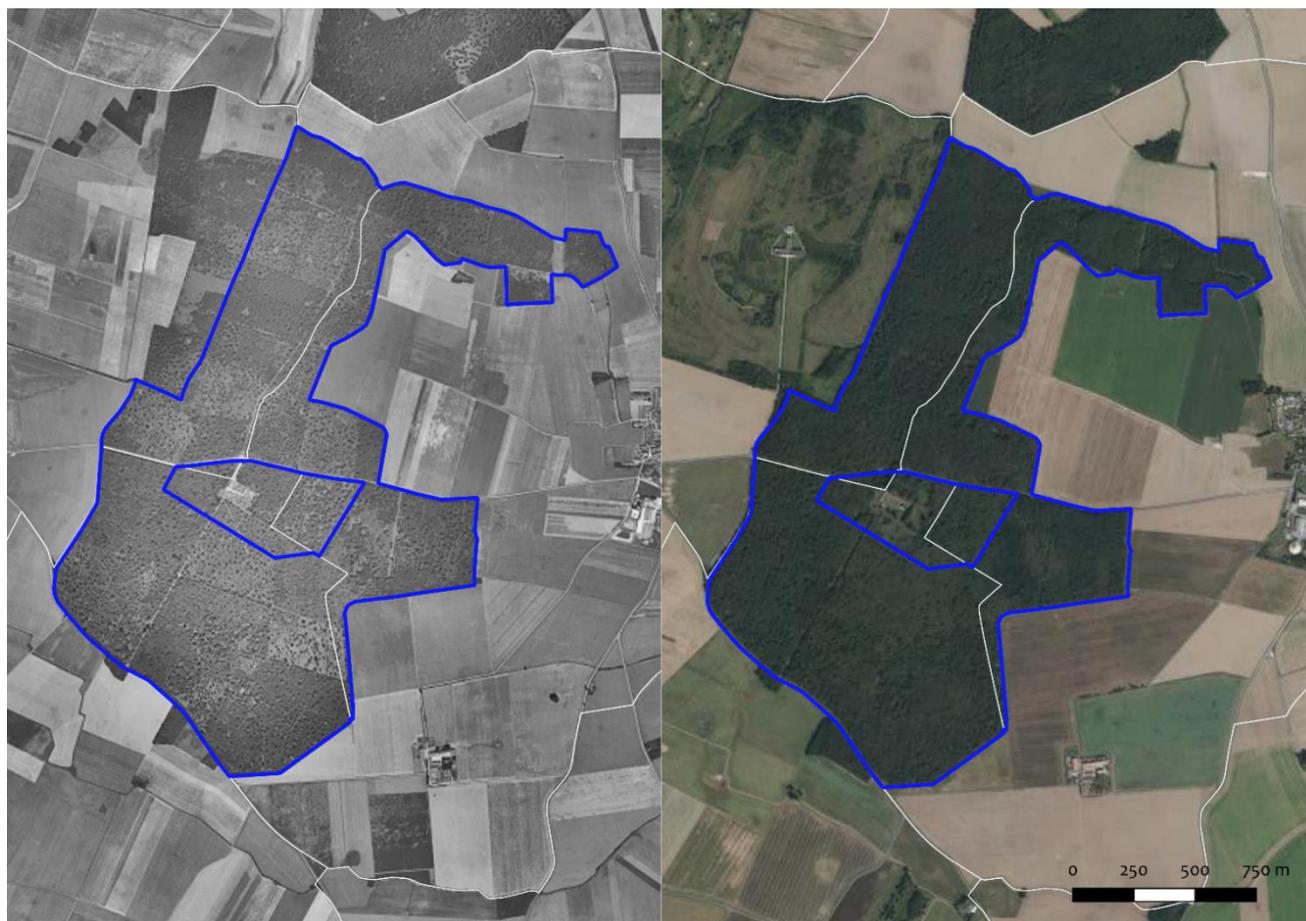


Figure 2 : Photographies aériennes du Bois des Montils dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

Les inventaires floristiques, réalisés les 27 Juin et 9 Août, ainsi que des inventaires antérieurs ont permis de recenser **316 espèces** sur le site dont **9 espèces patrimoniales** :

- la **Callitriche pédonculée** (*Callitriche brutia*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Conopode dénudé** (*Conopodium majus*) : extrêmement rare, vulnérable (**VU**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Étoile d'eau** (*Damasonium alisma*) : protégée nationale (PN), très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Laïche à épis grêles** (*Carex strigosa*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Limoselle aquatique** (*Limosella aquatica*) : extrêmement rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Ophioglosse commun** (*Ophioglossum vulgatum*) : très rare, vulnérable (**VU**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Petite renouée** (*Persicaria minor*) : très rare, vulnérable (**VU**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;

- le **Polygala à feuilles de serpolet** (*Polygala serpyllifolia*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Renoncule des marais** (*Ranunculus paludosus*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

Ce sont aussi **15 espèces d'intérêt** qui ont été signalées :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Brunelle laciniée (<i>Prunella laciniata</i>)	R	NT	1998	Espèce de pelouses calcaires en stations chaudes plus ou moins sèches, sur sol sablocaillouteux. Signalée selon un large polygone à l'ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».
Callitriche à crochets (<i>Callitriche hamulata</i>)	RR	LC	1998	Espèce amphibie, oligotrophile et acidiphile des mares forestières et fossés inondés de chênaies oligotrophes et de mares de platières. Signalée selon un large polygone à l'ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».
Cresson à petites feuilles (<i>Nasturtium microphyllum</i>)	RRR	DD	1998	Espèces d'eaux mésotrophes, stagnantes et peu profondes en secteurs alcalins et paratourbeux : mares prairiales, fossés et dépressions de cladiaies et bas-marais alcalins. Signalée selon un large polygone à l'ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».
Écuelle d'eau (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>)	R	LC	1998	Espèce hygrophile des sols oligotrophes à mésotrophes plus ou moins tourbeux, sableux ou minéraux, dénudés et érodés : végétations pionnières ouvertes de cicatrization des bas-marais alcalins ou acides. Signalée selon un large polygone à l'ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».
Gaillet allongé (<i>Galium elongatum</i>)	R	-	1999	Espèce hygrophile, mésotrophile, des sols riches en nutriments, neutres à légèrement acides (fossés humides, végétations rivulaires de mares et d'étangs, magnocariçaiques, etc). Signalé selon un polygone dépassant largement au nord du site, entre les lieux-dits « Bois des communes » et « l'Abîme ».
Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>)	RR	NT	1998	Espèce à la double écologie présente aussi bien sur des milieux humides basiphiles (prairies paratourbeuses, layons fangeux de chênaies oligotrophes) qu'en ourlet calcicole thermophile. Signalée selon un large polygone à l'ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».
Laîche distique (<i>Carex disticha</i>)	R	NT	1998	Espèce neutrocline hygrophile : prairies, fossés et clairières humides, layons forestiers fangeux, bords d'étangs et de bassins de retenue. Signalée selon un large polygone à l'ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».
Laîche tomenteuse (<i>Carex tomentosa</i>)	R	LC	2022	Espèce hydrocline, neutrobasiophile des substrats plutôt pauvres en nutriments : layons fangeux sur agiles, pelouses marnicoles, prairies humides paratourbeuses. Revue en 2022 au nord du site, dans une mare forestière au niveau du lieu-dit « Bois des communes ».

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Lotier maritime (<i>Lotus maritimus</i>)	R	LC	2016	Espèce basiphile, mésotrophile, des substrats marneux ou argileux permettant un engorgement temporaire : pelouses et ourlets marnicoles, zones dénudées de bas-marais alcalins, bords de fossés de drainage de prairies, friches pionnières argilicoles ou marnicoles. Signalé en bordure de ruisseau, au nord-est du site au niveau du lieu-dit « l'Abîme ».
Luzule à inflorescences denses (<i>Luzula congesta</i>)	RR	DD	1998	Espèce mésophile, héliophile ou de demi-ombre des substrats acides, souvent tourbeux : coupes et sous-bois clairs de chênaies oligotrophiques, vides de landes mésophiles à tourbeuses, moliniaies, pelouses et ourlets humides. Signalée selon un large polygone à l'ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».
Peucedan de France (<i>Peucedanum gallicum</i>)	R	LC	2022	Espèce de demi-ombre des ourlets et sous-bois mésophiles, acidiphiles, pauvres en nutriments : clairières et lisières de chênaies oligotrophiques, landes mésophiles, moliniaies landicoles. Plusieurs fois pointé dans un large secteur au niveau du lieu-dit « les Vieux Montils ».
Pulmonaire à feuilles longues (<i>Pulmonaria longifolia</i>)	R	LC	2016	Espèce de demi-ombre, acidophile, argilicole à psammophile, des substrats plus ou moins riches en nutriments : ourlets de chênaie méso à oligotrophique. Signalé le long du chemin longeant le mur sud dans l'angle sud-ouest du Centre Émetteur de l'Aviation Civile de Chevannes.
Renoncule à feuilles capillaires (<i>Ranunculus trichophyllus</i>)	R	NT	1999	Espèce aquatique neutrophile à acidophile des eaux stagnantes ou très faiblement courantes et peu profondes : mares forestières, zones d'eaux lentes des rivières, bassins de retenue d'eau. Signalé selon un polygone dépassant largement au nord du site, entre les lieux-dits « Bois des communes » et « l'Abîme ». Aussi signalé selon un large polygone occupant tout le secteur du lieu-dit « les Vieux Montils ».
Sureau à grappes (<i>Sambucus racemosa</i>)	RR	DD	1998	Espèce submontagnarde, mésophile, neutroacidophile, des sols riches en bases : coteaux plutôt exposés nord, lisière de boisement ou au sein de fourrés arbustifs eutrophiques. Introduits dans les parcs et jardins. Signalé selon un polygone dépassant largement au nord du site, entre les lieux-dits « Bois des communes » et « l'Abîme ».
Véronique à écus (<i>Veronica scutellata</i>)	R	LC	1998	Espèce amphibie, neutroacidophile, oligomésotrophile : grèves sableuses des étangs, layons fangeux, fossés et mardelles de chênaies oligotrophiques, dépressions de prairies alluviales paratourbeuses. Signalé selon un polygone dépassant largement au nord du site, entre les lieux-dits « Bois des communes » et « l'Abîme ».

Enfin, **3 espèces exotiques envahissantes** ont été signalées sur le site :

- la **Lentille d'eau minuscule** (*Lemna minuta*), **espèce exotique envahissante avérée implantée**, observée en 2011 dans une mare forestière au sud du lieu-dit « les Fiches » ;
- le **Raisin d'Amérique** (*Phytolacca americana*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée**, signalé selon un vaste polygone s'étendant sur toute la moitié ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes » mais n'ayant pas été revu en 2022 ;

- le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), **espèce exotique envahissante avérée implantée**, revu en 2022 dans une zone de carrière très perturbée au sud du lieu-dit les « les Garennes », mais aussi signalé en 1998 et 1999 dans une large moitié ouest et dans l'angle nord-est du site.

Parmi ces espèces exotiques envahissantes, seul le Robinier faux-acacia a été revu en 2022 et la taille de sa population était assez restreinte (une dizaine d'individus restant confinés dans la zone de carrière et sur les marges). De ce fait, il n'a pas été jugé utile de présenter plus en détail ces espèces dans des fiches dédiées puisque les populations présentes sont de taille restreinte voire, n'ont pas été revues sur le site et donc, que ces espèces ne génèrent pas jusqu'ici d'effet néfaste notable sur les habitats et les espèces présentes sur ce site.

FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES

La Callitriche pédonculée (*Callitriche brutia*)

Dernière observation : 2022



Figure 3 : La Callitriche pédonculée © G. HUNAULT – CBN du Bassin parisien

Description

Plante monoïque aquatique, de 10 à 60 cm de long, ancrée dans la vase, soit entièrement submergée soit terminée par une rosette de feuilles flottantes. **Feuilles** opposées et entières, les **submergées** étroitement linéaires à sommet élargi en U ou en V, les **flottantes** à **limbe** largement elliptique. **Fleur mâle** réduite à une étamine à long filet, **fleur femelle** de deux carpelles, ceux-ci munis chacun de deux loges ovariennes. **Stigmate** rapidement réfléchi venant se plaquer de manière caractéristique pour l'espèce contre la commissure des carpelles. **Fruit = akène** nettement ailé, souvent pédicellé jusqu'à 12 mm de long chez les individus exondés.

Floraison de Mai à Septembre

Risque de confusion avec *Callitriche hamulata*, espèce des eaux courantes, dont les feuilles submergées présentent des sommets élargis en forme de clé anglaise et dont les fruits sont sessiles ou très courtement pédicellés (2 mm maximum).

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie, oligotrophile, acidiphile, typique des eaux stagnantes peu profondes et temporaires : mardelles, ornières et fossés inondés des chênaies oligotrophiques, mares de platières, marges des étangs... Souvent en mélange avec d'autres *Callitriche* (*C. stagnalis*, *C. obtusangula*, *C. platycarpa*...).

Cette *Callitriche* est présente en Île-de-France selon une large diagonale nord-ouest/sud-est depuis le Massif de Rambouillet jusqu'au Massif de Fontainebleau (Figure 4). Elle présentait également quelques stations en Vallée de la Marne qui n'ont plus été revues après les années 2000.

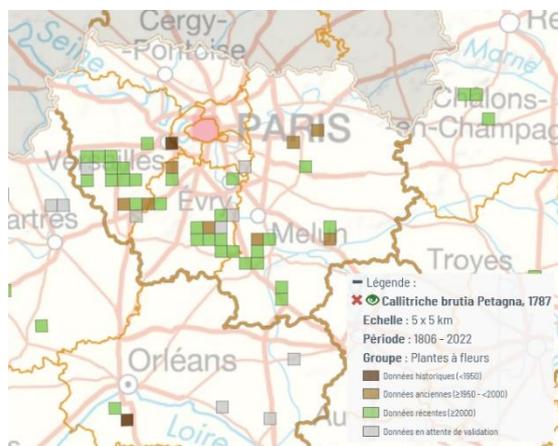


Figure 4 : Répartition de la *Callitriche pédonculée* en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Sur le site, l'espèce a été observée en 2022 dans une mare temporaire presque asséchée, au niveau du lieu-dit « Bois des communes », dans la partie nord-ouest du site. La station comptait quelques mètres carrés d'herbiers exondés à *Callitriche* mais la taille de la population n'a pas été précisément estimée. C'est la seule observation officielle de l'espèce sur le site. L'espèce *Callitriche hamulata* avait été signalée auparavant mais ce taxon regroupait alors *C. brutia* et *C. hamulata* qui étaient considérées comme deux sous-espèces de *C. hamulata*. Au sens strict, *C. hamulata* n'a donc probablement jamais été présente.

Le Conopode dénudé (*Conopodium majus*)

Dernière observation : 1998



Description

Plante vivace tubéreuse, de 30 à 60 cm de haut, issue d'un tubercule de 1 – 3 cm de diamètre profondément enfoui. **Feuilles** 2-3 fois divisées en segments linéaires, les basales à pétiole partiellement enfoui dans le sol. **Inflorescence** en ombelle d'ombellules à 4-12 rayons, dépourvue d'involucre. **Ombellule** munie d'un involucrelle comprenant 0-5 bractées inégales. **Sépales** absents, **pétales** blancs, égaux, de 1,5 – 2 mm de long. **Fruit = diakène** ovoïde, de 3-6,5 mm de long. Chaque akène étant muni de côtes très fines et peu visibles.

Risque de confusion : à l'état végétatif, il est possible de la confondre avec *Bunium bulbocastanum* et *Peucedanum gallicum*

Figure 5 : Le Conopode dénudé © P. LAFON – Floraison d'Avril à Juin
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce de demi-ombre, neutrocline à large amplitude, des boisements mésoxérophiles sur alluvions anciennes : lisières forestières, bois à humus frais, ourlets des chênaies oligotrophiques, hêtraies neutroacidiphiles.

Disséminée en Île-de-France avec plusieurs stations non revues après les années 2000, cette espèce comprend quelques secteurs de présence en basse vallée de la Seine, dans le Massif de Rambouillet et en sud Seine-et-Marne (Figure 6). Sur certaines de ses stations (Parc de Saint-Cloud, forêt de Meudon), il existe une suspicion que l'espèce se soit naturalisée et n'ait pas été présente d'origine.

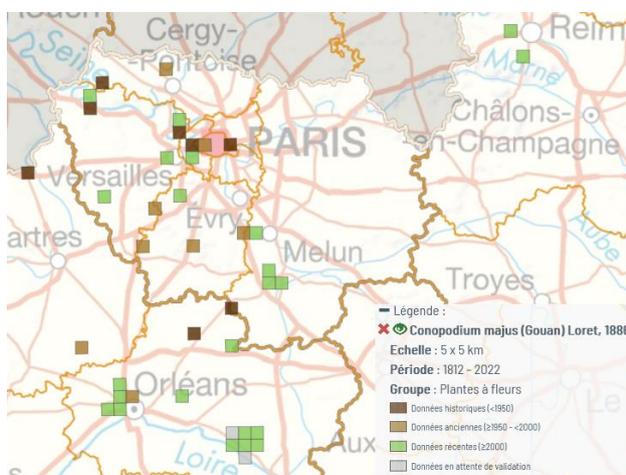


Figure 6 : Répartition du Conopode dénudé en Île-de-France (Lobelia)

Station

La dernière mention pour cette espèce remonte à 1998, époque à laquelle elle avait été signalée selon un vaste polygone s'étendant depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ». Aucune donnée sur la taille et l'état de conservation de la population n'avait été récoltée à l'époque. L'espèce n'a pas été revue lors des prospections de 2022. Il est possible que l'observation de 1998 ait été faite hors site.

L'étoile d'eau (*Damasonium alisma*)

Dernière observation : 2015



Description

Plante annuelle héliophyte, de 10 à 30 cm de haut, vivant ancrée dans la vase. **Feuilles** lancéolées en rosette. **Inflorescence** formant des hampes portant 1 à 3 verticilles de **fleurs** trimères longuement pédicellées. **Pétales** blancs ou roses, à onglet jaune. **Gynécée** comptant généralement 6 carpelles, ce nombre pouvant cependant varier entre 5 et 9. **Infrutescence** formée de 6 à 8 **follicules** atténués au sommet en pointe fine, divergents et disposés en étoile, comprenant le plus souvent 2 graines chacun, parfois plus.

Floraison de Juin à Septembre

Figure 7 : L'Étoile d'eau © S. FILOCHE –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie, neutroacidiphile, nitrocline, mésotrophile : pelouses à thérophytes de berges d'étang soumises à inondations et exondations périodiques, mouillères, jeunes jachères argileuses, parfois exceptionnellement présente en cuvette gréseuse.

En Île-de-France, l'Étoile d'eau se trouve en limite septentrionale de son aire de répartition. Elle comprend deux secteurs principaux de présence dans la région (Figure 8) : à l'ouest de l'Essonne et à cheval sur le département des Yvelines, dans les secteurs de Rambouillet et de la Vallée de Chevreuse et à l'est de l'Essonne, à cheval avec le département de la Seine-et-Marne, dans le secteur du Massif de Fontainebleau. Au nord de cette diagonale, plusieurs de ces stations ont disparues, ces secteurs étant aujourd'hui très urbanisés.

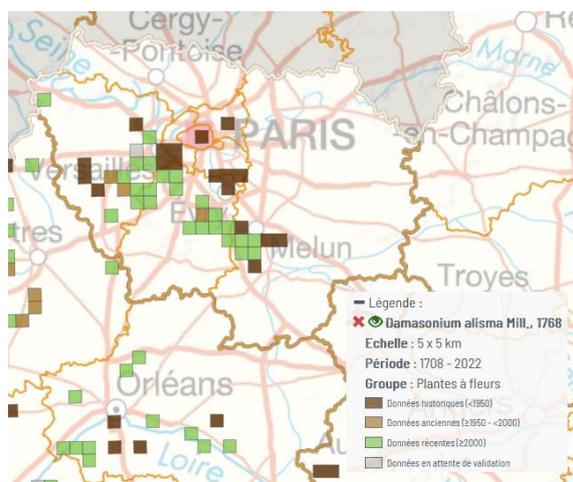


Figure 8 : Répartition de l'Étoile d'eau en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Sur le site, l'espèce a été observée pour la dernière fois en 2015, sur la marge du site dans son angle nord-ouest, au nord-ouest du lieu-dit « Bois des Communes ». Dans cette zone passe un petit ruisseau aux berges extrêmement abruptes et qui se trouve coincé entre les limites du site et des parcelles agricoles. La population observée ne comptait qu'un seul individu en fruit. L'espèce n'a pas été revue lors des prospections de 2022.

La Laïche à épis grêles (*Carex strigosa*)

Dernière observation : 1998



Description

Plante herbacée vivace, stolonifère, à limbe vert clair de 3 à 9 mm de large. Inflorescence à épis espacés et à bractées engainantes. Epis femelles inférieurs pédonculés, épis femelles supérieurs sessiles, un seul épi mâle terminal. Bractée des fleurs femelles simplement aigüe ou courtement mucronée. Utricule à nervures saillantes, de moins de 4 mm de long, atténué en bec court et peu différencié.

Risque de confusion avec *Carex sylvatica*, espèce cespiteuse dont les épis femelles sont tous pédonculés, y compris les supérieurs et dont les utricules sont terminés en un long bec bifide bien distinct.

Floraison de Mai à Juin

Figure 9 : La Laïche à épis grêles © S. FILOCHE –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce sciaphile, mésohygrophile, des substrats neutres ou basiques, enrichis en éléments nutritifs : fossés et layons de boisements alluviaux, bords de ruisselets forestiers, chemins humides et suintements forestiers.

Présente essentiellement dans la Vallée du petit Morin en zone de confluence avec la Marne, et dans la Vallée du Grand Morin. Ponctuelle dans le reste de la région avec quelques stations en Vallée de Chevreuse et dans le Vexin.

Station

L'espèce n'a été mentionnée qu'une seule fois sur le site, en 1998, selon un vaste polygone occupant toute la moitié ouest du site depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des Communes » et qui n'a pas permis de la localiser précisément. Aucune donnée sur la taille et l'état de conservation de la population n'avait été récoltée à l'époque.

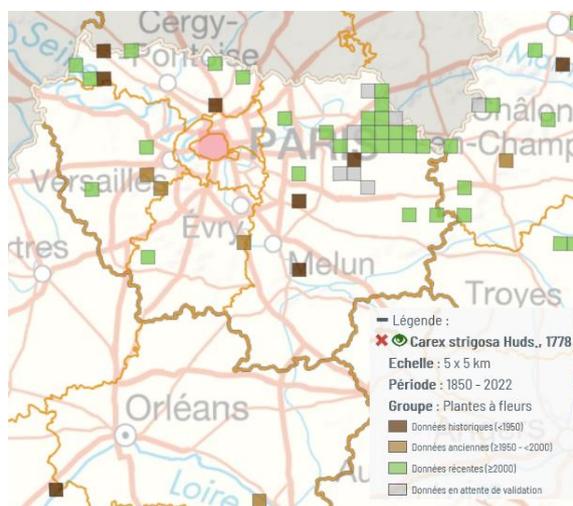


Figure 10 : Répartition de la Laïche à épis grêles en Île-de-France
(Lobelia)

La Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*)

Dernière observation : 2015



Figure 11 : La Limoselle aquatique © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien

Description

Plante annuelle amphibie, de 3 à 8 cm de haut, à **tige** rampante finement stolonifère s'enracinant aux nœuds et formant des enchaînements de rosettes de feuilles. **Feuilles** en rosette entières et spatulées à long pétiole. **Fleur** portée par un pédicelle allongé, plus court que les feuilles, naissant directement du cœur de la rosette. **Corolle** à symétrie radiaire de 2 à 3 mm de diamètre, blanche ou rosée, à tube très court, munie de 5 **lobes** disposés en étoile et presque égaux entre eux. **Androcée** constitué de 4 étamines fertiles. **Fruit** = capsule globuleuse de 2 à 4 mm de diamètre.

En contexte longuement inondé, il peut y avoir apparition d'individus stériles à feuilles flottantes très longuement pétiolées.

Floraison de Juin à Octobre

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie des substrats sabloargileux ou limoneux à engorgement temporaire : mouillères, bords et grèves exondés d'étangs mésotrophes ou oligotrophes, chemins temporairement inondés, mares asséchées.

La Limoselle aquatique est en forte régression dans la région du fait de la destruction des terrasses alluviales ayant entraîné la disparition des grèves et du remblaiement des mouillères

Elle persiste encore en Île-de-France selon une diagonale s'étendant du Massif de Rambouillet jusqu'en Vallée de la Bassée (Figure 12).

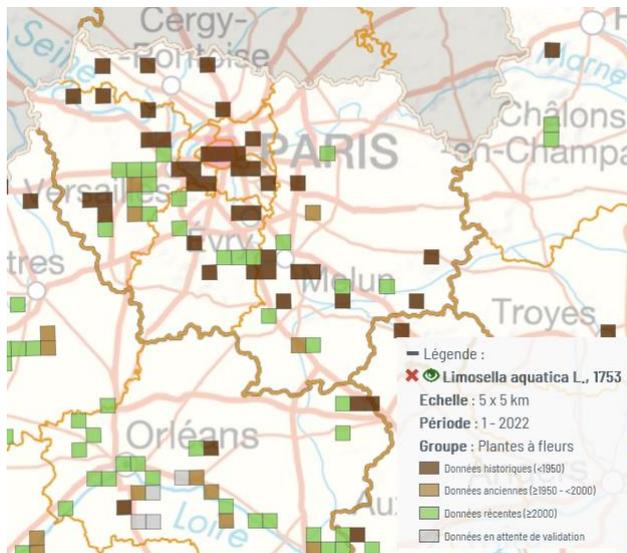


Figure 12 : Répartition de la Limoselle aquatique en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 2015 dans le même secteur que l'Étoile d'eau, l'espèce a été observée en marge du site, dans son angle nord-ouest, au nord-ouest du lieu-dit « Bois des Communes ». Dans cette zone passe un petit ruisseau aux berges extrêmement abruptes et qui se trouve coincé entre les limites du site et des parcelles agricoles. Aucune donnée sur la taille et l'état de conservation de la population n'avait été récoltée lors de l'observation de 2015.

L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*)

Dernière observation : 2016



Description

Fougère à rhizome, formant une unique **fronde** (rarement deux) de 5 à 35 cm de haut composée de deux parties. **Partie fertile** formant un **épi** comprenant deux rangs de 12 à 40 sporanges chacun. **Partie stérile** formant un **limbe** entier, ovale-oblong à orbiculaire, cuné à arrondi à la base, long de 4 à 15 cm. Ces deux éléments, portés par un pétiole commun, ne s'individualisent généralement l'un de l'autre que plusieurs centimètres au-dessus du sol. **Limbe** généralement de plus de 2 cm de large.

Sporulation en fin de printemps.

Figure 13 : L'Ophioglosse commun © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce héliophile ou de demi-ombre, neutrocline à large amplitude, sur substrat subissant un fort battement de nappe : prairies fraîches à humides, moliniaies, pelouses vivaces hygrophiles des platières, boisements clairs, fruticée et pelouses sur marnes parfois en chemins forestiers humides sur sol riche.

Cette espèce voit ses effectifs s'effondrer en Île-de-France, essentiellement du fait du drainage de l'amendement des prairies.

Elle persiste dans la région au sein de petites stations très dispersées les unes des autres (Figure 14) : vallée de l'Epte, Bois de Vincennes, massifs de Rambouillet et de Fontainebleau, basse vallée du Loing, vallées de la Marne et de la Bassée...

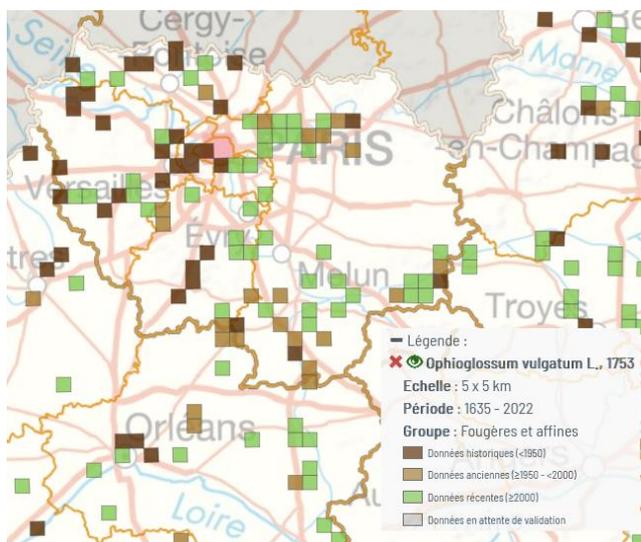


Figure 14 : Répartition de l'Ophioglosse commun en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

L'espèce a été signalée en 2009 et 2016 à la pointe nord-est du site, au niveau du lieu-dit « Bois Pressé ». En 2009, la population s'étendait sur une dizaine de mètres carrés et comptait une cinquantaine d'individus au stade de sporulation. L'observation de 2016 n'a pas donné lieu à la récolte de données de l'état de la population et l'espèce n'a pas été revue en 2022.

La Petite Renouée (*Persicaria minor*)

Dernière observation : 2011



Figure 15 : La Petite Rénouée © G. ARNAL – CBN du Bassin parisien

Description

Plante herbacée annuelle, presque glabre, à **tige** grêle, généralement couchée à la base. **Limbes** foliaires étroitement lancéolés, larges de 2-10 mm, de longueur généralement supérieure à 6 fois la largeur, très courtement pédonculés, à **nervures** peu marquées. **Ochréas** à longs cils marginaux, la plupart prolongeant des nervures assez épaisses. Odeur et saveur non poivrées. **Inflorescence** composée de plusieurs grappes spiciformes grêles et interrompues, souvent penchées. **Tépales** non glanduleux, rouge purpurin, rarement blancs ou rosés, de moins de 2,5 mm de long. **Fruit = akène** long de 2-2,5 mm

Floraison de Juillet à Octobre

Écologie, menaces et répartition

Espèce hydrocline, acidiphile, des substrats sableux pauvres en nutriments : pelouses amphibies des dépressions de dalles gréseuses, berges d'étangs et bords de mardelles acides non eutrophisées, fossés et layons fangeux des chênaies oligotrophiques, chemins forestiers humides.

Cette espèce a toujours été rare dans la région (Figure 16), tendance qui s'est accentuée avec la disparition de nombre de ses stations du fait de leur sur-fréquentation ou de leur eutrophisation, en particulier sur platière gréseuse.

Autrefois présente sur les buttes du Vexin, devenue très rare dans le Gâtinais et la Brie boisée, elle persiste ponctuellement dans le bocage gâtinais et le massif de Fontainebleau et est un peu mieux implantée dans le massif de Rambouillet et la vallée de Chevreuse.

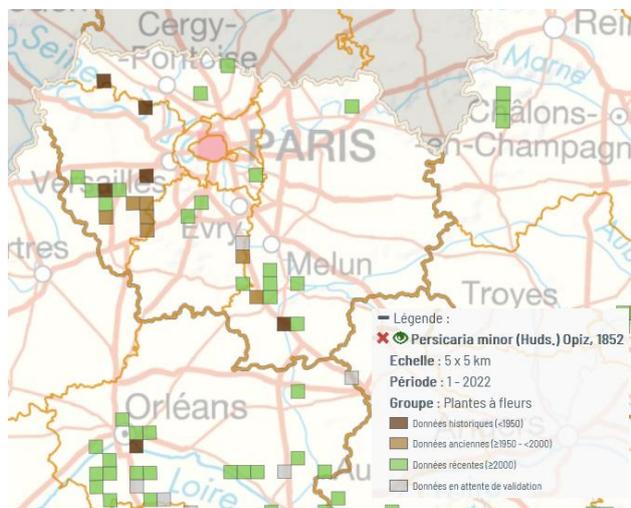


Figure 16 : Répartition de la Petite Renouée en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée pour la dernière fois en 2011 dans une mare située entre les parcelles forestières 79 et 82, au nord du lieu-dit « Bois des Montils », l'espèce n'a pas été revue en 2022.

Le Polygala à feuilles de serpolet (*Polygala serpyllifolia*)

Dernière observation : 1998



Description

Plante vivace aux tiges longues et étalées, aux feuilles opposées à la base de certaines tiges et rameaux stériles puis alternes. Inflorescence en grappe courte comptant 3 à 10 fleurs, rarement plus. Bractée principale largement ovale et plus courte que le pédicelle floral. Sépales latéraux de 5-7,5 mm de long à maturité et de moins de 3,5 mm de large, à nervures anastomosées. Fleurs généralement bleu clair à bleu vif. Grappe de fruit dépassant rarement 3 cm.

Figure 17 : Le Polygala à feuilles de serpolet © O. NAWROT – CBN du Bassin parisien

Floraison de Juin à Août.

Écologie, menaces et répartition

Espèce acidiphile, hygrocline, oligotrophile : pelouses acidiphiles, moliniaies landicoles, vides des landes mésophiles ou tourbeuses, marais tourbeux acides.

En Île-de-France, le Polygala à feuilles de serpolet est surtout présent dans le massif de Rambouillet, le Hurepoix et les franges du plateau Briard. Ses stations des buttes du Vexin ayant presque toutes disparues, il reste très ponctuel dans le reste de la région avec quelques stations dans le Gâtinais, les massifs de Fontainebleau et de Nanteau (Figure 18).

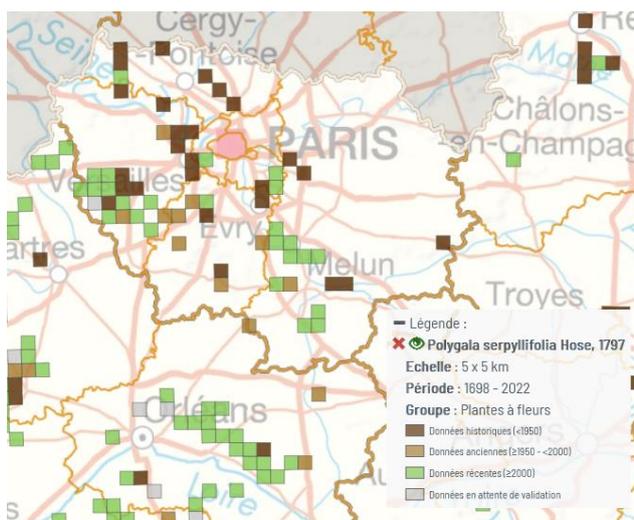


Figure 18 : Répartition du Polygala à feuilles de serpolet en Île-de-France (Labelia)

Station

L'espèce a été signalée sur le site en 1998 selon un vaste polygone ne permettant pas de la localiser précisément. Ce polygone s'étend sur toute la moitié ouest du site, depuis le lieu-dit « Bois des Montils » jusqu'au lieu-dit « Bois des communes ».

La Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*)

Dernière observation : 2016



Description

Plante vivace, de 10 à 50 cm de haut. **Tige** dressée, peu ramifiée et velue, dont la base est engoncée dans des fibres correspondant aux restes de feuilles mortes. **Racines** tubérisées. **Feuilles basales** apparaissant au moment de la floraison, à peine dentées lorsqu'elles sont jeunes puis 2-3 fois divisées en segments étroits et dentés. **Fleurs** pentamères et peu nombreuses (1 à 8). **Sépales** verdâtres, étalés contre les pétales (ou rarement presque renversés). **Pétales** jaunes d'or, munis d'une écaille nectarifère, généralement deux fois plus longs que les sépales. **Carpelles** à bec droit, égalant la moitié de la longueur des sépales pubescents, disposés en une masse ovoïde. **Infrutescence** = tête ellipsoïdale constituée de nombreux akènes

Figure 19 : La Renoncule des marais © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien Floraison d'avril à juin.

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière des pelouses psammoclines et des lithosols compacts temporairement humides en conditions oligotrophes et acides : coteaux secs, pelouses sablonneuses tassées, vides de landes, dalles de grès...

Elle est menacée par la fermeture des pelouses sèches, calcicoles, notamment du fait de l'abandon du pâturage extensif sur ces milieux.

En Île-de-France, elle n'est présente qu'au Sud (Gâtinais, plaine de Bière, massif de Fontainebleau, franges du plateau Briard, environs de Nemours), alors qu'elle était signalée autrefois en forêt de Saint-Germain-en-Laye, à Palaiseau, en forêt de Sénart ainsi qu'aux portes de Paris (Figure 20).

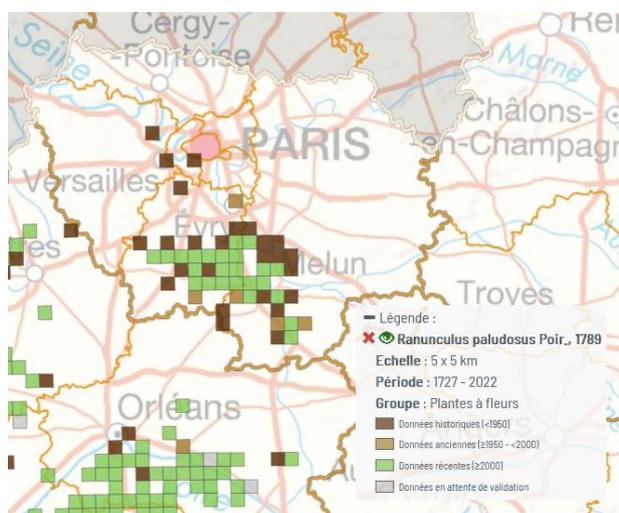


Figure 20 : Répartition de la Renoncule des marais en Île-de-France (Lobelia)

Station

Observée pour la dernière fois en 2016 sur l'un des chemins forestiers orientés est-ouest de la parcelle 79, au sud du lieu-dit « les Vieux Montils », la Renoncule des marais a aussi été vue en 2015, en bordure de la limite nord du site, au nord du lieu-dit « Bois des Communes ». Elle n'a pas été observée lors des prospections de 2022.

VÉGÉTATIONS

Plusieurs végétations remarquables ont été observées sur le site parmi lesquelles 3 végétations patrimoniales :

- des **ourlets acidiphiles de demi-ombre** des chemins, clairières et talus en système forestier (*Conopodio majoris – Teucrion scorodoniae*), végétation en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, ont été signalées en trois endroits du site en bordure de chemin forestier, au sud du lieu-dit « les Vieux Montils » ;

- du **gazon annuel, hygrophile, pionnier, ouvert, acidiphile à acidicline, de demi-ombre** (*Stellario uliginosae – Scirpetum setacei*), végétation inscrite à la DHFF (Directive Habitat Faune Flore), en danger critique d'extinction (CR) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, signalé en une station dans les ornières d'un chemin forestier orienté est-ouest situé au sud du lieu-dit « les Vieux Montils » (Figure 21) ;



Figure 21 : Gazon annuel hygrophile du *Stellario uliginosae – Scirpetum setacei*
© A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

- de la **lande moyennement sèche à sèche, acidiphile et pauvre en nutriments** (*Calluno vulgaris – Ericetum cinereae*), végétation inscrite à la DHFF, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, signalée selon un large polygone au sud du lieu-dit « les Vieux Montils » (Figure 22).



Figure 22 : Lande du *Calluno vulgaris – Ericetum cinereae* © A. MOLLEREAU –
CBN du Bassin parisien

Ce sont également deux végétations inscrites à la DHFF, qui ont été observées sur le site :

- de la **hêtraie-chênaie mésophile à tendance neutre à basique** (*Carpino betuli – Fagion sylvaticae*) qui constitue l'essentiel des boisements présents sur le site ;
- des **herbiers annuels flottants libres des eaux stagnantes à peu courantes, méso-eutrophes à hypertrophes** (*Lemnion minoris*) localisé dans une des mares forestières au sud du lieu-dit « les Friches » (Figure 23).



Figure 23 : Herbiers flottants du *Lemnion minoris* dans une mare forestière du bois des Montils © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

ORIENTATIONS DE GESTION

Le Bois des Montils est un boisement assez homogène et fermé. Il est essentiellement occupé par de la hêtraie-chênaie mésophile mais accueille cependant quelques ourlets, mares forestières, zones landicoles et clairières qui contribuent à sa diversité de milieu. Ce sont ces milieux qu'il faut préserver afin de conserver l'originalité du site.

Gestion des mares forestières

Les mares forestières accueillent des végétations d'intérêt que sont les herbiers aquatiques flottants du *Lemnion minoris* et constituent des habitats originaux dans ce site très homogène. Leur préservation, et celle des végétations qu'elles accueillent, passe en premier lieu par le maintien des paramètres abiotiques comme le pH, la trophie, la turbidité, le taux d'oxygène dans l'eau, etc (Fernex *et al.*, 2015a). Il est donc nécessaire de limiter la densification des végétations aquatiques, des tapis de lentilles notamment, pour éviter qu'elles



Figure 24 : Herbiers flottant du *Lemnion minoris* couvrant presque toute la surface en eau d'une mare forestière envahies par les Saules dans le Bois des Montils © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

n'étouffent le milieu mais également, des végétations situées sur les berges. En effet, ces mares sont pour beaucoup situées dans des zones très ombragées où la matière organique s'accumule de façon importante (Figure 24). Pour éviter à terme un comblement des mares et pour préserver les végétations à enjeux présentes, il est recommandé de dégager régulièrement les abords des mares et d'empêcher que le couvert forestier ne devienne trop dense. Pour les mares qui seraient déjà trop eutrophisées ou envasées, un rajeunissement du milieu peut être envisagé par décapage ou étrepape, en plus du débroussaillage des abords. On veillera aussi à maintenir des berges en pente douce pour permettre le développement des ceintures de végétations de zones humides.

Dans l'idéal, avant de réaliser un curage de mare, il est recommandé de réaliser un diagnostic des conditions hydrologiques du milieu (niveau de la nappe, sens d'écoulement des eaux de pluies...) mais aussi, de l'état de la banque de graine et de sa localisation en profondeur dans le substrat, afin de déterminer la profondeur optimale d'intervention. Il est également nécessaire de prendre en compte les éléments de phytosociologie et de dynamique des végétations présentes afin d'identifier les potentialités de devenir des stations après intervention (Catteau *et al.*, 2009).

Gestion des gazons annuels hygrophiles

Sur certains chemins forestiers ont été observés des gazons annuels hygrophiles, végétations pionnières des sols nus à engorgement temporaire : dépressions, ornières, berges en pente douce des mares, etc. Ces végétations, souvent développées sur de petites surfaces, sont très sensibles à la concurrence. Pour les stations de bord de mare, la gestion suggérée est la même que proposée précédemment pour la gestion des mares. Pour les stations des ornières des chemins forestiers, il est recommandé de limiter la fermeture de ces chemins et de proscrire tout remblaiement. des ornières. Pour restaurer des stations dégradées, les actions possibles sont, selon les cas, le reprofilage des berges et la remise à nu du substrat par étrépage ou exportation de matière organique (Fernex *et al.*, 2015a).

Gestion des landes

La zone landicole observée sur le site, et qui accueille la végétation patrimoniale du *Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*, fait l'objet d'une colonisation active par les Bouleaux. Sur les marges de la parcelle, l'avancée des ligneux est telle que la lande n'est plus qu'à un stade relictuel où subsistent encore quelques individus de Cytise mais où l'essentiel des chaméphytes typiques des landes (Bruyère, Callune) ont été remplacés par des ronces (Figure 25) ou parfois par de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). Cette modification du



Figure 25 : Reliquats de landes dans les zones les plus envahies par les Bouleaux © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

cortège spécifique est notamment due au fait que la couverture arborée est excessive et modifie divers paramètres du milieu (ensoleillement, conditions hydrologiques, trophie...) ce qui, à termes, diminue la richesse spécifique des landes (Wegnez, 2019).

Selon l'état de conservation de la lande, plusieurs actions de restauration sont possibles :

- déboisement ;
- broyage de restauration ;
- lutte contre la Fougère aigle ;
- étrépage et décapage ;
- fauche et broyage d'entretien ;
- pâturage.

Sur la station, un déboisement serait nécessaire. La coupe doit être associée à un export des produits de coupe et à des actions préventives sur les souches susceptibles de faire des rejets (dessouchage, épuisement par tire-sève, fendage...). Une fois les actions de déboisement réalisées, un broyage de restauration pourrait être envisagé ainsi que des actions d'étrepage et de décapage afin de remettre certaines zones de substrat à nu. Enfin, sur les zones à Fougère aigle, plusieurs techniques existent pour lutter contre l'expansion et réduire l'emprise de cette espèce : bastonnage, coupe, pâturage, travail du sol selon l'état d'avancement de la Fougère aigle (Wegnez, 2019).

Une fois les possibles actions de restauration réalisées, une gestion régulière devrait être mise en place pour assurer le maintien du milieu sur le long terme. La zone de lande étant bien délimitée par les chemins forestiers alentours, une gestion par pâturage extensif pourrait être envisagée en lieu et place de la fauche exportatrice, moyennant la mise en place de clôtures. Enfin, sur ce type d'habitat, les intrants et l'écobuage sont à proscrire afin de limiter l'eutrophisation du milieu (Fernez et al., 2015a).

Gestion des ourlets acidiphiles

Sur ce site sillonné de larges chemins forestiers, de nombreuses lisières accueillent des ourlets acidiphiles du *Conopodio majoris – Teucrium scorodoniae*, végétation patrimoniale. C'est notamment dans ces végétations que se retrouve une partie des espèces remarquables signalées sur le site : *Conopodium majus*, *Peucedanum gallicum*, *Pulmonaria longifolia*.

Dans le contexte du site, les potentielles menaces pour cette végétation sont la fermeture de certains chemins ou clairières et, sur les marges du site, les dépôts sauvages de matériaux et déchets (Figure 26). Le maintien de ces ourlets passe par une fauche exportatrice tardive (Fernez *et al.*, 2015a) et par la limitation des usages anthropiques ayant des effets néfastes comme c'est le cas des dépôts évoqués précédemment qui perturbent le milieu : destruction d'espèces, modification de paramètres physico-chimiques du sol comme la trophie ou le pH, en particulier dans le cas de dépôts de gravats. Ces modifications conduisent bien souvent à une modification des cortèges d'espèces avec l'arrivée d'espèces rudérales (Bardane, Epervière, Laiteron, Cardère, Cirses...).



Figure 26: Dépôts sauvages de gravats et de déchets sur les marges du Bois des Montils © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion de la Hêtraie-chênaie mésophile

Les secteurs d'hêtraie-chênaie mésophile (*Carpino betuli – Fagion sylvaticae*) sont à gérer en futaie irrégulière avec mélange d'essences. Il est recommandé de laisser sur place du bois mort (1 à 5 arbres par hectare) et de mettre en place des îlots de vieillissement au sein des peuplements jeunes (Fernez *et al.*, 2015a). Même si ces végétations sont intéressantes car inscrites à la DHFF, elles sont prédominantes sur le site et il serait bénéfique à la diversité globale du site d'aménager quelques ouvertures et clairières au sein de ces boisements en plus d'entretenir celles qui existent déjà.

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés sur le Bois des Montils sont les suivants :

- **9 espèces patrimoniales** dont 1 revue en 2022 ;
- **15 espèces d'intérêt** dont 2 revues en 2022 ;
- **3 espèces exotiques envahissantes** ;
- **3 végétations patrimoniales** ;
- **2 végétations d'intérêt.**

Les secteurs présentant les plus forts enjeux sont :

- les **milieux ouverts** en clairière, lisière ou chemins forestiers accueillant de l'ourlet acidiphile et de la lande ;
- les **milieux humides**, dans les mares forestières ou dans les ornières des chemins forestiers accueillant des gazons annuels hygrophiles et des herbiers flottants des eaux stagnantes.

En termes de **flore remarquable**, on remarque que ce sont 8 espèces patrimoniales sur 9 et 13 espèces d'intérêt sur 15 qui n'ont pas été revues lors des prospections de 2022. Cela n'implique pas forcément que ces espèces aient disparues du site ; néanmoins, cela doit alerter sur le fait que la tendance semble aller vers une raréfaction des espèces à enjeux. Cette tendance est cohérente avec l'évolution du site au cours des dernières décennies à savoir, une fermeture et une homogénéisation des milieux.

En termes d'**espèces exotiques envahissantes**, les enjeux sont faibles puisque celles-ci n'ont pas été revues en 2022 ou restent circonscrites dans de petites zones. C'est le cas du Robinier faux-acacia qui s'est développé dans une zone de carrière, à l'est du site, probablement parce que la zone a été perturbée à une époque ce qui aura favorisé son implantation (Figure 27). Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire de mener d'action visant à éradiquer les individus présents pour autant, il est recommandé de maintenir une veille pour éviter que la population ne s'étende au-delà de ce secteur.



Figure 27 : Ancienne carrière occupée par une population de Robinier faux-acacia dans le Bois des Montils © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

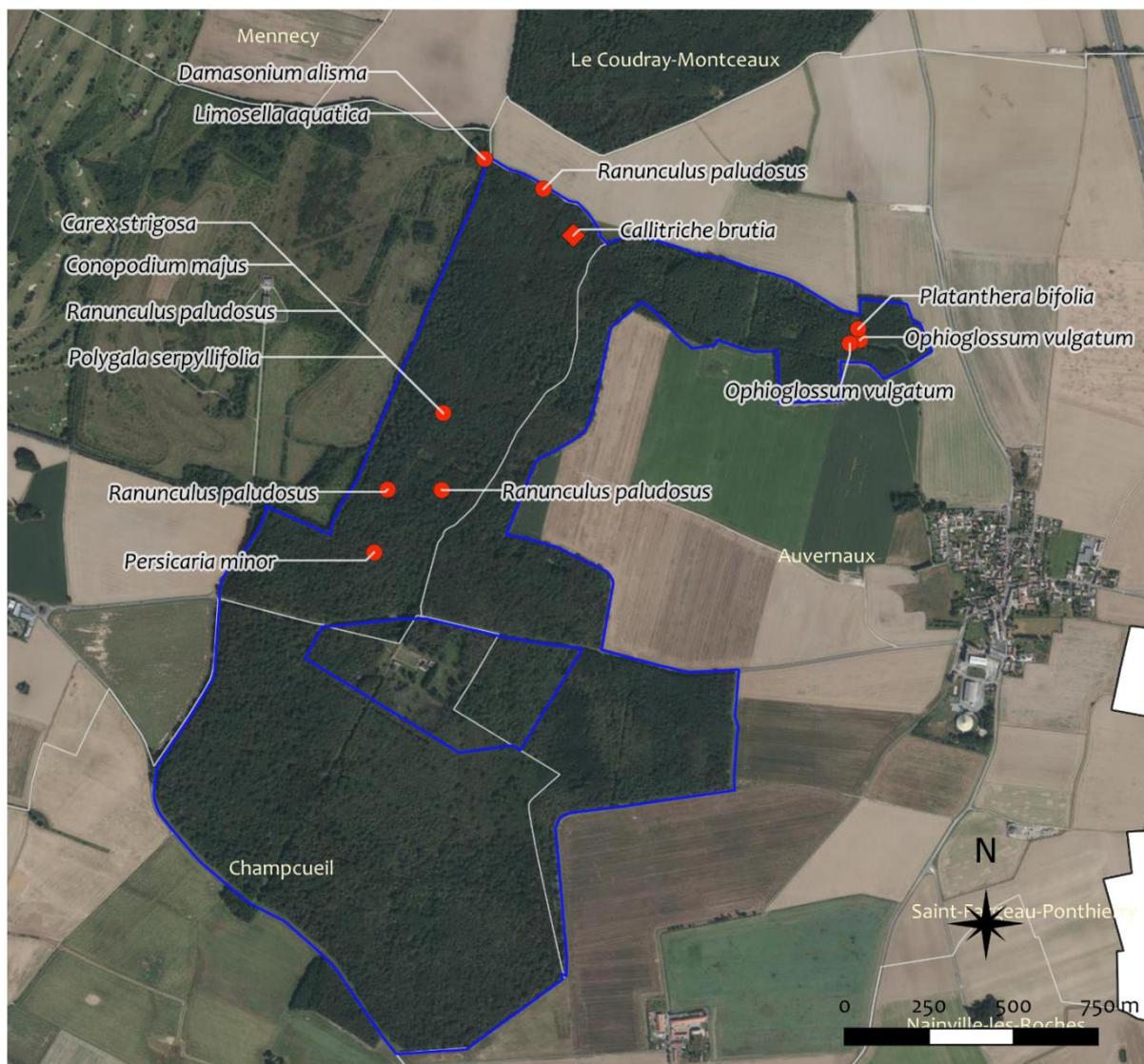
- **conserver et diversifier** la mosaïque de milieux existante par le biais des mesures de gestion proposées précédemment ;
- **surveiller** la population de Robinier faux-acacia située dans l'ancienne carrière au sud du lieu-dit « les Garennes » ;
- **surveiller et limiter** les usages anthropiques ayant des effets néfastes comme les dépôts sauvages de déchets, évacuer les déchets présents aux abords du site et sensibiliser les usagers aux effets néfastes de ce type de pratiques.

Les cartes ci-dessous localisent les espèces remarquables (patrimoniales et d'intérêt) signalées sur le site depuis 1900. La symbologie permet de distinguer les espèces revues lors des prospections de 2022 des autres.

Pour rappel, certains pointages correspondent à des centroïdes de polygone ou de ligne et non à des points en tant que tels, ils ne localisent donc pas précisément les espèces et ne donnent qu'une approximation de leur position. C'est aussi pour cette raison que certains points apparaissent en dehors du périmètre du site, car les polygones ou lignes d'origine sont à cheval sur les limites du site.



Localisation de la flore patrimoniale du Bois des Montils



Légende

Espèce patrimoniale

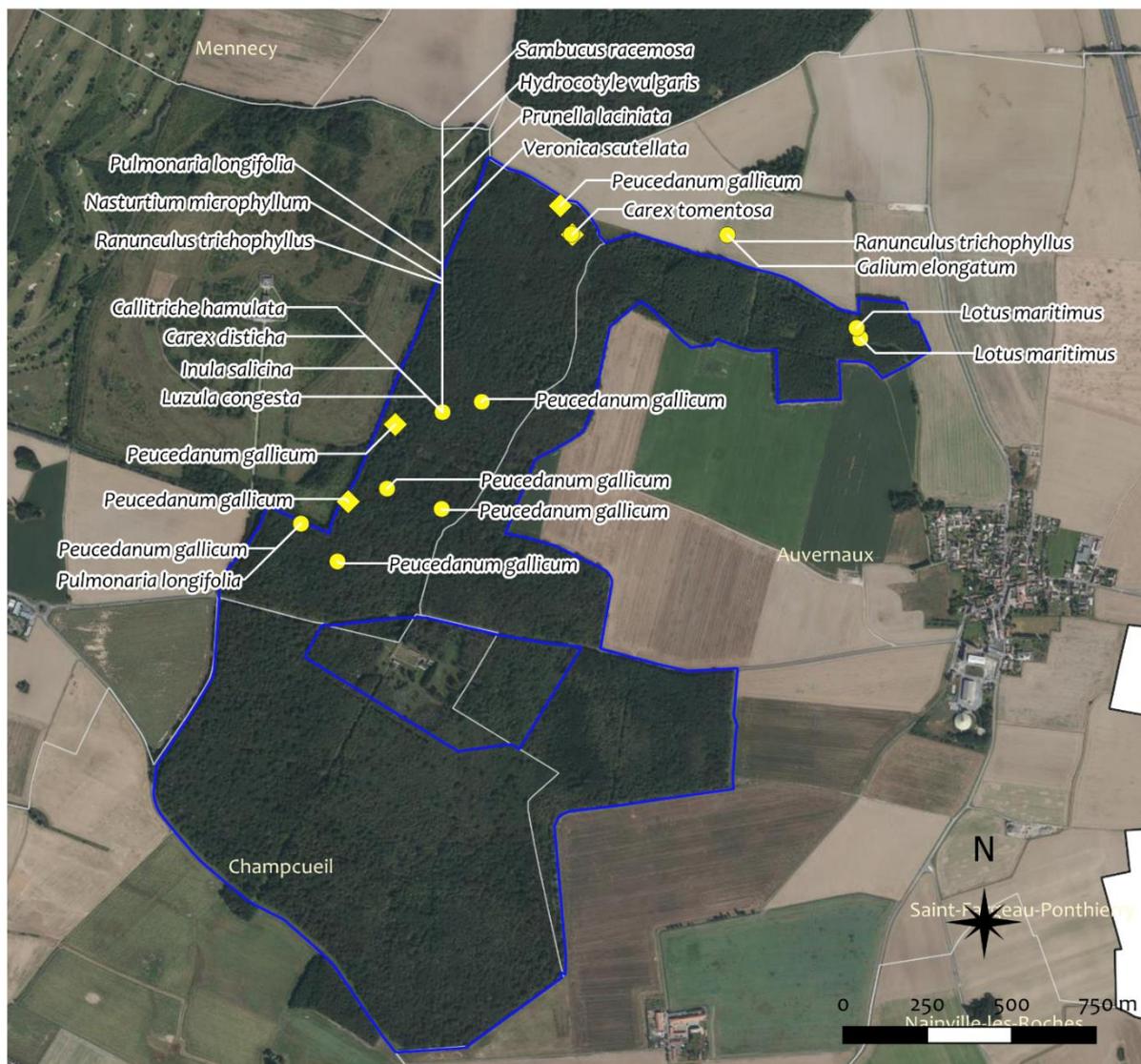
- ◆ Dernière observation = 2022
- Dernière observation < 2022
- Périmètre du site
- COMMUNE-IDF
- DEPARTEMENT-IDF



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2022



Localisation de la flore d'intérêt du Bois des Montils



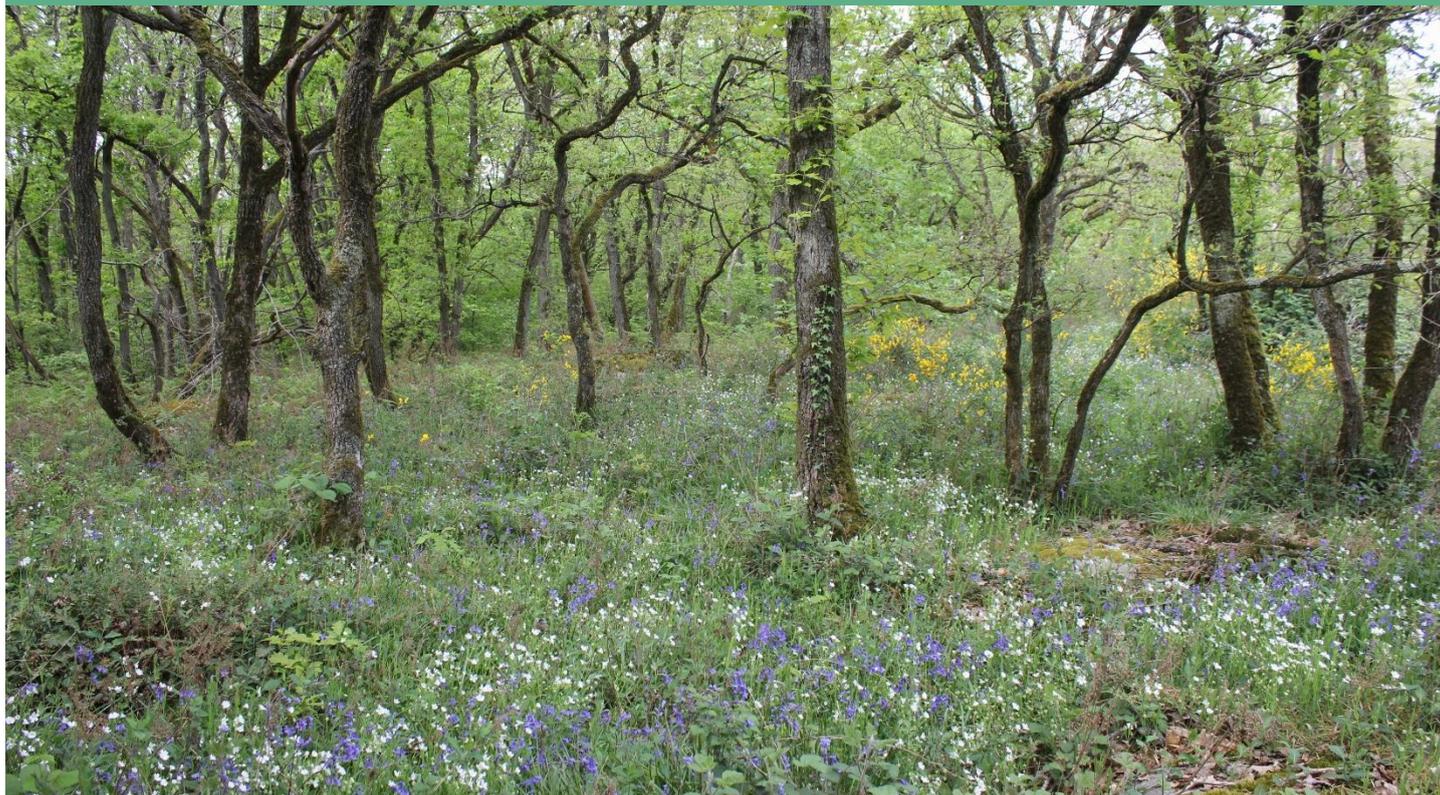
Légende

Espèce d'intérêt

- ◆ Dernière observation = 2022
- Dernière observation < 2022
- ▭ Périmètre du site
- ▭ COMMUNE-IDF
- ▭ DEPARTEMENT-IDF



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2022



Boisement xérophile sur la platière gréseuse de la Butte Hébert, D’Huison-Longueville (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

3. LA BUTTE HÉBERT

CONTEXTE

Situé dans le Gâtinais, sur la commune de D’Huison-Longueville, la Butte Hébert est un site de 127 hectares inscrit dans le périmètre du PNR du Gâtinais français ainsi que dans la Réserve de biosphère du Pays de Fontainebleau. Ce domaine, pour partie propriété départementale, pour partie privé voit son périmètre croiser celui de la ZNIEFF de type I des « Platières de D’Huison ouest – Orveau » dans sa partie sud. Située sur une butte de grès et de sables de Fontainebleau, la Butte Hébert est en bonne partie boisée mais comprend une part non négligeable de milieux ouverts dans les secteurs où affleurent les grès, sous forme de platière ou de chaos gréseux et dans les zones autrefois exploitées pour l’extraction de sable. En effet, deux anciennes carrières sont visibles sur les vues aériennes les plus récentes, l’une située dans la moitié nord du site et qui se trouve être sur une parcelle privée et l’autre, dans la moitié sud du site. Enfin, le site est traversé par des lignes à haute tension qui nécessitent le contrôle de la végétation à leur aplomb et assurent donc le maintien de zones ouvertes, au moins sous ces installations.

Les photographies aériennes du site illustrent l’évolution des paysages au cours des dernières décennies (Figure 28). Au milieu du XX^{ème} siècle, une dominance de végétation forestière était déjà visible mais les milieux ouverts étaient plus nombreux et de superficie plus importante qu’aujourd’hui. Une vaste zone ouverte existait notamment au sud du site qui s’est presque entièrement refermée depuis. Au nord, une zone de carrière, déjà présente dans les années cinquante et probablement en exploitation à cette époque, persiste encore aujourd’hui

mais tend à se refermer. Cette activité maintenait probablement l'ouverture de plusieurs chemins forestiers alentours dont le tracé est beaucoup plus net sur les photos historiques que sur les photos récentes. Les environs du site ont subi des modifications, notamment avec l'avancée de l'urbanisation de la commune de d'Huison-Longueville, à l'est du site. De nombreuses parcelles agricoles qui s'étendaient aux abords du site à l'époque sont encore présentes aujourd'hui. Enfin, on peut voir que l'ensemble des boisements présents aux abords de la Butte Hébert ont subi une dynamique de fermeture similaire à ceux situés sur la butte.

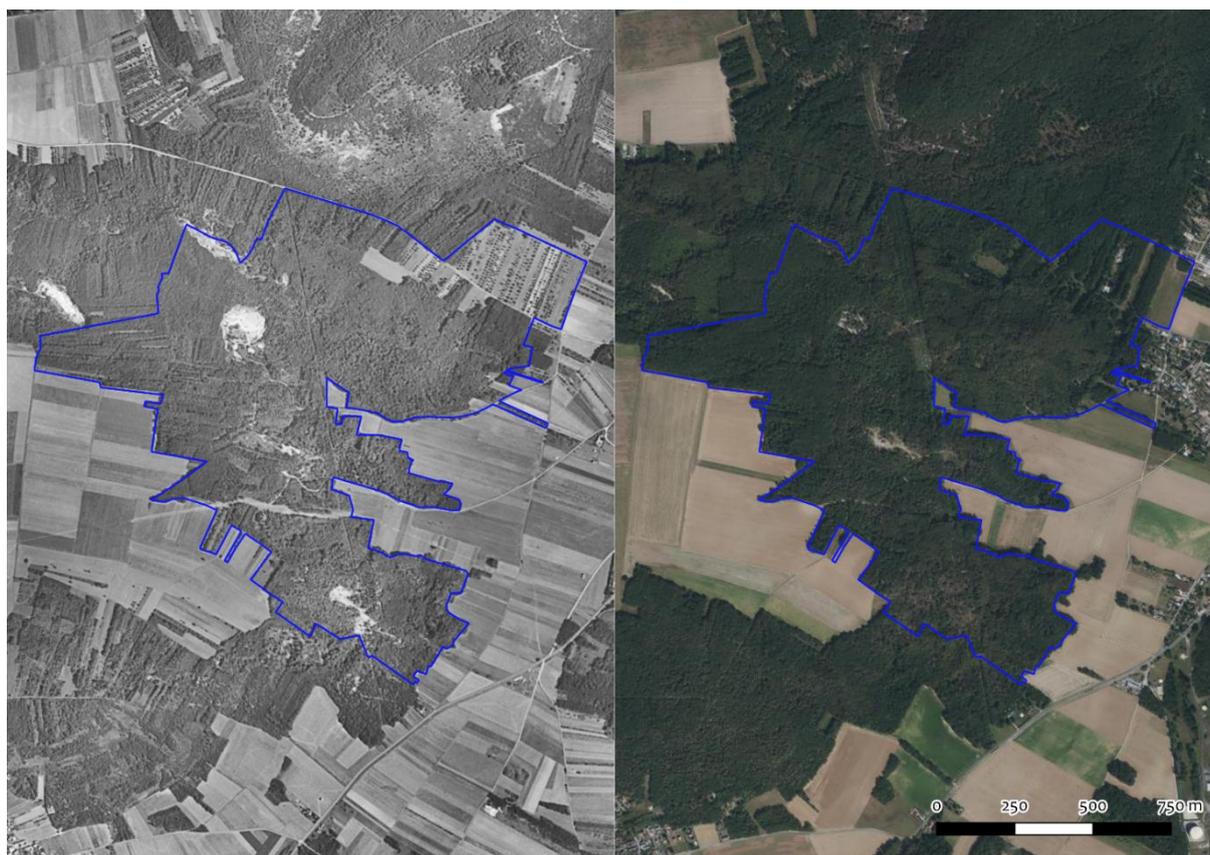


Figure 28 : Photographies aériennes de la Butte Hébert dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

Les inventaires floristiques, réalisés les 29 Avril, 4 Juillet et 17 Août, ainsi que des inventaires antérieurs ont permis de recenser **350 espèces sur le site dont 15 espèces patrimoniales** :

- l'**Agrostide des sables** (*Agrostis vinealis*) : très rare et vulnérable (**VU**) en Île-de-France ;
- l'**Amélanchier** (*Amelanchier ovalis*) : Protégée régionale, très rare, quasi menacée (**NT**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Callitriche pédonculée** (*Callitriche brutia*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Cuscute à petites fleurs** (*Cuscuta epithymum*) : rare, vulnérable (**VU**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;

- l'**Épine-vinette commune** (*Berberis vulgaris*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Hornungie des pierres** (*Hornungia petraea*) : Protégée régionale, très rare, quasi menacée (**NT**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Illécèbre verticillé** (*Illecebrum verticillatum*) : Protégée régionale, très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Jonc des vasières** (*Juncus tenageia*) : très rare, vulnérable (**VU**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Millepertuis des montagnes** (*Hypericum montanum*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Montie à graines cartilagineuses** (*Montia arvensis*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Orobanche des Genêts** (*Orobanche rapum-genistae*) : extrêmement rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Platanthère à deux feuilles** (*Platanthera bifolia*) : assez rare et vulnérable (**VU**) en Île-de-France ;
- la **Renoncule à fleurs en boule** (*Ranunculus nodiflorus*) : Protégée nationale, extrêmement rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Renoncule des marais** (*Ranunculus paludosus*) : très rare et vulnérable (**VU**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Spargoute printanière** (*Spergula morisonii*) : très rare et vulnérable (**VU**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

Ce sont aussi **27 espèces d'intérêt** qui ont été signalées :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Andryale à feuilles entières (<i>Andryala integrifolia</i>)	RR	NA	2014	Espèce des stations chaudes sur sol plus ou moins sec, graveleux ou sableux (jachères, friches, ballast de voie ferrée).
Alchémille oubliée (<i>Aphanes australis</i>)	R	LC	2000	Espèce héliophile et thermophile des substrats sableux, acides et oligotrophes : sols nus sableux, pelouses silicoles sableuses, carrières de grès et sable, platières. Observée dans les pelouses sableuses développées dans les vides de la lande sur la platière.
Brunelle à grandes fleurs (<i>Prunella grandiflora</i>)	R	LC	2014	Espèce héliophile ou de demi-ombre, des sols frais à humide, riches en éléments nutritifs et basiques à légèrement acides : pelouses et ourlets, talus exposés, chemins forestiers, landes, coupes forestières... Observée dans la carrière la plus méridionale et également au sud de cette zone, en boisement.
Bugle jaune (<i>Ajuga chamaepitys</i>)	R	LC	2018	Espèce des substrats caillouteux, souvent psammophile ou gravicole : commensale des moissons basiphiles, pelouses xérophiles ouvertes surtout basiphiles, friches. Observée dans la carrière la plus méridionale.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Canche des sables (<i>Corynephorus canescens</i>)	R	LC	2022	Espèce psammophile acidiphile xérophile : pelouses sableuses mobiles, vides de landes, pelouses sur alluvions décalcifiées et perturbées. Observée dans la carrière la plus méridionale.
Cotonnière naine (<i>Logfia minima</i>)	R	LC	2019	Espèce pionnière des substrats sableux, argileux ou gréseux, acidiphile, mésoxérophile : pelouses psammophiles, alluvions sèches décalcifiées, vides des landes, pelouses à Corynéphores, pelouses de platières. Observée à l'extrême sud du site, sous les lignes à haute tension et dans la carrière située en parcelle privée, au nord du site.
Dryopteris écaillée (<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>)	R	NA	2014	Espèce d'ombre, neutrocline, des substrats frais et humides, préférant des zones à hygrométrie importante. Vallons de chênaies-charmaies, chênaies oligotrophes, boisements calcicoles de pente et micro-ravins.
Epervière précoce (<i>Hieracium glaucinum</i>)	RR	DD	2022	Espèce mésoxérophile, neutrocalcicole : ourlet et coupes forestières, éboulis de carrières, fruticées, affleurements rocheux, vieux murs...
Euphorbe douce (<i>Euphorbia dulcis</i>)	RR	LC	2022	Espèce de demi-ombre, des substrats à humus doux neutres à calcicoles, frais à secs : forêts, fourrés et lisières.
Garance voyageuse (<i>Rubia peregrina</i>)	R	LC	2022	Espèce de demi-ombre xérothermophile neutrocline à large amplitude, des substrats riches en nutriments, caillouteux ou rocheux : lisières et pré-bois de chênaies pubescentes, ourlets des chênaies-pinèdes, fruticées thermophiles. Dispersée un peu partout sur le site.
Géranium luisant (<i>Geranium lucidum</i>)	R	LC	2000	Espèce de demi-ombre, neutrobasiphile, des stations chaudes sur substrats sableux ou caillouteux, légèrement enrichis en nutriments : ourlets mésotrophiques, chênaies pubescentes, lisières des chênaies-charmaies calcicoles sèches, pieds d'éboulis gréseux, talus caillouteux. Signalée en 2000 à l'est de la carrière la plus au nord du site.
Gesse des montagnes (<i>Lathyrus linifolius</i>)	R	LC	2010	Espèce de demi-ombre, neutroacidiphile, mésophile, sur argiles décalcifiées ou sols plus ou moins sableux, exceptionnellement sur calcaires : ourlets des chênaies acidiphiles et hêtraies-chênaies, moliniaies, vide de lande. Signalée au nord du site, presque à l'aplomb des lignes à haute tension.
Hélianthème à goutte (<i>Tuberaria guttata</i>)	R	LC	2022	Espèce xérothermophile pionnière acidiphile psammophile : pelouses sablo-siliceuses, pelouses des lithosols gréseux, pelouses sur alluvions décalcifiées. Observée sur les pelouses sableuses de l'ancienne carrière la plus au nord du site et dans les vides de la lande située dans la zone où affleure la platière de grès.
Héliotrope d'Europe (<i>Heliotropium europaeum</i>)	R	NT	2022	Espèce nitrophile, thermophile, des sols plus ou moins sableux : commensale des cultures sarclées, jachères, friches pionnières, pelouses sèches piétinées et rudéralisées. Observée dans les pelouses xérophiles de la carrière située la plus au sud du site.
Herniaire velue (<i>Herniaria hirsuta</i>)	R	LC	2014	Espèce pionnière plutôt acidiphile en contexte de pelouses et en milieux perturbés (friches, jachères...). Observée dans les pelouses xérophiles de la carrière située la plus au sud du site.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Jasione des montagnes (<i>Jasione montana</i>)	RR	LC	2022	Espèce des stations chaudes et sèches, des sols acides sableux, caillouteux ou rocheux et pauvres en nutriments : pelouses, sablo-siliceuses, pelouses des lithosols gréseux, vides des landes sèches, ballast des friches ferroviaires. Observée dans les pelouses xérophiles de la carrière située la plus au sud du site.
Koélérie grêle (<i>Koeleria macrantha</i>)	R	LC	2019	Espèce neutrocline mésoxérophile sur substrats à dominante sableuse : pelouses sablo-siliceuses et sablo-calcaires sèches, pelouses sur substrats mélangés, pelouses sur alluvions plus ou moins décalcifiées, pelouses des lithosols gréseux. Trois stations récentes sont connues : en limite nord du site, dans la carrière la plus au nord et dans les vides de lande sur la platière.
Limodore avorté (<i>Limodorum abortivum</i>)	RR	NT	2022	Espèce de demi-ombre en station chaude : lisières et sous-bois à tendance basique (chênaies pubescentes et chênaies-pinèdes).
Mélitte à feuilles de Mélisse (<i>Melittis melissophyllum</i>)	R	LC	2022	Espèce de demi-ombre, thermophile, des lisières neutrocalcicoles à acidiclinales sur substrat drainant : chênaies pubescentes, chênaies-frênaies, hêtraies-chênaies et chênaies oligotrophiques de pente. Dispersée sur le site notamment au niveau du lieu-dit « le Trou aux Loups » et à l'est du lieu-dit « Butte Hébert », dans le chaos gréseux en rebord de versant.
Ornithope délicat (<i>Ornithopus perpusilus</i>)	R	LC	2022	Espèce pionnière des substrats siliceux riches en annuelles, oligotrophe et légèrement thermophile : pelouses sableuses écorchées au sein de landes, chemins sablonneux piétinés, platières et jachères. Dispersée sur le site mais avec une station principale dans les vides de lande sur la platière gréseuse.
Polygale du calcaire (<i>Polygala calcarea</i>)	R	LC	2019	Espèce mésoxérophile basiphile : tonsures et zones rases des pelouses marnicoles et calcicoles, affleurements rocheux, pelouses sablo-calcicoles, talus érodés, carrières. Vue dans les vides de lande sur la platière gréseuse.
Pulmonaire à feuilles longues (<i>Pulmonaria longifolia</i>)	R	LC	2022	Espèce de demi-ombre, acidiclinaire, argilicole à psammocline, des substrats plus ou moins riches en nutriments : ourlets de chênaie méso à oligotrophique. Dispersée sur le site mais en 2022, n'a été revue qu'en lisière forestière, le long du GR1 situé en bas de versant et prolongeant la Rue des Rochettes.
Rosier rubigineux (<i>Rosa rubiginosa</i>)	R	DD	2014	Espèce mésoxérophile ubiquiste des sols plus ou moins enrichis : fruticées, haies, pelouses piquetées, landes densifiées, chênaies pubescentes.
Sénéçon des bois (<i>Senecio sylvaticus</i>)	R	NT	2014	Espèce thermophile peuplant les ourlets et coupes forestières des boisements sur substrat neutre à acide. Vue uniquement en 2014, sous les lignes à haute tension juste au-dessus du lieu-dit « le Trou aux Loups ».
Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>)	R	DD	2000	Espèce post-pionnière, héliophile ou de demi-ombre, hygrophile et acidiphile (saussaies marécageuses, bois humides ou marécageux, tourbières, queues d'étangs...).
Silène penché (<i>Silene nutans</i>)	R	LC	2019	Espèce de demi-ombre sur sols sableux, en conditions assez sèches et chaudes : pelouses psammophiles, pelouses sur dalles gréseuse, ourlets oligotrophiques, pré-bois des chênaies pubescentes. Observée essentiellement dans les vides de lande sur la platière gréseuse.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Téedalie à tige nue (<i>Teesdalia nudicaulis</i>)	R	LC	2019	Espèce héliophile et xérophile des sables acides ouverts riches en annuelles : pelouses sèches silicoles au sein de clairières et trouées forestières, carrières et platières. Vue dans la zone de platière gréseuse, dans la carrière la plus au sud et encore à l'extrême sud du site, dans un secteur autrefois ouvert qui tend à se refermer.

Enfin, **9 espèces exotiques envahissantes** ont été signalées sur le site :

- le **Brome sans arête** (*Bromopsis inermis*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée en 2014 au nord-est du lieu-dit « le Trou aux Loups » mais non revue depuis ;
- le **Cerisier tardif** (*Prunus serotina*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** dispersée un peu partout sur le site mais qui n'a plus été localisée depuis 2014 ;
- l'**Érable negundo** (*Acer negundo*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** signalée une seule fois en 2014 près des habitations situées au bas du chaos gréseux, au sud-est du lieu-dit « Butte Hébert » ;
- le **Laurier-cerise** (*Prunus laurocerasus*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** signalée à plusieurs endroits notamment à l'est du lieu-dit « Butte Hébert » et au sud de l'ancienne carrière la plus méridionale ;
- le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), **espèce exotique envahissante avérée implantée**, revue en 2022 à plusieurs endroits, elle est largement dispersée sur le site, notamment sous les lignes à haute tension et le long de certains chemins ;
- le **Solidage du Canada** (*Solidago canadensis*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** signalée sous les lignes à haute tension en 2010, elle n'a pas été revue lors des inventaires de 2022 ;
- la **Vergerette annuelle** (*Erigeron annuus*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** signalée en 2014 sous les lignes à haute tension, elle n'a pas été revue lors des inventaires de 2022 ;
- le **Vigne-vierge commune** (*Parthenocissus inserta*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** observée en 2022 dans une zone rudéralisée située sur la partie privée du site et où divers dépôts de matériaux et de déchets verts perturbent beaucoup le milieu.

Parmi ces espèces exotiques envahissantes, le Faux-ébénier, le Robinier faux-acacia et la Vigne-vierge commune sont les espèces pour lesquelles il a été estimé, d'après les observations faites lors des inventaires de 2022, que des interventions visant à limiter leur expansion seraient judicieuses. C'est pourquoi ces espèces ont fait l'objet de fiches synthétiques détaillées pour mieux les identifier, les localiser et donner des orientations de gestion.

FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES

L'Agrostide des sables (*Agrostis vinealis*)

Dernière observation : 2011



Description

Plante bisannuelle, glabre, de 15 à 60 cm de haut, à stolons hypogés grêles et blanchâtres portant des feuilles réduites à des écailles. **Feuilles aériennes** d'un vert grisâtre à glauque, fréquemment enroulées, assez raides, de 1-3 mm de large. **Ligule** de longueur atteignant au maximum 1,5x la largeur, subobtus à aigüe. **Inflorescence** en panicule contractée pendant et après la floraison. Nombreux épillets uniflores. **Glumes** presque égales en elles dépassant nettement le fleuron. **Lemme** à 5 nervures bien marquées, souvent munie d'une arête coudée. **Paléole** très réduite ou absente. Semence = fleuron et sa bague

Floraison de Juin à Juillet

Figure 29 : L'Agrostide des sables © S. FILOCHE –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière neutroacidophile, xérophile, psammophile, des sols siliceux, sablonneux et secs : pelouses sableuses sur dalles de grès, pelouses sablosiliceuses, pelouses sur alluvions sèches plus ou moins décalcifiées, talus...

Cette espèce est en régression dans la région (Figure 30), notamment avec la disparition de plusieurs de ses stations en basse vallée de la Seine. Elle persiste encore selon une diagonale nord-ouest/sud-est s'étendant du Gâtinais jusqu'en vallée du Loing. Sa régression est sans doute liée à la fermeture et l'eutrophisation des pelouses.

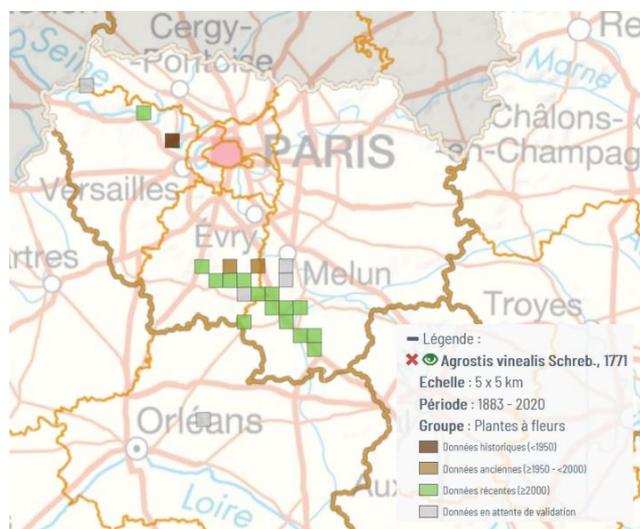


Figure 30 : Répartition de l'Agrostide des sables en Île-de-France
(Lobelia)

Station

Sur le site, l'espèce n'a été mentionnée qu'une seule fois, en 2011. Elle a été observée au sud du site, dans un secteur de lande qui, comme on peut le voir sur les photographies aériennes (Figure 28) s'est fortement refermé au cours des dernières décennies. L'espèce était probablement présente dans les vides de lande mais la taille et l'état de sa population n'ont pas été déterminés à l'époque de cette observation.

L'Amélanchier (*Amelanchier ovalis*)

Dernière observation : 2014



Description

Arbrisseau à **feuilles** caduques de 1 à 3 m de haut ; **rameaux** sans épines, à **bourgeons** glabres et luisants. **Feuilles** ovales-arrondies finement dentées de 1 à 3 (voir 4) cm de long, blanches-tomenteuses (cotonneuses) à la face inférieure, devenant glabres et coriaces ; **limbe** deux fois plus long que le pétiole. Grappes peu fournies au sommet en forme de corymbe, avec 3 à 8 **fleurs** blanches à 5 pétales dressés-étalés de 10 à 20 mm de long ; **calice** à 5 dents acuminées persistantes ; 5 styles soudés à la base. **Fruits** globuleux de 5 à 10 mm de diamètre, pulpeux, à 5 pépins lignifiés, noir bleuâtre à maturité.

Floraison de Avril à Mai

Figure 31 : Amélanchier © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière, héliophile et xérothermophile des lithosols et affleurements rocheux : fruticées et lisières sur pinacles crayeux, coteaux rocaillieux bien exposés, dalles et chaos gréseux.

De par sa situation écologique particulière, les milieux sur lesquels il se développe ont une dynamique quasi stable et sont peu influencés par les activités anthropiques.

De répartition européenne, il est en situation d'isolat septentrional en Île-de-France : un foyer important aux nombreuses stations dans le massif de Fontainebleau et le Gâtinais, jadis jusqu'à la vallée du Loing et le Bocage gâtinais et un second noyau sur les coteaux de la basse vallée de la Seine (Figure 32).

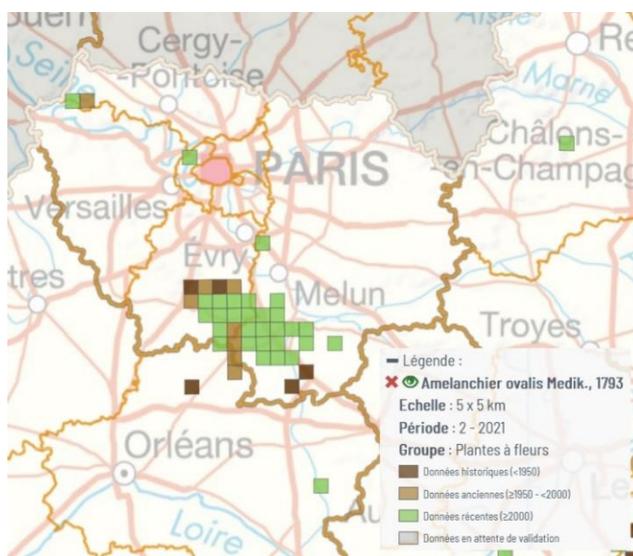


Figure 32 : Répartition de l'Amélanchier en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

L'espèce a été mentionnée plusieurs fois à l'extrême sud du site, dans le secteur qui tend à se refermer depuis plusieurs décennies et qui était autrefois occupé par une carrière en exploitation. L'amélanchier n'a pas été revu lors des prospections de 2022.

La Callitriche pédonculée (*Callitriche brutia*)

Dernière observation : 2022



Figure 33 : La Callitriche pédonculée © G. HUNAULT – CBN du Bassin parisien

Description

Plante monoïque aquatique, de 10 à 60 cm de long, ancrée dans la vase, soit entièrement submergée soit terminée par une rosette de feuilles flottantes. **Feuilles** opposées et entières, les **submergées** étroitement linéaires à sommet élargi en U ou en V, les **flottantes** à **limbe** largement elliptique. **Fleur mâle** réduite à une étamine à long filet, **fleur femelle** à deux carpelles, ceux-ci munis chacun de deux loges ovariennes. **Stigmate** rapidement réfléchi venant se plaquer de manière caractéristique pour l'espèce contre la commissure des carpelles. **Fruit = akène** nettement ailé, souvent pédicellé jusqu'à 12 mm de long chez les individus exondés.

Risque de confusion avec *Callitriche hamulata*, espèce des eaux courantes, dont les feuilles submergées présentent des sommets élargis en forme de clé anglaise et dont les fruits sont sessiles ou très courtement pédicellés (2 mm maximum).

Floraison de Mai à Septembre

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie, oligotrophile, acidiphile, typique des eaux stagnantes peu profondes et temporaires : mardelles, ornières et fossés inondés des chênaies oligotrophiques, mares de platières, marges des étangs... Souvent en mélange avec d'autres *Callitriche* (*C. stagnalis*, *C. obtusangula*, *C. platycarpa*...).

Cette *Callitriche* est présente en Île-de-France selon une large diagonale nord-ouest/sud-est depuis le Massif de Rambouillet jusqu'au Massif de Fontainebleau (Figure 34). Elle présentait également quelques stations en Vallée de la Marne qui n'ont plus été revues après les années 2000.

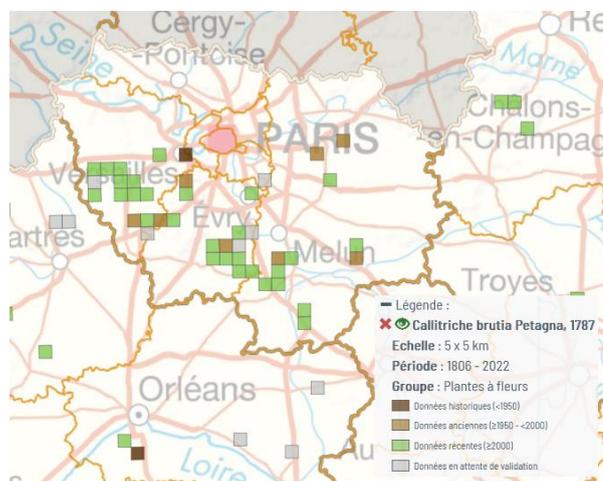


Figure 34 : Répartition de la *Callitriche pédonculée* en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée en 2019 dans le secteur de mare de platière situé au sud du lieu-dit « le Trou aux Loups », l'espèce n'a pas été revue lors des prospections de 2022. Elle a aussi été signalée historiquement dans le sud du site mais n'a plus été observée dans ce secteur depuis 1991.

La Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithymum*)

Dernière observation : 1992



Description

Plante annuelle parasite, volubile, dépourvue de chlorophylle, de teinte rougeâtre, parfois jaunâtre. **Tiges** capillaires rameuses s'enroulant autour de la plante hôte, émettant des suçoirs s'y incrustant. **Feuilles** réduites à des écailles. **Fleurs** d'un blanc rosé, odorantes, sessiles, organisées en **glomérules** peu fournis de 5 à 10 mm de diamètre. **Calice** en cloche très ouverte, fendu jusqu'aux trois quarts, à 5 **sépales** triangulaires, à pointe aiguë au sommet, sans nervure, égalant le tube de la corolle. **Corolle** en cloche à 5 lobes aigus et étalés (glomérule à aspect hérissé), sans nervure, atteignant 5 mm de long. **Étamines** saillantes mais plus courtes que la corolle. **Styles** bien plus longs que l'ovaire. **Fruit** = Capsule globuleuse à 2 loges.

Figure 35 : La Cuscute à petites fleurs © P. LAFON – CBN du Bassin parisien
Floraison de Juillet à Septembre

Écologie, menaces et répartition

Espèce héliophile et thermophile des sols relativement secs : pelouses sèches calcicoles, platières, landes. La Cuscute du Thym parasite de nombreux chaméphytes (*Thymus*, *Calluna*, *Erica*, *Cytisus*, *Genista*, *Ulex*, *Helianthemum*).

Considérée comme commune au siècle dernier, elle est aujourd'hui assez rare et s'observe principalement dans des habitats issus des activités agropastorales en fort déclin en Île-de-France. Elle est ainsi centrée sur le Gâtinais et le bocage gâtinais, atteignant la vallée de Chevreuse, la plaine de Bière et la vallée du Loing. Quelques mentions existent dans l'agglomération parisienne et le couloir séquanien, autour des boucles yvelinoises (Figure 36). Les autres stations sont rares et très disséminées.

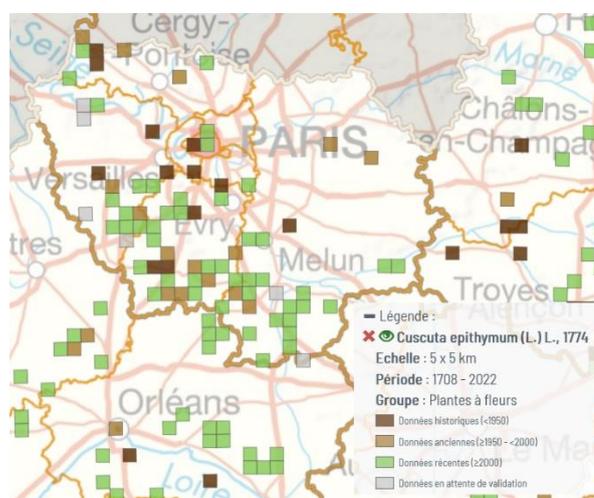


Figure 36 : Répartition de la Callitriche pédonculée en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée sur le site au début des années 90, la Cuscute à petites fleurs n'a pas été localisée plus précisément que par un polygone occupant un large quart sud du site. Elle n'a pas été revue depuis.

L'Épine-vinette (*Berberis vulgaris*)

Dernière observation : 2014



Description

Abrisseau caducifolié de 1 à 3 m de haut (jusqu'à 10 mètres en station très ensoleillée). **Feuilles** alternes, simples, fasciculées à l'aisselle d'une **épine** trifide (qui se divise en trois) très acérée. **Limbe** entier bordé de dents prolongées de cils raides. **Inflorescence** en grappe axillaire de fleurs hermaphrodites, à six **tépales** jaunes et six **pétales** jaunes munis de deux nectaires rouges à leur base. **Androcée** à six étamines dites « irritables » (qui se courbent quand un insecte vient toucher les nectaires) et **gynécée** à un seul carpelle. **Fruit** = baie ovoïde de couleur rouge à maturité.

Floraison de Mai à Juin.

Figure 37 : L'Épine-vinette © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce thermophile, mésoxérophile des substrats basiques. On la rencontre en fourrés, lisières forestières haies et manteaux de boisements calcicoles (chênaies pubescentes et fruticées thermophiles) souvent accompagnée de *Cornus mas*, *Lonicera xylosteum*, *Prunus mahaleb* et *Viburnum lantana*.

Anciennement commune, cette espèce est menacée (en France et dans le reste de l'Europe) du fait de la destruction quasi systématique dont elle a été victime pour le rôle qu'elle a joué dans la propagation d'un champignon responsable de la rouille du blé.

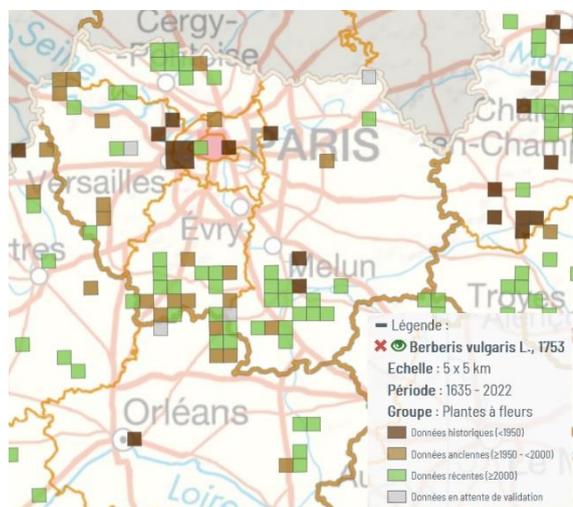


Figure 38 : Répartition de l'Épine-vinette en Île-de-France (*Lobelia*)

Elle est disséminée dans toute la France continentale calcaire et est assez localisée en Île-de-France avec quelques secteurs de présence majoritaire : Vallée du Loing, Gâtinais, Basse vallée de la Seine, Vexin et Bassin de l'Oise (Figure 38).

Station

L'espèce a été observée en 2014 au sud de la carrière la plus méridionale. Les informations décrivant l'état de la population (nombre d'individus, menaces...) n'avaient pas été relevées à cette époque et l'espèce n'a pas été revue lors des prospections de 2022.

L'Hornungie des pierres (*Hornungia petraea*)

Dernière observation : 2022



Figure 39 : L'Hornungie des pierres © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Description

Plante annuelle herbacée, vernale, naine, de 5 à 10 cm de haut. **Tige** feuillée et ramifiée. **Feuilles** à poils étoilés, à **limbe** pennatiséqué muni de 2 à 6 paires de segments lancéolés puis linéaires. **Fleurs** à pétales blancs de 0,7 à 1 mm de long. **Fruit** = silicule déhiscente, glabre, non ailée, elliptique et atténuée-arrondie au sommet, à bords latéraux fortement convexes et contenant deux graines par loge.

Floraison de Mars à Mai

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière, xérophile, neutrocalcicole, des substrats caillouteux à rocheux : pelouses ouvertes sur replats rocheux (poudingues, calcaires, falaises crayeuses) et milieu de substitution (talus, vieux murs...).

Cette protégée régionale des milieux ouverts, souvent menacés par la fermeture, se maintient assez bien dans la région, probablement parce qu'elle trouve refuge dans divers milieux de substitution comme les talus, les anciennes carrières, etc.

Sa répartition francilienne est très localisée (Figure 40) avec un secteur principal dans le Gâtinais, aux abords des vallées de la Juine et de l'Essonne, et dans deux autres vallées calcaires : la vallée du Loing en Seine-et-Marne et la basse vallée de la Seine.

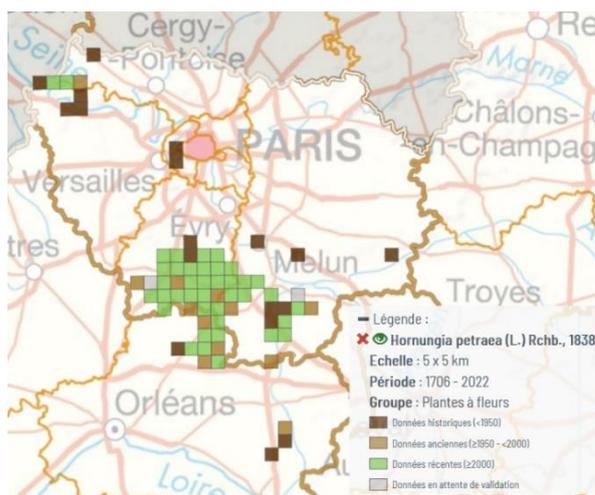


Figure 40 : Répartition de L'Hornungie des pierres en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Une population, installée sur les replats gréseux d'un front de taille, a été signalée plusieurs fois ces dernières années, y compris en 2022, dans l'ancienne carrière située en terrain privé. La station est menacée par une avancée active des ligneux. L'eutrophisation et le manque d'ensoleillement qui en découlent sont néfastes au maintien de cette espèce et du cortège d'annuelles typiques de pelouse sur dalle qui l'accompagne. L'ensemble de ces espèces, et la végétation patrimoniale qu'elles constituent (pelouses pionnières sur dalle gréseuse), sont menacés par cette fermeture. L'Hornungie des pierres a aussi été observée aux extrêmes nord (2019) et sud (2014) du site mais ces stations n'ont pas été revues depuis.

L'illécèbre verticillé (*Illecebrum verticillatum*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante annuelle, étalée ou flottante, de 5 à 25 cm de long. **Feuilles** à extrémités arrondies, longues au maximum de 8 mm, munies de stipules membraneuses. **Fleurs** disposées courtes cymes axillaire formant des verticilles à l'aisselle des feuilles. **Sépales** blancs et **pétales** réduits à des pointes et disposés en alternance avec les étamines. **Ovaire** à 2 stigmates. **Fruit** = utricule enfermé dans le calice persistant.

Floraison de Juillet à Septembre

Figure 41 : L'illécèbre verticillé © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

L'illécèbre verticillé affectionne les substrats acidiphiles et temporairement inondés tels que les mares de platières de grès. Cette espèce pionnière souffre de la colonisation par les ligneux de ses habitats de prédilection et de la rudéralisation causée par le piétinement. Espèce cantonnée au Massif de Rambouillet, de Fontainebleau et au Gâtinais.

L'illécèbre comprend deux secteurs de présence majeurs, dans le massif de Rambouillet et entre le Gâtinais et le massif de Fontainebleau. Il est en forte régression dans la région avec près d'un tiers de ses stations qui ont disparu (Figure 42).

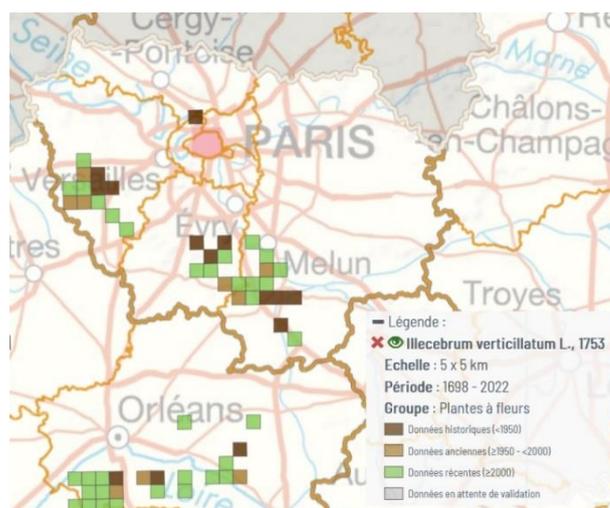


Figure 42 : Répartition de l'illécèbre verticillé en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

La principale station d'illécèbre connue sur le site est située au niveau des mares de platière localisées au sud du lieu-dit « le Trou aux loups ». La population est assez bien fournie avec plusieurs dizaines d'individus et a été régulièrement observée et suivie au cours de la dernière décennie. Néanmoins des usages inappropriés ont été observés à proximité qui sont source d'eutrophisation, perturbation néfaste à cette espèce et à l'habitat de mare de platière en général avec notamment, du nourrissage de bétail et des dépôts de matières organiques. Cette station comptant de nombreux autres espèces patrimoniales (*Orobanche rapum-genistae*, *Juncus tenageia*, *Montia arvensis*, *Ranunculus nodiflorus*, *R. paludosus*), il est vivement conseillé de proscrire ces usages. Une autre station d'illécèbre a été mentionnée à l'extrême sud du site mais n'a pas été revue depuis 2000.

Le Jonc des vasières (*Juncus tenageia*)

Dernière observation : 2019



Description

Plante annuelle, naine, de 3 à 15 cm de haut, glabre, à souche fibreuse aux racines très fines. **Tiges** très grêles, dressées, sub-cylindriques, munies de 1 à 4 **feuilles** caulinaires à **limbe** plan, les supérieures à gaine auriculée (prolongée par 2 oreillettes). **Inflorescence** en panicule grêle très lâche, à rameaux étalés, presque dichotomes. **Fleurs** brunâtres très espacées, solitaires, sessiles, enveloppées par deux bractées. **Tépales** égaux, ne dépassant pas les fruits, les externes aigus, les internes obtus. **Étamines** par 6 six. **Fruits** bruns et globuleux.

Floraison de Juin à Septembre

Figure 43 : Jonc des vasières © P. LAFON – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce hydrocline pionnière, neutroacidiphile des substrats sableux ou sablo-argileux pauvres en nutriments : mardelles et layons fangeux des chênaies oligotrophiques, mares de platières, grèves sablonneuses des étangs oligotrophes, zones tourbeuses.

Ce jonc est en régression marquée suite au comblement, à l'assèchement, au drainage, et à la poldérisation des zones humides.

De répartition paléotempérée, l'espèce est présente dans presque toute la France. En Île-de-France, elle est surtout présente dans le massif de Rambouillet, la vallée de Chevreuse et sur les franges du plateau briard (Figure 44).

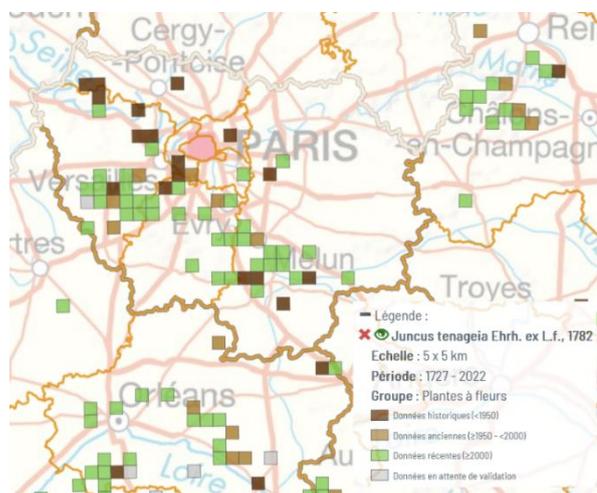


Figure 44 : Répartition du Jonc des vasières en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Sur la Butte Hébert, le Jonc des vasières a été observé uniquement dans le secteur de mare de platière, au sud du lieu-dit « le Trou aux Loups ». La dernière mention remonte à 2019 et malgré les recherches, il n'a pas été revu en 2022. Les données concernant la taille et l'état de la population n'avaient pas été relevées lors de cette observation.

Le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*)

ernière observation : 2014



Description

Plante herbacée vivace, dressée, glabre, à tige ronde. Feuilles opposées deux à deux, sessiles et embrassantes, au limbe muni de glandes noires sur les marges. Inflorescence terminale, courte et dense. Sépales de 5-6 mm de long, ciliés, munis sur les marges de glandes noires stipitées (qui sont situées à l'extrémité d'un pied appelé « stipe »). Pétales jaunes, de 10-12 mm de long démunis de glandes. Fruit = capsule.

Floraison de Juin à Août.

Figure 45 : Millepertuis des montagnes ©
A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce de demi-ombre, mésoxérophile, des stations chaudes, le Millepertuis des montagnes se retrouve en ourlets ou coupes forestières de boisements thermophiles comme les chênaies pubescentes ou les chênaies-pinèdes. C'est une espèce neutrocline mais qu'on retrouve fréquemment sur des sols calcarifères.

Autrefois présente dans les boisements de l'est parisien, (forêts de Montmorency, de Sénart et de Bondy, elle subit une forte régression en Île-de-France victime de l'embroussaillage et de l'eutrophisation des ourlets forestiers. Elle persiste en basse vallée de la Seine, dans le Gâtinais, les vallées de la Juine et de l'Essonne et le Massif de Fontainebleau mais reste ponctuelle ailleurs (Figure 46).

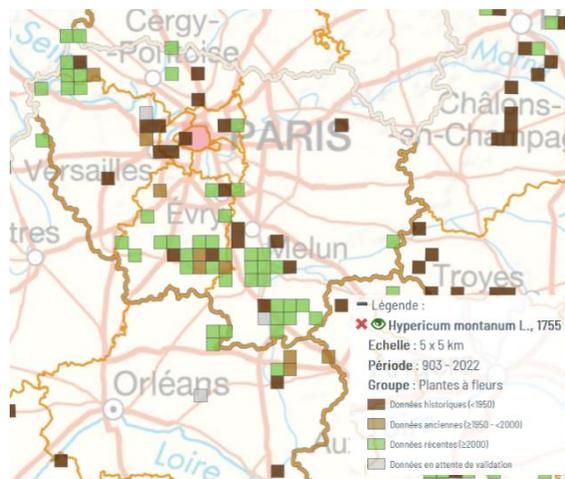


Figure 46 : Répartition du Millepertuis des montagnes en Île-de-France (Lobelia)

Station

La station signalée en 2014 se situe dans un versant boisé au sud-est du lieu-dit « Butte Hébert ». Lors de cette observation, un seul individu au stade végétatif avait été recensé. Il est probable que déjà, la station périssait du fait de la tendance globale à la fermeture des boisements et qu'elle ait disparu depuis. Il est recommandé, pour espérer revoir cette espèce et pour maintenir d'autres espèces de milieux ouverts présentes sur le site, de limiter la densification des boisements en restaurant et en préservant les zones ouvertes existantes et en aménageant de nouvelles ouvertures dans les zones les plus refermées.

La Montie printanière (*Montia arvensis*)

Dernière observation : 2019



Description

Plante étalée ascendante glabre sans rosette. **Feuilles** opposées et entières, vert-jaunâtre ; pétioles soudés 2 à 2 à leur base portant un limbe charnu lancéolé. **Inflorescences** en petites cymes et axillaires ; **fleurs** à 2 sépales et 5 pétales blancs soudés en tube à leur base et légèrement irréguliers. **Graines** noires, mates, couvertes de tubercules largement coniques.

Figure 47 : Montie printanière © J. CORDIER – CBN du Bassin parisien

Floraison en d'Avril à Mai

Écologie, menaces et répartition

Espèce psammophile, acidiphile des substrats à engorgement temporaire : pelouses sablosiliceuses à stagnation hivernale sur dalle de grès, tonsures des pelouses sur argiles décalcifiées, jachères argilo-sableuses, mouillères.

La Montie printanière est menacée par la densification des pelouses et l'abandon des moissons sableuses.

Cette espèce eurasiatique est présente en Île-de-France du Massif de Rambouillet jusqu'au bocage gâtinais (Figure 48).

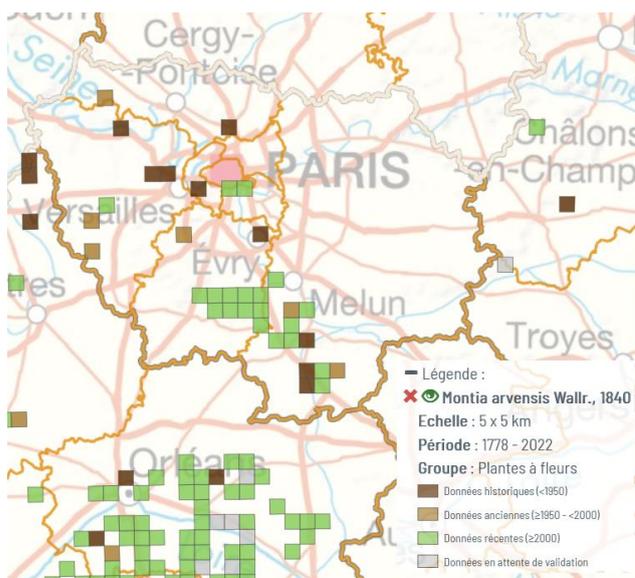


Figure 48 : Répartition de la Montie printanière en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée régulièrement depuis les années 2000 sur la Butte Hébert, la Montie printanière comprend deux stations connues sur le site, la principale étant située aux abords des mares de platières au sud du lieu-dit « le Trou aux Loups ». C'est là qu'elle a été le plus souvent signalée et revue le plus récemment (2019) sans pour autant que des données concernant la taille ou l'état de la population n'aient été récoltées. Enfin, elle a aussi été signalée en 2010, au sud du site dans un secteur de platière autrefois ouvert mais qui tend à se refermer, sans avoir été revue depuis.

L'Orobanche des genêts (*Orobanche rapum-genistae*)

Dernière observation : 2022



Description

Géophyte holoparasite du genre *Cytisus*, parfois sur *Ulex* ou *Genista*, de 25 à 80 cm de haut, à **tige** écaillée, non ramifiée et jaunâtre. **Feuilles** de 15 à 25 mm de long. **Inflorescence** en épi dense à **bractées** entières. **Calice** sans tube, à deux segments bifides. **Fleurs** de 20-25 mm de long, largement campanulée (en forme de cloche), de teinte rougeâtre, rosâtre ou jaunâtre. Intérieur de la corolle terne et concolore. **Lèvre inférieure** à marge non ciliée. **Étamines** à filet glabre dans la moitié inférieure insérées à moins de 2 mm de la base de la corolle. **Stigmate** jaune

Figure 49 : Orobanche des genêts © S.
FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce des sols acides en stations chaudes : landes sèches, fruticées à genêts, coupes lisières et clairières des chênaies, friches.

Cette espèce autrefois commune est en forte raréfaction dans la région du fait de l'abandon des pratiques agropastorale qui permettaient le maintien de ses milieux de prédilection. Elle est encore présente en basse vallée de la Seine, dans le Gâtinais, la vallée de l'Essonne, le massif de Fontainebleau, les environs de Nemours et le bocage gâtinais (Figure 50).

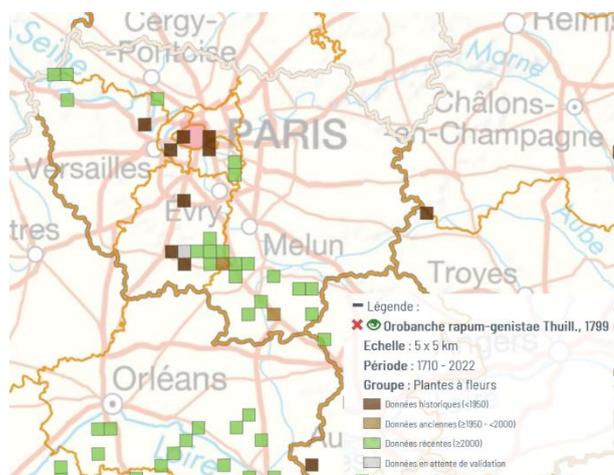


Figure 50 : Répartition de l'Orobanche des genêts en Île-de-France
(Lobelia)

Station

Signalée en 1906 sur la Butte Hébert, l'Orobanche des genêts n'avait pas été revue depuis. Elle a été retrouvée en 2022 dans la zone landicole située au sud du lieu-dit « le Trou aux Loups », à proximité des lignes à haute tension. La population observée semble stable et s'étend sur une centaine de mètres carrés avec une dizaine d'individus de *Cytisus scoparius* parasités. Ce sont entre 3 et 13 inflorescences qui ont été observées aux pieds des Genêts. Ces inflorescences étaient desséchées mais comptaient de très nombreuses graines matures. La préservation de cette station exceptionnelle passera par un maintien de la lande et une limitation des pratiques anthropiques observées dans ce secteur qui peuvent avoir des effets néfastes (dépôts de matières organiques, nourrissage de gibier). Ces orientations de gestion seraient dans le même temps bénéfiques aux mares de platières situées dans le même secteur.

La Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*)

Dernière observation : 2000



Description

Orchidée tubéreuse, de 15 à 50 cm de haut. **Feuilles** basales développées au nombre de 2, rarement 3. **Fleurs** blanches, lavées de vert jaunâtre, très odorantes, caractérisées par leur labelle entier en forme de langue étroite et prolongé par un grand éperon non épaissi, de plus de 2 cm de long. **Loges polliniques** des anthères rapprochées et presque parallèles entre elles.

Risque de confusion avec la Platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*) qui se distingue par ses longues polliniques très divergentes dans leur partie basale, et dont l'éperon est un peu plus épais à son extrémité. Attention néanmoins à observer des fleurs matures pour distinguer ces deux espèces.

Floraison de Juin à Juillet

Figure 51 : Platanthère à deux feuilles ©
R. DUPRÉ – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce héliophile ou de demi-ombre, mésoxérophile, relativement indifférente au substrat pourvu que le niveau trophique soit peu élevé : prairies, pelouses, landes, boisements clairs.

Cette platanthère est sensible à l'eutrophisation. Sa diversité d'habitat et sa distribution assez large font, malgré une réelle régression, qu'elle n'est pas menacée en Île-de-France où elle est largement répartie (Figure 52).

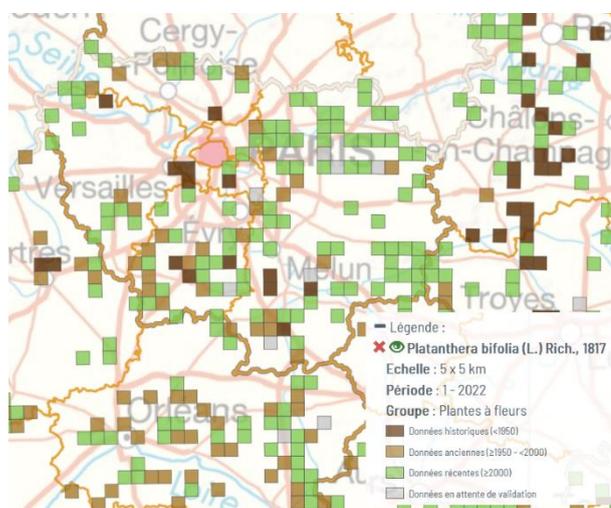


Figure 52 : Répartition de la Platanthère à deux feuilles en Île-de-France (*Labelia*)

Station

Signalée en 2000 au niveau du lieu-dit « le Trou aux Loups », sous les lignes à haute tension, l'espèce n'a pas été revue depuis, y compris lors des prospections de 2022. Malgré une ouverture maintenue sous les lignes à haute tension, il est possible que la zone se soit trop eutrophisée pour permettre le maintien de cette espèce, pour peu que les dépôts de fauche et de coupe aient été laissés sur place.

La Renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus*)

Dernière observation : 2022



Figure 53 : Renoncule nodiflore © F. PERRIAT– CBN du Bassin parisien

Description

Plante annuelle, de 5 à 20 cm de haut. **Tige** grêle, ramifiée de façon presque dichotomique, plus ou moins couchée, portant à la base quelques racines adventives. **Feuilles** de la rosette lâche, étroites, allongées, longuement pétiolées. **Feuilles caulinaires** plus courtes, opposées, lancéolées, à nervation peu visible. **Fleurs** pentamères, très petites (de 0,10 à 0,35 cm de diamètre), solitaires et sessiles dans les ramifications et les angles de la tige. **Sépales** petits, vert-jaune, pas toujours persistants. **Pétales** jaune pâle un peu verdâtre, ovales, plans, pas plus grands que les sépales. **Étamines** à anthères jaune pâle. **Carpelles** en tête, peu nombreux. **Fruit** = polyakène en tête globuleuse. **Akènes** comprimés, brunâtres, à bec droit égalant le tiers de leur longueur.

Floraison d'Avril à Juin

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie de mares temporaires oligotrophes sur substrats acides (mares de platières) elle est surtout menacée par l'assainissement des zones humides, le drainage accentué des champs inondables, l'abandon du pâturage extensif et la rudéralisation des milieux (surfréquentation anthropique des platières gréseuses, notamment).

En Île-de-France, cette espèce, en limite septentrionale de son aire de répartition, est en régression importante du fait de la rudéralisation et de la fermeture de ses habitats de prédilections. Avec la moitié de ses stations disparues, elle ne persiste plus que dans le Gâtinais, le massif de Fontainebleau et le massif de Nanteau (Figure 54).

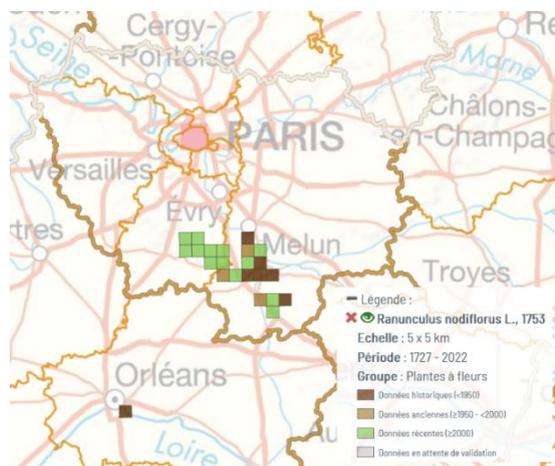


Figure 54 : Répartition de la Renoncule à fleurs en boule en Île-de-France (Lobelia

Station

Deux stations sont connues sur le site : l'une dans la zone de mares de platières déjà évoquée, au sud du lieu-dit « le Trou aux Loups », où l'espèce a été revue très régulièrement et notamment en 2022. Cette population compte une centaine d'individus sur une dizaine de mètres carrés. La seconde station se trouve au sud du site, dans une zone de lande en cours de fermeture. L'espèce y a été vue pour la dernière fois en 2017, la taille de la population était alors conséquente avec plusieurs centaines d'individus sur plusieurs dizaines de mètres carrés.

La Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*)

Dernière observation : 2019



Description

Plante vivace, de 10 à 50 cm de haut. **Tige** dressée, peu ramifiée et velue, dont la base est engoncée dans des fibres correspondant aux restes de feuilles mortes. **Racines** tubérisées. **Feuilles basales** apparaissant au moment de la floraison, à peine dentées lorsqu'elles sont jeunes puis 2-3 fois divisées en segments étroits et dentés. **Fleurs** pentamères et peu nombreuses (1 à 8). **Sépales** verdâtres, étalés contre les pétales (ou rarement presque renversés). **Pétales** jaunes d'or, munis d'une écaille nectarifère, généralement deux fois plus longs que les sépales. **Carpelles** à bec droit, égalant la moitié de la longueur des sépales pubescents, disposés en une masse ovoïde. **Infrutescence** = tête ellipsoïdale constituée de nombreux akènes

Floraison d'Avril à Juin.

Figure 55 : La Renoncule des marais ©
S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière des pelouses psammo-clines et des lithosols compacts temporairement humides en conditions oligotrophes et acides : coteaux secs, pelouses sablonneuses tassées, vides de landes, dalles de grès...

Elle est menacée par la fermeture des pelouses sèches, calcicoles, notamment du fait de l'abandon du pâturage extensif sur ces milieux.

En Île-de-France, elle n'est présente qu'au sud (Gâtinais, plaine de Bière, massif de Fontainebleau, franges du plateau Briard, environs de Nemours), alors qu'elle était signalée autrefois en forêt de Saint-Germain-en-Laye, à Palaiseau, en forêt de Sénart ainsi qu'aux portes de Paris (Figure 56).

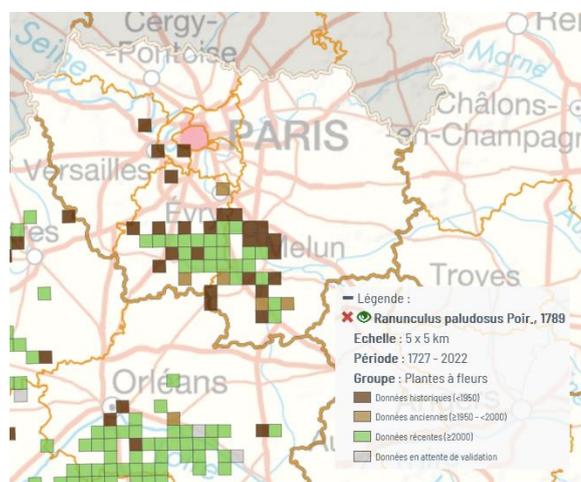


Figure 56 : Répartition de la Renoncule des marais en Île-de-France (Lobelia)

Station

Signalée en 2019 dans le secteur landicole le plus au sud du site où a aussi été mentionnée la Renoncule à fleurs en boule, cette renoncule n'a pas été revue lors des inventaires de 2022. La taille de sa population n'a pas été estimée lors de l'observation de 2019.

La Spargoute printanière (*Spergula morisonii*)

Dernière observation : 2019



Description

Plante annuelle, de 5 à 25 cm de haut, à **tiges** ascendantes ou dressées, glabrescentes ou légèrement poilues. **Feuilles** linéaires, courtes (1 à 2 cm de long), plus courtes que les entre-nœuds ; limbe foliaire non sillonné en dessous ; stipules très petites. **Pétales** ovales, généralement obtus au sommet, contigus ; sépales égalant les pétales, ovales, acuminés ; 5 ou 10 étamines ; 5 styles. **Fruit** : capsule à 5 valves, dépassant légèrement le calice. **Graines** aplaties, pourvues d'une aile large (environ un quart du diamètre total de la graine) brunâtre ou rousse avec de petites papilles blanchâtres à la naissance de l'aile.

Floraison d'Avril à Juin.

Figure 57 : Spargoute printanière © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce xérophile, psammophile des substrats acides et oligotrophes : pelouses sablo-siliceuses, platières, vides de landes, pelouses sur alluvions plus ou moins décalcifiées et cultures.

Cette espèce pionnière est victime de la fermeture des milieux et de l'eutrophisation des champs cultivés.

En Île-de-France elle est principalement présente sur une bande allant du massif de Rambouillet à Nemours. Quelques stations isolées sont présentes dans le Val-d'Oise (Figure 58).

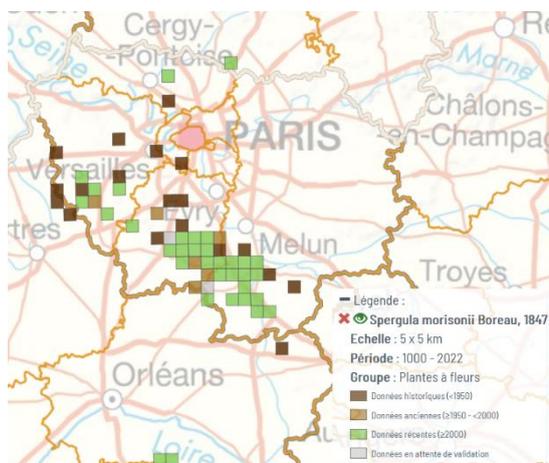


Figure 58 : Répartition de la Spargoute printanière en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Trois stations sont connues sur le site pour cette espèce. La station la plus récente, revue en 2019 se situe au sud du site dans une zone ouverte en bordure de sentier forestier mais aucune donnée sur la taille de la population n'avait été récoltée à cette époque. A proximité de ce pointage se trouve une seconde station, signalée en 2010, où avaient été recensé seulement onze individus. La troisième station se situe dans la zone de carrière au sud-ouest du lieu-dit « Butte Hébert » mais l'espèce n'y a plus été vue depuis 2014 et aucune donnée sur la taille de la population n'avait été récoltée à cette époque.

FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Dernière observation : 2022



Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et largement implantée (Wegnez, 2022).

Description

Arbre ou arbuste pouvant atteindre 25 m de haut. **Jeunes rameaux** lisses, verts rougeâtres, en général épineux. **Écorce** lisse et brunâtre puis gris beige et crevassée en réseau. **Feuilles** imparipennées (3 à 10 paires de folioles et une foliole terminale). **Folioles** entières, ovales ou elliptiques, marquées par un petit mucron à l'extrémité, glabres, plus ou moins glauques et longues de 2 à 5 cm. **Inflorescence** en grappe axillaire pendante, lâche, longue de 10 à 20 cm. **Fleurs** à symétrie bilatérale, très mellifères et odorantes. **Calice** court à 5 petites dents inégales. **Corolle** longue de 15 à 20 mm, à 5 **pétales** blancs et jaunes à la base. **Fruit** = gousse longue de 4 à 10 cm et large de 1 à 2 cm, pendante et glabre.

Figure 59 : Robinier faux-acacia © S. FILOCHE
– CBN du Bassin parisien

Floraison de Mai à Juillet.

Écologie, menaces et répartition

Espèce nord-américaine cultivée pour l'ornement dans les parcs et le long des avenues, mais également implantée pour la fixation des sols et la production d'un bois de bonne qualité.

Pionnière rudérale des pineraies et forêts mélangées, elle colonise facilement les terrains secs et bien aérés, ainsi que les pelouses calcaires ou sableuses.

Station

Largement répartie sur le site (Figure 60), l'expansion de cette espèce est à surveiller, en particulier dans les zones ouvertes et en lisière de boisement afin de ne pas accentuer la dynamique de fermeture des landes, pelouses et autres milieux ouverts présentant souvent de forts enjeux flore et habitat.

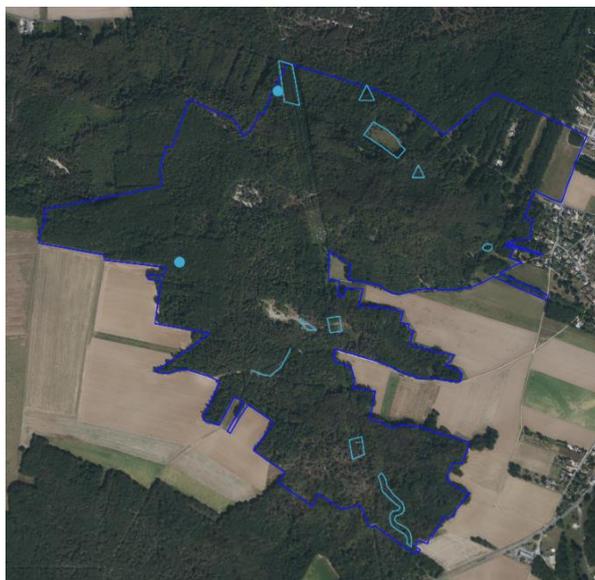


Figure 60 : Localisation (contours bleu clair) des stations de Robinier faux-acacia en 2022 sur le site de la Butte Hébert (limites du site représentées par les contours en bleu foncé)

La Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)

Dernière observation : 2022



Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et largement implantée (Wegnez, 2022).

Description

Plante lianescente, ligneuse, presque glabre, pouvant atteindre jusqu'à 15 mètres de haut. **Feuilles** alternes, chacune opposée à une vrille ramifiée qui s'accroche en s'enroulant autour du support. **Limbe** composé-palmé à 5 folioles lancéolées et dentées, prenant une teinte rouge vif à l'automne. **Inflorescence** en corymbe située à l'opposé d'une feuille. **Fleurs** pentamères, à symétrie radiaire. **Pétales** libres, verdâtres, disposés en étoile. **Étamines** par 5. **Ovaire** supère à 2 carpelles soudés. **Fruit = baie** sphérique de 5-7 mm de diamètre, prulineuse, de teinte bleutée.

Figure 61 : Vigne-vierge commune © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Floraison de Juin à Août

Écologie, menaces et répartition

Espèce hygrocline des substrats enrichis en nutriments : friches, fruticées eutrophes, saussaies, lisières, berges et ripisylves rudéralisées, terrains vagues, vieux-murs...

Originnaire d'Amérique du Nord, la Vigne-vierge commune a été introduite en France au XX^{ème} siècle pour l'ornement des murs et des façades dont elle s'est échappée en colonisant les haies, les friches ou les décombres (GT IBMA, 2016). En contexte de forêt alluviale, elle concurrence notamment le houblon (*Humulus lupulus*), l'une des rares lianes indigènes présentes dans ces milieux. Elle est aujourd'hui répandue dans une grande partie de la France.



Figure 62 : Localisation de la Vigne-vierge commune (pointage bleu clair) sur le site de la Butte Hébert (contours bleu foncé)

Elle est actuellement largement répandue dans l'agglomération parisienne, les vallées de l'Oise et de la Marne et le couloir séquanien.

Station

Une seule station a été signalée pour cette espèce sur le site (Figure 62) cependant, sa présence est en lien avec des activités anthropiques (dépôts de matières organiques) dont les effets peuvent être néfastes puisqu'ils permettent notamment l'expansion de telles espèces. Le risque est donc que cette espèce se répande sur des zones soumises à ces pratiques qui sont donc à limiter.

VÉGÉTATIONS

La Butte Hébert est un site présentant une diversité d'habitat assez forte, habitats qui sont pour plusieurs patrimoniaux. On compte ainsi 11 végétations patrimoniales :

- des **pelouses pionnières calcicoles xérophiles sur dalle rocheuse** (*Peltigero rufescentis* – *Allietum sphaerocephali*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), déterminante de ZNIEFF et en danger critique d'extinction (**CR**) en Île-de-France (Figure 63) ; elles se situent sur les dalles gréseuses du front de taille de la carrière privée au sud-ouest du lieu-dit « le Trou aux Loups » ;

- des reliquats de **pelouses pionnières acidiphiles xérophiles sur dalle de grès** (*Sedo albi* – *Veronicion dillenii*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France localisées dans les vides de lande au sud du lieu-dit « le Trou aux Loups » ;

- des **pelouses pionnières xérophiles sur sables mobiles** (*Miboro minima* – *Corynephorion canescentis*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), déterminante de ZNIEFF et en danger critique d'extinction (**CR**) en Île-de-France localisées dans les vides de lande du secteur landicole le plus au sud du site ;

- des **pelouses annuelles des sables calcaires plus ou moins fixés** (*Sileno conicae* – *Cerastion semidecandri*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), déterminante de ZNIEFF et en danger d'extinction (**EN**) en Île-de-France localisées dans les vides de lande au sud du lieu-dit « le Trou aux Loups » ;



Figure 63 : Pelouse pionnière sur dalle de grès dans une ancienne carrière de la Butte Hébert © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

- des **pelouses pionnières annuelles acides et héliophiles des sables fixés** (*Thero - Airion*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), déterminante de ZNIEFF et en danger d'extinction (**EN**) en Île-de-France, localisées dans les vides de lande des deux secteurs landicoles, dans les zones d'affleurement des grès ;

- des **pelouses oligotrophes acidiphiles en stations très sèches** (*Galio saxatilis* – *Festucion filiformis*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), déterminante de ZNIEFF et en danger critique d'extinction (**CR**) en Île-de-France localisées dans le secteur de lande le plus au sud du site ;
- des **gazons annuels des sols temporairement inondables** (*Cicendion filiformis* et *Crassulo vaillantii* – *Lythron borysthenici*), végétations toutes deux inscrites à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), déterminantes de ZNIEFF et en danger critique d'extinction (**CR**) en Île-de-France, signalées dans le secteur de mare de platière le plus au sud du site (Figure 64);



Figure 64 : Gazons annuels amphibies du *Crassulo vaillantii* – *Lythron borysthenici* sur l'une des platières gréseuses de la Butte Hébert © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

- des **ourlets acidiphiles de demi-ombre** (*Conopodio majoris* – *Teucrium scorodoniae*), végétation déterminante de ZNIEFF et en danger d'extinction (**EN**) en Île-de-France, signalés en bordure de chemin forestier à l'est de la carrière privée désormais désaffectée ;
- des **landes atlantiques sèches à Callune et Bruyère** (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*), végétation déterminante de ZNIEFF et en danger d'extinction (**EN**) en Île-de-France, signalées sur les plateaux dans les zones ouvertes où affleurent les grès, en mosaïque avec diverses pelouses (Figure 65) ;
- de la **hêtraie-chênaie neutre à basique en conditions sèches** (*Rubio peregrinae* – *Fagetum sylvaticae*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) et en danger d'extinction (**EN**) en Île-de-France, largement signalée sur le site dans les zones de plateau.



Figure 65 : Lande sèche en zone ouverte sur la Butte Hébert © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Ce sont également 3 végétations d'intérêt, car inscrites à la DHFF, qui ont été signalées sur le site. Toutes trois sont rattachées à la même alliance végétale du *Carpino betuli – Fagion sylvaticae*, correspondant à de la **hêtraie-chênaie mésophile à tendance neutre à basique**, et sont localisées au bas de la majorité des versants.

ORIENTATIONS DE GESTION

La Butte Hébert est un site présentant une forte diversité végétale, tant sur le plan des végétations que des espèces. Il accueille de nombreuses végétations remarquables (patrimoniales et d'intérêt) et de ce fait, de nombreuses espèces patrimoniales et d'intérêt. On y rencontre des boisements, des landes, une large palette de pelouses annuelles sur sables et dalles rocheuses et enfin, plusieurs types de gazons amphibies de mares de platières. C'est cette diversité et la rareté et la patrimonialité des milieux qu'il accueille, qui confèrent au site son originalité et qu'il faut préserver.

Gestion des landes et des pelouses sèches annuelles

Le maintien des pelouses xérophiles, calcicoles ou acidiphiles, des sables ou des dalles rocheuses (*Miboro minima* – *Corynephorion canescentis*, *Peltigero rufescentis* – *Allietum sphaerocephali*, *Sedo albi* – *Veronicion dillenii*, *Sileno conicae* – *Cerastion semidecandri*, *Thero - Airion*) et des landes (*Calluno vulgaris* – *Ericetum cinereae*) peut passer par différents modes de gestion. Pour les stations les plus dégradées, des actions de restauration seraient d'abord nécessaires. C'est le cas pour la lande observée sur le site qui a tendance à se refermer par endroits et ne s'exprime pas pleinement. Des actions de broyage (coupe et arrachage manuel ou broyage mécanique) voire d'étrépage ou de décapage avec une remise à nue du substrat sur les zones où le sol est trop évolué, permettraient de rajeunir le milieu (Wegnez, 2019).

Pour les stations de pelouses déjà trop refermées, une réouverture par gyrobroyage ou débroussaillage et si

besoin, un étrépage, lorsque le sol a trop évolué sont possibles avant la mise en place d'un régime de pâturage extensif ou de fauche tardive. Le broutage par une population contrôlée de lapins est également bénéfique au maintien de ces habitats. Enfin, sur de tels milieux, les perturbations du sol par apports d'intrants ou par retournement du sol sont à proscrire (Fernex *et al.*, 2015).



Figure 66 : Exemples de mosaïques de fourrés, landes et pelouses sèches A. sur platière gréseuse et B. en ancienne carrière sur le site de la Butte Hébert © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Une fois ces milieux régénérés, du pâturage extensif, serait adapté à leur entretien, y compris dans les zones où ils sont en mosaïques. L'herbivorie limite la hauteur de la végétation et le piétinement érode le sol empêchant celui-ci de trop évoluer ce qui concourt à maintenir la mosaïque de milieux. L'embroussaillage et la progression d'espèces indésirables sont limités permettant ainsi la diversification des cortèges typiques des pelouses (Muller *et al.*, 2002). Ce mode de gestion serait particulièrement adapté dans les secteurs où se mélangent, landes, fourrés et pelouses (Figure 66). En parallèle, il peut être pratiqué une fauche exportatrice de manière ponctuelle car certaines espèces ligneuses peuvent être délaissées par les ovins ce qui, sur le long terme, peut gêner le maintien des végétations les plus rases de ces mosaïques.

Pour le cas particulier des pelouses sur dalles de l'*Alyssa alyssoidis* – *Sedion albi* ayant été observées sur le front de taille d'une des carrières, le mode de gestion par pâturage extensif n'est pas adapté car les zones sont peu accessibles et que la configuration présente un danger pour les animaux (risques de chute). Elles sont soumises à une forte avancée des ligneux qui entraîne une sous-exposition des dalles à l'ensoleillement et une eutrophisation (Figure 67). Un débroussaillage et un gyrobroyage seraient nécessaires pour restaurer ces secteurs, additionnés d'un étrepage pour les zones où le sol est désormais trop évolué pour permettre le retour de pelouses pionnières.

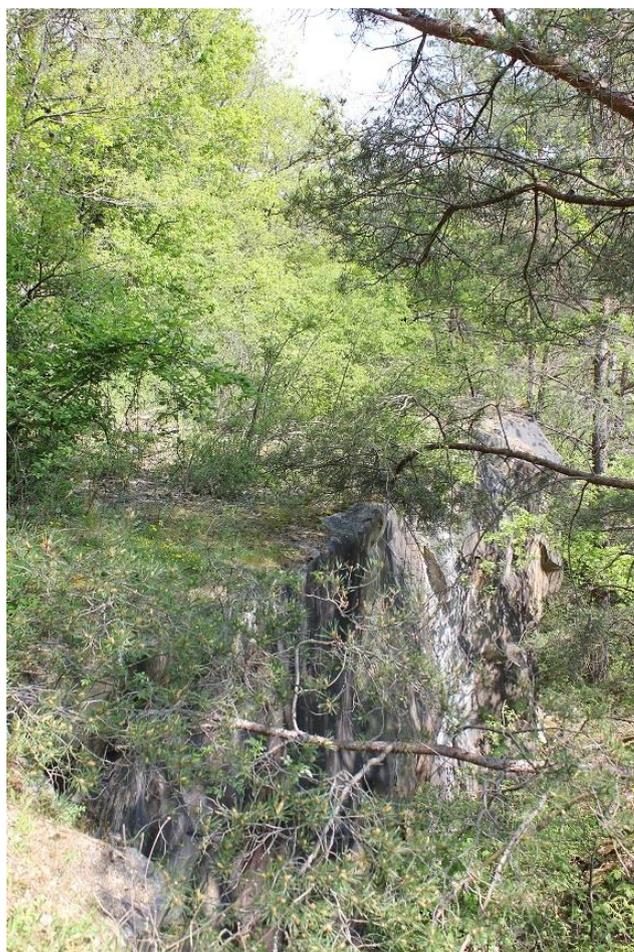


Figure 67 : Replat gréseux sur front de taille d'une ancienne carrière colonisé par les ligneux sur le site de la Butte Hébert © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion des gazons amphibies de mares de platières

Sur la platière gréseuse, certains secteurs bien dégagés accueillent des mares temporaires où se développent des gazons annuels des sols temporairement inondables (*Cicendion filiformis* et *Crassulo vaillantii* – *Lythron borysthenici*), végétations à forte valeur patrimoniale qui accueillent, ou ont accueilli, des espèces elles aussi patrimoniales notamment la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*), l'Illecèbre verticillé (*Illecebrum verticillatum*), le Jonc des vasières (*Juncus tenageia*), la Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*) et la Renoncule à fleur en boule (*Ranunculus nodiflorus*). La préservation de ces végétations, très sensibles à la concurrence, passe par le maintien des conditions abiotiques (niveaux d'eau, trophie, pH...). L'eutrophisation est à éviter absolument ce qui nécessiterait un débroussaillage suivi d'un régime de fauche exportatrice aux abords des mares mais aussi, de proscrire certaines pratiques observées sur le site (nourrissage de bétail, dépôts de matières organiques). Dans le cas où du pâturage serait mis en place à proximité pour les zones de mosaïques

mêlant fourrés, landes et pelouses, des aménagements seraient nécessaires pour éviter le sur-piétinement animal. Pour les zones les plus détériorées, un étrépage peut permettre un rajeunissement du milieu (Fernez et al., 2015a).

Gestion des ourlets acidiphiles

Sur ce site ont été signalés des ourlets acidiphiles du *Conopodio majoris* – *Teucrium scorodoniae*. Cette végétation patrimoniale n'a pas été pointée de nombreuses fois pour autant, elle est potentiellement présente au niveau des lisières forestières, pour peu que celles-ci soient entretenues. Leur maintien passe par une fauche exportatrice tardive (Fernez et al., 2015a) et par la limitation des usages anthropiques entraînant des modifications de paramètres physico-chimiques du sol comme la trophie ou le pH. Des usages de ce type comme des dépôts de matières organiques ont été constatés sur le site (Figure 68). Ils ont conduit à l'installation d'espèces rudérales ou nitrophiles (Laiteron, Ortie...) et d'espèces exotiques envahissantes (Vigne-vierge commune).



Figure 68 : Zone perturbée par les dépôts de matières organiques (résidus de coupes et de fauche) ayant conduit à l'installation d'espèces rudérales et d'espèces exotiques envahissantes sur la Butte Hébert © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion des boisements

Les secteurs d'hêtraie-chênaie mésophile (*Carpino betuli* – *Fagion sylvaticae*), qui comptent une végétation patrimoniale et trois végétations remarquables, sont à gérer en futaie irrégulière avec mélange d'essences. Il est recommandé de laisser sur place du bois mort (1 à 5 arbres par hectare) et de mettre en place des îlots de vieillissement au sein des peuplements jeunes (Fernez et al., 2015a). Même si ces végétations forestières sont patrimoniales ou d'intérêt, elles sont prédominantes sur le site et les espaces ouverts tendent à se refermer ou à se dégrader, notamment sous les lignes à hautes tension. Il serait donc bénéfique à la diversité globale du site

d'aménager quelques ouvertures et clairières au sein de ces boisements, en plus d'entretenir celles qui existent déjà.

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Dix espèces exotiques envahissantes ont été observées sur le site parmi lesquelles deux font ici l'objet de préconisations de gestion : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*).

Le Robinier faux-acacia a été signalé à de nombreux endroits du site et peut menacer les milieux ouverts de par sa forte capacité de colonisation. Compte tenu de la présence de nombreux habitats de milieux ouverts à forte valeur patrimoniale sur le site (pelouses, landes, gazons amphibies sur platière), il est recommandé de surveiller l'expansion de cette espèce à proximité de ces milieux patrimoniaux. Il a notamment été observé des populations installées sous les lignes à haute tension (Figure 69) puisque ces installations requièrent que les milieux soient maintenus ouverts. Alors même que ces zones pourraient accueillir des habitats à forte valeur patrimoniale, elles se retrouvent colonisées par le Robinier. En effet, ces zones étant bien dégagées, l'accès à la lumière permet au Robinier de se développer plus rapidement que les autres essences et de former des peuplements denses et monospécifique. La lutte contre



Figure 69 : En arrière-plan, population de Robinier faux-acacia ayant colonisé les espaces ouverts sous les lignes à haute tension sur la Butte Hébert © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

cette espèce consiste à supprimer les individus les plus en marges des boisements pour que les populations ne s'étendent pas plus. On peut procéder à l'arrachage manuel des semis et jeunes individus et à un écorçage pour les individus plus âgés. En début d'automne, deux entailles circulaires, perpendiculaires à l'axe du tronc et profondes jusqu'à l'aubier sont à réaliser à 15 cm de distance l'une de l'autre et ce, au plus bas du tronc. L'écorce est ensuite retirée entre ces deux entailles. L'arbre s'épuise et meurt en un à trois ans, on peut ensuite mettre en place une campagne d'arrachage (Dumont *et al.*, 2020; Levy *et al.*, 2015). On peut également utiliser la méthode GAMAR qui consiste à tronçonner les individus à une certaine hauteur et à appliquer une solution au niveau des vaisseaux conducteurs ainsi mis à jour, solution qui fera dépérir l'arbre mais néanmoins non nocive

pour le milieu (Vuillemenot, 2019). La coupe des Robiniers est déconseillée car elle favorise les rejets et augmente l'apport en lumière au niveau du sol, favorisant la pousse des plus jeunes individus.

Concernant la Vigne-vierge commune, son installation pourrait être enrayée par l'arrêt des dépôts de matières organiques qui ont permis son développement. Cependant, si elle devait s'étendre au-delà des espaces rudéralisés par ces activités anthropiques, la lutte consiste à supprimer les buissons les plus envahissants par gyrobroyage (Vuillemenot *et al.*, 2018).

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés sur la Butte Hébert sont les suivants :

- **15 espèces patrimoniales** dont 5 vues ou revues en 2022 ;
- **22 espèces d'intérêt** dont 10 revues en 2022 ;
- **9 espèces exotiques envahissantes** ;
- **11 végétations patrimoniales** ;
- **3 végétations d'intérêt.**

Les secteurs présentant les plus forts enjeux sont les habitats de milieux ouverts situés majoritairement sur le plateau :

- les **pelouses sèches à très sèches**, acidiphiles ou calcicoles des dalles ou des sols sableux plus ou moins fixés ;
- les **landes** ;
- les **gazons amphibies** de mares temporaires de platière.

En termes de **flore remarquable**, on note que ce sont 10 espèces patrimoniales sur 15 et 12 espèces d'intérêt sur 22 qui n'ont pas été revues lors des prospections de 2022. Cela n'implique pas forcément que ces espèces aient disparues du site néanmoins, cela doit alerter sur le fait que la tendance semble être à la diminution de la diversité des espèces et à la raréfaction des espèces à enjeux. Cette tendance est cohérente avec l'évolution du site au cours des dernières décennies à savoir, une fermeture et une homogénéisation des milieux. Même si une gestion existe dans certains secteurs, notamment dans les zones de gazons amphibies, d'autres zones sont délaissées alors même qu'elles présentent de forts potentiels. C'est notamment le cas de la zone de carrière à l'ouest du lieu-dit « le Trou aux Loups » où a été signalée l'Hornungie des pierres. Les dalles de grès du front de taille sont en cours de fermeture ce qui menace fortement la station d'Hornungie ainsi que la végétation patrimoniale de pelouses sur dalle du *Peltigero rufescentis* - *Allietum sphaerocephali*.



Figure 70 : Ancienne carrière occupée par une population de Robinier faux-acacia dans le Bois des Montils © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

En termes d'**espèces exotiques envahissantes**, les enjeux concernent deux espèces : le Robinier faux-acacia, dont

l'expansion menace les milieux ouverts à enjeux (pelouses, landes et abords des mares temporaires de platières

gréseuses) et la Vigne-vierge commune qui est symptomatique de la rudéralisation résultant de certaines activités anthropiques (dépôts de matière organique, sur-piétinement).

En termes de végétations, les enjeux les plus forts sont localisés sur le plateau, dans les secteurs de milieux ouverts où se côtoient, en mosaïque, des pelouses xérophiles acides, des landes, des gazons amphibies de mare temporaire de platières. Dans les zones occupées par d'anciennes carrières, on trouve aussi des pelouses xérophiles plus calcicoles et patrimoniales elles aussi. Ces différents habitats remarquables hébergent la majorité des espèces patrimoniales présentes sur le site.



Figure 71 : Exemples de perturbations observées sur le site de la Butte Hébert, conséquences de divers usages anthropiques : A. dépôt de déchets et traces de passage d'engins dans une ancienne carrière, B. Abandon de douilles de fusil en plastique, C. et D. dépôts de matière organique en décomposition à proximité des mares temporaires de platière. © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

En termes d'usages anthropiques observés sur le site (Figure 71), plusieurs sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la flore et les végétations soit parce qu'ils favorisent une eutrophisation des sols et une rudéralisation des cortèges floristiques (dépôts de matières organiques, nourrissage de gibier) soit parce qu'ils modifient la composition du sol, en particulier le pH (dépôts de matériaux) ou enfin, parce qu'ils peuvent détruire des habitats fragiles et sensibles aux perturbations (sur-piétinement, passage de deux roues motorisés, places à feux...). Ces

usages sont particulièrement problématiques aux abords des zones à forts enjeux (platière, landes, anciennes carrières).

Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

- **conserver et diversifier** la mosaïque de milieux existante par le biais des mesures de gestion proposées précédemment ;
- **surveiller** l'expansion du Robinier faux-acacia aux abords des milieux ouverts patrimoniaux ;
- **surveiller et limiter** les usages anthropiques ayant des effets néfastes comme les dépôts de matières organiques qui eutrophisent le milieu et entraînent une rudéralisation des cortèges floristiques.

Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

- **conserver et diversifier la mosaïque de milieux existante** par le biais des mesures de gestion proposées précédemment ;
- **surveiller et limiter l'expansion du Robinier faux-acacia**, en particulier aux abords des milieux à forts enjeux que sont les pelouses, les landes et les gazons amphibies des mares temporaires de platières située dans l'ancienne carrière au sud du lieu-dit « les Garennes » ;
- **surveiller et limiter les usages anthropiques** ayant des effets néfastes comme les dépôts sauvages de déchets, de matières organiques, le sur-piétinement, les places à feux, qui favorisent la rudéralisation des milieux avec une eutrophisation, une homogénéisation des cortèges floristiques et favorisent l'installation d'espèces exotiques envahissantes comme la Vigne-vierge commune.

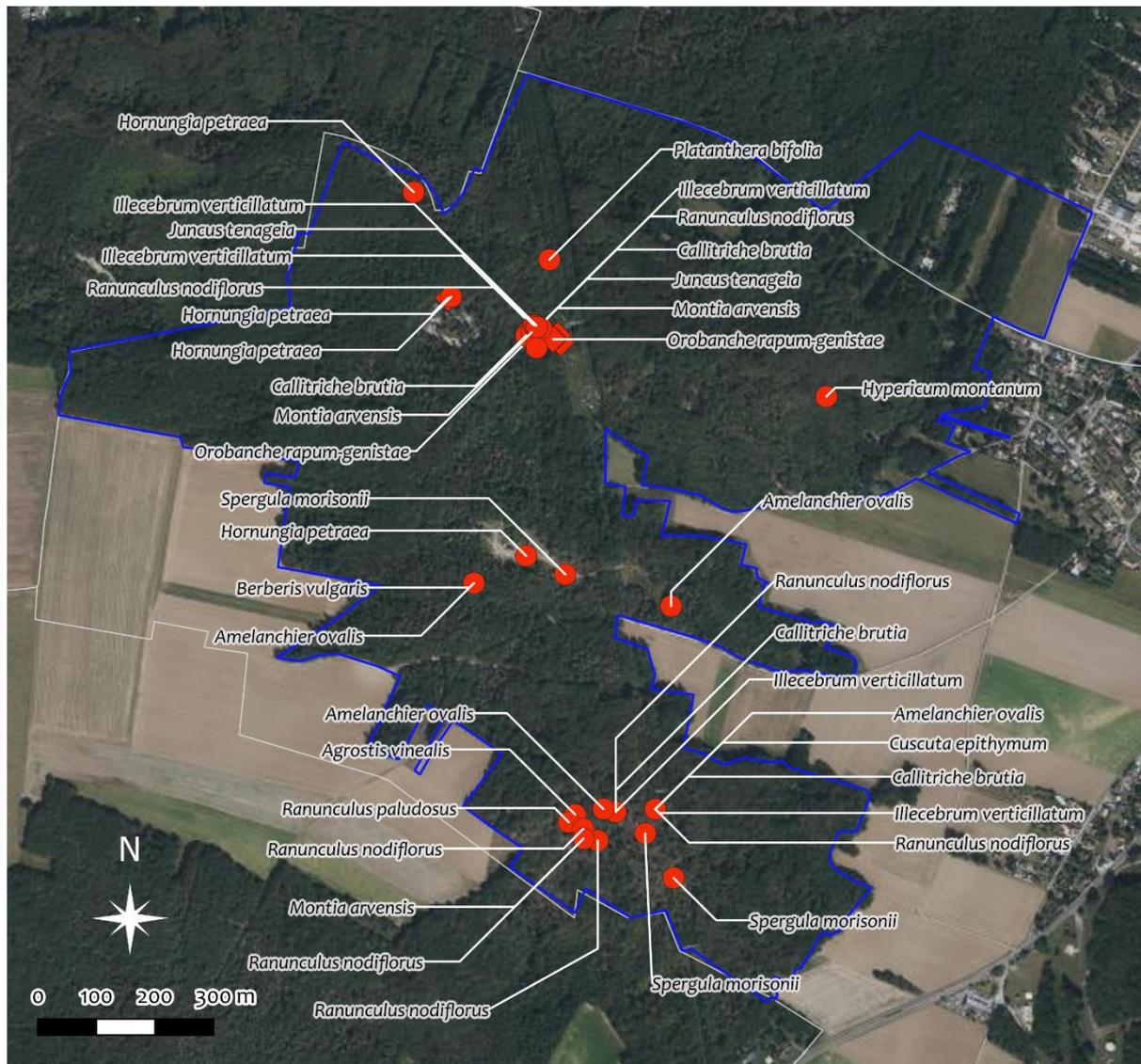
La carte ci-dessous localise les espèces patrimoniales signalées sur le site depuis 1900. La symbologie permet de distinguer les espèces revues lors des prospections de 2022 de celles ayant été observées avant 2022.

Pour les espèces d'intérêt, compte tenu du fait qu'elles étaient très nombreuses sur le site, le rendu sur une seule carte n'était pas possible pour des raisons de lisibilité. Un atlas de répartition des espèces a donc été produit et est disponible en annexe numérique (Annexe 3).

Pour rappel, certains pointages correspondent à des centroïdes de polygone ou de ligne et non à des points en tant que tels. Ils ne localisent donc pas précisément les espèces et ne donnent qu'une approximation de leur position.



Localisation de la flore patrimoniale de la Butte Hébert



Légende

Espèce patrimoniale

- ◆ Dernière observation = 2022
- Dernière observation < 2022
- ▭ Périmètre du site
- ▭ Limites communales
- ▭ Limites départementales



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2023



Retenue d'eau sur le site des Cents Arpents, Les Ulis (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

4. LES CENTS ARPENTS

CONTEXTE

Le site des Cents Arpents est une propriété de 62 hectares en partie communale, en partie privée et située sur les communes des Ulis et de Saint-Jean de Beauregard, au nord-ouest du département de l'Essonne. Pour sa partie située sur la commune de Saint-Jean-de-Beauregard, il est inscrit dans le périmètre du PNR de la Haute vallée de Chevreuse. C'est un site dédié à la compenser l'impact écologique des travaux routiers de grande envergure ayant eu lieu à proximité, au niveau de l'échangeur du « Ring des Ulis ». C'est un site comprenant une bonne part de boisement, des secteurs de friches et d'ourlets, une grande retenue d'eau bordée de végétations riveraines. La levée de terre du barrage est occupée sur ses deux versants par une végétation à la physionomie prairiale. Enfin, ce site comprend des aménagements à usages anthropiques avec de nombreuses parcelles de jardins partagés à son extrémité ouest et un ancien complexe sportif désaffecté.

Les photographies aériennes (Figure 72) permettent de visualiser l'évolution des paysages sur le site et ses abords au cours des dernières décennies. Vers 1950, la moitié nord du site était largement occupée par des terres agricoles tandis que la moitié sud était occupée par un boisement en contrebas d'un coteau, lequel était alors entièrement dégagé et laissait voir des affleurements rocheux. Aujourd'hui, la moitié sud du site, y compris le coteau, est complètement boisée à l'exception de la zone de retenue d'eau et de la digue. Au nord ont été aménagés les jardins partagés et le complexe sportif. Des zones de friches sont visibles dans l'angle nord-est du site. Les paysages aux alentours du site ont été profondément modifiés : l'ensemble des parcelles agricoles au nord ont disparu au profit de l'agglomération des Ulis et d'axes routiers majeurs pour la région que sont la

nationale 104 et la départementale 118 et qui se rencontrent précisément à l'angle nord-est du site sous la forme d'un vaste échangeur.



Figure 72 : Photographies aériennes du site des Cents Arpents aux Ulis dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

Les inventaires floristiques, réalisés les 13 Juin, 6 Juillet et 30 Août, ainsi que des inventaires antérieurs ont permis de recenser **319 espèces** sur le site dont **1 espèce patrimoniale** :

- la **Gesse sans vrille** (*Lathyrus nissolia*) : très rare et vulnérable (**VU**) en Île-de-France.

Ce sont aussi **6 espèces d'intérêt** qui ont été signalées :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Amaranthe livide (<i>Amaranthus blitum</i>)	R	LC	1999	Espèce des stations chaudes sur sol plus ou moins sec, graveleux ou sableux (jachères, friches, ballast de voie ferrée). Signalée à l'extrémité ouest du site, aux abords des jardins partagés.
Bident penché (<i>Bidens cernua</i>)	RR	NT	2022	Espèce héliophile et thermophile des substrats sableux, acides et oligotrophes : sols nus sableux, pelouses silicoles sableuses, carrières de grès et sable, platières. Observée sur la berge à l'extrémité nord-ouest de la retenue d'eau.
Gesse hérissée (<i>Lathyrus hirsutus</i>)	R	NT	2022	Espèce héliophile ou de demi-ombre, des sols frais à humide, riches en éléments nutritifs et basiques à légèrement acides : pelouses et ourlets, talus exposés, chemins forestiers, landes, coupes forestières... Observée dans une zone semblant avoir été récemment gyrobroyée et désormais en friche située à l'est du site, à proximité du secteur faisant actuellement l'objet de travaux.
Rosier des haies (<i>Rosa agrestis</i>)	R	LC	2002	Espèce neutro-calcicole, thermophile, saxicline : lisières et éclaircies de chênaies pubescentes, fruticées thermocalcicoles, pelouses calcicoles piquetées, friches... Observée selon un vaste polygone longeant toute la partie sud du site sans localisation plus précise.
Sorbier domestique (<i>Sorbus domestica</i>)	RR	NA	2022	Espèce postpionnière, neutroacidiphile des situations à tendance chaude et sèche : forêts et ourlets thermophiles en lisières et clairières. Plantée pour l'ornement, ses stations correspondent souvent à des individus échappés. Quelques individus observés dans la zone de friche thermophile, à l'ouest de l'ancien terrain de football.
Vesce à petites fleurs (<i>Ervum gracile</i>)	RRR	DD	2022	Espèce mésoxérophile, calcicole, des sols oligotrophes présente en pelouses sableuses, ourlets pionniers, jachères, friches ouvertes... Observée dans une zone semblant avoir été récemment gyrobroyée et désormais en friche située à l'est du site, à proximité du secteur faisant actuellement l'objet de travaux.

Enfin, **12 espèces exotiques envahissantes** ont été signalées sur le site :

- le **Bident feuillé** (*Bidens frondosa*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée en 2020 dans le chemin qui longe le sud de la retenue d'eau ;
- le **Brome sans arête** (*Bromopsis inermis*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée en 1999 selon un vaste polygone au niveau des jardins partagés ;
- le **Cerisier tardif** (*Prunus serotina*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** observée en 1999 selon un vaste polygone couvrant le lieu-dit « la Bergerie » et tout le pourtour de la retenue d'eau ;
- l'**Érable negundo** (*Acer negundo*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** observé en 2022 le long du chemin traversant le lieu-dit « la Bergerie » ;
- la **Renouée de Bohème** (*Reynoutria x bohemica*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** signalée en 2020 dans le chemin traversant le lieu-dit « la Bergerie » selon un axe nord-sud ;
- la **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** revue en 2022 et largement dispersée dans la moitié sud du site ;

- le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), **espèce exotique envahissante avérée implantée**, largement dispersée sur le site depuis les jardins partagés jusqu'au boisement situé à l'est de la retenue d'eau ;
- le **Sainfoin d'Espagne** (*Galega officinalis*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** largement dispersée dans la moitié nord du site avec une station majeure dans la friche située dans l'angle nord-est du site ;
- le **Séneçon sud-africain** (*Senecio inaequidens*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée en 2020 dans le chemin qui longe le sud de la retenue d'eau ;
- le **Solidage du Canada** (*Solidago canadensis*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** largement dispersée sur le site et revue en 2022 au sud de la retenue d'eau et dans la friche au nord-est du site ;
- la **Vergerette annuelle** (*Erigeron annuus*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée, notamment en 2022, au sud de la retenue d'eau et à son extrémité ouest ;
- la **Vergerette de Barcelone** (*Erigeron sumatrensis*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée en 2020 dans le chemin qui longe le sud de la retenue d'eau.

Parmi ces espèces exotiques envahissantes, certaines ont fait l'objet de fiches synthétiques détaillées pour mieux les identifier, les localiser et donner des orientations de gestion. En effet, pour les Renouées, le Robinier faux-acacia et le Sainfoin d'Espagne, il a été estimé, d'après les observations faites lors des inventaires de 2022, que des interventions visant à limiter leur expansion seraient judicieuses.

FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES

La Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante annuelle presque glabre, dressée, de 40 à 70 cm de haut, à tige anguleuse et non ailée. **Feuilles** caractérisées par l'absence de foliole et de vrille, au limbe entier, de forme linéaire à lancéolée, de 4 à 15 cm de long. **Fleurs** isolées, rarement par 2, portées par un long pédoncule axillaire très allongé et grêle. **Pétales** rougeâtres à pourpre violacé, rarement blancs, bleuissant en fin de floraison, de 5 à 18 mm de long. **Fruit = gousse** linéaire, velue à l'état jeune, déhiscente, de 3 à 6 cm de long et contenant des **graines** finement tuberculeuses.

Floraison de Mai à Août

Figure 73 : la Gesse sans vrille © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce mésoxérophile, neutrocline mais surtout présente sur sols calcaireux et que l'on rencontre dans des habitats variés : ourlets, prairies sèches, jachères, friches ouvertes, bermes, moissons et abords des cultures.

Cette espèce est essentiellement présente selon un axe allant du plateau briard à l'extrême nord Gâtinais en passant par la vallée de Chevreuse et le Hurepoix. Elle reste occasionnelle en agglomération parisienne et compte peu de stations au nord de la Seine. C'est une espèce qui reste stable dans la région, probablement du fait de son adaptation à de nombreux milieux. Très discrète, elle est probablement sous-estimée.

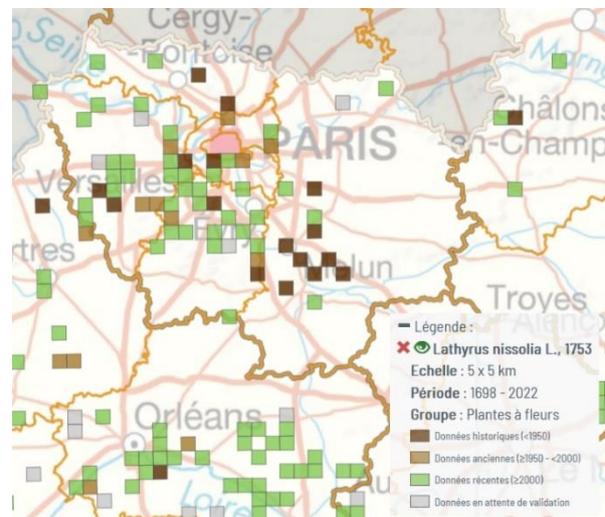


Figure 74 : Répartition de la Gesse sans vrille en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée dans la végétation prairiale qui occupe le versant orienté est de la retenue d'eau, l'espèce n'avait pas été vue sur le site depuis 2008. Lors de l'observation en date du 6 Juillet 2022, elle se trouvait déjà au stade de fructification ce qui la rendait très difficile à repérer dans le reste de la végétation. C'est pourquoi il n'a pas été possible d'estimer la taille de la population. Des prospections en fin de printemps, début d'été sur cette zone permettraient d'estimer l'état de cette station.

FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION

Renouées invasives (*Reynoutria* sp.)

Dernière observation : 2022



Figure 75 : Renouée © A. POTIER – CBN du Bassin parisien

Ces espèces sont considérées comme exotique envahissante avérée et largement implantée (Wegnez, 2022)

Description

Plante vivace, de 1 à 4 m de haut, à **tiges** annuelles vigoureuses, glauques et souvent rougeâtres, en touffes denses. **Feuilles** largement ovales-triangulaires, rarement supérieures à 12-15 cm, acuminées-cuspidées, tronquées à la base, pétiolées. **Inflorescence** en panicules terminales ou axillaires, lâches, arquées à dressées. **Fleurs** nombreuses, blanchâtres ou verdâtres, paraissant unisexuées. **Fruit** = akène long d'environ 4 mm, trigone, luisant, entouré du péricône.

Floraison de Juin à Août.

Remarque : Les différentes espèces de Renouée se distinguent par la forme des rameaux feuillés, la forme des feuilles et la présence de trichomes présents à la face inférieure des feuilles (Fojcik & Tokarska-Guzik, 2000).

Origine et écologie

Les Renouées sont des espèces originaires d'Asie orientale et du Japon septentrional. Elles ont été introduites au XIX^{ème} siècle comme plante ornementale, fourragère, mellifère et fixatrice du sol (Sarat *et al.*, 2018).

Ce sont des espèces hydroclines, nitroclines, des sols remaniés, qui colonisent les berges des cours d'eau, bermes, talus routiers, dépendances ferroviaires, friches nitrophiles et décombres.

Localisation

Deux espèces de Renouée ont été signalées sur le site, la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et la Renouée bohème (*Reynoutria x bohemica*). Elles sont largement dispersées sur le site (Figure 76), généralement installées en lisière de boisement, au bord des chemins et forment des peuplements assez étendus (plusieurs dizaines voire, centaines de mètres carrés), très denses et monospécifiques.



Figure 76 : Localisation (contours en bleu clair) des stations de *Reynoutria* sp. sur le site des Cents Arpents aux Ulis (limites du site représentées par les contours en bleu foncé)

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Dernière observation : 2022



Figure 77 : Robinier faux-acacia © S. FILOCHE
– CBN du Bassin parisien

Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et largement implantée (Wegnez, 2022).

Description

Arbre ou arbuste pouvant atteindre 25 m de haut. **Jeunes rameaux** lisses, verts rougeâtres, en général épineux. **Écorce** lisse et brunâtre puis gris beige et crevassée en réseau. **Feuilles** imparipennées (3 à 10 paires de folioles et une foliole terminale). **Folioles** entières, ovales ou elliptiques, marquées par un petit mucron à l'extrémité, glabres, plus ou moins glauques et longues de 2 à 5 cm. **Inflorescence** en grappe axillaire pendante, lâche, longue de 10 à 20 cm. **Fleurs** à symétrie bilatérale, très mellifères et odorantes. **Calice** court à 5 petites dents inégales. **Corolle** longue de 15 à 20 mm, à 5 **pétales** blancs et jaunes à la base. **Fruit** = gousse longue de 4 à 10 cm et large de 1 à 2 cm, pendante et glabre.

Floraison de Mai à Juillet.

Écologie, menaces et répartition

Espèce nord-américaine cultivée pour l'ornement dans les parcs et le long des avenues, mais également implantée pour la fixation des sols et la production d'un bois de bonne qualité.

Pionnière rudérale des pinèdes et forêts mélangées, elle colonise facilement les terrains secs et bien aérés, ainsi que les pelouses calcaires ou sableuses.

Station

Largement répartie sur le site (Figure 78), le Robinier faux-acacia est présent dans les boisements et en lisières, au bord des chemins notamment. C'est dans ces contextes de bordure qu'il est particulièrement nécessaire de surveiller son expansion afin de ne pas accentuer la dynamique de fermeture des secteurs comptant des milieux ouverts (friches, parcelles prairiales, ...).



Figure 78 : Localisation (contours en bleu clair) des stations de *Robinia pseudoacacia* sur le site des Cents Arpents aux Ulis (limites du site représentées par les contours en bleu foncé)

Le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)

Dernière observation : 2022



Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et implantée (Wegnez, 2022).

Description

Plante herbacée vivace, dressée, de 40 à 90 cm de haut, presque glabre. **Feuilles** imparipennées avec 4 à 8 paires de **folioles** oblongues. **Inflorescence** en longues grappes axillaires. **Pétales** rosés à bleuâtres de 10 à 16 mm de long. **Androcée** comptant 10 étamines soudées. **Fruit = gousse** glabre, étalée, déhiscente, un peu rétrécie entre les graines.

Floraison de Juin à Septembre.

Figure 79 : Sainfoin d'Espagne © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Origine et écologie

Espèce originaire d'Europe méridionale, centrale et orientale, Sud-Ouest de l'Asie ayant été introduite comme plante ornementale et fourragère avant qu'on ne se rende compte de sa toxicité pour le bétail.

Espèce rudérale, mésophile des substrats enrichis en nutriments : friches vivaces urbaines, mégaphorbiaies eutrophiles, friches ferroviaires, bermes et talus de routes, hauts de berge des grands cours d'eau.



Figure 80 : Localisation (contours en bleu clair) des stations de *Galega officinalis* sur le site des Cents Arpents aux Ulis (limites du site représentées par les contours en bleu foncé)

Localisation

Le Sainfoin d'Espagne a été localisé à plusieurs endroits sur le site des Cents Arpents lors des prospections de 2022 (Figure 80). Les populations observées sont denses, monospécifiques et étendues sur plusieurs dizaines voire, sur des centaines de mètres carrés. C'est notamment le cas de la station de la zone de friche située dans l'angle nord-est du site.

VÉGÉTATIONS

Aucune végétation remarquable n'a été observée sur ce site.

ORIENTATIONS DE GESTION

Le site des Cents Arpents est un site assez rudéralisé, accueillant de nombreux usages anthropiques (pêche, promeneurs), mais présentant tout de même une certaine diversité d'espèces et de milieux avec des boisements, des friches, des ourlets et fourrés calcicoles, des végétations riveraines et humides. C'est cette diversité qu'il faut préserver et valoriser en optant pour des pratiques de gestion qui permettront aux végétations de mieux s'exprimer et en recadrant les usages anthropiques, en particulier ceux pouvant avoir des effets néfastes sur les milieux.

Afin de mieux cerner et localiser les enjeux qui existent sur ce site, certains secteurs où des actions de gestion seraient nécessaires ont été cartographiés (Figure 81) et catégorisés selon les enjeux observés :

- végétations de milieux humides ;
- boisement ;
- zones accueillant des végétations de milieux ouverts (fourrés, ourlets, prairies) ;
- zones soumises à de fortes dégradations du fait d'usages anthropiques (dépôts de déchets, dépôts de matières organiques).

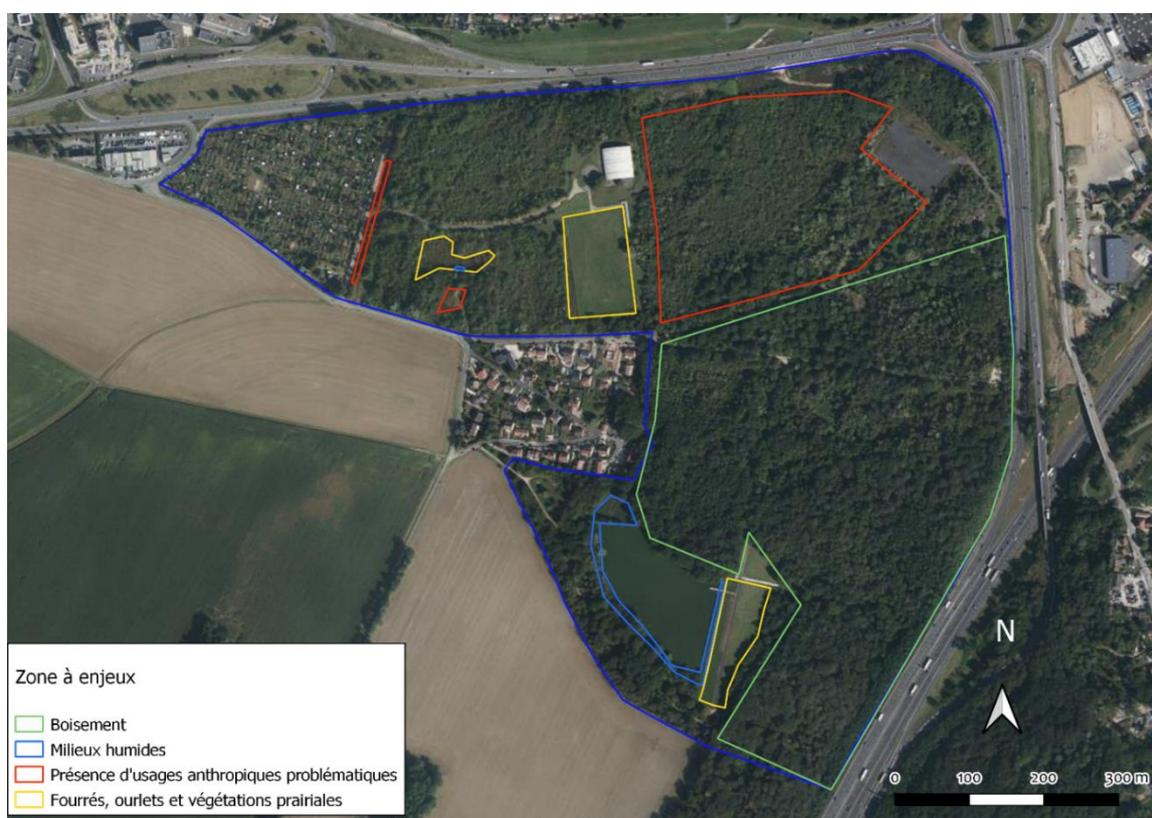


Figure 81 : Localisation des secteurs comptant des enjeux notables sur le site des Cents Arpents d'après les prospections faites par le CBNBP en 2022. Sources : IGN, CBNBP/MNHN

Gestion des végétations de milieux humides

Sur le site ont été observées des végétations riveraines (contours bleus, Figure 81), notamment de la phragmitaie, sous la forme d'un linéaire le long de la digue à l'est de la retenue d'eau et sous la forme d'une tache, dans l'angle nord-ouest du plan d'eau. Entre ces deux secteurs les berges du plan d'eau accueillent des franges de végétations riveraines comprenant des espèces hélophytes de mégaphorbiaies et de cariçaies (*Bidens cernua*, *Carex* sp., *Convolvulus sepium*, *Iris pseudacorus*, *Juncus* sp., *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Mentha* sp., etc).

Les **parcelles de phragmitaie** (Figure 83), même s'il s'agit généralement de végétations paucispécifiques, contribuent à la diversité des milieux et jouent plusieurs rôles dans la fonctionnalité du plan d'eau : autoépuration des eaux, fixation des berges, corridor écologique servant de zone refuge et de site de reproduction pour la faune. Leur préservation passe par le maintien de bonnes conditions hydrologiques (qualité et niveaux des eaux) et une limitation de la rudéralisation (sur-fréquentation des berges). Un faucardage peut être pratiqué si la dynamique de végétation est trop intense (Fernex *et al.*, 2015a).



Figure 83 : Parcelle de phragmitaie en bordure de la retenue d'eau sur le site des Cents Arpents © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Une **petite station accueillant des reliquats de prairie humide** a été observée à l'ouest de l'ancien terrain de football (Figure 82). Cette station est longée par une saulaie et est soumise à une dynamique de fermeture importante. Des zones de niveau topographique inférieur accueillent des mares temporaires aux abords desquelles se développent des espèces de milieux humides (*Carex otrubae*, *Eleocharis palustris*, *Juncus* sp., *Pulicaria dysenterica*). La préservation de cette station contribuerait à la diversité aussi bien floristique que faunistique du site, elle nécessiterait des actions de réouverture avec export de la matière organique.



Figure 82 : Reliquat de prairie humide en bordure de saulaie © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion des végétations de milieux ouverts

Plusieurs parcelles accueillant des milieux ouverts mésophiles à mésoxérophiles ont été observées sur le site (contours jaunes, Figure 81).

A l'ouest du terrain de football, une mosaïque de fourrés et d'ourlets mésoxérophiles avec quelques zones de sol écorché (Figure 84.A) accueille des espèces qui n'ont été vues nulle part ailleurs sur le site (*Blackstonia perfoliata*, *Centaureum erythrea*, *Cytisus scoparius*, *Dianthus armeria*, *Platanthera chlorantha*). Elle est soumise à une forte dynamique de fermeture par les ronces et les ligneux (*Cornus sanguinea*, *Crataegus monogyna*, *Prunus* sp., *Rosa* sp., *Sorbus* sp.). De plus, la zone est soumise à une fréquentation anthropique s'accompagnant de pratiques aux effets néfastes : places à feux, dépôts de déchets (Figure 84.B). Cette mosaïque, située sur une zone qui semble être une ancienne carrière, présente un potentiel intéressant pour les pelouses et ourlets xérophiles, d'après les quelques espèces relictuelles observées (*Blackstonia*, *Centaurea*, *Centaureum*, *Dianthus*...) et



Figure 84 : A. Mosaïque de fourrés et d'ourlets mésoxérophiles sur le site des Cents Arpents, B. Déchets abandonnés dans ce même secteur © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

pourrait être valorisée par une gestion adaptée. Tout en étant bénéfique à la diversité végétale du site, la bonne expression de ces végétations constituerait un intérêt pour la faune, notamment les pollinisateurs. Le contexte semble assez adapté pour la mise en place d'un pâturage extensif, un gyrobroyage avec export de la matière organique pourrait être effectué au préalable pour rendre la zone plus accessible aux ovins.

A la place de l'ancien terrain de football et sur les versants de la digue ont été observées des végétations à la physionomie prairiale mais qui tendent à s'ourlifier avec l'arrivée d'espèces de friche et de ligneux (*Clematis*

vitalba, *Cirsium arvense*, *Crataegus monogyna*, *Jacobaea vulgaris*, *Rubus* sp.). Ces parcelles sont à gérer en fauche tardive exportatrice afin d'en conserver la structure et de limiter l'eutrophisation qui, sur le long terme, favorise l'homogénéisation des cortèges floristiques (Fernez et al., 2015a).

Gestion du boisement

A l'est de la retenue d'eau se trouve une large parcelle de boisement mésophile installée sur les pentes d'un vallon (contours verts, Figure 81). Elle s'inscrit dans un boisement qui s'étend jusqu'au sud-ouest de la commune de Saint-Jean-de-Beauregard. Pour favoriser la diversification des espèces et une bonne fonctionnalité du milieu, cette parcelle est à gérer en futaie irrégulière en veillant à laisser du bois mort sur place (1 à 5 arbres par hectares) et à créer des îlots de vieillissement (Fernez *et al.*, 2015a).



Figure 85 : Parcelle boisée à l'est de la retenue d'eau © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Cependant, pour des résultats optimaux, cette gestion devrait être appliquée à l'ensemble du boisement et non uniquement à la portion située dans les contours du site.

Pratiques anthropiques et effets néfastes

Sur le site ont été observées des pratiques anthropiques ayant des effets néfastes pour le maintien des milieux (contours rouges, Figure 81) :

- **la pêche** dans la retenue d'eau entraîne une érosion et un décapage extrême des berges (Figure 86.A) et par extension, la disparition des espèces riveraines (présence du *Bident* penché dans ce secteur, une espèce quasi menacée et très rare dans la région) ;
- **les dépôts de matières organiques** le long des jardins partagés où une quantité énorme de fumier a été déposée probablement à l'intention des usagers desdits jardins pour épandage (Figure 86.B), et dans l'ancienne carrière au nord du lieu-dit « la Gâtine » où des riverains viennent déposer leur déchets végétaux de jardin ; ces dépôts entraînent une eutrophisation, une rudéralisation des milieux et une homogénéisation des cortèges floristiques ;
- **les dépôts de déchets** constatés à divers endroits du site, notamment dans l'ancienne carrière au nord du lieu-dit « la Gâtine » qui est visiblement squattée (Figure 86.C) et dans la parcelle de fourrés et d'ourlets évoquées précédemment ; ces dépôts entraînent une rudéralisation des milieux et une homogénéisation des cortèges floristiques ;

- **les gestions inadaptées** dans la parcelle en friche au nord-est du site où les résidus de gyrobroyage et de fauche ont été abandonnés sur place entraînant une forte rudéralisation et une arrivée d'espèce exotiques envahissantes (Figure 86.D).



Figure 86 : Exemples de pratiques anthropiques observées sur le site et pouvant avoir des effets néfastes sur le maintien des milieux A. Berges fortement décapées par la sur-fréquentation pour la pêche, B. Tas de fumier déposé au sein du site, C. Zone squattée dans une ancienne carrière enfrichée, D. Parcelle en friche au sol très perturbé par l'abandon de résidus de coupe et gyrobroyage © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Treize espèces exotiques envahissantes ont été observées sur le site parmi lesquelles trois font ici l'objet de préconisations de gestion : les Renouées invasives (*Reynoutria* sp.), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*).

Les **Renouées invasives** (*Reynoutria* sp.) sont une menace pour les berges et leur végétation. Elles peuvent coloniser rapidement les rives et former des peuplements monospécifiques entraînant la disparition locale des espèces et rendant les berges difficilement accessibles. De plus, leurs rhizomes pouvant atteindre 15 à 20 mètres de long pour 2 à 7 mètres de profondeur peuvent entraîner une érosion des berges (Dumont *et al.*, 2020; Sarat *et al.*, 2018). Les méthodes de lutte sont diverses et d'autant plus efficaces qu'elles sont mises en place rapidement et simultanément :

- fauches répétées en vue d'affaiblir les plants 6 à 8 fois par an entre Mai et Octobre et arrachage des jeunes plants encore peu enracinés ;
- pâturage caprin ;
- plantation de ligneux afin de limiter l'accès à la lumière et aux ressources ;
- couverture du sol avec des géotextiles mais qui nécessite une vérification régulière de l'imperméabilité du textile aux repousses.

Les méthodes de concassage-broyage sont à éviter entre autre parce que leurs coûts sont très élevés et leur mise en œuvre complexe et d'autre part, parce qu'elles favorisent l'abandon de résidus de plants qui peuvent former de nouvelles boutures (Dumont *et al.*, 2020).

Sur le site, les stations observées sont encore assez peu étendues et éloignées des berges (Figure 87) c'est pourquoi, il est recommandé de surveiller leur expansion et leur localisation pour réagir rapidement dans le cas où ces espèces viendraient à coloniser les berges.



Figure 87 : Station de Renouées invasives le long d'un des chemins sur le site des Cents Arpents © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Le **Robinier faux-acacia** menace les milieux ouverts car ces zones étant bien dégagées, l'accès à la lumière lui permet de se développer plus rapidement que les autres essences et de former des peuplements denses et monospécifiques. La lutte consiste à supprimer les individus les plus en marges des boisements pour que les populations ne s'étendent pas plus. On peut procéder à l'arrachage manuel des semis et jeunes individus et à un écorçage pour les individus plus âgés. En début d'automne, deux entailles circulaires, perpendiculaires à l'axe du

tronc et profondes jusqu'à l'aubier sont à réaliser à 15 cm de distance l'une de l'autre et ce, au plus bas du tronc. L'écorce est ensuite retirée entre ces deux entailles. L'arbre s'épuise et meurt en un à trois ans, on peut ensuite mettre en place une campagne d'arrachage (Dumont *et al.*, 2020; Levy *et al.*, 2015). On peut également utiliser la méthode GAMAR qui consiste à tronçonner les individus à une certaine hauteur et à appliquer une solution au niveau des vaisseaux conducteurs ainsi mis à jour, solution qui fera dépérir l'arbre mais néanmoins non nocive pour le milieu (Vuilleminot, 2019). La coupe des Robiniers est déconseillée car elle favorise les rejets et augmente l'apport en lumière au niveau du sol, favorisant la pousse des plus jeunes individus.

Le **Sainfoin d'Espagne** est une légumineuse capable de fixer l'azote atmosphérique, à forte production de biomasse et très compétitive. Elle entraîne une baisse de la diversité spécifique par disparition locale des autres espèces. Sa tendance à fixer l'azote provoque un enrichissement des sols enfin, c'est une plante qui devient toxique pour le bétail dès le début de la floraison et dont la toxicité est d'autant plus importante que la plante est sèche. De plus, cette espèce a la capacité de produire une banque de graine capable de se maintenir jusqu'à 2 ans avant de germer, il faut donc privilégier la suppression des plants avant floraison (Oldham, 2008). La gestion est possible par pâturage (avant floraison), gestion par fauche intensive d'au moins deux passes par an, avant et pendant la floraison avec destruction des résidus de fauche (Saint-Val, 2015) ou encore par arrachage manuel systématique. Sur des populations étendues, comme la station observée au nord-est du site (Figure 88), des suivis d'une campagne d'éradication par arrachage manuel systématique du Sainfoin d'Espagne, menés sur la parc départemental de la Haute-Île à Neuilly-sur-Marne (93), ont montré des résultats



Figure 88 : Peuplement monospécifique et très étendu de Sainfoin d'Espagne dans la parcelle en friche au nord-est du site des Cents Arpents © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

encourageants avec une nette réduction des peuplements au bout de la troisième année de gestion (Courric, 2021). Compte tenu de la difficulté d'éradication d'une telle espèce et des coûts engendrés, il est essentiel de suivre son expansion afin de pouvoir mettre très rapidement en place des mesures de gestion lorsque de nouvelles stations se développent.

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés sur le site des Cents Arpents sont les suivants :

- **1 espèce patrimoniale** revue en 2022 ;
- **6 espèces d'intérêt** dont 4 revues en 2022 ;
- **12 espèces exotiques envahissantes** ;

Les secteurs présentant les plus forts enjeux sont :

- les berges de la retenue d'eau et la petite station à l'ouest de l'ancien terrain de football où se développent des **végétations de milieux humides**
- les versants de la digue, l'ancien terrain de football et la zone à l'ouest de ce dernier où se développent des **végétations de milieux ouverts** ;
- les **secteurs présentant des perturbations fortes** à résorber (stations d'espèces exotiques envahissantes, zones soumises à des usages anthropiques aux effets néfastes).

En termes de **flore remarquable** on note que ce site présente une diversité assez faible néanmoins, quelques espèces notables ont été signalées. Les propositions de gestion tendent à favoriser la meilleure expression des milieux et donc, la diversification des cortèges floristiques. Une meilleure gestion peut donc aussi conduire au développement de végétations remarquables selon les potentialités du site, notamment sur les berges, dans la roselière et dans la mosaïque de fourrés et d'ourlets secs.

En termes d'**espèces exotiques envahissantes**, les enjeux concernent quatre espèces : les deux Renouées invasives, dont l'expansion pourrait être néfaste au maintien des berges, le Robinier faux-acacia dont l'expansion menace les milieux ouverts et le Sainfoin d'Espagne, dont l'expansion menace également les milieux ouverts et pourrait aussi constituer un danger pour le bétail dans le cas où il serait décidé de gérer certains secteurs par pâturage extensif.

En termes d'usages anthropiques, le site accueille diverses pratiques (promenade, pêche, cultures en jardins partagés), qui peuvent parfois s'accompagner d'effets néfastes (dépôts de déchets, de matières organiques, places à feux...). Il serait nécessaire de sensibiliser les usagers et d'encadrer ces pratiques pour limiter ces effets.

Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

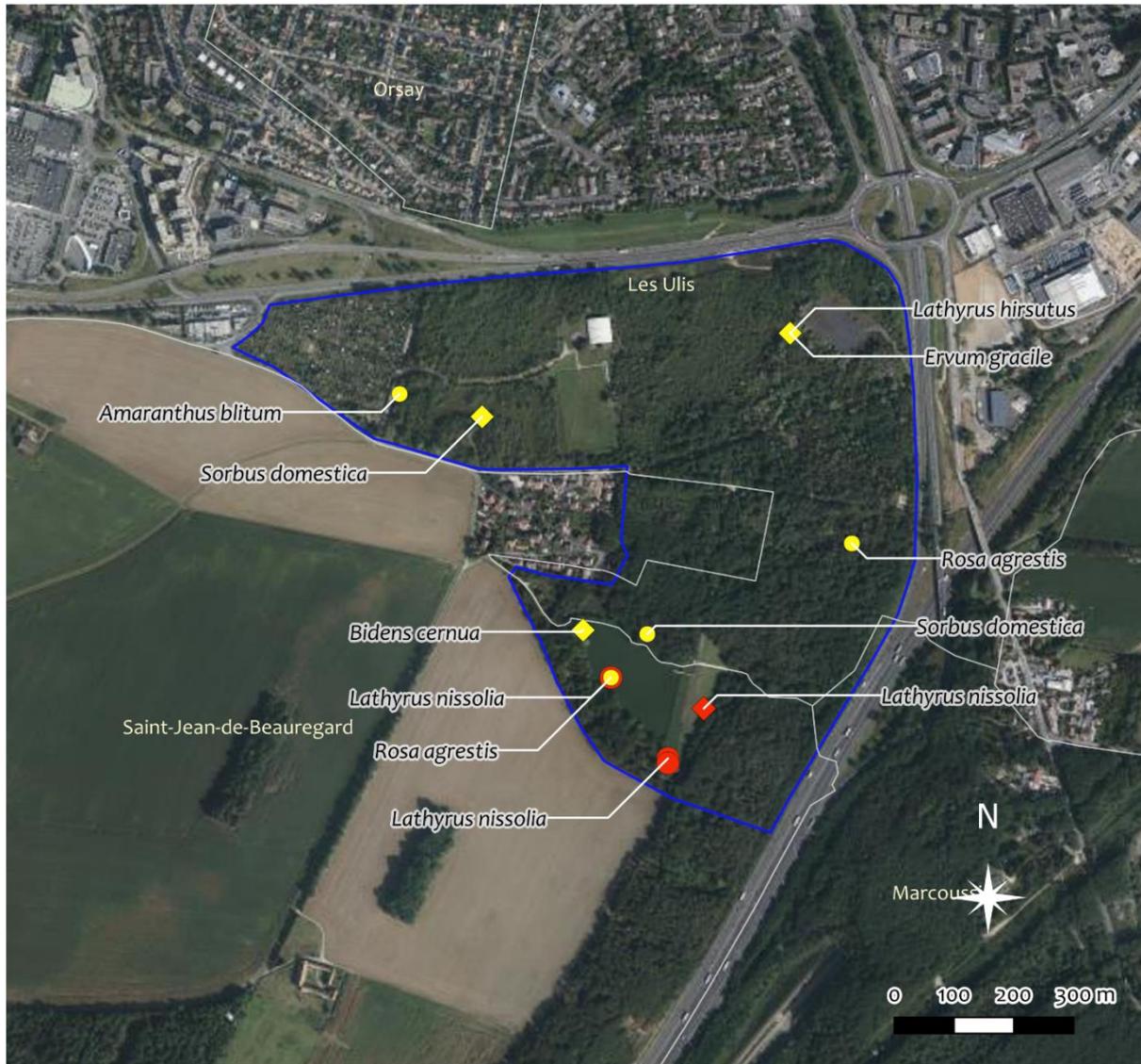
- **conserver et diversifier** la mosaïque de milieux existante par le biais des mesures de gestion proposées précédemment ;
- **surveiller l'expansion et lutter** contre les espèces exotiques envahissantes les plus problématiques ;
- **mieux encadrer** les usages anthropiques et sensibiliser les usagers pour limiter les effets néfastes qui peuvent parfois découler de ces usages.

La carte ci-dessous localise les espèces remarquables signalées sur le site depuis 1900. La symbologie permet de distinguer les espèces revues lors des prospections de 2022 de celles ayant été observées auparavant.

Pour rappel, certains pointages correspondent à des centroïdes de polygone ou de ligne et non à des points en tant que tels. Ils ne localisent donc pas précisément les espèces et ne donnent qu'une approximation de leur position.



Localisation de la flore remarquable sur le site des Cents Arpents



Légende

Espèce patrimoniale

◆ Observation = 2022

● Observation < 2022

Espèce d'intérêt

◆ Observation = 2022

● Observation > 2022

□ Périmètre du site

□ Limites communales

□ Limites départementales



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2022



Mare à *Hydrocharis des Grenouilles* sur le site du Coteau de Montblin, Lisses (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

5. LE COTEAU DE MONTBLIN

CONTEXTE

Le Coteau de Montblin est une propriété pour partie privée, pour partie départementale, s'étendant sur 53 hectares et située sur la commune de Lisses, à l'est du département de l'Essonne. Il croise les périmètres de la ZNIEFF de type I de la « Zone humide d'Echarcon du Bouchet à Menncy » et de la ZNIEFF de type II de la « Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine ». Au sud, il longe la Réserve de biosphère du « Pays de Fontainebleau ». Ce site à la topographie accidentée est situé sur le versant nord de la vallée de l'Essonne. En rebord de plateau affleurent des calcaires et argiles à meulières qui sont emportés par ruissellement et s'accumulent dans les versants sous forme de colluvions de ce fait, ce site présente une flore à tendance calcicole. C'est un site occupé majoritairement par des parcelles agricoles dont certaines en jachères. Dans sa moitié sud, on trouve des parcelles boisées et à l'est, une mosaïque de boisements et de milieux ouverts à la physionomie prairiale. Les photographies aériennes (Figure 89) permettent de visualiser l'évolution des paysages sur le site et aux abords au cours des dernières décennies. On peut observer que l'essentiel du site était alors agricole, seule une parcelle de boisement existait au sud-ouest du site. A proximité de cette parcelle, de jeunes plantations de peupliers étaient visibles qui, aujourd'hui, ont contribué à la fermeture de la partie sud du site. Sur le plateau, les paysages à proximité immédiate sont toujours occupés par des cultures mais au sud du site, le fond de vallée s'est fortement boisé. Les vues dézoomées mettent en évidence que les environs un peu plus éloignés se sont très fortement urbanisés.

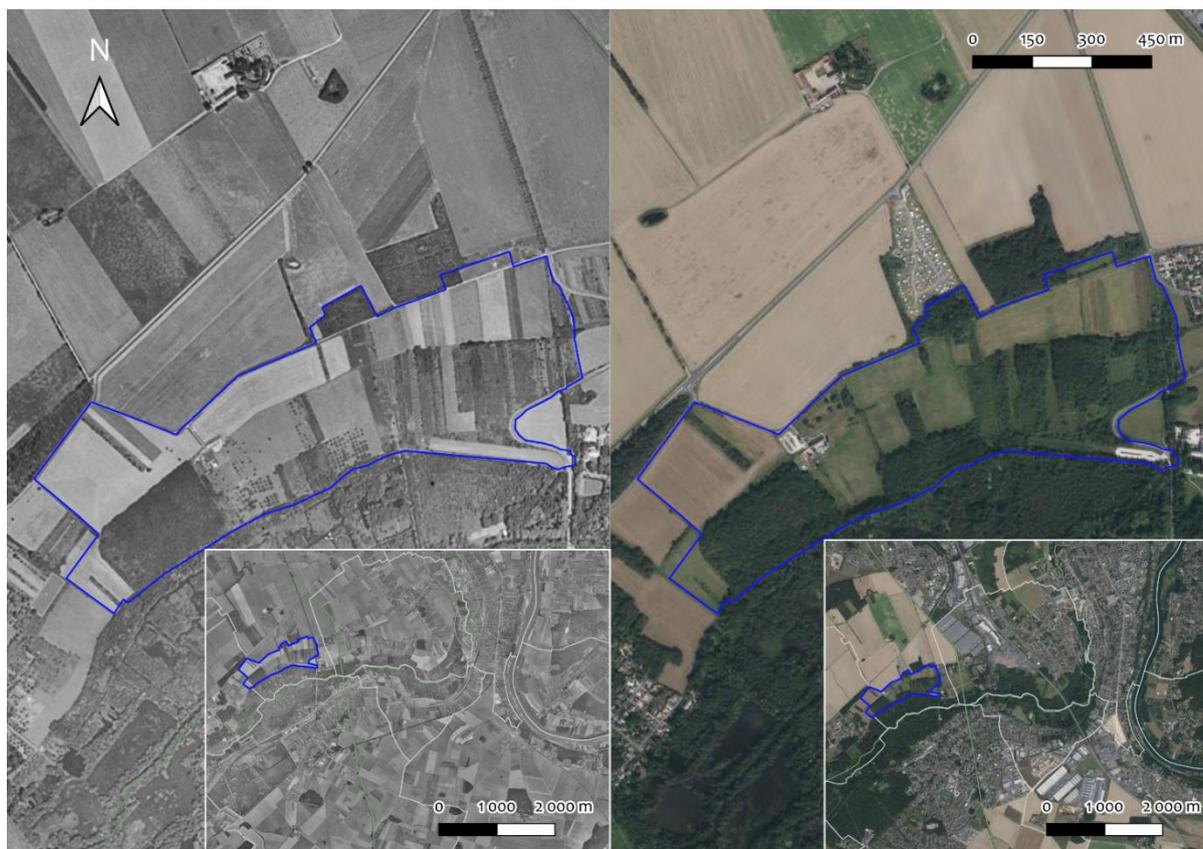


Figure 89 : Photographies aériennes du Coteau de Montblin à Lisses dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

Les inventaires floristiques, réalisés les 31 Mai, 14 et 22 Juin et 31 Août, ainsi que des inventaires antérieurs ont permis de recenser **309 espèces sur le site** dont **7 espèces patrimoniales** :

- la **Cotonnière spatulée** (*Filago pyramidata*) : rare et vulnérable (**VU**) en Île-de-France ;
- la **Gesse sans vrille** (*Lathyrus nissolia*) : très rare et vulnérable (**VU**) en Île-de-France ;
- l'**Hydrocharis des grenouilles** (*Hydrocharis morsus-ranae*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Mauve hérissée** (*Malva setigera*) : rare et vulnérable (**VU**) en Île-de-France ;
- l'**Ophioglosse commun** (*Ophioglossum vulgatum*) : très rare et vulnérable en Île-de-France (**VU**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Platanthère à deux feuilles** (*Platanthera bifolia*) : assez rare et vulnérable (**VU**) en Île-de-France ;
- le **Sison commun** (*Sison amomum*) : espèce protégée, rare et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

Ce sont également 12 espèces d'intérêt qui sont signalées sur le site :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Chardon à petites fleurs (<i>Carduus tenuiflorus</i>)	R	LC	2022	Espèce nitrophile des stations thermophiles plus ou moins sèches : friches ouvertes, moissons, terrains vagues, talus, bords des chemins. Observée en bord du chemin en limite nord.
Fléole de Boehmer (<i>Phleum phleoides</i>)	R	LC	1999	Espèce neutrocline xérothermophile : pelouses, clairières sur sols calcaires et sablo-calcaires, pelouses sur dalles gréseuses. Observée dans une parcelle en jachère longeant la limite nord du site.
Gesse hérissée (<i>Lathyrus hirsutus</i>)	R	NT	2022	Espèce héliophile ou de demi-ombre, des sols frais à humides, riches en éléments nutritifs et basiques à légèrement acides : pelouses et ourlets, talus exposés, chemins forestiers, landes, coupes forestières... Observée dans trois parcelles en jachère différentes situées en rebords de plateau, l'espèce est sûrement présente à d'autres endroits et les populations observées comptent de très nombreux individus.
Grande cigüe (<i>Conium maculatum</i>)	R	LC	2017	Espèce nitrophile sur milieux frais à humides : friches, décombres, lisières rudérales et ripisylves eutrophisées. Signalée le long de la limite nord et à l'extrémité ouest du site, elle n'a pas été revue en 2022.
Jonc à tépales obtus (<i>Juncus subnodulosus</i>)	R	LC	2022	Espèce de milieu humide comme les prairies à inondation prolongée, affectionnant plutôt les substrats basiques. Observée au bord d'une mare située en bas de versant, presque en limite sud du site, dans une parcelle de prairie fortement ourléfiée et clôturée.
Laiteron des marais (<i>Sonchus palustris</i>)	R	LC	2014	Espèce des milieux humides eutrophes : bords des eaux, marais, mégaphorbiaies, roselières, peupleraies, lisières rudéralisée. Présente en systèmes tourbeux alcalins, plus rarement sur les berges des moyens et grands cours d'eau. Observée dans les franges de végétations hygrophiles le long du chemin boisé en limite sud du site.
Myosotis des forêts (<i>Myosotis sylvatica</i>)	R	LC	2022	Espèce de demi-ombre, eutrophile, mésohygrophile : lisières et clairières de boisements frais riches en bases : boisements rivulaires, chênaies-charmaies fraîches, bois rudéralisés, parcs forestiers. Observée en sous-bois, dans une des parcelles boisées située en versant au niveau du lieu-dit « les Vignes de Montauger ».
Rosier des haies (<i>Rosa agrestis</i>)	R	LC	1999	Espèce neutro-calcicole, thermophile, saxicline : lisières et éclaircies de chênaies pubescentes, fruticées thermocalcicoles, pelouses calcicoles piquetées. Signalée selon un vaste polygone ne permettant pas une localisation précise.
Samole de Valerand (<i>Samolus valerandi</i>)	R	NT	2022	Espèce pionnière hygrophile basiphile : berges soumises au battillage, grèves de mares et étangs, ruisselets et suintements des affleurements marneux, parties clairsemées de marais, tonsures de pelouses marnicoles. Observée au bord d'une mare située en bas de versant, presque en limite sud du site, dans une parcelle de prairie fortement ourléfiée et clôturée.
Tordyle majeur (<i>Tordylium maximum</i>)	RR	NT	2022	Espèce thermophile des sols riches et sableux : friches, ourlets et pelouses forestières. Observée dans les ourlets au bord du chemin longeant la limite nord du site.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Vesce à petites feuilles (<i>Vicia tenuifolia</i>)	R	LC	2022	Espèce basiphile xérothermophile des substrats assez riches en nutriments : ourlets des chênaies pubescentes, pelouses calcicoles et marnicoles ourléifiées, jachères calcaires bien exposées. Observée en ourlet le long du chemin orienté nord-sud depuis le parking du domaine de Montauger.
Vesce à petites fleurs (<i>Ervum gracile</i>)	RRR	DD	2022	Espèce mésoxérophile, calcicole, des sols oligotrophes présente en pelouses sableuses, ourlets pionniers, jachères, friches ouvertes... Observée dans une parcelle en jachère longeant la limite nord du site.

Enfin, **3 espèces exotiques envahissantes** ont été signalées sur le site :

- le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), **espèce exotique envahissante avérée implantée**, signalée à divers endroits du site notamment dans le chemin en limite nord, au sud-ouest du site en bas de versant et au niveau du lieu-dit « les Vignes de Montauger » ;
- le **Sainfoin d'Espagne** (*Galega officinalis*), **espèce exotique envahissante avérée implantée**, signalée dans une parcelle de prairie fortement ourléifiée et envahie par les ligneux au sud du lieu-dit « les Vignes de Montauger » ;
- la **Vergerette annuelle** (*Erigeron annuus*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** signalée dans le chemin longeant la limite nord du site.

Il a été estimé qu'il serait judicieux de mettre rapidement en place des actions de lutte contre le Sainfoin d'Espagne c'est pourquoi, cette espèce a fait l'objet d'une fiche synthétique détaillée pour mieux l'identifier, la localiser et faire des propositions de gestion.

FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES

La Cotonnière spatulée (*Filago pyramidata*)

Dernière observation : 2014



Figure 90 : Cotonnière spatulée © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Description

Plante annuelle, de 5 à 30 cm de haut, blanche-tomenteuse, très ramifiée, à **rameaux** étalés-divariqués ascendants. **Feuilles** lancéolées à spatulées, longues de 1,5 à 2,5 cm et larges de 2 à 6 mm. **Inflorescence** en glomérule de 5 à 12 mm de large, composée de 5-20 capitules pyramidaux, à angles très saillants. **Glomérules** souvent dépassés par 3 à 5 feuilles sous-jacentes, avec 4-6 bractées par rangée verticale, non rougeâtres et à sommet recourbé. **Bractées** de l'involucre longues de 2,5 à 4,5 mm, aristées, dressées lors de la fructification, les moyennes carénées et très laineuses, à pointe jaune clair souvent arquée-étalée. **Capitule** composé au maximum d'une dizaine de **fleurs** filiformes à corolle caduque, les 4-7 **fleurs centrales** étant hermaphrodites. **Fruit = akène** paraissant lisse de 0,5 à 0,8 mm de long, oblong-ovoïde et légèrement comprimé et muni d'une aigrette de soies. Floraison de Juillet à Septembre.

Écologie, menaces et répartition

Espèce thermophile, psammophile ou argilicole : friches pionnières, moissons et jachères neutrocalcicoles à tendance sèche, pelouses ouvertes, remblais crayeux.

En région Île-de-France, elle est essentiellement présente en basse vallée de la Seine, dans le Gâtinais et le massif de Fontainebleau (Figure 91) et ses populations sont généralement de petite taille. C'est une espèce en régression, associée à des milieux rares et instables dynamiquement qui ont tendance à s'embroussailler. Elle a également régressé en situation de messicole du fait de l'intensification des pratiques agricoles (utilisation d'herbicides notamment).

Station

Observée le long du chemin qui constitue la limite nord du site, au niveau du lieu-dit « Bois Hanriot », cette espèce n'a pas été revue depuis. La population alors observée comptait quelques dizaines d'individus sur une dizaine de mètres carrés.

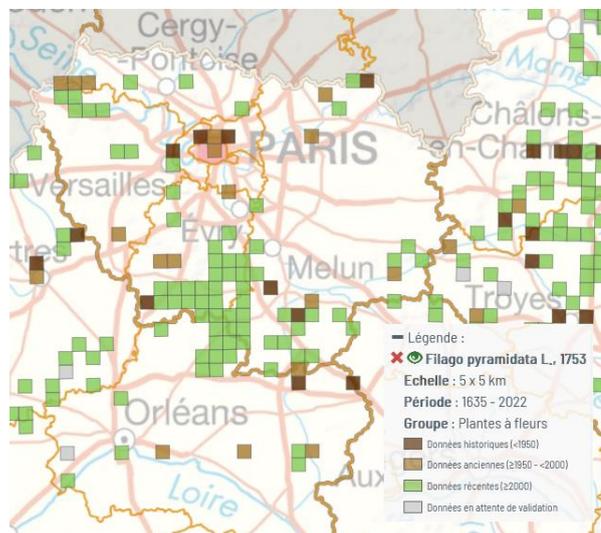


Figure 91 : Répartition de la Cotonnière spatulée en Île-de-France (*Lobelia*)

La Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*)

Dernière observation : 2022



Figure 92 : Gesse sans vrille © A. MOLLEREAU –
CBN du Bassin parisien

Description

Plante annuelle presque glabre, dressée, de 40 à 70 cm de haut, à tige anguleuse et non ailée. **Feuilles** caractérisées par l'absence de foliole et de vrille, au limbe entier, de forme linéaire à lancéolée, de 4 à 15 cm de long. **Fleurs** isolées, rarement par 2, portées par un long pédoncule axillaire très allongé et grêle. **Pétales** rougeâtres à pourpre violacé, rarement blancs, bleuisant en fin de floraison, de 5 à 18 mm de long. **Fruit = gousse** linéaire, velue à l'état jeune, déhiscente, de 3 à 6 cm de long et contenant des **graines** finement tuberculeuses.

Floraison de Mai à Août

Écologie, menaces et répartition

Espèce mésoxérophile, neutrocline mais surtout présente sur sols calcarifères et que l'on rencontre dans des habitats variés : ourlets, prairies sèches, jachères, friches ouvertes, bermes, moissons et abords des cultures.

Elle est surtout répartie selon un axe allant du plateau briard à l'extrême nord Gâtinais en passant par la vallée de Chevreuse et le Hurepoix. Elle reste occasionnelle en agglomération parisienne et compte peu de stations au nord de la Seine (Figure 93). C'est une espèce qui reste stable dans la région, possiblement du fait de son adaptation à de nombreux milieux. Très discrète, elle est probablement sous-estimée.

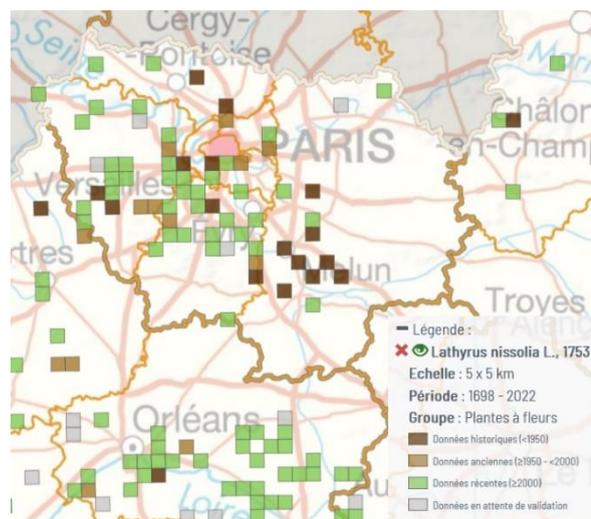


Figure 93 : Répartition de la Gesse sans vrille en Île-de-France
(*Lobelia*)

Station

L'espèce a été observée dans deux parcelles en jachère situées de part et d'autre du lieu-dit « Montblin », en rebord de plateau. Évaluer la taille des populations reste approximatif pour cette espèce très discrète mais les populations observées semblaient bien stables avec plusieurs dizaines d'individus comptabilisés pour une centaine de mètres carrés et ce, sur chacune des stations. L'espèce était à chaque fois en mélange avec la Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*) ce qui compliquait un peu plus l'estimation de la taille des populations, en particulier à des stades végétatifs, ces espèces étant assez proches morphologiquement.

L'Hydrocharis des grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*)

Dernière observation : 2022



Figure 94 : Hydrocharis des grenouilles © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Description

Plante aquatique, dioïque nageante, à souche stolonifère submergée. **Tiges** grêles pourvues aux nœuds de feuilles, racines et fleurs. **Feuilles** flottantes orbiculaires-réniformes, à 2 à 3 nervures parallèles convergeant vers l'apex, disposées en rosette, larges d'environ 3 cm. Longs **pétioles** adhérent à la base, munis de deux stipules membraneuses oblongues-lancéolées. **Fleurs** dressées au-dessus de l'eau sur des pédoncules de 2 à 6 cm. **Pétales** blancs avec une tache jaune à la base de 1 cm de diamètre. **Fleurs mâles** disposées par 1 à 3 dans une spathe bivalve à 12 étamines dont les filets sont soudés par paire à la base. **Fleurs femelles** solitaires dans une spathe à 1 valve. **Fruit** = baie ovoïde-oblongue à 6 loges.

Floraison de Juin à Septembre.

Écologie, menaces et répartition

Espèce affectionnant plutôt les eaux stagnantes à faiblement courantes, neutro-basiques, méso-eutrophes et peu profondes.

L'Hydrocharis des grenouilles est victime de l'homogénéisation des cours d'eau (canalisation, reprofilage, rectification et chenalisation).

En Île-de-France, ses plus grandes populations se trouvent en Bassée (Figure 95). Elle est ponctuelle sur le reste du territoire. En Essonne, elle n'est connue que dans la vallée de l'Essonne.

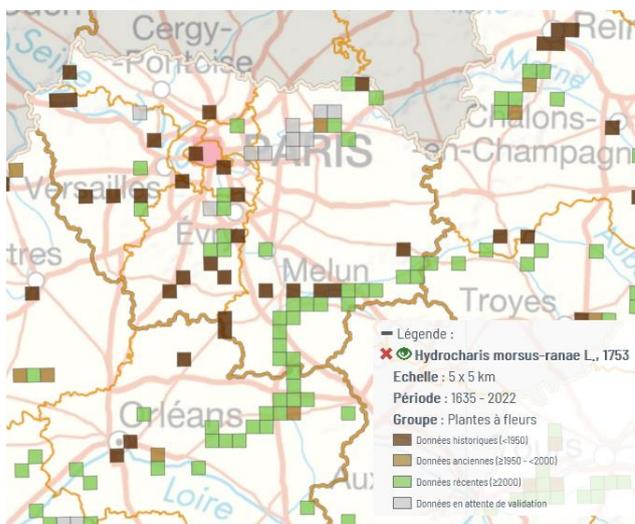


Figure 95 : Répartition de l'Hydrocharis des grenouilles en Île-de-France (Lobelia)

Station

Observée dans la mare située en bas de versant, dans une parcelle prairiale clôturée en cours de fermeture, la population d'Hydrocharis des grenouilles est très fournie et occupe presque toute la surface libre d'eau soit une quinzaine de mètres carrés. La station, qui compte d'autres espèces intéressantes, notamment la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*) et le Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*), est encore en bon état mais la fermeture avancée de la parcelle prairiale autour la rend difficile d'accès et risque de favoriser son eutrophisation. Des fauches exportatrices voire du gyrobroyage aux abords seraient nécessaires pour la préserver et seraient également favorables à une régénération de la prairie.

La Mauve hérissée (*Malva setigera*)

Dernière observation : 2014



Description

Plante herbacée annuelle, dressée, de 20 à 60 cm de haut, ramifiée, hérissée de poils raides. **Feuilles** alternes et stipulées, à nervation palmée, les **inférieures** à limbe suborbiculaire, crénelé-denté, les **supérieures**, à limbe divisé au moins jusqu'à la moitié formant trois à cinq lobes. **Fleurs** pentamères, isolées à l'aisselle de feuilles bractéales, à pédoncule plus long que la feuille sous-tendante. **Calice** doublé d'un calicule de six à neuf pièces se superposant les unes aux autres à leur base. **Pétales** roses lilas à bleuâtres, de 1 à 2 cm de long. **Androcée** composé de nombreuses étamines soudées par leurs filets respectifs en une colonne. **Gynécée** à nombreux carpelles glabres. **Fruit** = **akène** à coque glabre et ridée.

Floraison de Juin à Septembre.

Figure 96 : Mauve hérissée © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce des stations sèches sur sols basiques, sablo-caillouteux ou marnicoles. On la rencontre en tonsures des pelouses calcicoles, pelouses sur lithosol, friches, cultures, jachères, terrains vagues, bermes sèches et talus.

Victime de l'intensification des jachères, cette espèce a beaucoup régressé dans la région. Elle persiste essentiellement en basse vallée de la Seine, dans le Gâtinais, la vallée du Loing et la vallée de la Bassée. Elle reste très sporadique ailleurs (Figure 97).

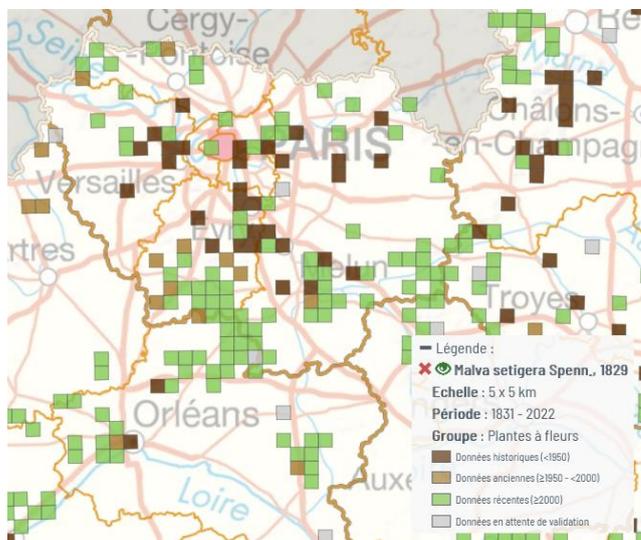


Figure 97 : Répartition de la Mauve hérissée en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Trois stations historiques sont connues sur le site : première observée en 2005 à Montauger comptait alors 11 à 100 individus sur 1 à 10 m² ; la seconde observée en 2014 se situe le long du chemin bordant le bois Hanriot, aux Vignes de Montauger et comptait 1 à 10 individus sur 1 à 10 m². Enfin, la dernière station, observée en 2014 à Montblin, dans une prairie de fauche (le nombre d'individus n'avait pas été renseigné).

L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*)

Dernière observation : 2005



Description

Fougère vivace herbacée, de 15 à 30 cm de haut, à **rhizome** court ne donnant naissance qu'à une fronde chaque année. **Fronde** constituée de deux parties bien distinctes. **Partie stérile** formée d'un **limbe** vert tendre, à consistance épaisse, ovale, ovale-oblong ou oblong (d'au moins 5 cm sur 3), entier, assez rapidement atténué à la base, obtus ou un peu arrondi au sommet, sans nervure principale distincte. **Partie fertile** portant les sporanges, plus longue, en forme d'épi simple, étroit, allongé, surmonté d'une petite pointe et beaucoup plus court que son long pédoncule. **Epi fertile** et **limbe stérile** soudés sur toute la longueur du pétiole de la partie stérile. **Sporanges** nombreux (jusqu'à 40), globuleux, en épi simple. **Spores** couvertes de très petits tubercules.

Figure 98 : Ophioglosse commun © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien
Fructification de Mai à Juillet.

Écologie, menaces et répartition

Espèce des prairies et pelouses humides ou inondables, des bas-fonds marécageux, surtout sur sols neutres ou alcalins.

Peu compétitive et sensible à la concurrence des autres espèces, l'Ophioglosse est principalement menacé par la détérioration de son milieu : drainage, amendement des prairies ou encore évolution naturelle de la végétation par abandon de la fauche.

En Île-de-France, l'espèce est dispersée à l'est, entre les vallées de la Seine, en amont de Paris, de l'Essonne et du Loing (Figure 99).

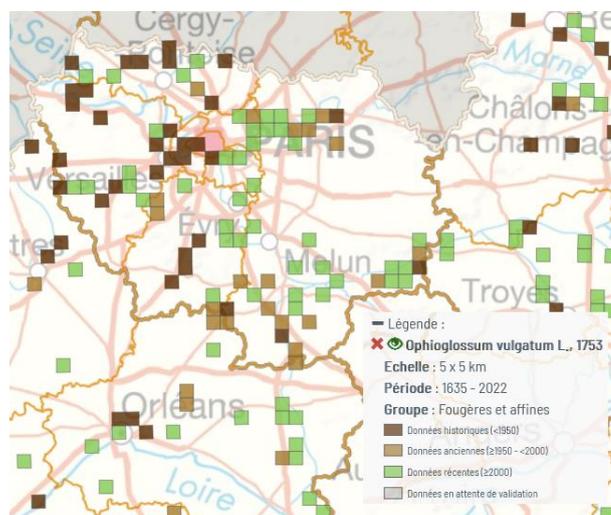


Figure 99 : Répartition de l'Ophioglosse commun en Île-de-France (Lohelin)

Station

Une seule station d'Ophioglosse commun a été observée sur le site en 2005, au sud du lieu-dit « les Vignes de Montauger » et ne comptait alors qu'entre 1 et 10 individus occupant moins de 10 m². L'espèce n'a pas été revue lors des inventaires de 2022 et n'avait déjà pas été revue en 2017 lors d'inventaires menés dans le même cadre par le CBNBP. La faible détectabilité de cette espèce combinée à la fermeture avancée du milieu peuvent expliquer qu'elle n'ait pas été revue.

La Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*)

Dernière observation : 2017



Description

Orchidée tubéreuse, de 15 à 50 cm de haut. **Feuilles** basales développées au nombre de 2, rarement 3. **Fleurs** blanches, lavées de vert jaunâtre, très odorantes, caractérisées par leur labelle entier en forme de langue étroite et prolongé par un grand éperon non épaissi, de plus de 2 cm de long. **Loges polliniques** des anthères rapprochées et presque parallèles entre elles.

Risque de confusion avec la Platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*) qui se distingue par ses longues polliniques très divergentes dans leur partie basale, et dont l'éperon est un peu plus épais à son extrémité. Attention néanmoins à observer des fleurs matures pour distinguer ces deux espèces.

Floraison de Juin à Juillet

Figure 100 : Platanthère à deux feuilles
© R. DUPRÉ – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce héliophile ou de demi-ombre, mésoxérophile, relativement indifférente au substrat pourvu que le niveau trophique soit peu élevé : prairies, pelouses, landes, boisements clairs.

Cette platanthère est sensible à l'eutrophisation. Sa diversité d'habitat et sa distribution assez large font, malgré une réelle régression, qu'elle n'est pas menacée en Île-de-France où elle est largement répartie (Figure 52).

Station

Signalée par trois fois dans un secteur concentré entre le bas du versant, à proximité du parking du domaine de Montauger, et la parcelle de prairie ourléifiée située plus au nord dans le versant, la Platanthère à deux feuilles a été recherchée en 2022 sans avoir été revue. Le nombre d'individus n'a été relevé que pour une de ces trois stations avec un seul individu observé. Sur le site, et dans des secteurs proches, a aussi été signalée la Platanthère verdâtre (*Platanthera chlorantha*) avec laquelle il existe un risque élevé de confusion mais cette dernière n'a pas non plus été observée en 2022.

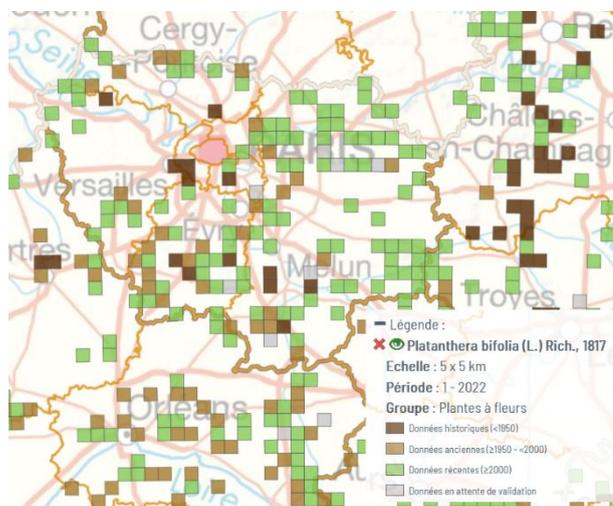


Figure 101 : Répartition de la Platanthère à deux feuilles en Île-de-France (*Labellia*)

Le Sison commun (*Sison amomum*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante bisannuelle, glabre, à odeur forte et désagréable, de 50 à 100 cm de hauteur, à **racine** pivotante allongée. **Tiges** flexueuses, à nombreux rameaux effilés. **Feuilles inférieures** pennatiséquées, à 5 à 9 segments ovales ou oblongs, incisés-dentés, le segment terminal divisé en 3 lobes. **Feuilles supérieures** divisées en lobes linéaires. **Inflorescence** en ombelle d'ombellules très inégales, de 2 à 6 rayons filiformes. **Involucre** à 1 à 3 bractées plus courtes que les rayons. **Involucelle** de 1 à 5 bractées très courtes. **Fleurs** blanches, petites, aux **pétales** très échancrés et dont l'extrémité est recourbée en dedans. **Fruit** = **diakène** ovoïde, comprimé perpendiculairement à la cloison, muni de chaque côté de 5 côtes subégales et peu saillantes. **Styles** plus courts que le disque saillant sur lequel ils sont insérés.

Figure 102 : Sison commun © S. FILOCHE
– CBN du Bassin parisien Floraison de Juillet à Septembre.

Écologie, menaces et répartition

Espèce de demi-ombre, nitrocline, des sols frais et riches en éléments nutritifs : ourlets eutrophisés, lisières des boisements rudéraux, haies et talus.

En Île-de-France, sa répartition est irrégulière avec des secteurs de prédilection : Mantois, vallées de la Marne et du Grand Morin. L'espèce est dispersée ailleurs, avec de grandes lacunes.

Station

Le Sison commun a été signalé à trois emplacements assez proches les uns des autres entre 1999 et 2014, sur le chemin en limite nord du site, entre le lieu-dit « Bois Hanriot » et le lieu-dit « les Vignes de Montauger ». La station a été revue en 2022, elle est située en bordure de chemin et s'étend sur une dizaine de mètres carrés pour une cinquantaine d'individus. Elle semble en bon état et stable cependant, certains usages anthropiques observés sur ce chemin sont à déplorer et, même si cette espèce est typique des sols riches, seraient à bannir (dépôts de déchets et de matières organiques).

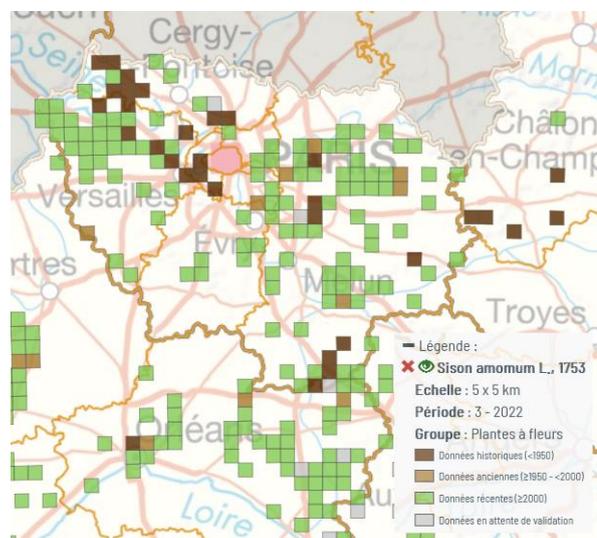


Figure 103 : Répartition du Sison commun en Île-de-France (Lobelia)

FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION

Le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)

Dernière observation : 2022



Figure 104 : Sainfoin d'Espagne © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et implantée (Wegnez, 2022).

Description

Plante herbacée vivace, dressée, de 40 à 90 cm de haut, presque glabre. **Feuilles** imparipennées avec 4 à 8 paires de **folioles** oblongues. **Inflorescence** en longues grappes axillaires. **Pétales** rosés à bleuâtres de 10 à 16 mm de long. **Androcée** comptant 10 étamines soudées. **Fruit = gousse** glabre, étalée, déhiscente, un peu rétrécie entre les graines.

Floraison de Juin à Septembre.

Origine et écologie

Espèce originaire d'Europe méridionale, centrale et orientale, Sud-Ouest de l'Asie ayant été introduite comme plante ornementale et fourragère avant qu'on ne se rende compte de sa toxicité pour le bétail.

Espèce rudérale, mésophile des substrats enrichis en nutriments : friches vivaces urbaines, mégaphorbiaies eutrophiles, friches ferroviaires, bermes et talus de routes, hauts de berge des grands cours d'eau.

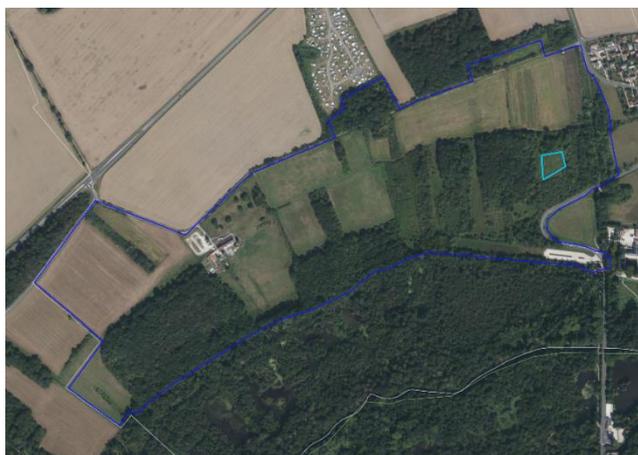


Figure 105 : Localisation (contours en bleu clair) des stations de *Galega officinalis* sur le site des Cents Arpents aux Ulis (limites du site représentées par les contours en bleu foncé)

Localisation

Le Sainfoin d'Espagne a été localisé à l'est du site, dans une parcelle accueillant une prairie de fauche fortement envahie par les ligneux (Figure 105). Les taches de Sainfoin d'Espagne sont encore relativement restreintes et une action serait nécessaire de toute urgence pour éviter que l'espèce ne prenne plus d'ampleur sur le site.

VÉGÉTATIONS

Une seule végétation d'intérêt a été observée sur le site à savoir, de la **hêtraie-chênaie mésophile à tendance neutre à basique** (*Carpino betuli – Fagion sylvaticae*), végétation inscrite à la DHFF. Ces boisements sont situés dans les pentes du coteau et sur le rebord du plateau (Figure 106).

Deux végétations patrimoniales sont présentes à l'extrême sud du site dont les polygones correspondants dépassent à peine sur l'emprise du site, les végétations en question ne sont donc pas réellement présentes sur le Coteau de Montblin. Pour information elles sont tout de même évoquées succinctement ici :

- **aulnaie-frênaie riveraine sur sol peu engorgé, eutrophe et azoté** (*Aegopodio podagrariae – Fraxinetum excelsioris*), végétation patrimoniale, déterminante de ZNIEFF en Île-de-France et inscrite à la Directive Habitat-Faune-Flore (DHFF) comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire ;
- **aulnaie-frênaie inondable non marécageuse des bords de cours d'eau sur sols neutres à basiques** (*Alnenion glutinoso - incanae*), végétation inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

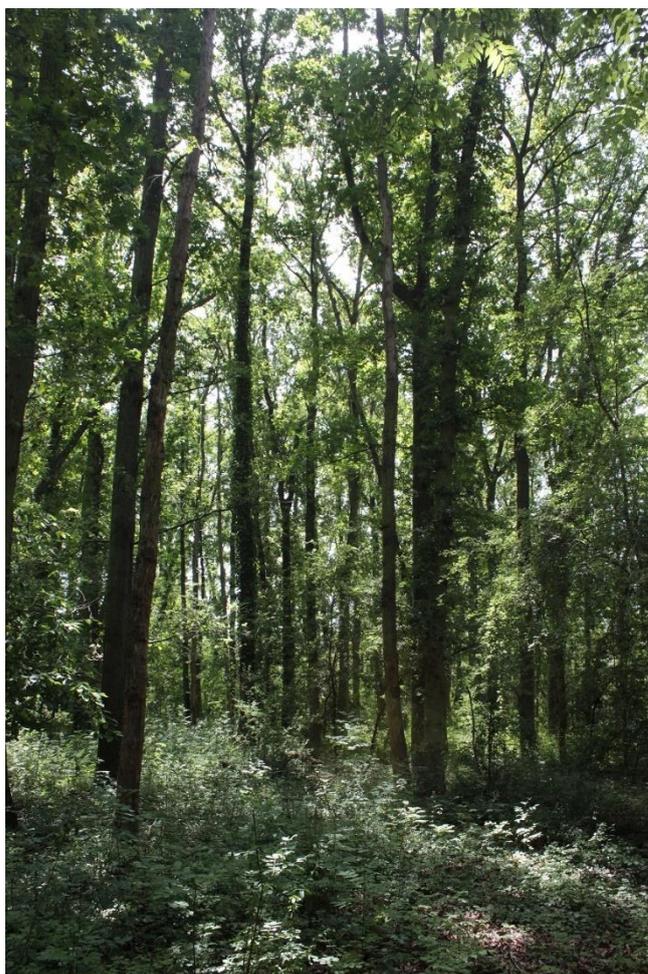


Figure 106 : Hêtraie-chênaie mésophile sur le Coteau de Montblin © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

ORIENTATIONS DE GESTION

Gestion des boisements

Les parcelles d'hêtraie-chênaie mésophile du *Carpino betuli* – *Fagion sylvaticae* sont à gérer en futaie irrégulière avec mélange d'essences. Il est recommandé de laisser sur place du bois mort (1 à 5 arbres par hectare) et de mettre en place des îlots de vieillissement au sein des peuplements jeunes (Fernex *et al.*, 2015). Ce ne sont pas les végétations dominantes du site ni celles qui présentent le plus d'enjeux et, même s'il est intéressant de les préserver pour maintenir une mosaïque de milieux, il faut surtout éviter qu'elles ne gagnent du terrain sur les milieux ouverts qui comptent la majorité des enjeux.

Gestion des zones ouvertes

En dehors des parcelles agricoles, le site compte plusieurs secteurs accueillant des végétations de milieux ouverts à la physionomie prairiale. Cependant, toutes ces parcelles sont soumises à une fermeture active avec une colonisation par les ligneux (*Cornus sanguinea*, *Crataegus monogyna*, *Prunus spinosa*, *Salix* sp.). Elles sont de moins en moins prospectables et tendent à s'eutrophiser, avec des cortèges floristiques de plus en plus homogènes et comptant de plus en plus d'espèces de friches (*Agrimonia eupatoria*, *Cirsium arvense*, *C. vulgare*, *Helminthotheca echioides*, *Picris hieracioides*).

L'une, située en bas de versant et à tendance hygrophile subit une forte colonisation par les saules (Figure 107). Elle accueille une mare à forts enjeux floristiques, mare à laquelle l'accès est de plus en plus compliqué, limitant les possibles actions de gestion. Une seconde parcelle de ce type, située dans le versant, à l'est du site, et aux végétations plus mésophiles est elle aussi en cours de fermeture alors qu'elle présente plusieurs espèces d'intérêt : Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*), Tordyle majeur (*Tordylium maximum*) ou encore Vesce à petites fleurs (*Ervum gracile*). C'est également dans cette parcelle que se développe le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*), espèce exotique envahissante pour laquelle il serait urgent de mettre en place des mesures de lutte.



Figure 107 : Parcelle de prairie en cours de fermeture en bas du versant sur le Coteau de Montblin
© A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

De telles parcelles sont à rouvrir par gyrobroyage puis à gérer par fauche tardive. Dans tous les cas, la matière organique doit être exportée. Les premières années, il est possible d'effectuer deux fauches par an pour rajeunir

le milieu (Fernes *et al.*, 2015a). Le pâturage extensif peut aussi permettre le maintien de ces végétations cependant, il est à exclure sur la parcelle envahie par le Sainfoin d'Espagne, plante toxique pour le bétail.

Gestion de la mare

La parcelle enrichie située au sud du site, en bas de versant au sud du site accueille une mare (Figure 108) présentant de forts enjeux floristiques avec une très belle station d'*Hydrocharis* des grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*), la présence de la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*) ou encore du Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus*). Cette mare est encore en bon état et présente une belle diversité floristique mais elle tend à se combler par accumulation de matière organique issue de la dégradation des feuilles, chaumes et tiges de végétaux des années précédentes. Ces dépôts eutrophisent le milieu aussi bien sur les berges que dans la mare, favorisant une fermeture, un comblement et une anoxie du milieu. C'est pour ces raisons qu'il est essentiel de gérer les abords de la mare et de veiller à retirer tous les résidus de coupe ou de fauche.

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Parmi les espèces exotiques envahissantes signalées sur le site, seul le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) fait ici l'objet de préconisation de gestion pour autant, il est recommandé de maintenir une veille de l'expansion des autres espèces signalées, afin de réagir rapidement dans le cas où certaines viendraient à trop s'étendre.



Figure 108 : Mare à *Hydrocharis* des grenouilles à la surface d'eau libre recouverte par de matière organique morte © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Le Sainfoin d'Espagne est une légumineuse capable de fixer l'azote atmosphérique, à forte production de biomasse et très compétitive. Elle entraîne une baisse de la diversité spécifique par disparition locale des autres espèces. Sa tendance à fixer l'azote provoque un enrichissement des sols enfin, c'est une plante qui devient toxique pour le bétail dès le début de la floraison et dont la toxicité est d'autant plus importante que la plante est sèche. De plus, cette espèce a la capacité de produire une banque de graine capable de se maintenir jusqu'à 2 ans avant de germer, il faut donc privilégier la suppression des plants avant floraison (Oldham, 2008). La gestion est possible par pâturage (avant floraison), gestion par fauche intensive d'au moins deux passes par an, avant et pendant la floraison avec destruction des résidus de fauche (Saint-Val, 2015) ou encore par arrachage manuel systématique. Sur des populations étendues, des suivis d'une campagne d'éradication par arrachage manuel systématique du Sainfoin d'Espagne, menés sur la parc départemental de la Haute-Île à Neuilly-sur-Marne (93), ont montré des résultats encourageants avec une nette réduction des peuplements au bout de la troisième année de gestion (Courric, 2021). Compte tenu de la difficulté d'éradication d'une telle espèce et des coûts

engendrés, il est essentiel de suivre son expansion afin de pouvoir mettre très rapidement en place des mesures de gestion lorsque de nouvelles stations se développent. Actuellement, les tâches observées sur le site sont encore relativement restreintes (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et des mesures d'éradication prises rapidement permettraient de limiter les coûts liés à la suppression de cette espèce.

Gestion des usages anthropiques

Sur ce site, fréquenté essentiellement pour la promenade, très peu de pratiques néfastes sont à déplorer à l'exception de dépôts de déchets et de matières organique, consistant essentiellement en papier toilette souillé, constatés sur le chemin longeant la limite nord du site. En plus de constituer un désagrément notable pour les promeneurs respectueux du site, ces dépôts dégradent un secteur accueillant plusieurs espèces remarquables : *Carduus tenuiflorus*, *Lathyrus hirsutus*, *Lathyrus nissolia*, *Sison amomum*, *Tordylium maximum*.



Figure 109 : Dépôts de déchets sur le coteau de Montblin © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés sur le Coteau de Montblin sont les suivants :

- **7 espèces patrimoniales** dont 3 revues en 2022 ;
- **12 espèces d'intérêt** dont 8 revues en 2022 ;
- **3 espèces exotiques envahissantes** ;
- **1 végétation d'intérêt.**

Les secteurs présentant les plus forts enjeux sont :

- les **parcelles prairiales** en cours de fermeture par les ligneux et/ou d'envahissement par le Sainfoin d'Espagne ;
- la **mare** située au sud du site en bas de versant risquant de se combler ;
- les **stations d'espèces patrimoniales**, qui ne sont pas menacées actuellement mais pour lesquelles un suivi régulier serait favorable à une préservation sur le long terme.

En termes de **flore remarquable** on note que ce site présente une belle diversité. La plupart des espèces remarquables ont été revues en 2022. Les propositions de gestion pourraient permettre de retrouver certaines de celles qui n'ont pas été vues récemment et tendraient dans tous les cas à favoriser la meilleure expression des milieux et donc, la diversification des cortèges floristiques. Une meilleure gestion peut aussi conduire au développement de végétations remarquables selon les potentialités du site, notamment au niveau de la mare et dans les parcelles prairiales.

En termes d'**espèces exotiques envahissantes**, les enjeux urgents concernent uniquement le Sainfoin d'Espagne, dont l'expansion menace les milieux ouverts et pourrait aussi constituer un danger pour le bétail dans le cas où il serait décidé de gérer certains secteurs par pâturage extensif.

En termes d'usages anthropiques, le site est relativement bien préservé en dehors du point évoqué précédemment.

Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

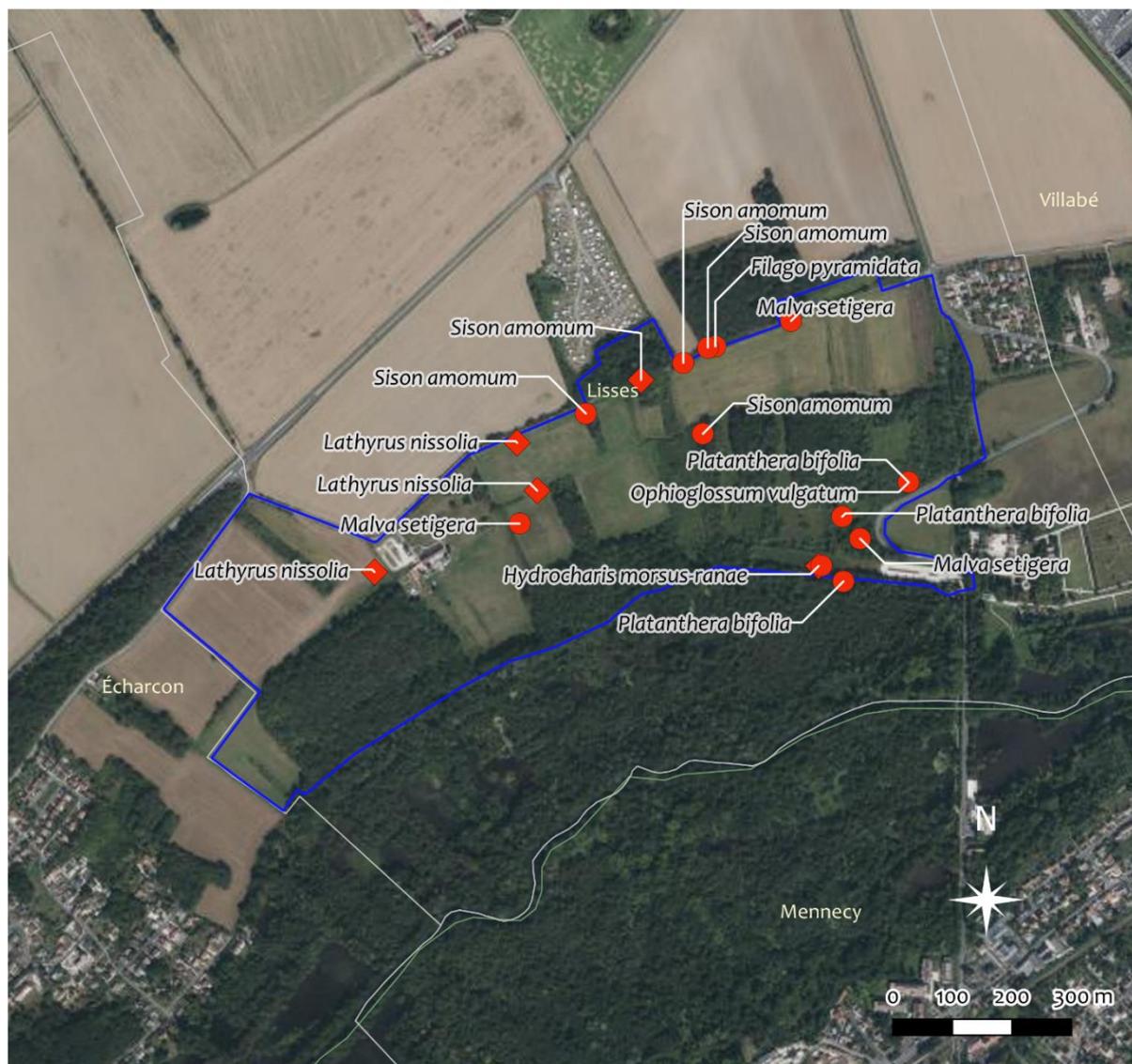
- **conserver et diversifier** la mosaïque de milieux existante par le biais des mesures de gestion proposées précédemment ;
- **lutter contre le Sainfoin d'Espagne et surveiller l'expansion** des autres espèces exotiques envahissantes signalées sur le site ;
- **mieux encadrer** les usages anthropiques et sensibiliser les usagers pour éviter les pratiques néfastes.

Les cartes ci-dessous localisent les espèces remarquables signalées sur le site depuis 1900. La symbologie permet de distinguer les espèces revues lors des prospections de 2022 de celles ayant été observées auparavant.

Pour rappel, certains pointages correspondent à des centroïdes de polygone ou de ligne et non à des points en tant que tels. Ils ne localisent donc pas précisément les espèces et ne donnent qu'une approximation de leur position.



Localisation de la flore patrimoniale sur le Coteau de Montblin



Légende

Espèce patrimoniale

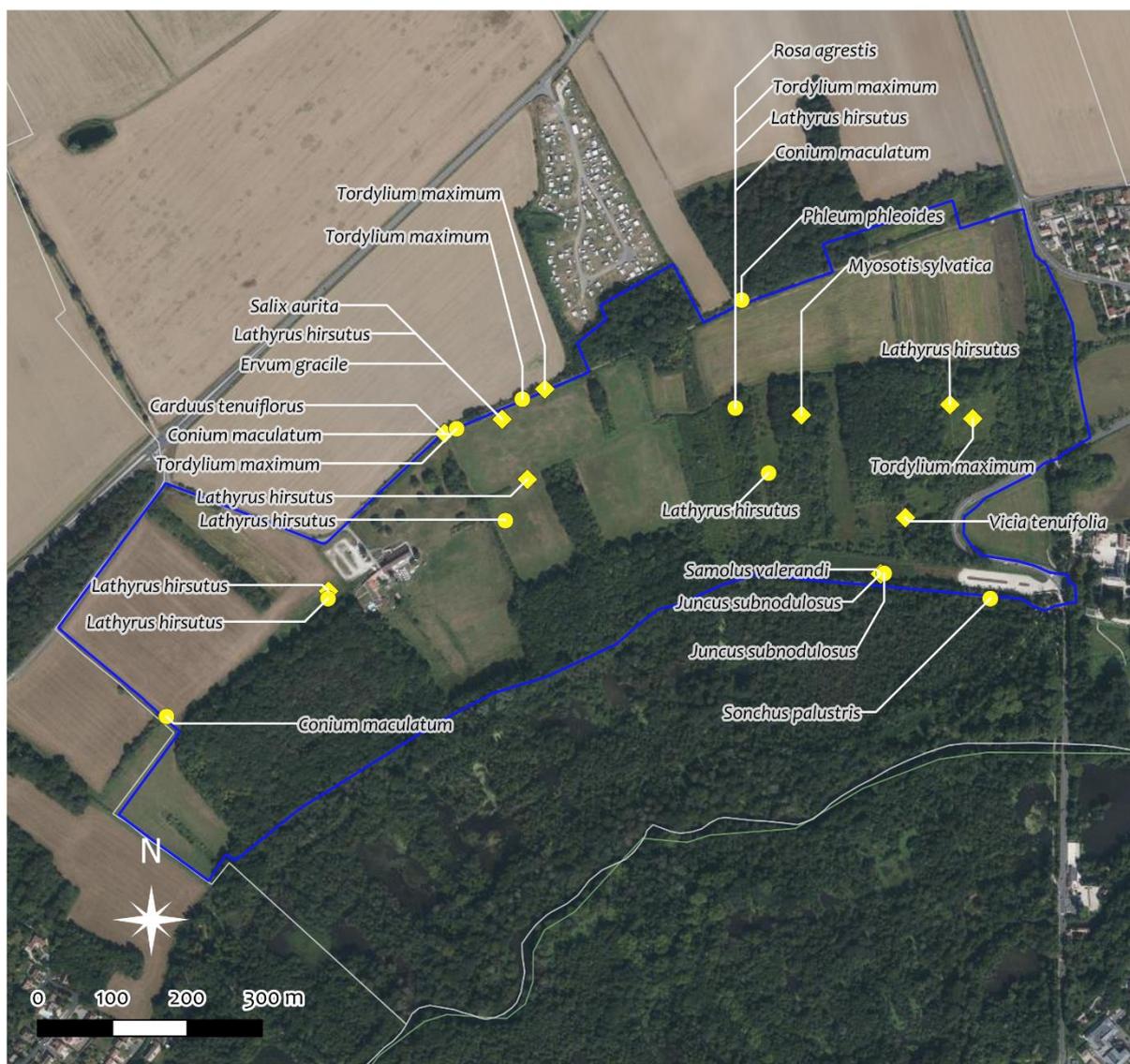
- ◆ Observation = 2022
- Observation < 2022
- ▭ Périmètre du site
- ▭ Limites communales
- ▭ Limites départementales



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2022



Localisation de la flore d'intérêt du Coteau de Montblin



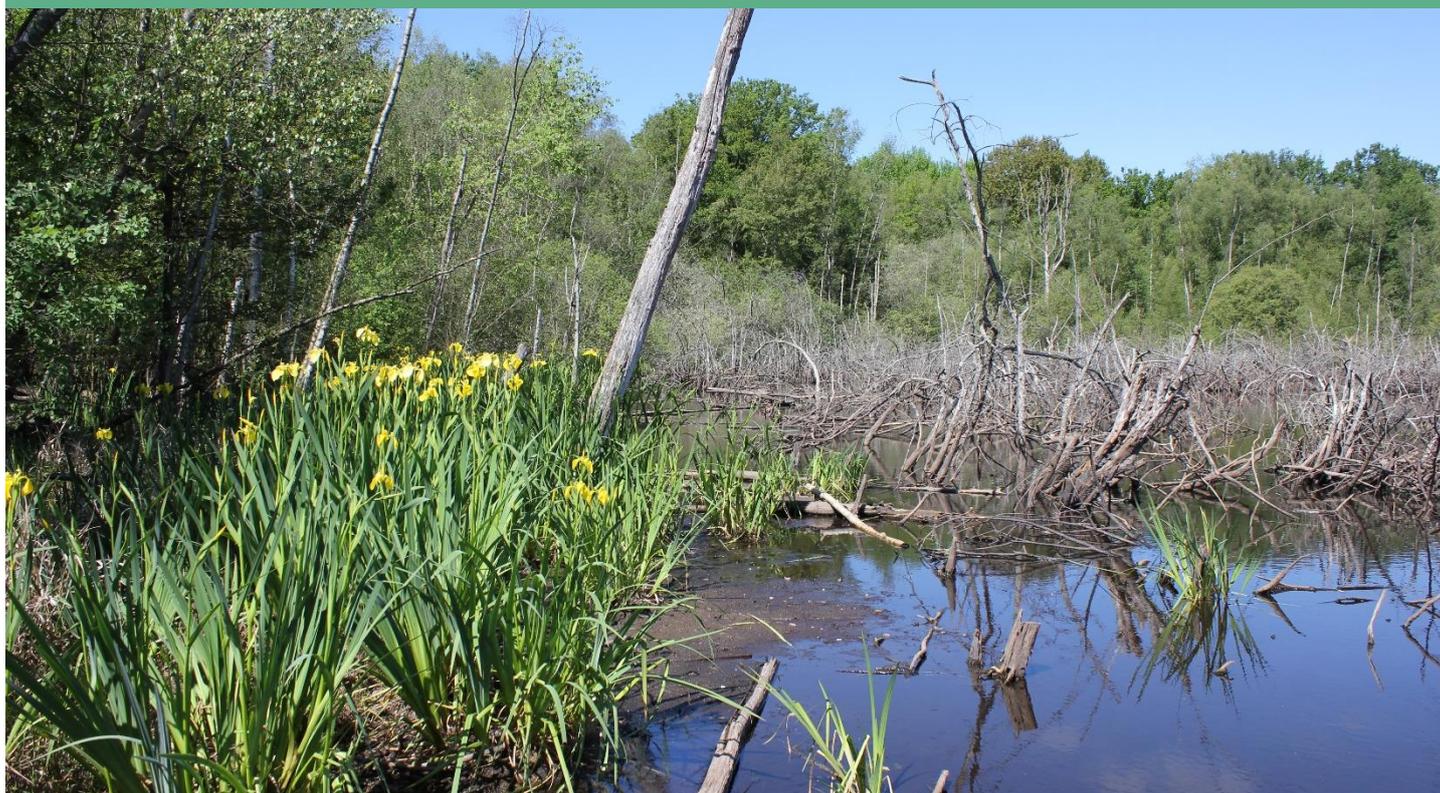
Légende

Espèce d'intérêt

- ◆ Dernière observation = 2022
- Dernière observation < 2022
- ▭ Périmètre du site
- ▭ Limites communales
- ▭ Limites départementales



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2023



Berges de l'étang Baleine, Forges-les-Bains (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

6. LES ÉTANGS BALEINE ET BRÛLE-DOUX

CONTEXTE

Le site des Étangs Baleine et Brûle-Doux est un espace naturel de 58 hectares en cours d'acquisition par le département de l'Essonne. Situé sur la commune de Forges-les-Bains, il est classé en Arrêté de Protection de Biotope (APB), en ZNIEFF de type I et II et s'inscrit dans le périmètre du PNR de la Haute vallée de Chevreuse. C'est un site qui, en dehors des surfaces en eaux est essentiellement boisé. Il compte deux étangs : l'Étang Baleine, situé au nord, est un vaste étang permanent aux berges majoritairement boisées et occupé, dans sa moitié ouest, par de nombreux saules morts. L'Étang Brûle-Doux, situé au sud du site, est un étang temporaire, beaucoup plus petit et en bonne partie refermé par de la saulaie. Il est très difficile d'accès car très envasé ce qui le rend non navigable, contrairement à l'Étang Baleine. En termes géologiques, ce site est installé sur une couche de sables et de grès de Fontainebleau, on y rencontre donc des espèces et végétations acidiphiles.

Les photographies aériennes du site (Figure 110) permettent de visualiser l'évolution des paysages sur le site et aux abords au cours des dernières décennies. Dans les années cinquante, les deux étangs existaient déjà mais l'Étang Baleine était de taille très réduite par rapport à sa taille actuelle. Le site était boisé dans sa partie ouest mais la densité de boisement était beaucoup plus faible et sa moitié est était alors bien dégagée. Aux alentours, la transformation majeure au cours de ces dernières décennies concerne la construction de l'autoroute A10 qui longe le sud du site et rompt toute continuité avec les espaces naturels situés au-delà. Pour le reste, la tendance globale a été à la fermeture des milieux

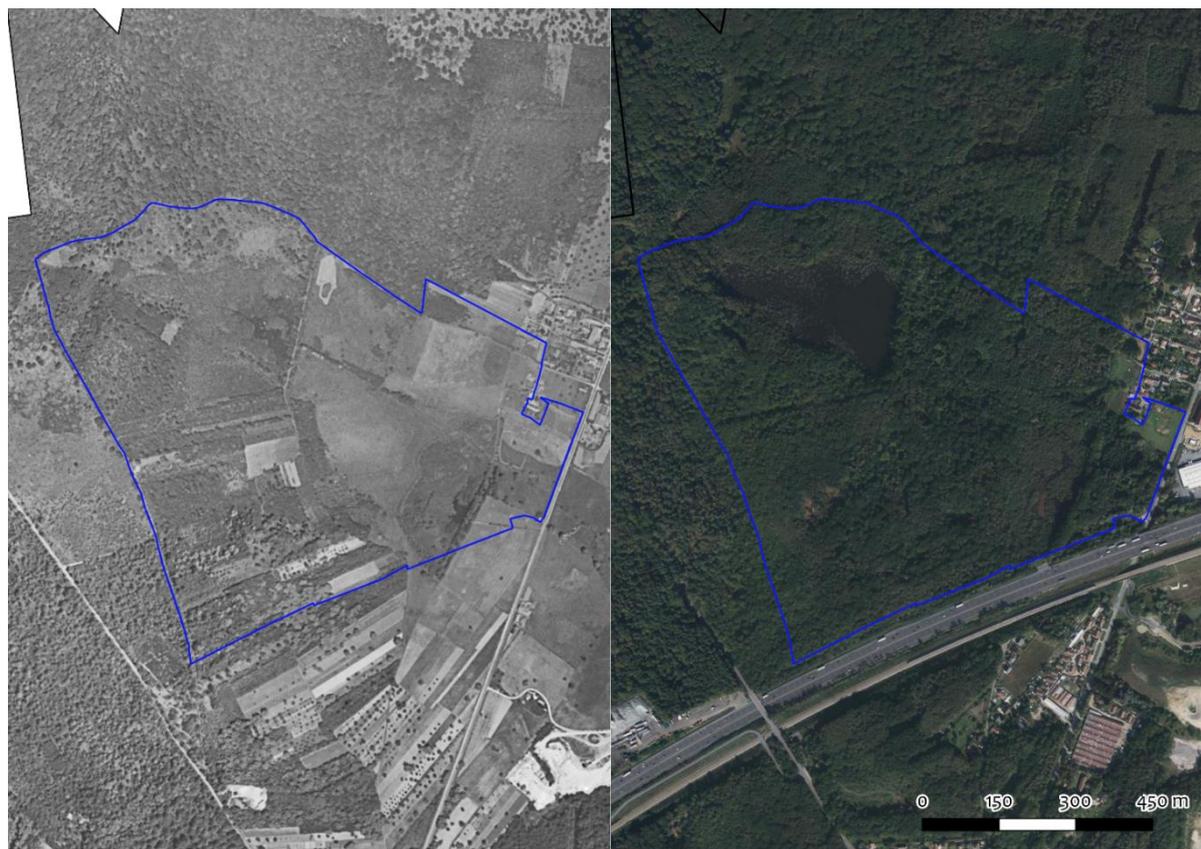


Figure 110 : Photographies aériennes du site des Étangs Baleine et Brûle-Doux à Forges-les-Bains dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

Les inventaires floristiques, réalisés les 13 Mai, 21 Juin et 22 Septembre, ainsi que des inventaires antérieurs ont permis de recenser **332 espèces sur le site** dont **20 espèces patrimoniales** :

- l'**Alisier de Fontainebleau** (*Sorbus latifolia*) : protégée nationale, rare, quasi menacée (**NT**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Boulette d'eau** (*Pilularia globulifera*) : protégée nationale, très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Fougère des marais** (*Thelypteris palustris*) : protégée régionale, rare et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Gnaphale des bois** (*Omalotheca sylvatica*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Hottonie des marais** (*Hottonia palustris*) : très rare, vulnérable (**VU**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Jonc des chaisiers** (*Schoenoplectus tabernaemontani*) : extrêmement rare, vulnérable (**VU**) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;

- la **Laïche étoilée** (*Carex echinata*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Lobélie brûlante** (*Lobelia urens*) : protégée régionale, très rare et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Mouron délicat** (*Lysimachia tenella*) : très rare, en danger d'extinction (EN) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Myriophylle à fleurs alternes** (*Myriophyllum alterniflorum*) : protégée régionale, extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Naïade mineur** (*Najas minor*) : extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Potamot à feuilles de graminée** (*Potamogeton gramineus*) : extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Potamot à feuilles de renouée** (*Potamogeton polygonifolius*) : protégée régionale, très rare, quasi menacée (NT) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Rubaniér nain** (*Sparganium natans*) : protégée régionale, extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Scirpe à nombreuses tiges** (*Eleocharis multicaulis*) : extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Scirpe flottant** (*Isolepis fluitans*) : extrêmement rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Scorsonère des prés** (*Scorzonera humilis*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Trèfle d'eau** (*Menyanthes trifoliata*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Utriculaire citrine** (*Utricularia australis*) : protégée régionale et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Valériane dioïque** (*Valeriana dioica*) : très rare, en danger d'extinction (EN) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France.

Ce sont aussi **19 espèces d'intérêt** qui ont été signalées :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Bident penché (<i>Bidens cernua</i>)	RR	NT	2022	Espèce héliophile et thermophile des substrats sableux, acides et oligotrophes : sols nus sableux, pelouses silicoles sableuses, carrières de grès et sable, platières.
Callitriche à crochets (<i>Callitriche hamulata</i>)	RR	LC	1991	Espèce amphibie, oligotrophile et acidiphile des mares forestières et fossés inondés de chênaies oligotrophes et de mares de platières.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Chardon à petites fleurs (<i>Carduus tenuiflorus</i>)	R	LC	1992	Espèce nitrophile des stations thermophiles plus ou moins sèches : friches ouvertes, moissons, terrains vagues, talus, bords des chemins.
Écuelle d'eau (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>)	R	LC	2022	Espèce hygrophile des sols oligotrophes à mésotrophes, plus ou moins tourbeux, sableux ou minéraux, dénudés et érodés : végétations pionnières ouvertes de cicatrization des bas-marais alcalins ou acides, landes tourbeuses, aulnaies marécageuses, mares de platières.
Gaillet allongé (<i>Galium elongatum</i>)	R	NA	2022	Espèce hygrophile, mésotrophile, des sols riches en nutriments, neutres à légèrement acides (fossés humides, végétations rivulaires de mares et d'étangs, magnocariçales, etc).
Laïche tardive (<i>Carex viridula</i>)	R	LC	2022	Espèce neutroacidiphile des sols frais et plus ou moins tourbeux : layons et coupes des chênaies oligotrophiques, moliniaies, landes mésophiles, tourbières basses, bords des mares oligotrophes...
Myosotis cespiteux (<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i>)	R	NA	1992	Espèce neutrophile, mésotrophile des sols engorgés, essentiellement paratourbeux : mares et mardelles forestières, fossés, bords d'étangs, prairies humides, bords des eaux, sables exondés, noues...
Naïade majeure (<i>Najas marina</i>)	R	LC	2022	Espèce aquatique des eaux profondes (>1 m), lentes ou stagnantes, mésotrophes à eutrophes : rivières à écoulement lent, étangs, bassins, herbiers profonds.
Nénuphar blanc (<i>Nymphaea alba</i>)	R	LC	1991	Espèce hydrophyte des eaux calmes, oligomésotrophes, potamophiles : étangs, mares, mardelles, roselières inondées. Signalé sur les deux étangs en 1991, l'espèce n'a pas été revue depuis.
Pain de coucou (<i>Oxalis acetosella</i>)	R	LC	1992	Espèce sciaphile, neutrocline, des mésoclimats frais : forêts à humus légèrement acide, fonds de vallons des chênaies-charmaies fraîches, pieds des boisements de pentes colluvionnées, layons forestiers fangeux, bords des ruisselets forestiers. Signalée sans précision selon un polygone aussi large que le site, l'espèce n'a pas été revue depuis.
Potamot de Berchtold (<i>Potamogeton berchtoldii</i>)	R	NT	2013	Espèce des eaux mésotrophes à eutrophes, stagnantes ou très faiblement courantes, acides ou alcalines : étangs, mares, ruisseaux lents, sections lentes de petites rivières, bassins de rétention des eaux pluviales. Signalée dans une mare forestière à l'ouest de l'Étang Brûle-Doux, l'espèce n'a pas été revue depuis.
Potamot luisant (<i>Potamogeton lucens</i>)	RR	DD	2010	Espèces des eaux mésotrophes à eutrophes, riches en bases, stagnantes ou faiblement courantes, de profondeur variable : sections lentes des rivières, roselières envasées, annexes hydrauliques, étangs, mardelles... Signalée au nord de l'Étang Baleine en 1991 puis à l'est de l'Étang Brûle-Doux en 2010.
Prêle des eaux (<i>Equisetum fluviatile</i>)	R	LC	2010	Espèce des milieux ensoleillés à ombragés, des substrats organiques à tourbeux plus ou moins engorgés : sous-bois d'aulnaies marécageuses et tourbeuses, prairies inondables, cressonnières, fossés inondés, bords des eaux. Signalée aux pointes nord et sud de l'Étang Brûle-Doux.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Samole de Valerand (<i>Samolus valerandi</i>)	R	NT	1992	Espèce pionnière hygrophile basiphile : berges soumises au batillage, grèves de mares et étangs, ruisselets et suintements des affleurements marneux, parties clairsemées de marais, tonsures de pelouses marnicoles. Signalée à la pointe nord de l'Étang Baleine, l'espèce n'a pas été revue depuis.
Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>)	R	DD	1992	Espèce postpionnière, héliophile ou de demi-ombre, hygrophile, acidiphile : saussaies marécageuses, aulnaies tourbeuses, aulnaies-frênaies des suintements de pente, queues d'étangs, mardelles oligotrophes, landes tourbeuses...
Saule fragile (<i>Salix fragilis</i>)	R	LC	1991	Espèce hygrophile, neutrocline : ripisylves, saulaies ripariales, bords d'étangs, boisements rivulaires, peupleraies de substitution. Signalée selon un vaste polygone couvrant toute la surface de l'Étang Brûle-Doux.
Souchet brun (<i>Cyperus fuscus</i>)	R	LC	2022	Espèce nitrocline psammophile ou vasicole : grèves alluviales, étangs et fossés asséchés, bords de mares, cressonnières, mardelles forestières exondées, ballastières. Observée sur le tremblant à la pointe nord de l'Étang Baleine.
Vulpie ciliée (<i>Vulpia ciliata</i>)	R	NA	1992	Espèce xérothermophile, neutroacidophile, des sols filtrants, plus ou moins sableux : pelouses sur alluvions, pelouses sablosiliceuses, friches sableuses ouvertes, terrils, ballast de voie ferrée. Signalée sur le tremblant à la pointe nord de l'Étang Baleine.

Enfin, 4 espèces exotiques envahissantes ont été signalées sur le site :

- **l'Élodée du Canada** (*Elodea canadensis*), espèce exotique envahissante avérée implantée, signalée à la pointe nord de l'Étang Baleine ;
- **l'Épilobe ciliée** (*Epilobium ciliatum*), espèce exotique envahissante potentielle implantée, signalée à la pointe nord de l'Étang Baleine ;
- **le Solidage du Canada** (*Solidago canadensis*), espèce exotique envahissante avérée implantée, signalé selon un polygone aussi vaste que le site sans plus de précision ;
- **la Vigne-vierge commune** (*Parthenocissus inserta*), espèce exotique envahissante avérée implantée, signalée selon un polygone plus vaste que le site, sans plus de précision.

Ces espèces n'ont pas été revues lors des prospections de 2022, il n'y a donc pas d'enjeux particuliers quant à leur expansion sur le site c'est pourquoi il n'a pas été jugé nécessaire de produire de fiches sur ces espèces.

FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES

Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*)

Dernière observation : 2022



Figure 111 : Alisier de Fontainebleau © J. WEGNEZ – CBN du Bassin parisien

Description

Plante ligneuse, de 3 à 15 mètres de haut, caducifoliée, à écorce grise, lisse, devenant brunâtre et rugueuse avec l'âge. **Feuilles** alternes, pétiolées, largement elliptiques à pubescence vert-grisâtre plus nette à la face inférieure. **Limbe** presque tronqué à la base, à bords découpés en lobes aigus, dentés, de taille décroissante vers le sommet et séparés par des sinus très ouverts et peu profonds. **Inflorescence** en corymbe de petites **fleurs** pentamères, blanches longuement pédonculées. **Sépales** petits et étroits. **Pétales** blancs, entiers, velus à leur base. **Androcée** à nombreuses étamines. **Ovaire** infère, biloculaire, à 2 carpelles soudés et 2 styles. **Fruit** peu charnu, subglobuleux, de 1 à 1,5 cm de diamètre, brun-jaunâtre ou brun-rougeâtre, farineux ou verruqueux, presque blet à maturité.

Floraison de Mai à Juin

Écologie, menaces et répartition

Espèce post-pionnière, héliophile et xérophile, des sols neutres ou légèrement acides, sur des sols sablocaillouteux podzolisés ou sur mull carbonaté ou mésotrophe : lisières et clairières de chênaies pubescentes et chênaies pinèdes.

Cette espèce, fréquente dans le Gâtinais et le massif de Fontainebleau compte un petit secteur de présence en forêt de Sourduin. En dehors de ces zones, elle reste très ponctuelle dans la région (Figure 112). On ne recense pas de menace particulière contre cette espèce si ce n'est la fermeture des milieux lorsque les arbres sont encore jeunes.

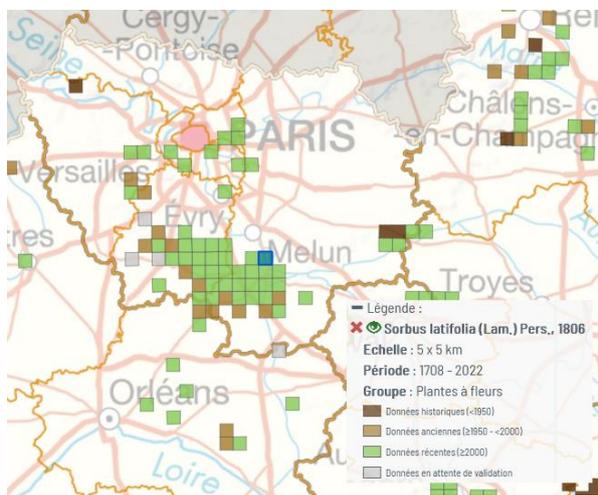


Figure 112 : Répartition de l'Alisier de Fontainebleau en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée en sous-bois à la pointe sud de l'étang Baleine, cette espèce n'avait jamais été signalée sur le site auparavant et un seul individu a été observé. Le Sorbier torminal (*Sorbus torminalis*) est également connu sur le site et le potentiel hybridogène entre les différentes espèces de *Sorbus* invite à être vigilant lors de la détermination.

La Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*)

Dernière observation : 2011



Figure 113 : Boulette d'eau © F. PERRIAT –
CBN du Bassin parisien

Description

Fougère amphibie, stolonifère, de 3 à 10 cm de long, à **tige** longuement rampante et radicante, couchée sur la vase ou parfois flottante et produisant des **feuilles** filiformes, à section cylindriques dressées ou flottantes. **Jeunes feuilles** enroulées en crosse. **Sporocarpes** globuleux, solitaires, subsessiles, de 3-4 mm de diamètre, s'ouvrant par 4 valves et apparaissant à la base des feuilles en cas d'exondation.

Floraison de Juillet à Septembre.

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie, oligotrophile, des substrats acides (argileux décalcifiés, argilosableux ou gréseux), à inondation hivernale et exondation estivale : eaux oligotrophes et acides des mares de platières, mardelles des forêts oligotrophiques, bordures des étangs non eutrophisés, dépressions des landes humides, ornières des layons fangeux, fossés...

Surtout présente dans le massif de Rambouillet, secondairement présente sur les franges du plateau briard. Également présente dans le Hurepoix, le massif de Fontainebleau, en Brie boisée et en Brie.

Cette espèce est en forte régression dans la région (Figure 114) avec la perte de près de 2/3 de ses stations du fait du comblement des mares et de l'eutrophisation générale des zones humides

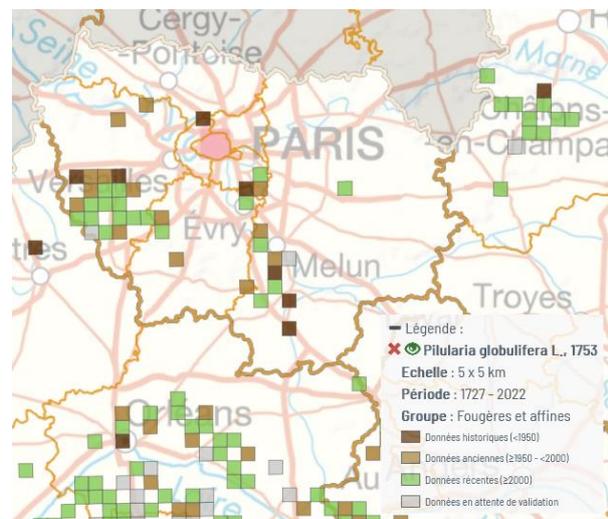


Figure 114 : Répartition de la Boulette d'eau en Île-de-France
(*Labelia*)

Station

Observée pour la dernière fois en 2011 dans l'étang Brûle-Doux, l'espèce n'a pas été revue en 2022. Le secteur était en eau durant une bonne partie de la saison ne permettant pas ou peu d'accéder au secteur où l'espèce avait été signalée. Lors du dernier passage à l'automne, il a été possible d'aller sur le pointage car la zone était alors totalement exondée mais l'espèce n'a pas pu être contactée. Il est possible qu'elle n'ait pas encore eu le temps de sortir au moment du passage automnal.

La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)

Dernière observation : 2022



Figure 115 : Fougère des marais © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Description

Fougère vivace, de 30 à 100 cm de haut, à souche grêle et à rhizome traçant. **Frondes** lancéolées, peu rétrécies à la base, 2 fois divisées. **Pétioles** longs et minces, cassants, d'un vert jaunâtre et sans écaille. **Limbe** mou, fragile, de texture fine, glabre, vert tendre et peu réduit à la base. **Segments** entiers ou crénelés au sommet, à bords plus ou moins enroulés. **Frondes fertiles** un peu plus grandes et plus coriaces que les frondes stériles, à **pinnules** triangulaires aux bords très enroulés vers la face inférieure. **Sores** de petite taille, arrondis et disposés sur 2 rangs.

Sporulation de Juin à Août.

Écologie, menaces et répartition

Espèce hygrophile de demi-ombre, affectionnant les sols riches en matière organique et préférentiellement tourbeux ou marécageux : boisements marécageux, fossés humides, bords de cours d'eau. Elle est presque exclusivement localisée dans les fonds de vallées.

Cette fougère est victime de la régression et de la dégradation des zones tourbeuses, notamment dues au drainage des bas-marais ou des boisements marécageux. Elle souffre également de la populiculture et de la modification du régime hydrique des cours d'eau.

En Île-de-France, les stations sont majoritairement situées dans le sud de la région, du massif de Rambouillet à la

vallée du Loing, principalement à la faveur de vallées (celle de l'Essonne notamment). Elle est également bien représentée dans la vallée de la Seine en aval de Melun, ainsi que dans la vallée de la Bassée (Figure 116).

Station

Revue en 2022, l'espèce est bien implantée sur le site, essentiellement aux abords de l'étang Brûle-Doux et sur le tremblant, au centre de l'étang. Les populations s'étendent sur plusieurs dizaines de mètres carrés, près d'une centaine pour la plus grande et sont en mélange avec l'Écuelle d'eau et l'Hottonie des marais.

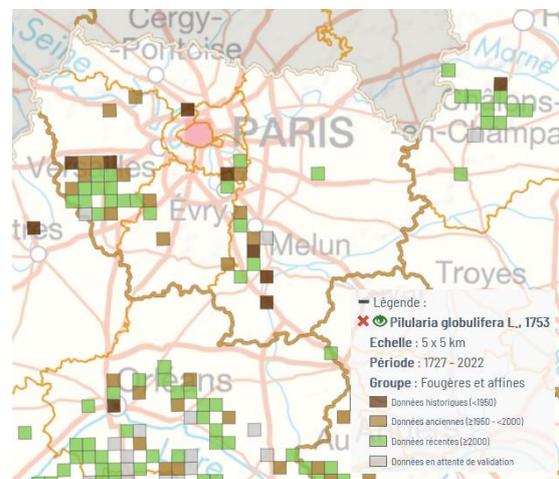


Figure 116 : Répartition de la Fougère des marais en Île-de-France (*Labellia*)

Le Gnaphale des bois (*Omalotheca sylvatica*)

Dernière observation : 1991



Description

Plante dressée, non ramifiée, de 30 à 80 cm de haut, entièrement couverte d'une pilosité blanche-aranéuse (parfois faible sur la face supérieure des feuilles). **Feuilles** entières et étroites. **Inflorescence** en grappe allongée et spiciforme, munie à la base de feuilles bractéales linéaires. **Capitules** de 5-7 mm de long, à **bractées** bordées de brun, groupés par 1-5 à l'aisselle des feuilles. **Fleurs** toutes tubulées, la plupart femelles et filiformes, seulement 3-4 hermaphrodites au centre du capitule. **Fruit = akène** de 2-3 mm, sans aigrette ni couronne, à 10 côtes, les périphériques élargies par des ailes latérales.

Floraison de Juillet à Septembre

Figure 117 : Gnaphale des bois © R. DUPRÉ – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce de demi-ombre des ourlets pionniers, sur substrat à composante sableuse : clairières et coupes de boisements acidiphiles, chemins forestiers.

C'est une espèce instable et sensible à l'intensification des pratiques sylvicoles. Elle est essentiellement présente dans le Hurepoix et le massif de Rambouillet, le Gnaphale des bois est très disséminé ailleurs dans la région avec des stations isolées dans les buttes du Vexin, en forêt de Saint-Germain-en-Laye et dans le bocage gâtinais (Figure 118).

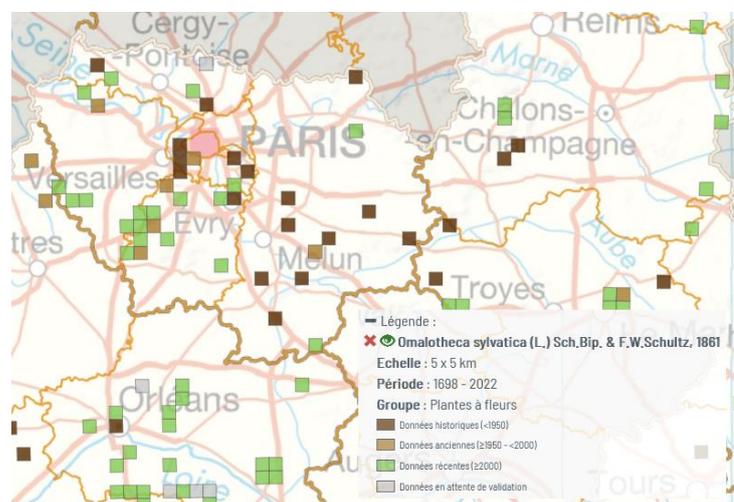


Figure 118 : Répartition du Gnaphale des bois en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 1991 selon un large polygone qui couvre la totalité de l'étang Brûle-Doux, l'espèce n'a pas été revue depuis.

L'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante aquatique, vivace, à rameaux fleuris de 20 à 50 cm de haut, émergés. Parties feuillées des **tiges submergées**, ramifiées, pouvant atteindre plusieurs mètres de long. **Feuilles** généralement disposées en rosettes à l'extrémité de la tige. **Feuilles caulinaires** alternes ou verticillées, profondément divisées en segments linéaires allongés, disposés sur deux rangs de chaque côté de la feuille. Segment terminal pouvant être divisé en lobes étroits. **Feuilles bractéales** réduites à de simples bractées verticillées. **Fleurs** aériennes, rose pâle, blanc rosé ou jaune orangé. **Calice** à 5 divisions étroites lancéolées, plus ou moins étalées et un peu coriaces. **Corolle** à tube court, plus longue que le calice, à 5 lobes obovales, largement étalés. **Fruit** = **capsule** ovoïde, mucronée, constituée de 5 valves. **Graines** de couleur brune, polygonales, plus ou moins réticulées.

Figure 119 : Hottonie des marais © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Floraison de Mai à Juin

Écologie, menaces et répartition

Espèce de demi-ombre, amphibie, des eaux mésotrophes à neutroacidiphiles, sur substrats organiques à tourbeux : mares et étangs forestiers à fonds vaseux. Elle est sensible à la pollution et à l'atterrissement des mares.

Dans la région Île-de-France, elle est distribuée sur deux pôles principaux : le premier dans le Hurepoix et le massif de Rambouillet et le second sur le massif de Fontainebleau, les franges du plateau Briard et la partie méridionale de la Brie boisée (Figure 120).

Station

Observée en 2022 en trois stations aux abords de l'étang Brûle-Doux, l'Hottonie des marais semble bien implantée sur le site. Elle a été vue à la pointe nord de l'étang, le long de la berge ouest et enfin, dans la partie ouest de l'étang lorsque la zone a été suffisamment exondée pour que l'accès soit possible. Les stations s'étendaient à chaque fois sur quelques mètres carrés (1 à 10).

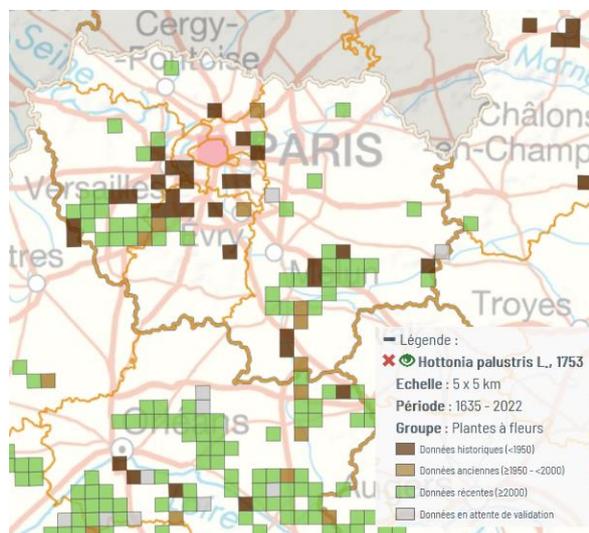


Figure 120 : Répartition de la Cotonnière spatulée en Île-de-France (*Lobelia*)

Le Jonc des Chaisiers (*Schoenoplectus tabernaemontani*)

Dernière observation : 1992



Description

Plante vivace, de 50 à 150 cm de hauteur. **Tiges** à section cylindriques, glauques, entourées de gaines foliaires, les supérieures pouvant être prolongées par un limbe généralement court et de section circulaire. **Inflorescence** en tête dense. **Bractée** petite, unique, ne prolongeant pas la tige. **Écailles** des fleurs munies de petites verrues rouges un peu rugueuses, finement ciliées sur les bords. **Fleurs** brun-roux à deux stigmates. **Fruit = akène** à deux faces renflées entourées par six poils à denticulations ne dépassant pas l'akène.

Floraison de Mai à Août.

Figure 121 : Jonc des chaisiers © F. PERRIAT –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce post-pionnière des substrats alcalins mésotrophes tourbeux, elle s'observe en zones d'atterrissement de bas marais alcalins, en roselières paratourbeuses, mais également en bordure d'étangs ou de rivières.

Le Jonc des chaisiers est menacé par la dégradation des zones humides. En Île-de-France, il est présent en vallée de l'Essonne, du Loing, de l'Orvanne et de l'Oise. Il est également présent en Bassée et dans le massif de Fontainebleau où il est très localisé (Figure 122).

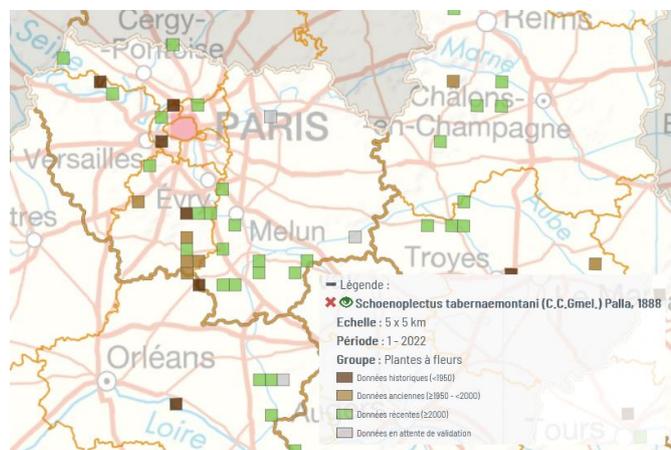


Figure 122 : Répartition du Jonc des chaisiers en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 1992 selon un large polygone qui couvre la totalité de l'étang Brûle-Doux, l'espèce n'a pas été revue depuis.

La Laïche étoilée (*Carex echinata*)

Dernière observation : 2010



Description

Plante vivace, de 10 à 40 cm de haut, glaucescente, à souche cespiteuse. **Tiges** grêles, un peu scabres au sommet, à 3 angles peu marqués. **Feuilles** vertes, étroites (1 à 2,5 mm), rudes. **Inflorescence** en épi court, de 1 à 3 cm de long, un peu interrompu, verdâtre, formé de 2 à 5 épillets un peu écartés aussi longs que larges. **Fleurs mâles** situées à la base des épillets. **Bractées** scarieuses, parfois à pointe sétacée. **Écailles** jaunâtres, ovales, presque obtuses, scarieuses aux bords. **Fleurs femelles** à 2 stigmates. **Utricules** étalés en étoile à maturité, verdâtres, ovales-lancéolés, longs de 3 à 4 mm, plan-convexes, nervés, atténués en bec à 2 dents dépassant nettement l'écaille.

Floraison de Mai à Juin.

Figure 123 : Laïche étoilée © S. FILOCHE
– CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce des sols constamment engorgés sur substrats organiques à tourbeux, acides et oligotrophes : forêts marécageuses de pentes (aulnaies), mares forestières tourbeuses, layons ornierés et détrempés au sein de boisements oligotrophes, bas-marais acides.

Menacée par les atteintes portées aux milieux tourbeux par drainage, eutrophisation et comblement.

Circumboréale, sa répartition en Île-de-France est aujourd'hui limitée à l'Ouest, à la faveur de substrats acides : massif de Rambouillet, Hurepoix et buttes du Vexin. Autrefois disséminée plus à l'Est, dans le massif de Fontainebleau, la vallée du Loing, la plaine de Bière et dans les vallées du Grand et du Petit Morin (Figure 124).

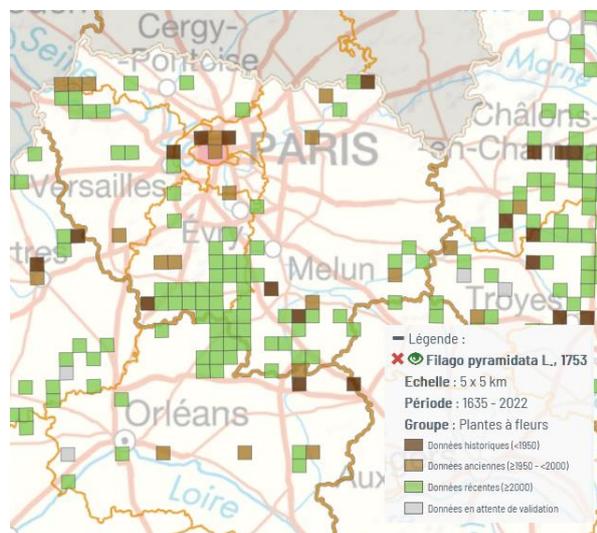


Figure 124 : Répartition de la Laïche étoilée en Île-de-France
(*Lobelia*)

Station

Signalée en 2010 au nord-ouest de l'étang Brûle-Doux, l'espèce n'a pas été revue lors des prospections de 2022. Lors de l'observation, aucune donnée concernant la taille ou l'état de la population n'avait été récoltée.

La Lobélie brûlante (*Lobelia urens*)

Dernière observation : 1992



Description

Plante vivace, dressée, de 20 à 70 cm de haut, ramifiée. **Feuilles** inférieures obovales et dentées. **Feuilles caulinaires** nombreuses et lancéolées. **Inflorescence** en grappe terminale de 12-20 fleurs. **Corolle** bleu-violet à symétrie bilatérale caractéristique par ses deux lèvres, la supérieure à deux lobes orientés vers le haut, l'inférieure à trois lobes orientés vers le bas. **Androcée** à 5 étamines à anthères soudées en tige. **Fruit = capsule** à deux valves

Floraison de Juillet à Septembre.

Figure 125 : Lobélie brûlante © S. FILOCHE
– CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce hygrocline, acidiphile des substrats sablohumifères ou argilosableux décalcifiés : moliniaies, landes mésophiles, ourlets et coupes des chênaies oligotrophiques. Souvent en mélange avec *Peucedanum gallicum*, *Agrostis canina*, *Potentilla erecta*, *Dactylorhiza maculata*, *Scutellaria minor*, *Ulex minor*...

C'est une espèce très stable voire, en expansion dans la région. Elle est fréquente dans le massif de Rambouillet et sur les franges du plateau briard mais plus rare en vallée de Chevreuse, dans le Hurepoix et la Brie boisée (Figure 126).

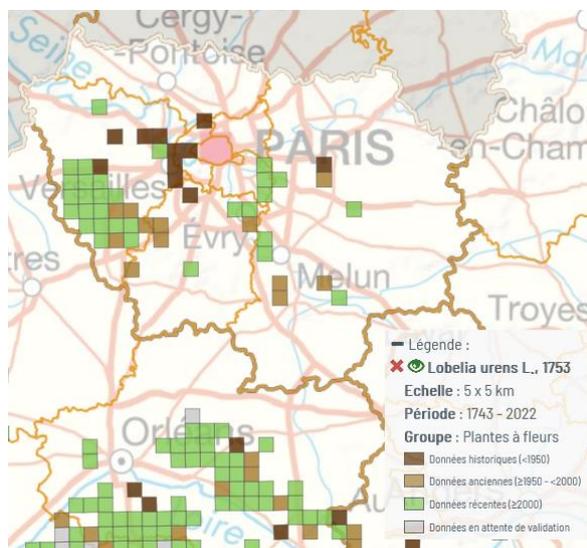


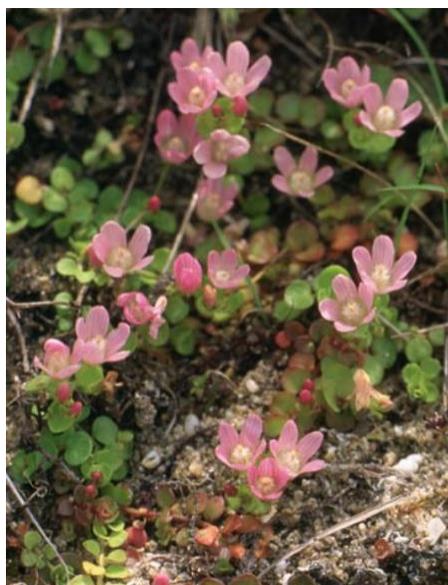
Figure 126 : Répartition de la Lobélie brûlante en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 1992 selon un large polygone qui couvre la totalité de l'étang Brûle-Doux, l'espèce n'a pas été revue depuis.

Le Mouron délicat (*Lysimachia tenella*)

Dernière observation : 1992



Description

Plante vivace rampante, de 5 à 15 cm de haut, glabre, à tige cylindrique et feuilles opposées, à pétiole très court (3-8 mm) et limbe ovale-arrondi. Fleurs isolées à l'aisselle des feuilles bractéales, longuement pédicellées. Pétales roses, parfois blancs, soudés à leur base en entonnoir. Fruit = pyxide : capsule à déhiscence équatoriale.

Floraison de Mai à Août

Figure 127 : Mouron délicat © G. ARNAL – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce turficole, également sur des sables humifères, ubiquiste, oligotrophile : bas-marais alcalins, vides des landes tourbeuses, fossés des tourbières...

Dans la région, cette espèce est localisée dans le Vexin, le massif de Rambouillet, en vallée du Loing et sur les franges du plateau briard.

C'est une espèce sensible à la concurrence végétale, l'eutrophisation et la dégradation de la qualité des eaux et qui de ce fait, se trouve en très forte régression dans la région. Elle a ainsi disparu de ses stations en vallée de la Juine, dans le massif de Montmorency et en bordure ouest de Paris (Figure 128).

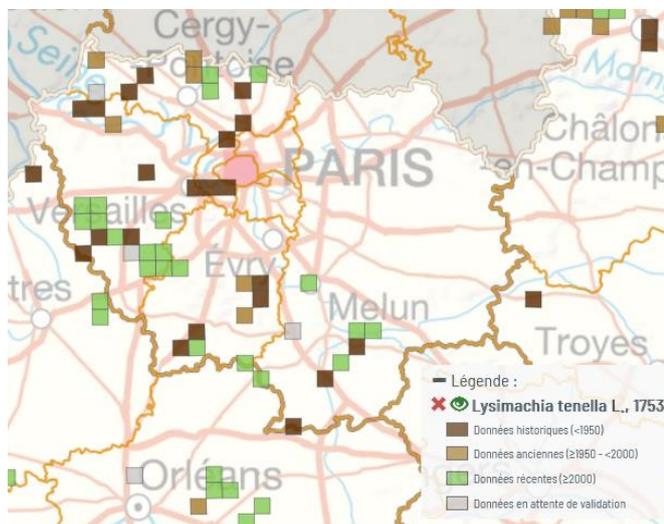


Figure 128 : Répartition du Mouron délicat en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée en 1992 selon un très vaste polygone ne permettant pas de la localiser précisément, elle avait été vue en 1991 sur un pointage plus précis, au nord de l'étang Baleine mais aucune donnée concernant la taille et l'état de la population n'avait alors été relevée.

Le Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alterniflorum*)

Dernière observation : 2013



Description

Plante aquatique, monoïque, pouvant atteindre jusqu'à 80cm de long, entièrement submergée à l'exception des inflorescences. **Feuilles** verticillées par 3-4, une fois divisées, à segments filiformes. **Inflorescence** en épi terminal, les **fleurs** femelles étant situées à la base et verticillées à l'aisselle de bractées identiques aux feuilles, submergées ou affleurant à la surface. **Partie mâle** de l'inflorescence émergée, comprenant quelques groupes de 1-2 fleurs à l'aisselle de bractées plus courtes qu'elles et denticulées.

Floraison de Juin à Septembre

Figure 129 : Myriophylle à fleurs alternes © R. DUPRE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce aquatique des eaux stagnantes acides oligotrophes à oligomésotrophes : mares permanentes sur sables siliceux ou dalles gréseuses, étangs tourbeux.

Cette espèce, déjà très rare autrefois est désormais exceptionnelle dans la région (Figure 130), victime de l'eutrophisation des eaux. Elle a presque entièrement disparu du massif de Rambouillet, ne compte plus aucune station récente dans le Vexin et ne persiste que dans le Hurepoix et le massif de Fontainebleau.

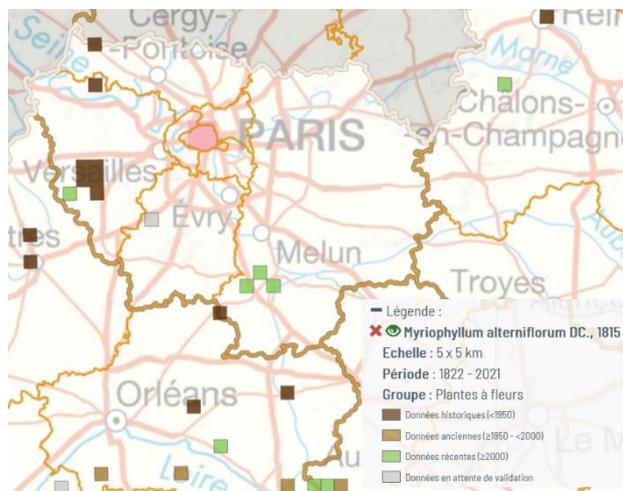


Figure 130 : Répartition du Myriophylle à fleurs alternes en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 2013 au sud-est de l'étang Brûle-Doux et à l'est de l'étang Baleine, l'espèce n'a pas été revue lors des prospections de 2022. Elle a aussi été vue en 2009 dans une mare intraforestière mais la taille et l'état des populations présentes à l'époque sur ces différents pointages ne sont pas connus.

La Naïade mineure (*Najas minor*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante aquatique annuelle, entièrement submergée, monoïque, rigide et fragile. **Feuilles** opposées ou verticillées par 3, à **limbe** très étroit (0,5-1 mm) et denticulé. **Gaine des feuilles** denticulée au sommet. **Anthère** à 1 loge (rarement 2). **Fruit = akène** d'environ 3 mm de long, ellipsoïdale-fusifforme, à la surface pourvue de mailles plus larges que longues, disposées en files longitudinales.

Floraison de Juin à Août

Figure 131 : Naïade mineure © A. MOLLEREAU –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce aquatique des eaux profondes (>1 m) mésotrophes, stagnantes ou à écoulement lent : herbiers profonds des zones d'eau lente et chenaux de grands cours d'eau, bassins, étangs, ballastières en eau.

Cette espèce, souvent difficile à détecter car elle s'enracine sur le fond qui n'est pas toujours visible, est sensible à la turbidité et la pollution des eaux. Dans la région, elle est connue en Bassée, vallée de la Marne et vallée du Loing mais plusieurs de ses stations n'ont plus été revues depuis les années 2000 (Figure 132).

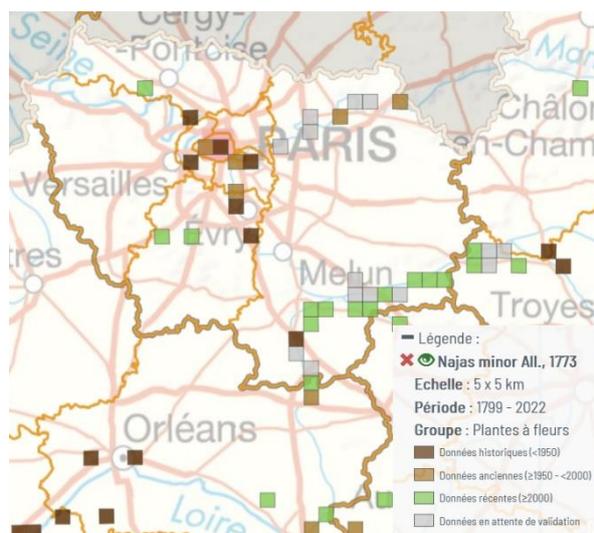


Figure 132 : Répartition de la Naïade mineure en Île-de-France
(Lobelía)

Station

La Naïade mineure a été revue en 2022 dans l'étang Baleine. Elle est installée le long de la berge est, assez proche des rives où la profondeur d'eau est faible ce qui permet de la voir facilement. Une dizaine d'individus ont été détectés mais il n'a pas été possible de déterminer à quel point l'espèce est présente dans l'étang. Les eaux étant très turbides, il est peu probable qu'elle se maintienne en eau trop profonde par manque de lumière. De manière globale, cet étang semble soumis à une forte eutrophisation, d'après la turbidité des eaux observée et le fait que très peu d'espèces aquatiques y ont été observées cette année : *Najas marina* essentiellement, *Utricularia australis* et *Najas minor* étant présentes dans les zones d'eau peu profonde.

Le Potamot à feuilles de graminée (*Potamogeton gramineus*)

Dernière observation : 2008



Figure 133 : Potamot à feuilles de graminées © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Description

Plante aquatique vivace, en partie submergée en partie flottante, de 30 à 120 cm de long. **Feuilles** de 2 types très différents : **feuilles submergées** sessiles, lancéolées, linéaires, de 5 à 15 mm de large, aiguës, avec des nervures arrivant toutes à la pointe. **Feuilles flottantes** longuement pétiolées, à **limbe** largement elliptique et très opaque, parfois absentes. **Pédoncules** épaissis vers le sommet.

Floraison de Juin à Septembre

Écologie, menaces et répartition

Espèce des eaux oligomésotrophes, stagnantes et peu profondes aussi bien acides qu'alcalines : mares et étangs tourbeux et sablo-argileux, dépressions en eau sur substrats alluvionnaires.

Le Potamot à feuilles de graminées est généralement en mélange avec des tapis de characées ou avec *Eleocharis acicularis* ou *Elatine hexandra*.

L'eutrophisation des masses d'eau est la principale menace pesant sur l'espèce. Elle explique sa régression marquée en IDF.

De répartition circumboréale, ce Potamot est très dispersé en France continentale. En Île-de-France, il est principalement connu sur le secteur du massif de Rambouillet et du Hurepoix, il est très localisé ailleurs (Figure 134).

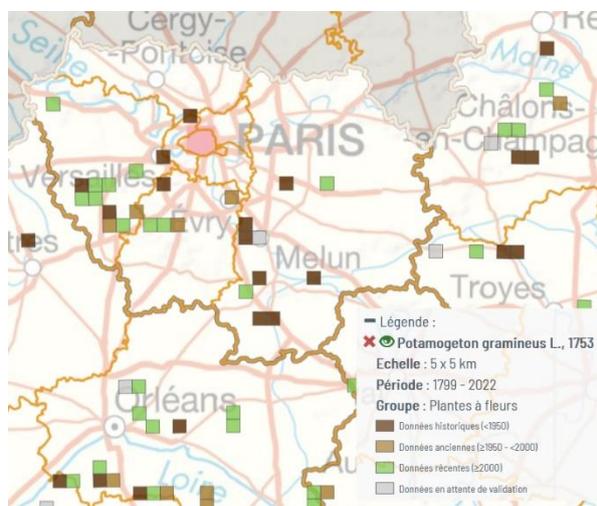


Figure 134 : Répartition du Potamot à feuilles de graminées en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée en 2008 au nord-ouest de l'étang Brûle-Doux, un seul individu avait alors été signalé et l'espèce n'a plus été revue depuis.

Le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*)

Dernière observation : 2011



Figure 135 : Potamot à feuilles de renouée © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Description

Plante aquatique vivace, flottante, rarement entièrement submergée, de 20 à 60 cm de long. **Feuilles** nettement pétiolées, à **limbe** elliptique, les supérieures souvent flottantes et très opaques. **Fruit = akène** < 2,6 mm de long à maturité.

Risque de confusion avec *P. natans* dont le sommet du pétiole est articulé et dont les feuilles submergées sont réduites à des phyllodes et avec *P. nodosus* aux akènes et stipules plus longs et dont les feuilles submergées portent des réticulations plus nettes et des lacunes aérifères.

Floraison de Juin à Septembre

Écologie, menaces et répartition

Espèce des eaux acides oligotrophes, stagnantes et peu profondes : mares forestières des chênaies oligotrophiques, marges d'étangs oligotrophes, fossés et dépressions au sein des landes acidiphiles, mares de platières à exondation courte.

Ce potamot est sensible à la pollution et à l'eutrophisation mais semble se maintenir dans la région malgré les tendances à la dégradation de la qualité des eaux (Figure 136).

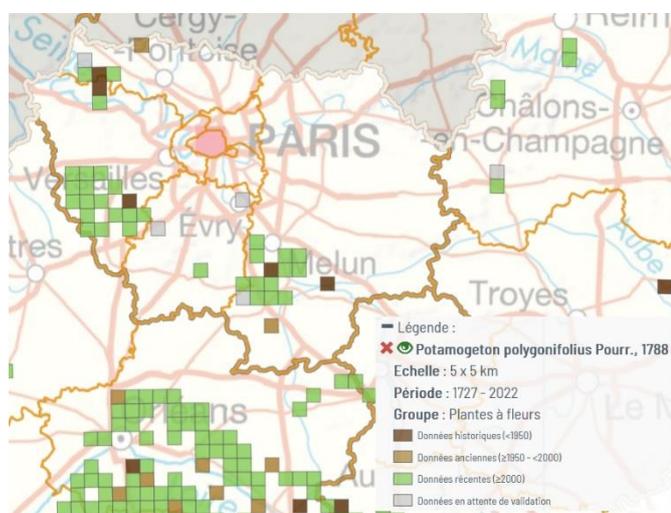


Figure 136 : Répartition du Potamot à feuilles de renouée en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observé en 2011 à l'ouest de l'étang Brûle-Doux, l'espèce n'a pas été revue depuis et aucune donnée sur la taille ou l'état de la population n'avait été récoltée.

Le Rubanier nain (*Sparganium natans*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante vivace, rhizomateuse, monoïque, de 20 à 70 cm de haut. **Feuilles** linéaires, peu engainantes et distiques, à peine convexes sur le dos. **Limbe** souple de 2 à 6 mm de large, la plupart flottants. **Inflorescence** en grappe simple réduite à 1-4 glomérules femelles sphériques, portant moins de «30 fruits, suivis de 1 à 2 glomérules mâles. **Bractée** inférieure de 1 à 8 cm de long.

Floraison de Juillet à Août.

Figure 137 : Rubanier nain © S. FILOCHE
– CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce turficole, oligomésotrophile, des eaux acides ou alcalines : queues d'étangs tourbeux, radeaux tourbeux des étangs, gouilles des tourbières bombées de mardelles forestière, fossés et dépressions de tourbières alcalines.

Cette espèce est en forte régression dans la région du fait de la destruction et de la dégradation des milieux tourbeux (drainage, populiculture, aménagement de zone de pêche, etc.). Autrefois bien installée dans le massif de Fontainebleau, la vallée du Loing, la vallée de l'Essonne, sur les franges du plateau briard et dans plusieurs boisements franciliens (Meudon, Verrières, Bondy...), l'espèce se raréfie sur ses stations et son aire de répartition s'amenuise. Elle persiste essentiellement dans le massif de Rambouillet, les autres pointages étant très isolés (Figure 138).

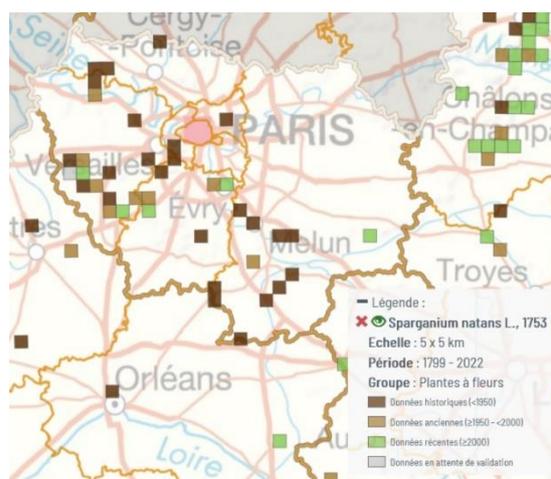


Figure 138 : Répartition du Rubanier nain en Île-de-France
(Lobelia)

Station

Observé à maintes reprises entre 2000 et 2022, le Rubanier nain a été signalé dans l'étang Brûle-Doux et la mare forestière située au sud-ouest de ce dernier. En 2022, un seul individu a été vu sur le tremblant de l'étang, en mélange avec l'Écuelle d'eau et l'Hottonie des marais. Sur les pointages précédents, ce sont au maximum 10 tiges qui ont été comptabilisées. La tendance à la fermeture et l'eutrophisation des étangs peut expliquer la fragilité des peuplements du site.

Le Scirpe à nombreuses tiges (*Eleocharis multicaulis*)

Dernière observation : 2011



Description

Plante vivace cespiteuse et fasciculée, de 15 à 40 cm de haut. Feuilles réduites à des gaines : dernière gaine opaque, tronquée obliquement au sommet. Inflorescence en hampe cylindrique portant un seul épi terminal de 5 à 15 mm de long, souvent vivipare. Fleurs (10 à 30) à périgone formé de 3 à 6 soies scabres, aux barbes réfléchies, persistant sur la semence. Fleur comptant 3 étamines et 2 à 3 stigmates au style très épaissi à sa base et séparé de l'akène par une constriction. Akène de 1,2 à 1,5 mm, à 3 angles marqués, lisse sur les faces.

Floraison de Juin à Août.

Figure 139 : Scirpe à nombreuses tiges ©
P. LAFON - CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie, acidiphile, des substrats pauvres en nutriments : mares exondées paratourbeuses sur argiles décalcifiées ou sables humifères au sein des landes ou des chênaies oligotrophiques. Souvent en mélange avec *Juncus bulbosus*, *Agrostis canina*, *Hydrocotyle vulgaris*, parfois *Pilularia globulifera*.

Cette espèce déjà rare historiquement tend à se raréfier encore plus dans la région, victime de l'eutrophisation des mares et de leur comblement. Elle persiste dans le massif de Rambouillet, en vallée de Chevreuse, sur les franges du plateau briard et dans le massif de Fontainebleau (Figure 139).

Station

Observée le long du chemin qui constitue la limite nord du site, au niveau du lieu-dit « Bois Hanriot », cette espèce n'a pas été revue depuis. La population alors observée comptait quelques dizaines d'individus sur une dizaine de mètres carrés.

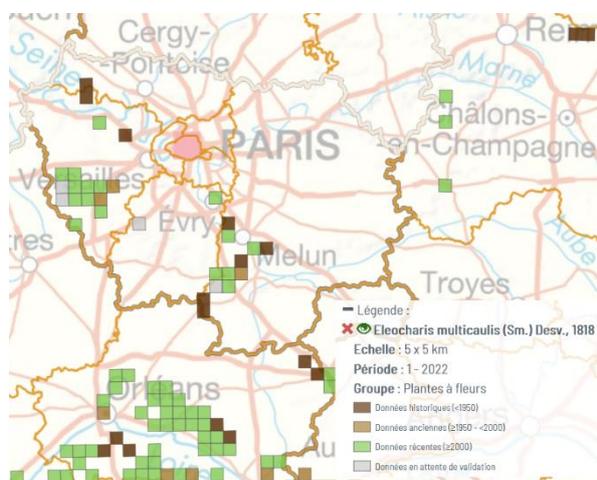


Figure 140 : Répartition de la Cotonnière spatulée en Île-de-France (*Lobelia*)

Le Scirpe flottant (*Isolepis fluitans*)

Dernière observation : 2022



Figure 141 : Scirpe flottant © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Description

Plante vivace stolonifère, flottante ou étalée-radicante sur la vase, très ramifiée. **Feuilles** très fines (2 mm de large). **Pédoncules** axillaires allongés, portant 1 seul épi terminal sans bractée foliacée. **Inflorescence** en épi de 2,5 à 5 mm de long portant 3 à 11 **fleurs**, celles-ci démunies de périgone et comptant 3 étamines et 2 stigmates chacune. **Fruit** = **akène** de 1 à 1,5 mm de long, elliptiques et comprimés.

Floraison de Juin à Août.

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie, acidiphile, oligotrophile : fossés, mares et étangs à exondation partielle, sur substrats organique à tourbeux. Souvent en mélange avec *Hydrocotyle vulgaris*, *Ranunculus flammula*, *Potamogeton polygonifolius*, *Myriophyllum alterniflorum*, *Sparganium natans*.

Cette espèce, principalement menacée par la destruction, le comblement et l'eutrophisation des mares a toujours été rare dans la région. Autrefois présente sur les buttes du Vexin, en forêt de Saint-Germain et dans le Hurepoix, elle se maintient dans le massif de Rambouillet, la vallée de Chevreuse et plus timidement dans le massif de Fontainebleau et sur les franges du plateau briard (Figure 142).

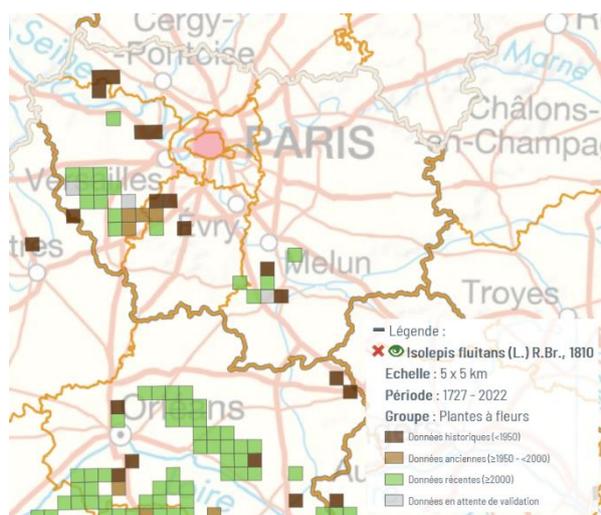


Figure 142 : Répartition du Scirpe flottant en Île-de-France (Lobelia)

Station

Observée de nombreuses fois en 2022, l'espèce est essentiellement présente aux abords et dans l'étang Brûle-Doux avec 7 pointages différents. Les populations observées étaient toujours bien étendues (entre 2 à 5 mètres carrés) et de très nombreuses pousses. L'espèce a aussi été vue à l'extrême ouest de l'étang Baleine sur la vase exondée pour une surface de plus de 10 mètres carrés et de très nombreuses pousses (> 100). Les pointages antérieurs la localisaient aussi au nord de l'étang Baleine et dans la mare forestière située au sud-ouest de l'étang Brûle-Doux.

La Scorsonère des prés (*Scorzonera humilis*)

Dernière observation : 1992



Description

Plante vivace à latex, de 10 à 50 cm de haut, peu velue. **Feuilles** en rosette basale, entières et linéaires, aux marges peu ondulées. **Tige** courte portant 1 à 4 feuilles réduites et 1 à 3 capitules. **Involucre** à bractées imbriquées sur plusieurs rangs, glabres sur la face interne. **Fleurs** jaunes, toutes ligulées. **Fruit** = akène de 6 à 9 mm de long et surmonté d'une aigrette de soies jaunâtres.

Risque de confusion : malgré des ressemblances morphologiques, la confusion potentielle avec *S. austriaca* est quasi inexistante puisque cette dernière espèce relève des pelouses sablocalcaires très sèches.

Floraison de Mai à Juin

Figure 143 : Scorsonère des prés © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce des landes et prairies humides à paratourbeuses, layons herbeux neutroacidiphiles des boisements oligotrophiques

Autrefois commune, cette espèce est en régression sensible, victime de la disparition des prairies organiques ou paratourbeuses. Elle est disséminée dans la région avec des secteurs majoritaires de présence sur les franges du plateau briard, dans la vallée de Chevreuse et le massif de Rambouillet (Figure 144).

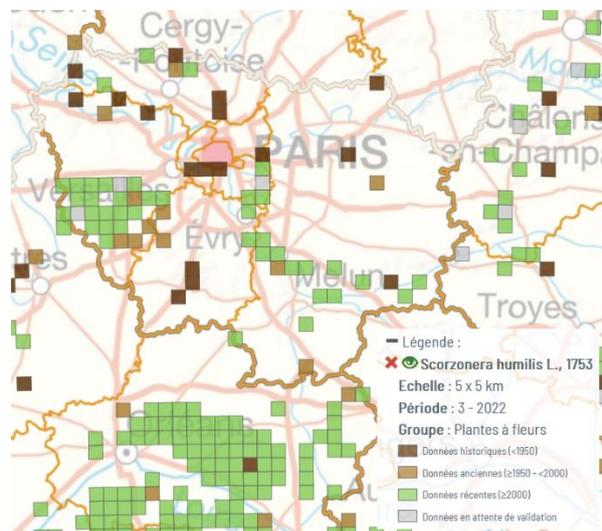


Figure 144 : Répartition de la Scorsonère des prés en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 1992 selon un polygone aussi large que le site, l'espèce n'a pas été localisée précisément et n'a pas été revue depuis. Aucune donnée sur la taille ou l'état de la population n'avait été récoltée à l'époque de cette observation.

Le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)

Dernière observation : 2022



Figure 145 : Trèfle d'eau © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Description

Plante aquatique rhizomateuse, étalée ou flottante, caractéristique par ses feuilles à 3 folioles. Folioles obovales, entières ou légèrement crénelées. Fleurs à symétrie radiaire regroupées par 10-20 en grappe émergée et dressée. Pétales (5) campanulés, à lobes blancs étalés en étoile, à face supérieure couverte de barbes blanches. Fruit = capsule supère, globuleuse, d'environ 1 cm de long.

Écologie, menaces et répartition

Espèce amphibie des substrats oligomésotrophes saturés en eau, présente aussi bien en contexte acide que calcaire : mares forestières tourbeuses, aulnaies tourbeuses, bords d'étangs tourbeux, bas-marais alcalins, dépressions et fossés des tourbières alcalines, vides des cladiaies inondables...

En forte régression du fait du drainage des tourbières, du comblement des mares et de la populiculture, cette espèce était autrefois assez commune dans la région.

Elle s'est fortement raréfiée dans le bassin de l'Oise, l'Ouest parisien et la vallée de la Juine et persiste dans le massif de Rambouillet, la vallée de Chevreuse, la forêt de Dourdan et sur les franges du plateau briard (Figure 146).

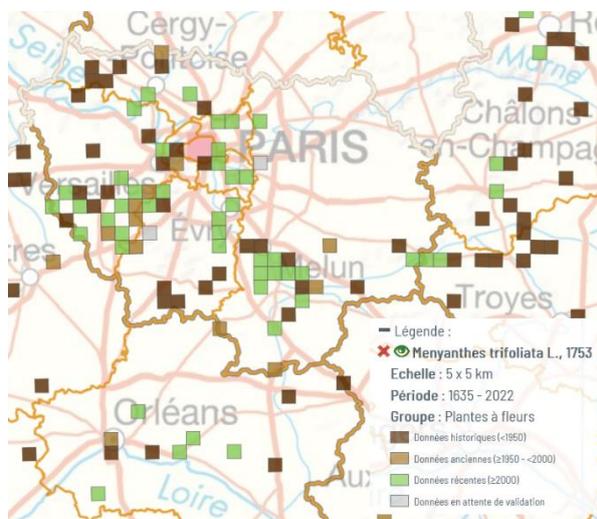


Figure 146 : Répartition du Trèfle d'eau en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée en 2022 au nord de l'étang Baleine, la station de Trèfle d'eau compte plusieurs dizaines d'individus installés sur la vase exondée pour quelques dizaines de mètres carrés, en mélange avec l'Écuelle d'eau et le Bident penché.

L'Utrriculaire citrine (*Utricularia australis*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante aquatique, de 40 à 120 cm de long, presque entièrement submergée à l'exception des inflorescences. **Feuilles** alternes caractéristiques de par leur découpe en fins segments linéaires munis de vésicules de 1 à 4 mm de diamètre. **Inflorescence** en grappe de 2-8 fleurs pentamères, à bractées ovales très courtes. **Corolle** jaune, à symétrie bilatérale, à trois **pétales inférieurs** soudés en un **labelle** presque plan et projeté vers l'avant, surmonté d'un « palais », zone boursouflée et veinée de brun qui ferme la gorge. La **lèvre supérieure** allongée et dressée forme un angle droit avec le palais. **Fruit** = **capsule** supère rarement fertile.

Floraison de Juin à Septembre

Figure 147 : Utrriculaire citrine © A. MOLLEREAU & F. PERRIAT (vignette) – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce aquatique, neutroacidophile, mésotrophile : eaux stagnantes des étangs, mardelles au sein de chênaies oligotrophiques et mésotrophiques, mares permanentes de platières...

Cette espèce, tolérante à l'eutrophisation est en expansion en Île-de-France, profitant d'une niche écologique grandissante. Elle est fréquente dans la Brie boisée, sur les franges du plateau briard, dans le massif de Rambouillet, le Hurepoix, la vallée de la Bassée et le massif de Fontainebleau (Figure 148).

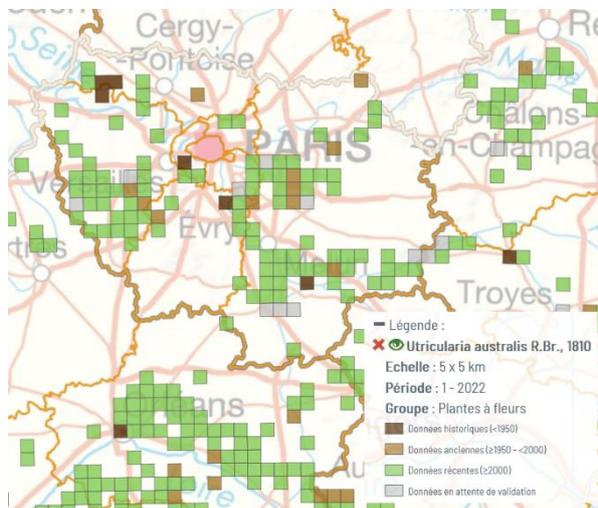


Figure 148 : Répartition de l'Utrriculaire citrine en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Observée régulièrement sur le site depuis les années 2000, l'Utrriculaire citrine a été revue plusieurs fois en 2022, aussi bien dans l'étang Baleine que Brûle-Doux. Ses populations semblent stables, comptant entre quelques dizaines jusqu'à au moins une centaine de rameaux. Elle a aussi été mentionnée en 2013 dans la mare forestière située au sud-ouest de l'étang Brûle-Doux mais n'y a pas été observée en 2022.

La Valériane dioïque (*Valeriana dioica*)

Dernière observation : 2009



Description

Plante vivace dioïque de 10-40 cm de haut, dressée, glabre et verte, à souche grêle, oblique, presque inodore, longuement rampante et stolonifère. **Tiges** striées, finement pubescentes aux nœuds. **Feuilles** opposées à dimorphisme marqué, les inférieures ovales ou elliptiques, entières, à long pétiole, celles de la tige presque sessiles, divisées en 5 à 9 segments, le terminal elliptique et bien plus grand. **Fleurs** rosées, à corolle soudée en tube s'étalant, disposées en corymbes terminales denses, les mâles deux fois plus grandes et en corymbes moins contractés que les femelles ; bractées linéaires, scarieuses. **Akènes** glabres, ovales, de 2,5 à 3,5 mm de long, surmontés d'une aigrette de soies de 5 mm environ.

Floraison en avril-mai.

Figure 149 : Valériane dioïque © F. PERRIAT– CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce hygrophile mésotrophile des substrats plus ou moins tourbeux ou argileux sur sols neutres à faiblement acides et oligotrophes : forêts de pentes (aulnaies-boulaies) et prairies plus ou moins tourbeuses, dans des zones de ruissellement (résurgences de sources) ou en bordure de mares.

La Valériane dioïque est victime de l'eutrophisation par amendement des prairies, de leur drainage ou de leur transformation en plantations de peupliers. Toujours très localisée et dotée de faibles effectifs, l'espèce est parfois instable en raison de la fragilité de son habitat.

De répartition subatlantique, sa distribution est morcelée en Île-de-France, entre la vallée du Loing et ses affluents, la Bassée, la Brie humide, la vallée de l'École, la vallée de Chevreuse, le Hurepoix, le massif de Rambouillet et le Vexin (Figure 150).

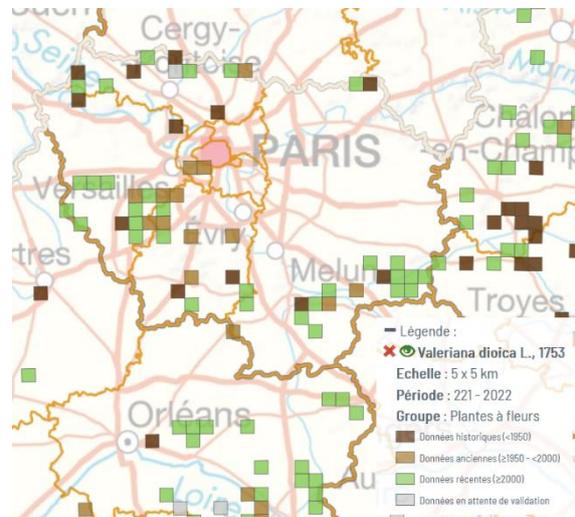


Figure 150 : Répartition de la Valériane dioïque en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 2009 à proximité de la mare forestière, l'espèce n'a pas été revue depuis et aucune donnée concernant la taille ou l'état de sa population n'avait alors été relevée.

VÉGÉTATIONS

Dix végétations patrimoniales ont été signalées sur le site :

- de l'aulnaie marécageuse mésotrophe à eutrophe (*Alnion glutinosae*), végétation en danger d'extinction et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France présente aux abords de l'étang Brûle-Doux et au nord de l'étang Baleine ;
- des gazons vivaces amphibies acidiphiles représentés par deux associations, le *Pilularietum globuliferae* et le *Potamo polygonifolii – Scirpetum fluitantis* (Figure 151.A.), toutes deux en danger critique d'extinction (CR), déterminantes ZNIEFF en Île-de-France et inscrites à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) et qui sont présentes au sein et aux abords de l'étang Brûle-Doux ;
- des communautés d'hydrophytes carnivores des eaux stagnantes acides flottant sous la surface de l'eau (*Utricularienion vulgaris*), végétation en danger d'extinction et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France et inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) (Figure 151.B.) et qui est présente dans les deux étangs, en bordure des berges ;
- des herbiers immergés à Nitelle translucide des eaux stagnantes, acides, oligomésotrophes à mésotrophes (*Magnonitelletum transluscentis*), végétation déterminante de ZNIEFF en Île-de-France et inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) signalée dans la mare forestière ;
- des herbiers flottants vivaces, enracinés, des eaux oligotrophes à mésotrophes, acides, stagnantes et moyennement profondes (Groupement à *Potamogeton natans et Nymphaea alba*), végétation en danger d'extinction (EN), déterminante de ZNIEFF en Île-de-France et inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) ayant été signalée dans la mare forestière ;
- des herbiers immergés des eaux stagnantes moyennement profondes, mésotrophes à eutrophes (*Potamion pectinati*), végétation déterminante de ZNIEFF en Île-de-France et inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) ayant été observée dans l'étang Baleine ;



Figure 151 : A. Gazon amphibie oligotrophile acidiphile à Scirpe flottant, B. Herbiers à Utriculaire citrine des eaux acides et stagnantes © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

- des **herbiers flottants à Myriophylle à fleurs alternes** (*Myriophylletum alterniflori*), végétation en danger critique d'extinction (**CR**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France observée dans l'étang Brûle-Doux ;
- des **herbiers des eaux stagnantes eutrophes peu profondes** (*Ranunculion aquatilis*), essentiellement représentés par l'association de l'*Hottonietum palustris*, correspondant à des communautés aquatiques des pièces d'eaux ombragées, souvent tapissées d'une épaisse couche de litière et d'un horizon organique assez épais (Figure 152.A.), végétation en danger d'extinction (**EN**), déterminante de ZNIEFF en Île-de-France et inscrite à la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) qui est présente aux abords et sur le tremblant de l'étang Brûle-Doux ;
- des **fourrés arbustifs pionniers des dépressions marécageuses à inondation très prolongée des sols paratourbeux à tourbeux** (*Salicion cinereae*), végétation en danger d'extinction (**EN**) en Île-de-France (Figure 152.B.), présente sur le pourtour de l'étang Baleine et au sein de l'étang Brûle-Doux.

Enfin, une végétation d'intérêt, de la **hêtraie-chênaie mésophile à tendances acides des sols limoneux** (*Oxalido acetosellae – Fagetum sylvaticae*) est aussi signalée. Cette végétation, inscrite à la DHFF, constitue l'essentiel des boisements du site.



Figure 152 : A. Tapis d'humus et de mousse accueillant des communautés de l'*Hottonietum palustris*, B. Fourrés arbustifs à saules en dépression marécageuse © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

ORIENTATIONS DE GESTION

Gestion des boisements

Les boisements mésophiles de l'*Oxalido acetosellae* – *Fagetum sylvaticae* sont à gérer en futaie irrégulière avec mélange d'essences. Il est recommandé de laisser sur place du bois mort (1 à 5 arbres par hectare) et de mettre en place des îlots de vieillissement (Fernez *et al.*, 2015).

Pour les aulnaies marécageuses de l'*Alnion glutinosae* il est recommandé de privilégier la dynamique naturelle et de s'assurer du bon fonctionnement de l'hydrosystème en limitant ou supprimant les ouvrages provoquant un abaissement de la nappe (endiguements, barrages). La qualité physico-chimique des eaux est également à surveiller et à maintenir. En cas d'exploitation de ces boisements, l'usage d'engins lourds est à proscrire au risque d'impacter le sol (Fernez *et al.*, 2015).

Enfin la préservation des saulaies marécageuses du *Salicion cinereae* nécessite aussi un bon fonctionnement de l'hydrosystème et une bonne qualité des eaux. Les conditions d'inondabilité doivent être maintenues ou restaurées, les drainages et ouvrages pouvant modifier la hauteur de la nappe sont à proscrire. Cependant, le développement de ces végétations doit être limité afin d'éviter la fermeture des étangs et ainsi, de préserver une diversité d'habitats sur le site (Fernez *et al.*, 2015). Cette problématique est présente sur l'étang Brûle-Doux qui tend de plus en plus à se refermer, envahi par la saulaie marécageuse (Figure 153).

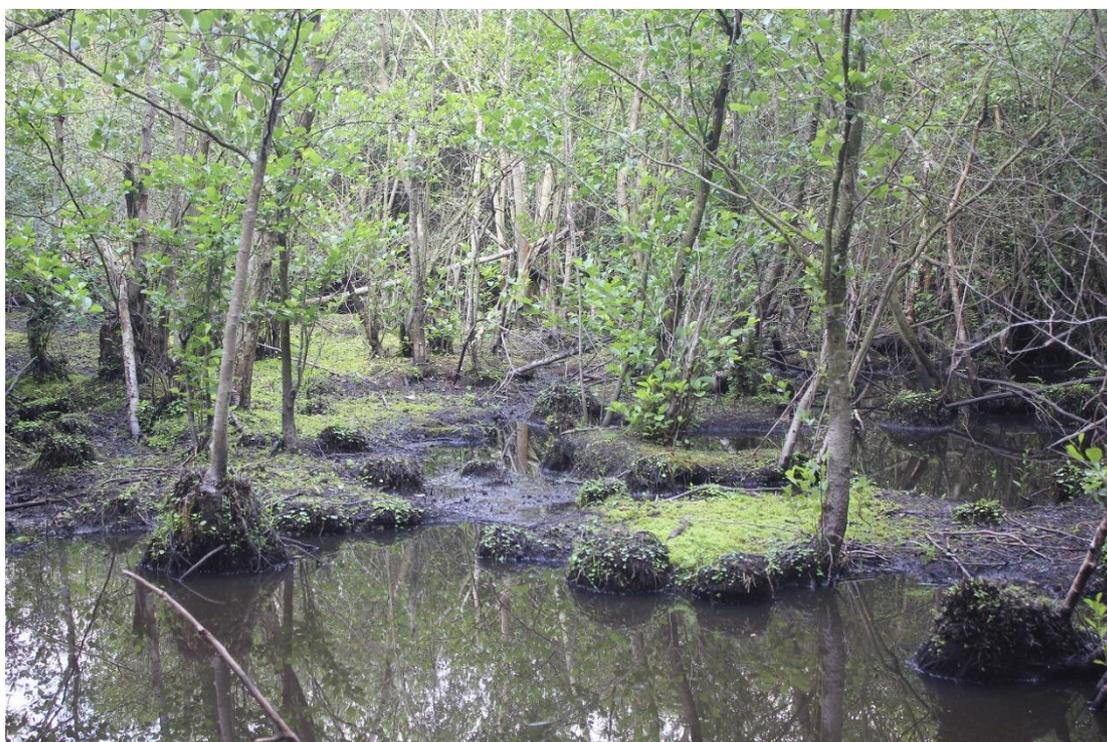


Figure 153 : Saulaie marécageuse dans l'étang Brûle-Doux où l'accumulation de matière organique comble peu à peu l'étang.
© A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion des végétations aquatiques des étangs

Sept végétations sont concernées : les gazons vivaces du *Pilularietum globuliferae* et du *Potamo – Scirpetum*, les herbiers d'hydrophytes carnivores de *Utricularienion vulgaris*, les herbiers immergés à Nitelle translucide, ceux du *Potamion pectinati* et du *Myriophylletum alterniflori* et enfin, les herbiers d'eaux stagnantes de *Hottonietum palustris*. Toutes ces communautés nécessitent un bon fonctionnement de l'hydrosystème et un maintien de la qualité physico-chimique des eaux. Les ouvrages modifiant la hauteur des nappes ou les conditions d'inondabilité sont à proscrire.

Pour les gazons vivaces, on veillera au maintien de berges en pente très douce. Un curage pour les zones les plus envasées permettra de restaurer les plages d'exondation et pour les secteurs les plus dégradés, un reprofilage des berges ou un étrépage avec export peuvent être envisagés.

Pour l'ensemble des herbiers on limitera la navigation en bateau à moteur. En cas de forte densification de la végétation, un faucardage avec export des refus est possible et pour les secteurs où la dynamique est trop avancée, une restauration par un curage ponctuel en veillant à laisser des îlots de végétation est envisageable.

Bon nombre de ces végétations n'ont pas été revues lors des prospections de 2022. L'état d'eutrophisation très avancé des eaux peut expliquer cela. L'étang Brûle-Doux est envahi par de la saulaie marécageuse entraînant un comblement du milieu. Une réouverture dans les zones les plus denses et des actions de curage pourraient améliorer la qualité physico-chimique de ses eaux. L'étang Baleine est quant à lui essentiellement végétalisé par des herbiers à *Najas marina* dont la prolifération peut résulter d'un enrichissement excessif des eaux (Figure 154). Une étude sur les eaux alimentant cet étang et sur les origines possibles de cette eutrophisation (usages répétés d'appâts ou nourrissage des poissons pour la pêche, surfréquentation avicole, ruissellement d'eau enrichis par des usages d'intrants dans des parcelles agricoles voisines...) serait nécessaire pour pouvoir restaurer la qualité physico-chimique des eaux.



Figure 154 : Herbier monospécifique à *Najas marina* en cours de décomposition dans l'étang Baleine © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion de la mare et de ses végétations aquatiques

Dans la mare forestière ont été signalés des herbiers aquatiques à forte valeur patrimoniale que sont le *Magnonitellum tranluscentis* et le groupement à *Potamogeton natans* et *Nymphaea alba*. Pour autant, ceux-ci n'ont pas été revus lors des prospections de 2022.

La mare est dans un état d'eutrophisation avancé avec des eaux très troubles et l'envasement est tel que le substrat affleure à la surface de l'eau par endroit (Figure 155). Des actions de restauration comme un curage et un reprofilage des berges seraient à mettre en place rapidement afin de permettre potentiellement le retour des végétations patrimoniales qu'elle accueillait.

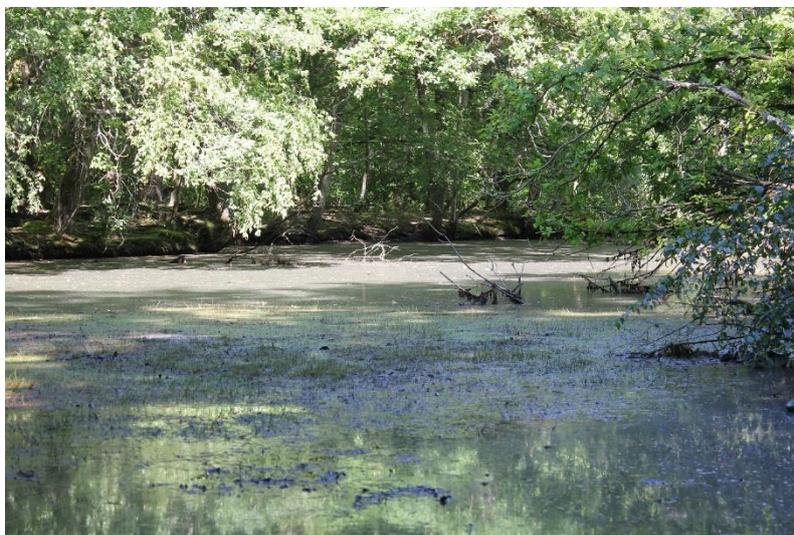


Figure 155 : Mare forestière en cours de comblement sur le site des étangs Baleine et Brûle-Doux © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Si ces végétations devaient à nouveau s'observer, leur gestion passerait par un faucardage avec export quand les herbiers commencent à trop se densifier (Fernex *et al.*, 2015a). Les berges doivent également être entretenues en effet, la mare est située dans une zone refermée et très ombragée qui favorise l'accumulation de matière organique et donc, l'envasement et le comblement. Il est ainsi recommandé de dégager régulièrement les abords de la mare et d'empêcher que le couvert forestier ne devienne trop dense. Un rajeunissement du milieu peut être envisagé par décapage ou étrepage, en plus du débroussaillage des abords.

Dans l'idéal, avant de réaliser des actions de type décapage, étrepage ou curage de mare, il est recommandé de réaliser un diagnostic des conditions hydrologiques du milieu (niveau de la nappe, sens d'écoulement des eaux de pluies...) mais aussi, de l'état de la banque de graine et de sa localisation en profondeur dans le substrat, afin de déterminer la profondeur optimale d'intervention. Il est également nécessaire de prendre en compte les éléments de phytosociologie et de dynamique des végétations présentes afin d'identifier les potentialités de devenir des stations après intervention. Enfin, ce type d'opération doit d'abord être réalisé sur de petites surfaces et s'accompagner d'un suivi avant et après intervention, afin de s'assurer que la méthodologie employée est bien adaptée au contexte (Catteau *et al.*, 2009).

Usages anthropiques

Le site accueille certains usages anthropiques comme la promenade et la pêche. Cette dernière s'accompagne souvent d'une érosion des berges qui favorise une rudéralisation et un appauvrissement des cortèges floristiques c'est pourquoi, il est recommandé de limiter la sur-fréquentation ou d'aménager des pontons pour éviter que les berges ne soient sur-piétinées. Malheureusement, cette pratique s'accompagne parfois de dépôts de déchets (Figure 156) qui aggravent la rudéralisation des berges et éventuellement, la dégradation de la qualité des eaux si ceux-ci se retrouvent dans l'eau. Enfin, les possibles usages d'appâts ou le nourrissage des poissons sont à limiter absolument au risque d'aggraver l'eutrophisation des eaux. Les usages sur le site sont donc à encadrer plus clairement et il est nécessaire de sensibiliser les usagers sur les effets néfastes que peuvent provoquer certaines pratiques.



Figure 156 : Berges de l'étang Baleine érodées et rudéralisées par un sur-piétinement et polluées par l'abandon de déchets © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés sur le site de étangs Baleine et Brûle-Doux sont les suivants :

- **20 espèces patrimoniales** dont 8 revues en 2022 ;
- **19 espèces d'intérêt** dont 6 revues en 2022 ;
- **4 espèces exotiques envahissantes** ;
- **10 végétations patrimoniales** ;
- **1 végétation d'intérêt.**

L'enjeu majeur identifié est la **dégradation de la qualité des eaux** aussi bien dans la mare forestière que dans les étangs. La mare et l'étang Brûle-Doux sont particulièrement soumis à une dynamique de fermeture des végétations, réduisant de plus en plus la surface en eau et modifiant les paramètres physico-chimiques du milieu (trophie, lumière, concentration en oxygène...) ce qui est néfaste au maintien des végétations patrimoniales signalées. L'étang Baleine présente lui aussi des eaux dont la qualité semble fortement dégradée puisqu'il ne contient presque plus aucune végétation ou espèce aquatique. On note notamment une turbidité importante, ce qui limite d'autant plus le développement des végétations aquatiques par manque de lumière. La cause de cette dégradation n'est pas clairement identifiée et seules des hypothèses ont pu être faites (pollution des eaux (ruissellement ou nourrissage de poisson) ? Surfréquentation avicole ?).

En termes de **flore remarquable** on note que ce site présente une belle diversité mais que seulement 8 espèces patrimoniales sur 20 et 6 espèces d'intérêt sur 19 ont été revues en 2022. Les propositions de gestion pourraient permettre de retrouver certaines de celles qui n'ont pas été vues récemment et tendraient dans tous les cas à favoriser la meilleure expression des milieux et donc, la diversification des cortèges floristiques. Une meilleure gestion peut aussi conduire au retour de certaines des végétations remarquables signalées historiquement.

En termes d'**usages anthropiques**, le site est relativement bien préservé mais une sensibilisation des usagers et des installations (pontons pour la pêche, poubelles) permettant de mieux concilier les usages et la préservation du site seraient utiles.

Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

- **conserver et diversifier** la mosaïque de milieux existante par le biais des mesures de gestion proposées précédemment ;
- **mieux encadrer** les usages anthropiques et sensibiliser les usagers pour éviter les pratiques néfastes.

Afin de localiser la flore remarquable du site, des cartes ont été réalisées. Compte tenu du grand nombre d'espèces et de stations le rendu sur une seule carte n'était pas possible pour des raisons de lisibilité. Deux atlas de répartition des espèces ont donc été produits, l'un pour les espèces patrimoniales et le second pour les espèces d'intérêt. Ils sont fournis en annexes numériques (Annexe 4 et Annexe 5).

Pour rappel, certains pointages sur ces cartes correspondent à des centroïdes de polygone ou de ligne et non à des points en tant que tels. Ils ne localisent donc pas précisément les espèces et ne donnent qu'une approximation de leur position.



Roselière sur le site du Marais des Rabiers, Prunay-sur-Essonne (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

7. LE MARAIS DES RABIERES

CONTEXTE

Le Marais des Rabiers est une propriété pour partie communale, pour partie départementale s'étendant sur 29 hectares. Il est situé sur la commune de Prunay-sur-Essonne et son périmètre coïncide avec la limite communale de Buno-Bonnevaux à l'est et de Gironville-sur-Essonne au nord. Situé dans la petite région naturelle du Gâtinais il croise divers zonages naturels : il est inscrit dans la ZNIEFF de type I de la « Zone humide de Maise à Chantambre » et dans la ZNIEFF de type II de la « Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine ». Il est situé dans la réserve de biosphère du Pays de Fontainebleau et dans le PNR du Gâtinais français. Enfin, il est situé dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de la haute vallée de l'Essonne. Ce site, dont la limite est correspond au tracé de la rivière Essonne, accueille des végétations mésohygrophiles à hygrophiles notamment des boisements, parfois dérivés d'anciennes populicultures, et des secteurs de roselière et de mégaphorbiaies. En termes géologiques, ce site est installé sur une strate d'alluvions récentes constitué de limons, de sables et d'argiles.

Les photographies aériennes du site (Figure 157) permettent de visualiser l'évolution des paysages sur le site et aux abords au cours des dernières décennies. Dans les années cinquante, le site comptait essentiellement des milieux ouverts, probablement de type prairie humide, roselière ou mégaphorbiaies et de très petites taches de boisements. Au sud du site étaient visibles les rangées de peupliers d'une jeune peupleraie. Aujourd'hui, les boisements sont majoritaires sur le site et ce sont ces peupleraies qui ont activement participé à refermer les

milieu. A l'ouest du site existait déjà la voie ferrée encore en service aujourd'hui. Les centres ville de Prunay-sur-Essonne et de Buno-Bonnevaux se sont développés mais cette urbanisation reste très limitée.

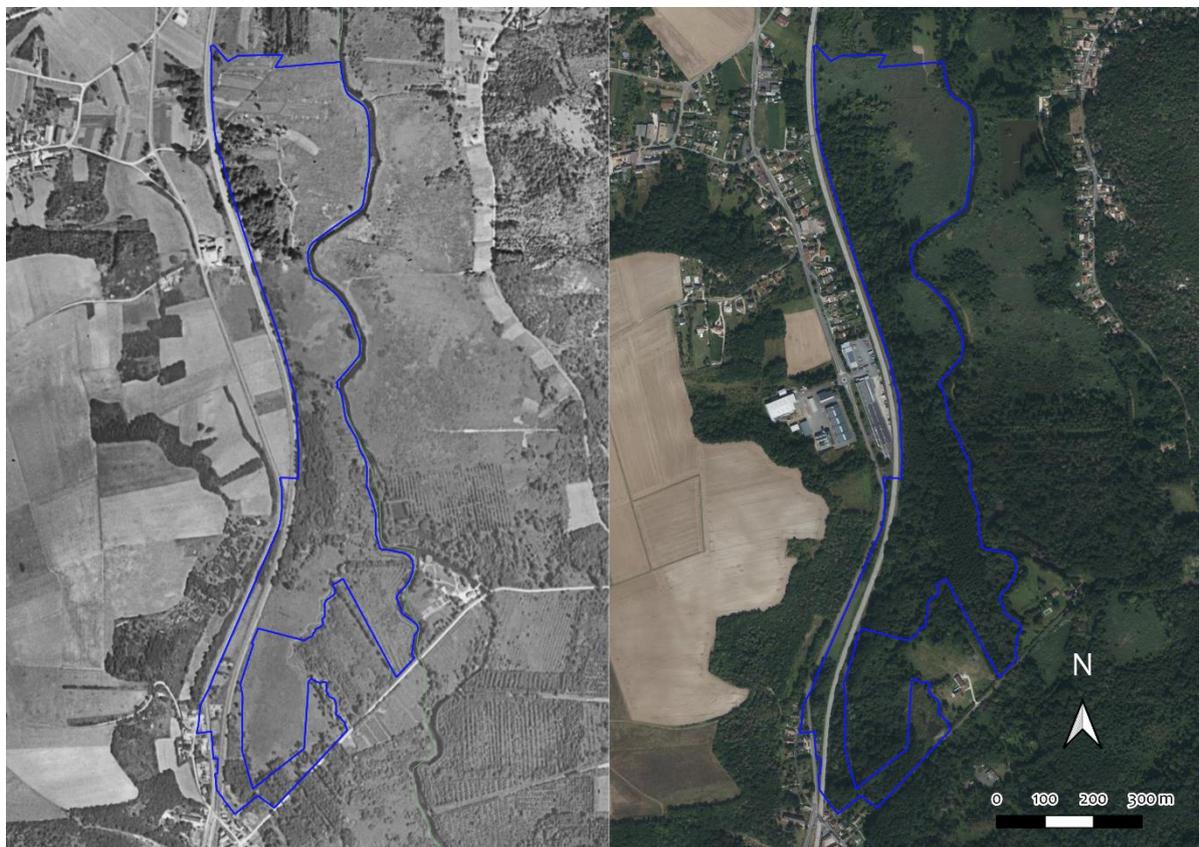


Figure 157 : Photographies aériennes du Marais des Rabiers à Prunay-sur-Essonne dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

Les inventaires floristiques, réalisés les 28 Juin et 12 Août ainsi que des inventaires antérieurs ont permis de recenser **327 espèces sur le site** dont **7 espèces patrimoniales** :

- le **Choin noirâtre** (*Schoenus nigricans*) : extrêmement rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Epipactis des marais** (*Epipactis palustris*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Fougère des marais** (*Thelypteris palustris*) : protégée régionale, rare et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Gentiane des marais** (*Gentiana pneumonanthe*) : très rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Oenanthe de Lachenal** (*Oenanthe lachenalii*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Sélin à feuilles de carvi** (*Selinum carvifolia*) : très rare, en danger d'extinction (EN) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;

- le **Séneçon des marais** (*Jacobaea paludosa*) : très rare, en danger d'extinction (**EN**) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

Ce sont aussi **13 espèces d'intérêt** qui ont été signalées :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Achillée sternutatoire (<i>Achillea ptarmica</i>)	R	LC	1999	Espèce des milieux humides eutrophes : bords des eaux, marais, mégaphorbiaies, peupleraies, roselières, lisières un peu rudéralisées. Elle est présente en systèmes tourbeux alcalins, plus rarement sur les berges des moyens et grands cours d'eau.
Garance voyageuse (<i>Rubia peregrina</i>)	R	LC	2014	Espèce de demi-ombre xérophile neutrocline à large amplitude, des substrats riches en nutriments, caillouteux ou rocheux : lisières et pré-bois de chênaies pubescentes, ourlets des chênaies-pinèdes, fruticées thermophiles.
Héliotrope d'Europe (<i>Heliotropium europaeum</i>)	R	NT	2017	Espèce nitrophile, thermophile, des sols plus ou moins sableux : commensale des cultures sarclées, jachères, friches pionnières, pelouses sèches piétinées et rudéralisées.
Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>)	RR	NT	1999	Espèce à la double écologie présente aussi bien sur des milieux humides basiphiles (prairies paratourbeuses, layons fangeux de chênaies oligotrophes) qu'en ourlet calcicole thermophile.
Jonc à tépales obtus (<i>Juncus subnodulosus</i>)	R	LC	1999	Espèce des milieux humides tels que les prairies à inondation prolongée, affectionnant plutôt les substrats basiques.
Laïche à épis distants (<i>Carex distans</i>)	RR	NT	1999	Espèce des bas-marais et suintements alcalins, des pelouses marnicoles et prairies hygrophiles sur sol basique.
Laiteron des marais (<i>Sonchus palustris</i>)	R	LC	2022	Espèce des milieux humides eutrophes : bords des eaux, marais, mégaphorbiaies, roselières, peupleraies, lisières rudéralisée. Présente en systèmes tourbeux alcalins, plus rarement sur les berges des moyens et grands cours d'eau.
Cladium des marais (<i>Cladium mariscus</i>)	RR	NT	1999	Espèce des stations humides aux sols tourbeux, basiques, et moyennement riches en nutriments (bas marais alcalins, aulnaies tourbeuses, cladiaies-phragmitaies).
Prêle des eaux (<i>Equisetum fluviatile</i>)	R	LC	1999	Espèce des milieux ensoleillés à ombragés, des substrats organiques à tourbeux plus ou moins engorgés : sous-bois d'aulnaies marécageuses et tourbeuses, prairies inondables, cressonnières, fossés inondés, bords des eaux.
Samole de Valerand (<i>Samolus valerandi</i>)	R	NT	1999	Espèce pionnière hygrophile basiphile : berges soumises au batillage, grèves de mares et étangs, ruisselets et suintements des affleurements marneux, parties clairsemées de marais, tonsures de pelouses marnicoles.
Saule à trois étamines (<i>Salix triandra</i>)	R	LC	2022	Espèce post-pionnière, hygrophile, neutrocline, sur substrats riches en nutriments : ripisylves, saulaies ripariales, bords d'étangs, boisements rivulaires à bois tendre et peupleraies de substitution.
Saule fragile (<i>Salix fragilis</i>)	R	LC	2022	Espèce hygrophile, neutrocline : ripisylves, saulaies ripariales, bords d'étangs, boisements rivulaires, peupleraies de substitution.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Souchet brun (<i>Cyperus fuscus</i>)	R	LC	2022	Espèce nitrocline psammophile ou vasicole : grèves alluviales, étangs et fossés asséchés, bords de mares, cressonnières, mardelles forestières exondées, ballastières.

Enfin, **9 espèces exotiques envahissantes** ont été signalées sur le site :

- l'**Azolla fausse-fougère** (*Azolla filiculoides*), espèce exotique envahissante avérée implantée observée dans le cours d'eau la Velvette, au sud du site ;
- la **Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*), espèce exotique envahissante avérée implantée observée dans deux secteurs de roselière dans la moitié nord-ouest du site ;
- la **Lentille d'eau minuscule** (*Lemna minuta*), espèce exotique envahissante avérée implantée signalée dans un des méandres de l'Essonne et au sud du site, dans la Velvette ;
- la **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*), espèce exotique envahissante avérée implantée observée au sud du site le long de la voie ferrée ;
- le **Solidage du canada** (*Solidago canadensis*), espèce exotique envahissante avérée implantée largement dispersée sur le site ;
- le **Solidage géant** (*Solidago gigantea*), espèce exotique envahissante avérée implantée observée à l'extrémité nord du site ;
- la **Vergerette annuelle** (*Erigeron annuus*), espèce exotique envahissante potentielle implantée observée au sud du site le long de la voie ferrée ;
- la **Vergerette de Barcelone** (*Erigeron sumatrensis*), espèce exotique envahissante potentielle implantée observée à l'extrémité sud du site, dans une zone dégagée accueillant plusieurs mares ;
- la **Vigne-vierge commune** (*Parthenocissus inserta*), espèce exotique envahissante avérée implantée observée à plusieurs endroits le long de la voie ferrée qui longe la limite ouest du site.

FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES

Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*)

Dernière observation : 1999



Description

Plante vivace, glabre, cespiteuse, haute de 20 à 80 cm. **Tiges** raides et nombreuses, presque cylindriques et lisses. **Feuilles** basales par 2-3, à **gain**es foncées, luisantes, généralement plus courtes que la tige. **Limbe** raide, linéaire et luisant, large de 1 mm au plus, dépassant le milieu de la tige. **Inflorescence** en épi court, dense et largement ovoïde, de 6 à 15 mm. Elle est constituée de 5 à 15 épillets bruns. **Bractée** inférieure obliquement dressée, 2 à 5 fois plus longue que l'inflorescence. **Fruit** = **akène** blanc et brillant, d'environ 1,5 mm de longueur.

Floraison de Mai à Juillet

Figure 158 : Choin noirâtre © J. WEGNEZ –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce hygrophile, des sols neutroalcalins argileux en cladiaies, bas-marais alcalins et prairies humides ouvertes.

Elle est victime de la fermeture de ses milieux de prédilection par des espèces de mégaphorbiaies et des ligneux permise par l'eutrophisation des eaux et d'un assèchement de plus en plus marqué (modification de l'alimentation hydrique). La popuculture est également responsable de la destruction de nombre de ses stations.

En Île-de-France, le Choin noirâtre est surtout présent dans le sud de la Seine-et-Marne. Quelques stations persistent au sud de l'Essonne mais l'espèce tend à se raréfier de plus en plus (Figure 159).

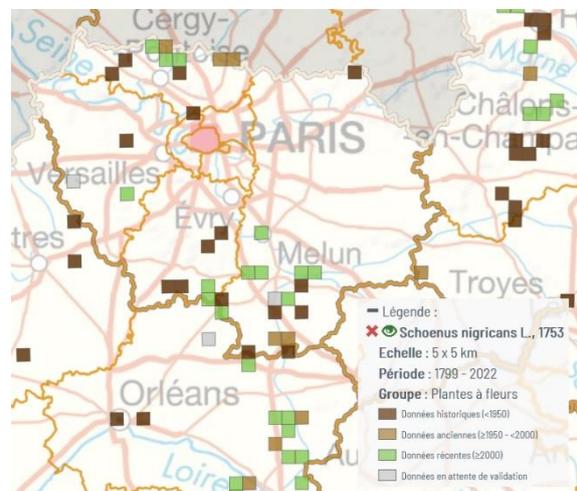


Figure 159 : Répartition du Choin noirâtre en Île-de-France
(Lobelia)

Station

Signalée en 1999 selon un vaste polygone couvrant une large moitié sud du site, l'espèce n'a pas pu être localisée précisément et n'a pas été revue depuis. Aucune donnée concernant la taille ou l'état de la population n'avait été relevée à l'époque de cette observation.

Epipactis des marais (*Epipactis palustris*)

Dernière observation : 1999



Figure 160 : Epipactis des marais © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Description

Plante vivace, rhizomateuse, de 20 à 50 cm de haut. **Feuilles** ovales-lancéolées assez rigides, aux bords lisses démunis de papilles. **Fleurs** à labelle articulé au niveau d'un étranglement. **Hypochile** (partie proximale du labelle) à deux lobes blancs striés de pourpre et **épichile** (partie distale du labelle) arrondi et crénelé, blanc à **macule** jaune.

Floraison de Juin à Juillet

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière des substrats basiques plus ou moins hygrophiles : tourbières basses, prairies humides oligomésotrophiques, pelouses rases argicoles ou marnicoles. Parfois présente dans les anciennes carrières en cours de recolonisation.

Disséminée çà et là dans la région (Bassin de l'Oise, basse vallée de la Seine, Massif de Rambouillet, Hurepoix, vallées de l'Essonne et du Loing...), l'Epipactis des marais est en très forte régression du fait de la dégradation et de la destruction des zones humides de faible niveau trophique et nombre de ses stations n'ont pas été revues depuis les années 2000 (Figure 161).

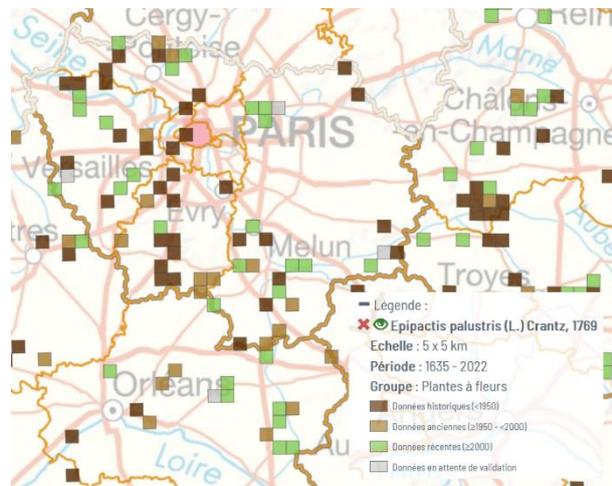


Figure 161 : Répartition de l'Epipactis des marais en Île-de-France (Lobelvia)

Station

Signalée en 1999 selon un vaste polygone couvrant une large moitié sud du site, l'espèce n'a pas pu être localisée précisément et n'a pas été revue depuis. Aucune donnée concernant la taille ou l'état de la population n'avait été relevée à l'époque de cette observation.

La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)

Dernière observation : 2022



Figure 162 : Fougère des marais © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Description

Fougère vivace, de 30 à 100 cm de haut, à souche grêle et à rhizome traçant. **Frondes** lancéolées, peu rétrécies à la base, 2 fois divisées. **Pétioles** longs et minces, cassants, d'un vert jaunâtre et sans écaille. **Limbe** mou, fragile, de texture fine, glabre, vert tendre et peu réduit à la base. **Segments** entiers ou crénelés au sommet, à bords plus ou moins enroulés. **Frondes fertiles** un peu plus grandes et plus coriaces que les frondes stériles, à **pinnules** triangulaires aux bords très enroulés vers la face inférieure. **Sores** de petite taille, arrondis et disposés sur 2 rangs.

Sporulation de Juin à Août.

Écologie, menaces et répartition

Espèce hygrophile de demi-ombre, affectionnant les sols riches en matière organique et préférentiellement tourbeux ou marécageux : boisements marécageux, fossés humides, bords de cours d'eau. Elle est presque exclusivement localisée dans les fonds de vallées.

Cette fougère est victime de la régression et de la dégradation des zones tourbeuses, notamment dues au drainage des bas-marais ou des boisements marécageux. Elle souffre également de la populiculture et de la modification du régime hydrique des cours d'eau.

En Île-de-France, les stations sont majoritairement situées dans le sud de la région, du massif de Rambouillet à la vallée du Loing, principalement à la faveur de vallées (celle de l'Essonne notamment). Elle est également bien représentée dans la vallée de la Seine en aval de Melun, ainsi que dans la vallée de la Bassée (Figure 163).

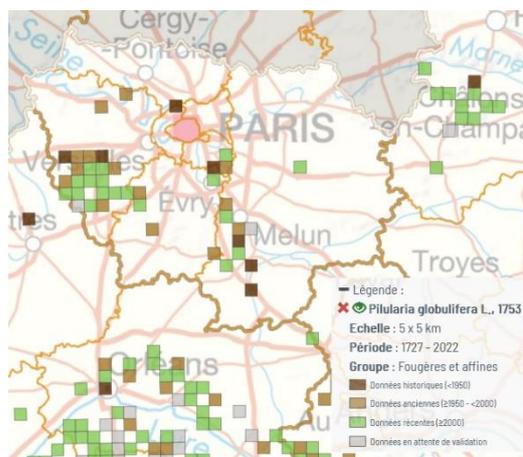


Figure 163 : Répartition de la Fougère des marais en Île-de-France (*Thelypteris palustris*)

Station

Signalée en 2014 à l'extrême sud du site, l'espèce a été revue en 2022 également au sud du site mais pas exactement dans le même secteur. La taille de la station de 2014 n'est pas connue par contre, la station de 2022 compte une cinquantaine de frondes pour quelques dizaines de mètres carrés. La station est en cours de fermeture par le boisement ce qui provoque un assèchement du milieu et menace directement le maintien de l'espèce.

Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*)

Dernière observation : 1999



Figure 164 : Gentiane des marais © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Description

Plante herbacée, dressée, de 20 à 60 cm de haut, à base non ramifiée. **Feuilles** nombreuses, opposées et entières. **Limbes** lancéolés-linéaires de 2 à 5 mm de large à 1 nervure. **Fleurs** peu nombreuses (1 à 7) terminales à l'aisselle des feuilles supérieures. **Fleurs** pentamères, à corolle d'environ 4 cm, bleue ponctuée de vert à l'intérieur, démunie de frange. **Ovaire** supère portant des stigmates sessiles. **Fruit** = capsule ellipsoïde à long pied.

Floraison de Juin à Août

Écologie, menaces et répartition

Espèce hygrocline des sols compacts marneux, tourbeux ou argilosableux humifères à fort battement de nappe, aussi bien acides qu'alcalins : moliniaies landicoles, bas-marais alcalins, prairies spongieuses paratourbeuses.

Essentiellement présente dans le massif de Rambouillet et sur les franges du plateau Briard, cette espèce tend à se raréfier avec bon nombre de ses stations essonniennes notamment qui n'ont plus été revues depuis les années 20002 (Figure 165). Elle est en effet victime de la dégradation et de la destruction des zones humides par drainage, populiculture, etc.

Station

Signalée en 1995 et 1999 selon un vaste polygone couvrant une large moitié sud du site, l'espèce n'a pas pu être localisée précisément et n'a pas été revue depuis. Aucune donnée concernant la taille ou l'état de la population n'avait été relevée à l'époque de ces observations.

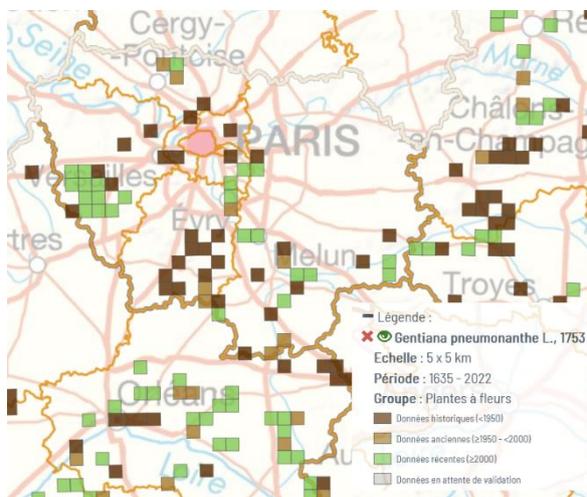


Figure 165 : Répartition de la *Gentiane pneumonanthe* en Île-de-France (*Labelia*)

Œnanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*)

Dernière observation : 1999



Description

Plante vivace, de 30 à 60 cm de haut. **Tiges** pleines dans leur parties inférieures et tubercules fusiformes ou ovoïde-cylindriques, souvent éloignés de la base de la tige. **Feuilles inférieures** bipennatiséquées à segments allongés et étroits. **Feuilles caulinaires** pennatiséquées, en lanières allongées. **Feuilles supérieures** parfois réduites à une seule lanière. **Inflorescence** en ombelle de 5 à 12 rayons. **Involucre** de 3 à 6 bractées caduques, parfois absentes. **Involucelle** de 5 à 7 **bractéoles** étroitement lancéolées. **Fleurs** à **pétales** blancs, les externes un peu plus grands que les internes, et à **sépales** triangulaires. **Fruit** oblong, glabre, en forme de barillet, de 2,5 à 4,5 mm de long. Dents du calice persistant sur le fruit mûr. **Pédicelles** d'environ 0,5 mm de longueur. **Styles** (stylopode compris) atteignant environ la moitié de la longueur du fruit.

Figure 166 : Œnanthe de Lachenal © S. FILOCHE
– CBN du Bassin parisien

Floraison de Juin à Août

Écologie, menaces et répartition

Espèce héliophile, hygrophile, neutrocalcicole, sur sols riches en bases, à inondation hivernale de courte durée, tourbeux ou organiques : bas-marais alcalins, prairies hygrophiles de fauche. Secondairement dans des fossés.

L'Œnanthe de Lachenal est victime de la destruction des prairies neutro-alcalines (drainage, mise en culture, abandon des pratiques traditionnelles de fauche et embroussaillage des prairies).

En Île-de-France, l'espèce est principalement présente en vallée de l'Oise, en haute vallée de l'Essonne et dans la vallée du Loing. Elle est rare et localisée ailleurs (Figure 167).

Station

Signalée en 1999 selon un vaste polygone couvrant une large moitié sud du site, l'espèce n'a pas pu être localisée précisément et n'a pas été revue depuis. Aucune donnée concernant la taille ou l'état de la population n'avait été relevée à l'époque de ces observations.

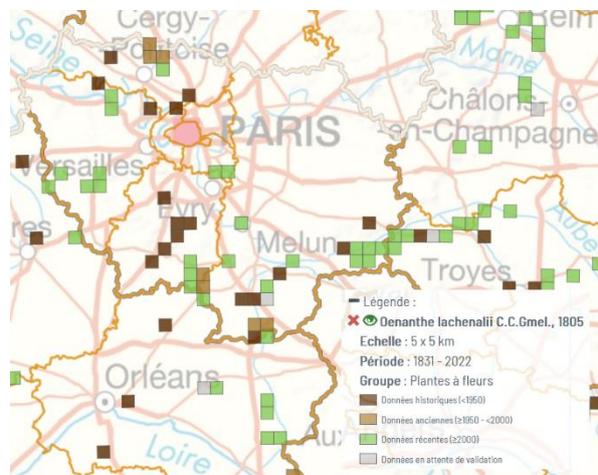


Figure 167 : Répartition de L'Œnanthe de Lachenal en Île-de-France (Lobelia)

Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*)

Dernière observation : 1999



Description

Plante vivace, glabre, haute de 50 à 100 cm de hauteur, à forte odeur de carotte au froissement. **Tige** dressée, simple, feuillée sur toute sa hauteur et à angles saillants prolongés par des ailes étroites. **Feuilles** à segments longs de 3 à 10 mm, non ou peu divisées. Les **inférieures** 2 à 3 fois divisées en lanières terminées par de petites pointes. Les **moyennes et supérieures** à segments moins nombreux et plus longs. **Ombelles** à 10 à 20 rayons presque égaux, dressés. **Involucre** absent et involucrelle à bractées fines et nombreuses. **Pétales** blancs et échancrés. **Akènes** de 2 à 4 mm, munis de 5 ailes plates sur les côtes dorsales, parmi lesquelles 2 sont plus développées que les autres.

Floraison de Juillet à Septembre

Figure 168 : Sélin à feuilles de carvi © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce neutrocline, des sols paratourbeux, frais à humides. Parfois dans des prairies humides au sein de bas-marais, en fond de vallée.

Le Sélin à feuilles de carvi est victime de la dégradation des milieux ouverts (fermeture, rudéralisation, assèchement des milieux humides et abandon des pratiques agropastorales). En Île-de-France, il est principalement connu du Massif de Rambouillet et de la vallée de l'Essonne (Figure 169). Quelques très rares stations isolées persistent en Seine-et-Marne et dans le Val d'Oise, où une seule station contemporaine existe encore. En Essonne, seules 7 stations contemporaines sont connues.

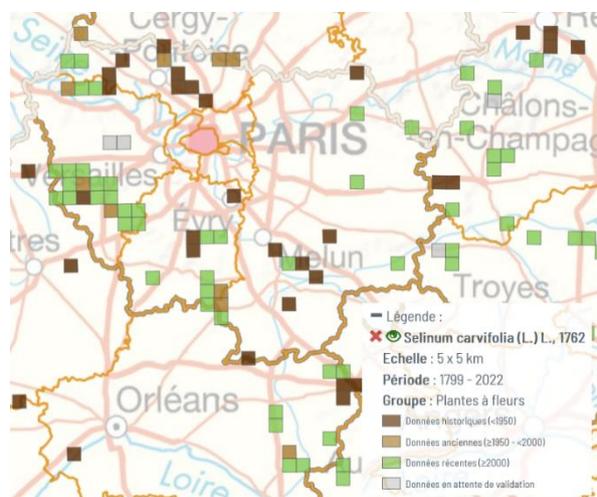


Figure 169 : Répartition du Sélin à feuilles de carvi en Île-de-France (Lobelia)

Station

Signalée en 1999 selon un vaste polygone couvrant une large moitié sud du site, l'espèce n'a pas pu être localisée précisément et n'a pas été revue depuis. Aucune donnée concernant la taille ou l'état de la population n'avait été relevée à l'époque de ces observations.

Séneçon des marais (*Jacobaea paludosa*)

Dernière observation : 2003



Figure 170 : Séneçon des marais © J. CORDIER –
CBN du Bassin parisien

Description

Plante vivace, robuste et dressée, de 60 à 180 cm de haut. **Tiges** peu ramifiées et un peu pubescentes. **Feuilles** lancéolées, simplement dentées en scie. **Inflorescence** en corymbe de capitules de 3 à 4 cm de diamètre, ligule comprise. **Involucre** à bractées internes égales et juxtaposées sur 1 rang, accompagnées de 8 à 12 bractées externes. **Fleurs** toutes jaunes, tubulées au centre et ligulées pour les plus externes (10 à 20 fleurs ligulées). **Fruit = akène** glabre à aigrette jaunâtre.

Floraison de Juin à Août

Écologie, menaces et répartition

Espèce des mégaphorbiaies mésotrophiques, des roselières et magnocariçaies sur substrat organique à tourbeux, en eau peu profonde ou dans les zones d'atterrissement.

Victime de la régression des zones humides et sensible à la concurrence, cette espèce souffre aussi de la fermeture des milieux ouverts humides. Dans la région, elle persiste en vallée de la Bassée et reste très sporadique ailleurs (Figure 171).

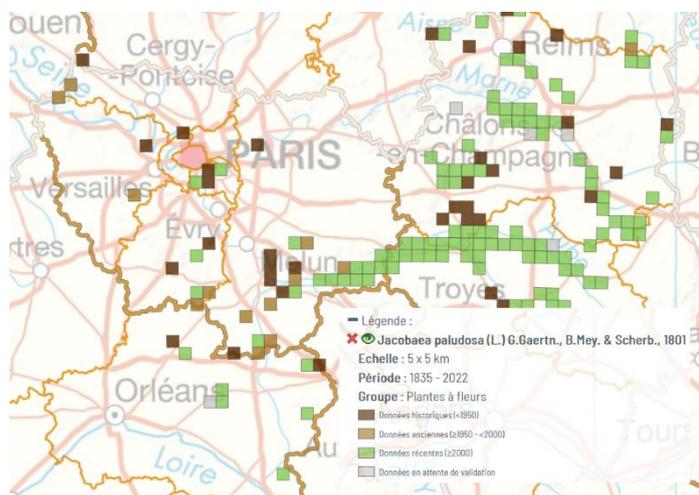


Figure 171 : Répartition du Séneçon des marais en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 2003 dans un secteur de peupleraie situé au sud du site, à proximité de la rivière Velvette, l'espèce n'a pas été revue en 2022 et aucune donnée sur la taille ou l'état de la population observée en 2003 n'avait été relevée à l'époque.

FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION

Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

Dernière observation : 2022



Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et largement implantée (Wegnez, 2022)

Description

Plante annuelle, herbacée, de 1 à 2 m de haut. Tige rougeâtre, dressée, à côtes saillantes teintées de rouge à proximité des nœuds, pouvant présenter des racines adventives. **Feuilles** opposées ou verticillées par 3, régulièrement dentées. **Présence de glandes** marginales rouges au sommet du pétiole et à la base du limbe. **Pédoncules** dressés portant des grappes axillaires de grosses **fleurs** de teinte rose pâle à rose foncé. **Sépale médian** très large à éperon courbé.

Floraison de Juillet à Octobre

Figure 172 : Balsamine de l'Himalaya ©
A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Origine et écologie

Originaire d'Asie, la Balsamine de l'Himalaya a été introduite en France 1842 avant d'être observée pour la première fois de manière subspontanée en 1897. C'est à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle qu'elle s'est révélée envahissante en se propageant largement sur le territoire métropolitain.

Espèce hygrophile, héliophile ou de demi-ombre, des substrats riches en nutriments : ourlets eutrophiques des rivières, fossés, friches nitrophiles humides, berges des rivières, graviers des bords des eaux, clairières et ourlets forestiers frais... C'est une espèce annuelle qui se reproduit essentiellement par voie sexuée ce qui facilite les opérations pour la supprimer du milieu.

Localisation

Signalée pour la première fois en 2022, l'espèce a été vue sur deux stations situées au nord du site. La première se trouve dans une vaste zone de roselière où moins de dix individus ont été observés. La seconde station, située dans une trouée forestière accueillant un mélange de roselière et de mégaphorbiaie compte quelques quinzaines d'individus et s'étend sur quelques dizaines de mètres carrés. Ces stations sont encore restreintes et il est possible d'agir facilement pour les supprimer (arrachage manuel) si les mesures sont mises en place rapidement.

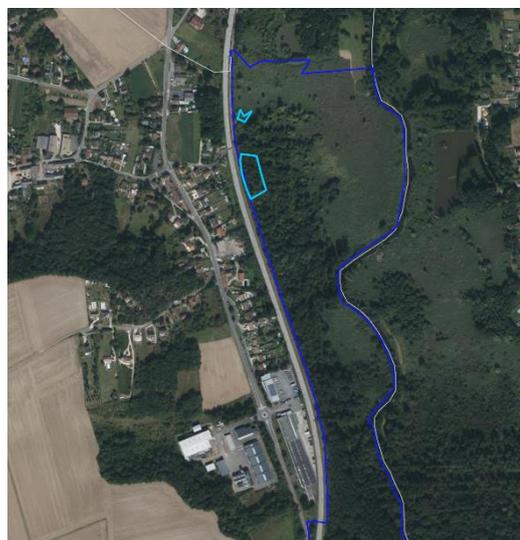


Figure 173 : Stations de Balsamine de l'Himalaya (contours bleu clair) sur le Marais des Rabiers (limites du site représentées par les contours en bleu foncé)

VÉGÉTATIONS

Onze végétations patrimoniales ont été signalées sur le site :

- des **aulnaies frênaies riveraines humides des sols alluviaux très engorgés, eutrophes et nitrophiles** (*Filipendulo ulmariae* – *Alnetum glutinosae*), végétation inscrite à la DHFF et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France constituant les boisements de niveau topographique le plus bas et minoritaires sur le site (Figure 174.A.) ;
- de l'**ormiaie riveraine des sols alluviaux riches en nutriments et bien drainés** (groupe à *Silene baccifera* et *Fraxinus excelsior*), boisements majoritaires sur le site ;
- des **fourrés arbustifs pionniers des dépressions marécageuses à inondation très prolongée sur sols paratourbeux à tourbeux** (*Salicion cinereae*), végétation en danger d'extinction (EN) en Île-de-France, localisées au nord du site, à la jonction entre les milieux ouverts de roselières et les boisements riverains (Figure 174.B.) ;
- des **magnocariçaies à Laïche paniculée des sols paratourbeux ou tourbeux très engorgés** (*Caricetum acutiflori - paniculatae*), végétation en danger critique d'extinction (CR) et déterminante de ZNIEFF et Île-de-France observée sur les berges du méandre de l'Essonne situé au sud du lieu-dit « les Grands Prés » (Figure 174.C.) ;



Figure 174 : A. Aulnaie-frênaie du *Filipendulo ulmariae* – *Alnetum glutinosae*, B. Saulaie marécageuse du *Salicion cinereae*, C. Magnocariçaie du *Caricetum acutiflori - paniculatae* et Herbiers flottants du *Nymphaeion* dans l'Essonne © J. DÉTRÉE – CBN du Bassin parisien

- des **communautés de magnocariçaie en nappe des sols inondables riches en nutriments** (*Caricion gracilis*), végétation en danger d'extinction (EN) en Île-de-France observée ponctuellement au sud du lieu-dit « les Grands Prés » dans une trouée forestière proche de la rivière Essonne (Figure 175.A.);

- des **mégaphorbiaies mésotrophiles** (*Thalictro flavi – Filipendulion ulmariae*), végétation en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, d'intérêt communautaire en contexte alluvial, localisées dans des trouées forestières ou des zones encore ouvertes au sud du lieu-dit « les Grands Prés » ;

- des **mégaphorbiaies mésohygrophiles, basiphiles** (*Cirsio oleracei – Sonchetum paslustris*), inscrites à la DHFF, en danger critique d'extinction (CR) et déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France localisées à l'extrême sud-ouest du site, dans une trouée forestière bientôt refermée proche du chemin ;

- des **communautés annuelles pionnières exondées de sols organiques envasés** (*Bidention tripartitae*), végétation déterminante de ZNIEFF en Île-de-France dans un contexte de berges de plans d'eau comme c'est le cas ici, développées sur le pourtour des mares situées à l'extrême sud du site (Figure 175.B.);

- un cordon de **végétation aquatique des eaux courantes**

(*Batrachion fluitantis*), végétation inscrite à la DHFF, déterminante de ZNIEFF et en danger d'extinction (EN) en Île-de-France, situé à l'extrême sud du site dans la rivière Velvette ;



Figure 175 : A. Magnocariçaie du *Caricion gracilis* © J. DÉTRÉE, B. Communautés annuelles exondées du *Bidention*, C. Herbiers à Characées du *Charion vulgaris* © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

- des **communautés aquatiques à feuilles flottantes des eaux stagnantes, mésotrophes à eutrophes** (*Nymphaeion albae*), végétation déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, situées dans la rivière Essonne au sud-est du lieu-dit « les Grands Prés » (Figure 174.C.) ;
- des **herbiers à Characées des eaux peu profondes et stagnantes à assèchement temporaire** (*Charion vulgaris*), végétation inscrite à la DHFF et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France observée dans les mares situées à l'extrême sud du site (Figure 175.C.).

Ce sont également deux végétations d'intérêt qui ont été observées sur le site :

- des taches de **mégaphorbiaie et roselière des abords de cours d'eau et plans d'eau eutrophes** (*Convolvulion sepium*), végétation remarquable inscrite à la DHFF, observées en mélange avec de la roselière au nord du site (Figure 176.A.) ;
- des **herbiers flottants libres et annuels des eaux claires et peu courantes** (*Lemno minusculae* - *Azolletum filiculoidis*), végétation inscrite à la DHFF observée dans la rivière Velvette à l'extrême sud du site (Figure 176.B.).



Figure 176 : A. Frange de mégaphorbiaie du *Convolvulion sepium*, B. Herbiers flottants libres à Lemnacées du *Lemno minusculae* - *Azolletum filiculoidis* © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

ORIENTATIONS DE GESTION

Gestion des boisements

Pour les aulnaies frênaies marécageuses et ormaies riveraines (*Filipendulo ulmariae* – *Alnetum glutinosae* et le groupement à *Silene baccifera* et *Fraxinus excelsior*), il est recommandé de s'assurer du bon fonctionnement de l'hydrosystème en limitant ou supprimant les ouvrages pouvant provoquer tout abaissement des nappes (endiguements, barrages). La qualité physico-chimique des eaux est également à surveiller et à maintenir. Pour les aulnaies-frênaies on privilégiera la dynamique naturelle. Pour les ormaies, en cas d'exploitation, l'usage d'engins lourds est à proscrire au risque d'impacter le sol (Fernez *et al.*, 2015).

Au sein des aulnaies, on peut notamment trouver la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), espèce particulièrement patrimoniale. Celle-ci a effectivement été observée sur le site mais semble fortement menacée par la densification du boisement qui entraîne un assèchement du milieu néfaste à l'espèce (Figure 177). La réouverture des boisements aux abords de la station de Fougère des marais serait favorable au maintien de l'espèce en plus de favoriser une diversité de milieu.



Figure 177 : Station de Fougère des marais en cours de fermeture au sein d'un boisement du Marais des Rabiers © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

La préservation des saulaies marécageuses du *Salicion cinereae* nécessite également un bon fonctionnement de l'hydrosystème et le maintien de la bonne qualité des eaux. Les conditions d'inondabilité doivent être maintenues ou restaurées, les drainages et ouvrages pouvant modifier la hauteur de la nappe sont à proscrire (Fernez *et al.*, 2015). Cependant, le développement de ces végétations doit être limité afin d'éviter la fermeture des végétations de milieux ouverts (roselières, magnocariçaias et mégaphorbiaies) afin de préserver une diversité d'habitats sur ce site qui tend déjà à se refermer fortement

Gestion des végétations de milieux humides

Six végétations sont concernées : les mégaphorbiaies, les magnocariçaias et les communautés du *Bidention tripartitae*. Pour l'ensemble de ces végétations il est nécessaire de préserver le régime hydrologique (qualité physico-chimique des eaux, inondabilité, exondation, niveau des nappes phréatiques) ; ainsi, les ouvrages modifiant la hauteur des nappes ou les conditions d'inondabilité sont à proscrire. On veillera aussi à maintenir les berges en pentes douces et le tracé naturel des cours d'eau.

La gestion des communautés du *Bidention tripartitae* doit intégrer les étangs et cours d'eau. On veillera au maintien de berges en pente très douce. Un curage ponctuel pour les zones les plus envasées permettra de restaurer les plages d'exondation et pour les secteurs les plus dégradés, un reprofilage des berges ou un étrépage avec export peuvent être envisagés. Cependant, dans le cas présent, les actions de curage ou d'étrépage seront à concilier avec la présence de végétations à Characées, situées à proximité dans les mares, qui elles, ne doivent pas être curées (Fernez *et al.*, 2015).

Pour les magnocariçaias et les mégaphorbiaies, la gestion consiste en une fauche tous les deux à trois ans avec export des résidus de fauche. Un débroussaillage peut être envisagé lorsque la dynamique de fermeture est trop avancée si le contexte permet le passage des engins (portance du sol, absence de gros touradon...).

Gestion des végétations aquatiques

Quatre végétations sont concernées : les herbiers flottants enracinés du *Nymphaeion* et du *Batrachion fluitans*, les herbiers à Characées du *Charion vulgaris* et les herbiers annuels libres du *Lemno minusculae* – *Azolletum filiculoidis*. Pour toutes ces végétations, il est nécessaire de préserver le régime hydrologique (inondabilité, hauteur des nappes, exondation) et la qualité physico-chimique des eaux ainsi, les ouvrages modifiant les niveaux d'eau et la vitesse des eaux, pour les végétations de rivière, sont à limiter autant que possible. Également valable pour toutes ces végétations, le faucardage avec export des refus est possible lorsque les végétations deviennent trop denses.

Pour les herbiers du *Nymphaeion* et du *Batrachion fluitans*, végétations de rivière, on limitera la navigation fluviale qui détruit les herbiers par batillage.

Pour les herbiers à Characées observés dans les mares au sud du site il a été constaté que pour l'une des trois mares la densité des herbiers est très forte. Un faucardage avec export pourrait être réalisé pour éviter l'anoxie et l'hyper-eutrophisation du milieu.



Figure 178 : Mare peuplée par des herbiers à Characées extrêmement denses au point qu'il n'y a plus de surface d'eau libre © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Usages anthropiques

La fréquentation anthropique semble très limitée sur le site, probablement parce que la forte densité de végétation le rend difficile à parcourir. En dehors du chemin qui longe sa limite ouest, aucun accès ne permet de le parcourir. Des tours de guet pour la chasse ont cependant été observées.

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés dans le Marais des Rabiers sont les suivants :

- **7 espèces patrimoniales** dont 1 revue en 2022 ;
- **13 espèces d'intérêt** dont 4 revues en 2022 ;
- **9 espèces exotiques envahissantes** ;
- **11 végétations patrimoniales** ;
- **2 végétations d'intérêt.**

L'**enjeu majeur identifié est la fermeture des milieux**. Même si de nombreuses végétations patrimoniales sont signalées, beaucoup sont menacées par l'avancée des boisements et des fourrés en particulier, les mégaphorbiaies et magnocariçaias. Un entretien des zones ouvertes et un aménagement de trouées forestières seraient bénéfiques au maintien de la diversité végétale mais aussi faunistique du site.

En termes de **flore remarquable**, on note que malgré une diversité d'espèces signalées historiquement, très peu d'entre elles ont été revues en 2022. La plupart de ces espèces non revues relèvent de milieux humides ouverts (pelouses marnicoles ou argilicoles, prairies humides, bas-marais, tourbières basses...) qui sont les milieux les plus menacés sur ce site qui tend à se refermer. Les propositions de gestion pourraient permettre de retrouver certaines de celles qui n'ont pas été vues récemment et tendraient dans tous les cas à favoriser la meilleure expression des milieux et donc, la diversification des cortèges floristiques.

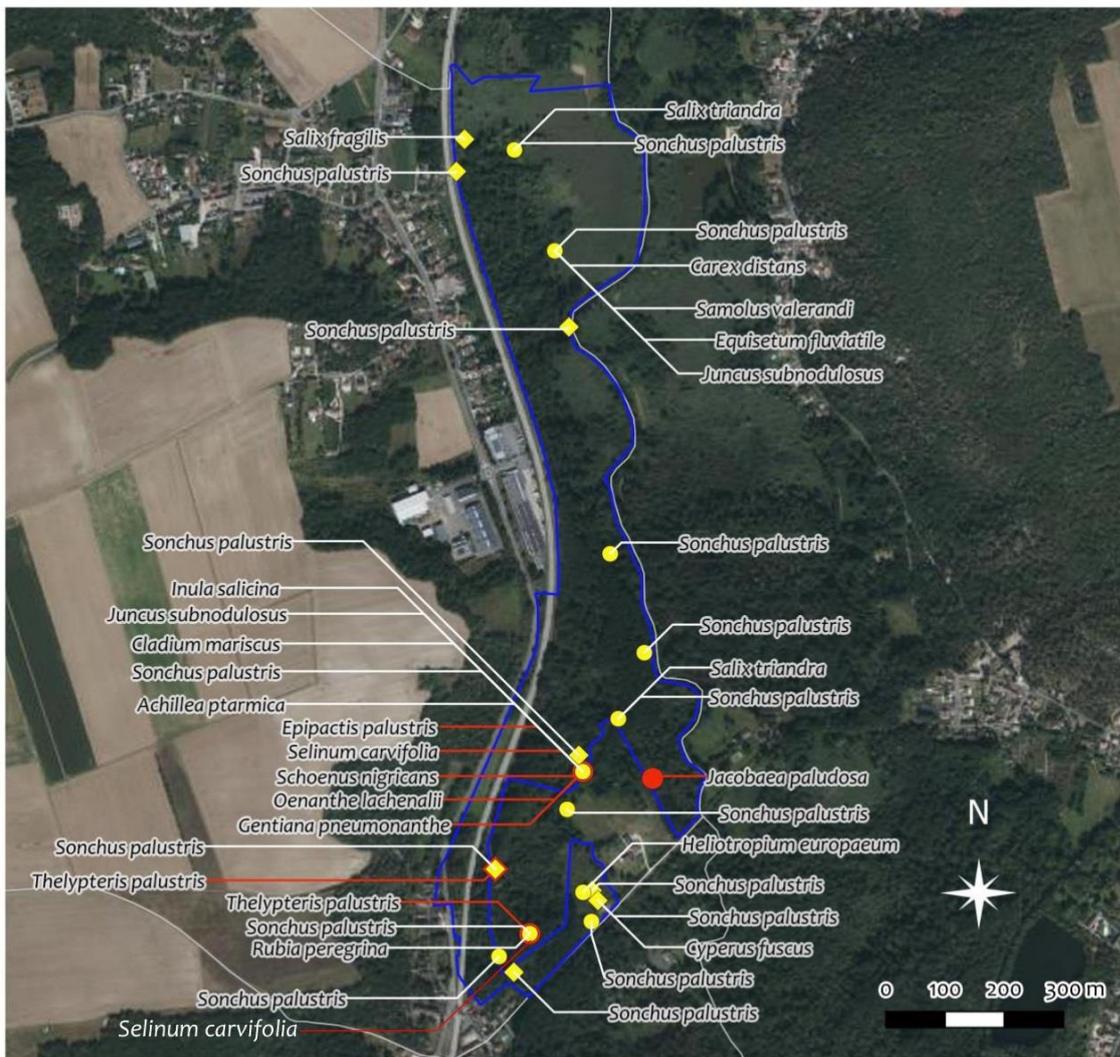
Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

- **conserver et diversifier** la mosaïque de milieux existante en entretenant les milieux ouverts par le biais des mesures de gestions proposées et en aménageant des ouvertures dans les boisements ;
- **veiller au maintien de la qualité des eaux et au bon fonctionnement des hydrosystèmes** sur ce site très riche en végétations et espèces de milieux humides qui sont particulièrement tributaires de ces paramètres ;
- **surveiller l'expansion des espèces exotiques envahissantes** et agir en particulier contre l'expansion de la Balsamine de l'Himalaya dont les peuplements sont encore de petite taille et peuvent être facilement maîtrisés.

Une carte a été réalisée ci-dessous afin de localiser la flore remarquable du site. Pour rappel, certains pointages sur ces cartes correspondent à des centroïdes de polygone ou de ligne et non à des points en tant que tels. Ils ne localisent donc pas précisément les espèces et ne donnent qu'une approximation de leur position.



Localisation de la flore remarquable sur le site du Marais des Rabiers



Légende

Espèce patrimoniale

- ◆ Observation = 2022
- Observation < 2022

Espèce d'intérêt

- ◆ Observation = 2022
- Observation < 2022
- Périmètre du site
- Limites communales
- Limites départementales



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2022



Cheminements dans le Parc de la Theuillerie à Ris-Orangis (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

8. LE PARC DE LA THEUILLERIE

Le Parc de la Theuillerie est une propriété communale de 3,7 hectares situé dans un secteur très urbanisé de la commune de Ris-Orangis, en bordure de la commune de Grigny. C'est un parc urbain ouvert au public et sillonné de cheminements qui accueille essentiellement du boisement et de rares milieux ouverts de type prairie enrichie et anthropisée. Il est situé dans la petite région naturelle de la Brie française et ne croise aucun périmètre de protection particulier. En termes géologiques, ce site est situé sur le rebord d'un plateau de calcaires de Brie, dans un secteur où viennent affleurer les argiles vertes et glaises à Cyrènes de la strate géologique située sous les calcaires. L'ensemble de ces paramètres suggèrent des végétations plutôt calcicoles. Les photographies aériennes du site (Figure 179) permettent de visualiser l'évolution des paysages sur le site et aux abords au cours des dernières décennies. Dans les années cinquante, le parc accueillait déjà des boisements et des zones ouvertes plus vastes qu'aujourd'hui et des cheminements existaient déjà. Les alentours étaient très ruraux avec de nombreuses parcelles agricoles. Aujourd'hui, les environs se sont énormément urbanisés et les

parcelles agricoles ont toutes disparu. Seule une zone boisée attenante à la base nautique de Viry-Grigny persiste au nord du site.

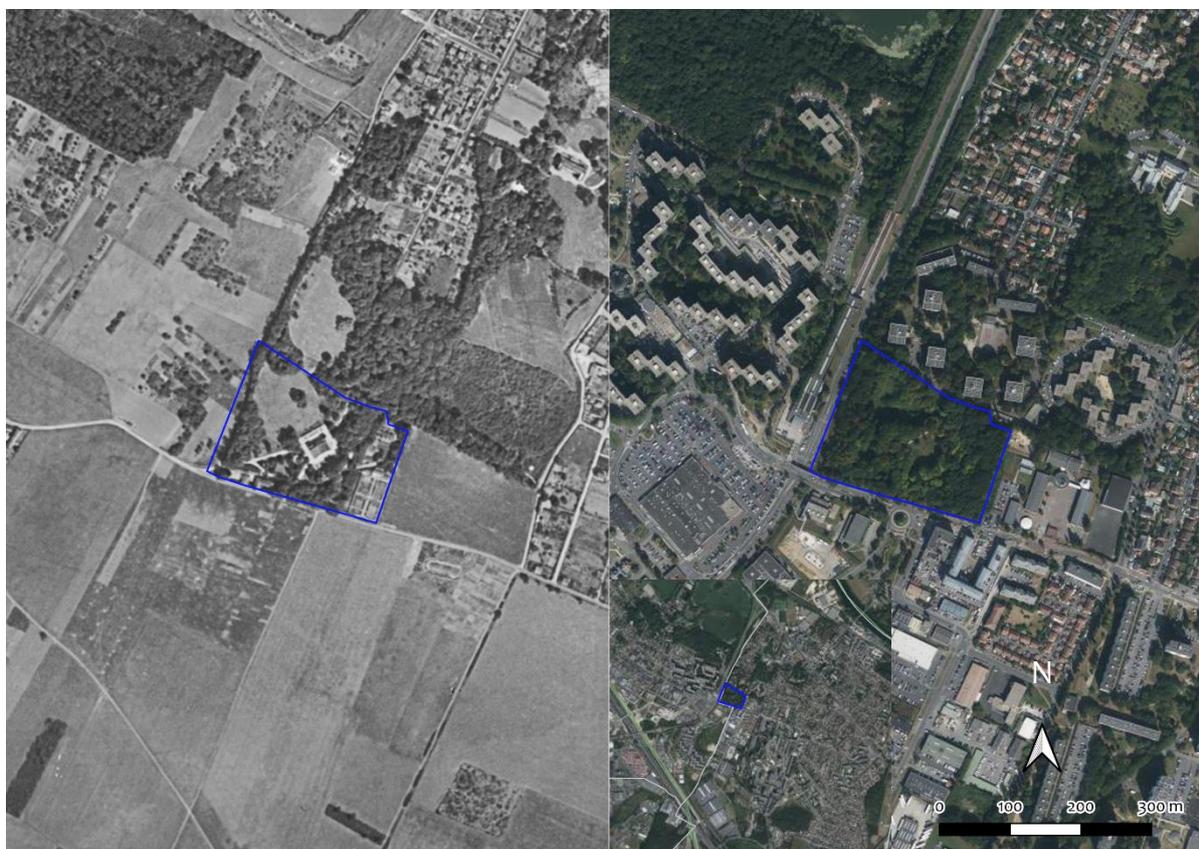


Figure 179 : Photographies aériennes du Parc de la Theuillerie dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

Malgré la prise en compte des données disponibles dans les bases de données du CBNBP et malgré les inventaires floristiques réalisés les 31 Mai et 26 Août, aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur le site.

Une espèce d'intérêt a été observée en 2022 :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>)	R	LC	2022	Espèce de milieux frais et ombragés netronitrocline des sols profonds, riches en bases et à bonne rétention d'eau : sous-bois herbacés des chênaies-frênaies et aulnaies-frênaies, bords des ruisselets forestiers, vallons et bas de pentes de chênaies-charmaies fraîches. L'espèce a été observée dans un ourlet ombragé en bordure du sentier qui longe la limite nord du parc.

Enfin, 2 espèces exotiques envahissantes ont été signalées sur le site :

- le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), **espèce exotique envahissante avérée largement implantée**, revu en 2022 et qui est largement dispersé sur le site ;
- la **Symphorine à fruits blancs** (*Symphoricarpos albus*), **espèce exotique envahissante potentielle largement implantée** observée en 2022 dans certains massifs d'arbustes bordant les sentiers.

FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Dernière observation : 2022



Figure 180 : Robinier faux-acacia © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et largement implantée (Wegnez, 2022).

Description

Arbre ou arbuste pouvant atteindre 25 m de haut. **Jeunes rameaux** lisses, verts rougeâtres, en général épineux. **Écorce** lisse et brunâtre puis gris beige et crevassée en réseau. **Feuilles** imparipennées (3 à 10 paires de folioles et une foliole terminale). **Folioles** entières, ovales ou elliptiques, marquées par un petit mucron à l'extrémité, glabres, plus ou moins glauques et longues de 2 à 5 cm. **Inflorescence** en grappe axillaire pendante, lâche, longue de 10 à 20 cm. **Fleurs** à symétrie bilatérale, très mellifères et odorantes. **Calice** court à 5 petites dents inégales. **Corolle** longue de 15 à 20 mm, à 5 **pétales** blancs et jaunes à la base. **Fruit** = gousse longue de 4 à 10 cm et large de 1 à 2 cm, pendante et glabre.

Floraison de Mai à Juillet.

Écologie, menaces et répartition

Espèce nord-américaine cultivée pour l'ornement dans les parcs et le long des avenues, mais également implantée pour la fixation des sols et la production d'un bois de bonne qualité.

Pionnière rudérale des pineraies et forêts mélangées, elle colonise facilement les terrains secs et bien aérés, ainsi que les pelouses calcaires ou sableuses.

Station

Largement répartie sur le site (Figure 181), l'expansion de cette espèce est à surveiller, en particulier dans les zones ouvertes et en lisière de boisement afin de ne pas accentuer la dynamique de fermeture des landes, pelouses et autres milieux ouverts présentant souvent de forts enjeux flore et habitat.

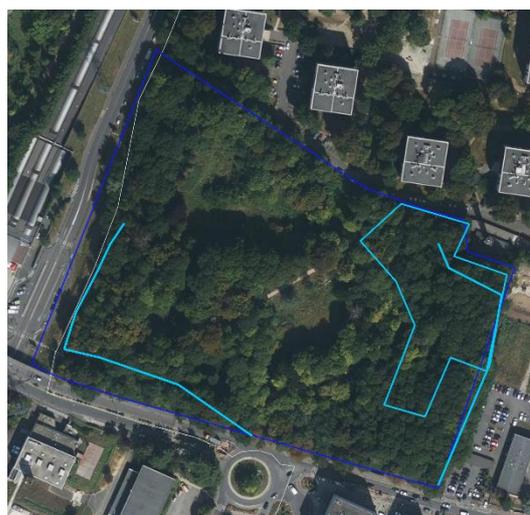


Figure 181 : Stations de Robinier faux-acacia (contours bleu clair) en 2022 dans le Parc de la Theuillerie (limites du site en bleu foncé)

VÉGÉTATIONS

Aucune végétation remarquable n'a été signalée sur le site.

ORIENTATIONS DE GESTION

Gestion des milieux ouverts

Les secteurs les plus intéressants sur le site sont ceux qui accueillent des milieux ouverts à physionomie prairiale. En effet, ils constituent des zones refuges pour un certain nombre d'espèces floristiques et faunistiques, notamment pour des pollinisateurs. Deux secteurs sont concernés pour lesquels une gestion raisonnée permettrait une meilleure expression de végétation et donc, une diversification des cortèges (Figure 182). Une fauche tardive exportatrice limiterait l'eutrophisation tout en permettant le maintien d'un maximum d'espèces, car permettant au plus grand nombre de réaliser son cycle de vie, et serait également favorable à la présence de pollinisateurs. Cette gestion peut se faire au rythme d'une à deux fauches par an, avant le 15 mai et après le 15 septembre (Flandin & Parisot, 2016), avec exportation des résidus de fauche pour ne pas enrichir le milieu.



Figure 182 : Localisation des milieux ouverts (en vert) et des milieux pouvant être rouverts (en rouge) dans le Parc de la Theuillerie

En plus de ces mesures, la réouverture de certaines zones pourrait permettre d'accroître la fréquence de ces milieux, un secteur de roncier notamment situé au nord du site pourrait être facilement réouvert par gyrobroyage. Par la suite, deux fauches par an avec export permettraient de rajeunir le milieu avant de reprendre un rythme de fauche moins soutenu.

Usages anthropiques

Ce site est sujet à une forte fréquentation anthropique qui s'accompagne de nuisances, particulièrement de dépôts de déchets (Figure 183). Il a aussi été constaté qu'une partie des clôtures du parc sont cassées, en particulier le long de la limite ouest qui longe la départementale 310 et il est probable que le parc soit « squatté » la nuit permettant d'autant plus de comportements irrespectueux pour le site. Une



Figure 183 : Déchets abandonnés dans le Parc de la Theuillerie © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

sensibilisation des usagers et un meilleur contrôle de l'accessibilité du parc sont nécessaires pour limiter ces nuisances.

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Deux espèces exotiques envahissantes ont été signalées sur le site dont seul le Robinier faux-acacia fait ici l'objet de préconisation de gestion. Largement dispersée sur le site, cette espèce à forte capacité de colonisation peut menacer les milieux ouverts qui sont constituent l'intérêt majeur du site, il est donc recommandé de surveiller l'expansion de cette espèce et si possible, de réduire la taille des populations présentes *a minima*, en empêchant de nouveaux individus de s'implanter sur les espaces ouverts.

La lutte contre cette espèce consiste à supprimer les individus les plus en marges des boisements pour que les populations ne s'étendent pas plus. On peut procéder à l'arrachage manuel des semis et jeunes individus et à un écorçage pour les individus plus âgés. En début d'automne, deux entailles circulaires, perpendiculaires à l'axe du tronc et profondes jusqu'à l'aubier sont à réaliser à 15 cm de distance l'une de l'autre et ce, au plus bas du tronc. L'écorce est ensuite retirée entre ces deux entailles. L'arbre s'épuise et meurt en un à trois ans, on peut ensuite mettre en place une campagne d'arrachage (Dumont *et al.*, 2020; Levy *et al.*, 2015). On peut également utiliser la méthode GAMAR qui consiste à tronçonner les individus à une certaine hauteur et à appliquer une solution au niveau des vaisseaux conducteurs ainsi mis à jour, solution qui fera dépérir l'arbre mais néanmoins non nocive pour le milieu (Vuilleminot, 2019). La coupe des Robiniers est déconseillée car elle favorise les rejets et augmente l'apport en lumière au niveau du sol, favorisant la pousse des plus jeunes individus.

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés dans le Parc de la Theuillerie sont les suivants :

- **1 espèce d'intérêt** observée en 2022 ;
- **2 espèces exotiques envahissantes.**

Le Parc de la Theuillerie est un site très rudéral et soumis à une forte pression anthropique qui ne permet pas une bonne expression des milieux. Une meilleure gestion pourrait améliorer cela mais le site resterait un espace urbain fortement fréquenté à faible potentialité en termes d'enjeux flore et végétation.

Les enjeux majeurs identifiés sont la **gestion des milieux ouverts**, la **gestion du Robinier faux-acacia** et la **gestion des usages anthropiques** en vue de limiter les impacts néfastes qui peuvent en découler (abandon de déchets).

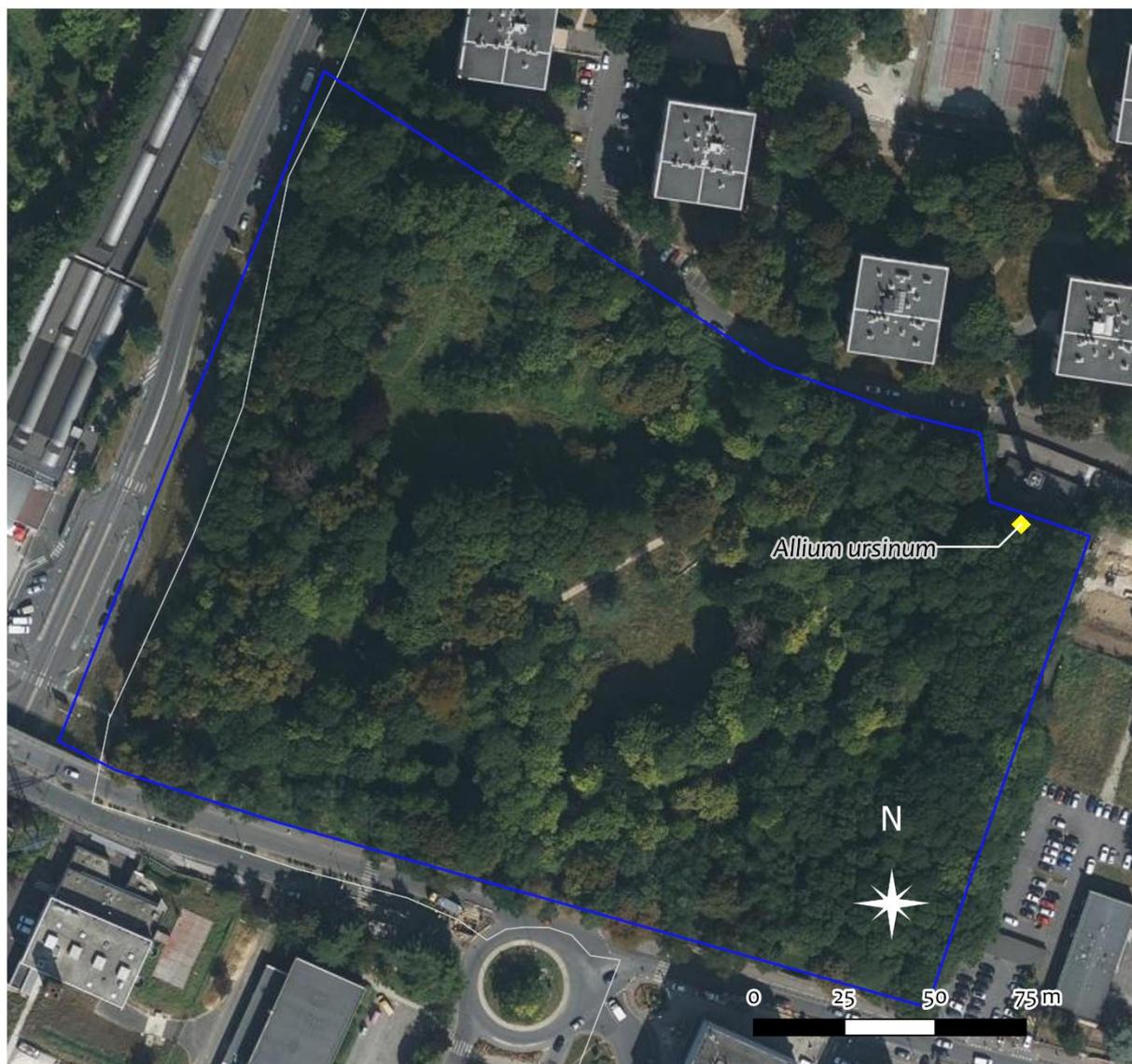
Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

- **Améliorer la qualité des milieux ouverts** par le biais des mesures de gestion proposées ;
- **Surveiller et lutter contre l'expansion du Robinier faux-acacia ;**
- **Limiter les nuisances liées à la sur-fréquentation anthropique** du parc (déchets).

La carte ci-dessous localise la station d'Ail des ours (*Allium ursinum*) observée sur le site.



Localisation de la flore d'intérêt dans le Parc de la Theuillerie



Légende

Espèce d'intérêt

◆ Observation = 2022

▭ Périmètre du site

▭ Limites communales

▭ Limites départementales



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2022



Parcelle de jardin partagé à Itteville (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

9. JARDIN PARTAGÉ D'ITTEVILLE

Située dans la petite région naturelle du Gâtinais, la parcelle de jardin partagé à Itteville est une propriété départementale de 469 mètres carré. Elle est actuellement occupée par une végétation à la physionomie prairiale ayant tendance à s'enrichir du fait d'une gestion irrégulière. Sur les marges, des ourlets nitrophiles se sont développés et quelques ronces comestibles et arbres fruitiers ont été plantés. Cette parcelle est incluse dans le périmètre de la ZNIEFF de type II de la Vallée de la Juine d'Etampes à Saint-Vrain et est très proche de la ZNIEFF de type I du Grand Marais d'Itteville, situé légèrement plus au nord. Les secteurs alentours accueillent donc essentiellement des végétations de zones humides. Enfin cette parcelle, située dans le bas du versant de la vallée de la Juine, repose sur une strate de calcaires de Brie et de Meulière qui favorise des sols bien drainés au pH plutôt basique. Les photographies aériennes du site montrent une parcelle aux végétations beaucoup plus rases et écorchées dans les années cinquante (Figure 184). Les cartes en vignettes illustrent l'évolution des alentours de site au cours des dernières décennies avec une avancée notable des boisements dans le fond de vallée et une disparition de nombreuses parcelles agricoles, en particulier au sud de la commune qui s'est étendue avec de nouvelles habitations.



Figure 184 : Photographies aériennes du jardin partagé à Itteville dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue et par une étoile rouge pour les cartes vignette. Source : IGN

FLORE

La prise en compte des données disponibles dans les bases de données du CBNBP et les inventaires floristiques réalisés les 22 Juin et 16 Août ont permis de relever la présence de 65 espèces. Cependant, aucune d'entre elles n'est patrimoniale et seule une **espèce est d'intérêt** :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Héliotrope d'Europe (<i>Heliotropium europaeum</i>)	R	NT	1999	Espèce nitrophile, thermophile, des sols plus ou moins sableux : commensale des cultures sarclées, jachères, friches pionnières, pelouses sèches piétinées et rudéralisées. Signalée en limite sud du site, cette espèce devait se trouver dans des zones de végétations beaucoup plus sèches et rases qui n'existent plus aujourd'hui sur le site.

Enfin, 2 espèces exotiques envahissantes ont été signalées :

- la **Vergereette annuelle** (*Erigeron annuus*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée en 2022 et dispersée çà et là sur le site ;
- le **Sainfoin d'Espagne** (*Galega officinalis*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** observée en 2022 le long de la limite ouest du site.

FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION

Le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)

Dernière observation : 2022



Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et implantée (Wegnez, 2022).

Description

Plante herbacée vivace, dressée, de 40 à 90 cm de haut, presque glabre. **Feuilles** imparipennées avec 4 à 8 paires de **folioles** oblongues. **Inflorescence** en longues grappes axillaires. **Pétales** rosés à bleuâtres de 10 à 16 mm de long. **Androcée** comptant 10 étamines soudées. **Fruit** = **gousse** glabre, étalée, déhiscente, un peu rétrécie entre les graines.

Floraison de Juin à Septembre.

Figure 185 : Sainfoin d'Espagne © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Origine et écologie

Espèce originaire d'Europe méridionale, centrale et orientale, Sud-Ouest de l'Asie ayant été introduite comme plante ornementale et fourragère avant qu'on ne se rende compte de sa toxicité pour le bétail.

Espèce rudérale, mésophile des substrats enrichis en nutriments : friches vivaces urbaines, mégaphorbiaies eutrophiles, friches ferroviaires, bermes et talus de routes, hauts de berge des grands cours d'eau.

Localisation

Le Sainfoin d'Espagne a été observé le long de la limite ouest du site (Figure 186). La station est encore de taille raisonnable et se limite à un massif d'une vingtaine d'individus. Une action rapide d'arrachage des individus, en veillant à bien retirer l'ensemble des racines devrait permettre d'éradiquer l'espèce sur le site.



Figure 186 : Massif de Sainfoin d'Espagne dans la parcelle de jardin partagé (contours oranges) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

VÉGÉTATIONS

Aucune végétation remarquable n'a été signalée sur le site.

ORIENTATIONS DE GESTION

Gestion des végétations prairiales

Même si aucune végétation remarquable n'a été observée sur le site, la parcelle présente un potentiel pour le développement de végétation prairiale. Pour favoriser de telles végétations, une gestion par fauche exportatrice, un peu plus soutenue les premières années (deux fauches par an) permettrait d'épuiser l'excès de nutriment et de supprimer les espèces de friches (*Artemisia vulgaris*, *Cirsium arvense*, *C. vulgaris*, *Clematis vitiflora*, *Crepis capillaris*, *Daucus carota*, *Jacobaea vulgaris*...). Un pâturage extensif pourrait aussi convenir et serait adapté dans le cas où la parcelle devrait continuer d'accueillir des arbres fruitiers. Ce pâturage devrait cependant être conduit avant la montée en fleurs du Sainfoin d'Espagne qui devient toxique pour le bétail dès le début de la floraison,

Gestion des végétations humides

Au fond de la parcelle, le long de sa limite sud, a été observée une frange de végétation accueillant des espèces hygrophiles typiques des bords de mares (*Carex sp.*, *Lycopus europaeus*, *Lythrum salicaria*, *Symphytum officinalis*...). Ces espèces sont situées aux abords d'une dépression assez profonde qui pourrait correspondre à une ancienne mare qui se serait comblée. Un aménagement de cette dépression en mare pourrait être envisagé moyennant un reprofilage des berges, actuellement très abruptes, et un curage. Cette mare pourrait dans le même temps servir de réserve d'eau pour les potentielles cultures du reste de la parcelle.



Figure 187 : Dépression accueillant des espèces de zones humides sur la parcelle de jardin partagé d'Itteville © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Parmi les espèces exotiques envahissantes observées sur le site seule le **Sainfoin d'Espagne** nécessite des actions de gestion.

Cette légumineuse, capable de fixer l'azote atmosphérique, présente une forte production de biomasse qui la rend très compétitive. Elle entraîne une baisse de la diversité spécifique par disparition locale des autres espèces. Sa tendance à fixer l'azote provoque un enrichissement des sols enfin, c'est une plante qui devient toxique pour le bétail dès le début de



Figure 188 : Station de Sainfoin d'Espagne dans la parcelle de jardin partagé à Itteville
© A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

la floraison et dont la toxicité est d'autant plus importante que la plante est sèche. De plus, cette espèce a la capacité de produire une banque de graine capable de se maintenir jusqu'à 2 ans avant de germer, il faut donc privilégier la suppression des plants avant floraison (Oldham, 2008). La gestion est possible par pâturage (avant floraison), par fauche intensive d'au moins deux passes par an, avant et pendant la floraison avec destruction des résidus de fauche (Saint-Val, 2015) ou encore, par arrachage manuel systématique. Sur des populations étendues, des suivis d'une campagne d'éradication par arrachage manuel systématique du Sainfoin d'Espagne, menés sur la parc départemental de la Haute-Île à Neuilly-sur-Marne (93), ont montré des résultats encourageants avec une nette réduction des peuplements au bout de la troisième année de gestion (Courric, 2021). Sur le jardin partagé d'Itteville, la population est encore de petite taille (Figure 188) et pourrait être maîtrisée si la gestion est rapidement mise en place. Il est possible de lutter par l'arrachage manuel et systématique des plants en veillant à bien extraire toute la plante et ses racines. Pour une gestion mécanique il faudra prévoir une fauche intensive d'au moins deux passes par an, avant et pendant la floraison avec destruction des résidus de fauche (Saint-Val, 2015).

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés dans la parcelle sont :

- **1 espèce d'intérêt** observée en 2022 ;
- **2 espèces exotiques envahissantes.**

Cette petite parcelle n'ayant pas été gérée de manière régulière ces dernières années, elle tend à s'eutrophiser et ses végétations s'apparentent de plus en plus à de la friche.

Les enjeux majeurs sont :

- la **mise d'une gestion en vue de favoriser une meilleure expression des végétations potentielles du site** (végétations prairiales, pour la majorité du site, et de zone humide pour la frange située au nord) ;
- la **lutte contre le Sainfoin d'Espagne.**

Compte tenu de l'absence d'espèce remarquable dans la parcelle, aucune carte n'a été produite. Même si l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*) a été observé en 1999 en bordure de site, la station n'a pas été cartographiée puisqu'il s'agit d'une observation très ancienne et que les milieux ont trop évolués depuis pour que l'espèce soit encore présente.



Parcelle de jardin partagé à Saulx-les-Chartreux (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

10. JARDIN PARTAGÉ DE SAULX-LES-CHARTREUX

Située dans la petite région naturelle du Hurepoix, la parcelle de jardin partagé de Saulx-les-Chartreux est une propriété départementale de 880 mètres carré qui accueillait historiquement du maraîchage et des arbres fruitiers avant d'être transformée en jardin au XX^{ème} siècle. Elle est actuellement occupée par des cultures essentiellement potagères. Des végétations spontanées se développent sur les marges et au fond de la parcelle. Elle est incluse dans le périmètre de l'Espace naturel sensible de la Plaine de Saulx. En termes géologiques cette parcelle est située sur des sables de Fontainebleau et des grès qui favorisent des sols bien drainés et plutôt acides. Les photographies aériennes du site montrent une parcelle aux végétations beaucoup plus rases et écorchées dans les années cinquante (Figure 184). Les cartes en vignettes illustrent l'évolution des alentours de site au cours des dernières décennies avec une avancée notable des boisements dans le fond de vallée et une disparition de nombreuses parcelles agricoles, en particulier au sud de la commune qui s'est étendue avec de nouvelles habitations.

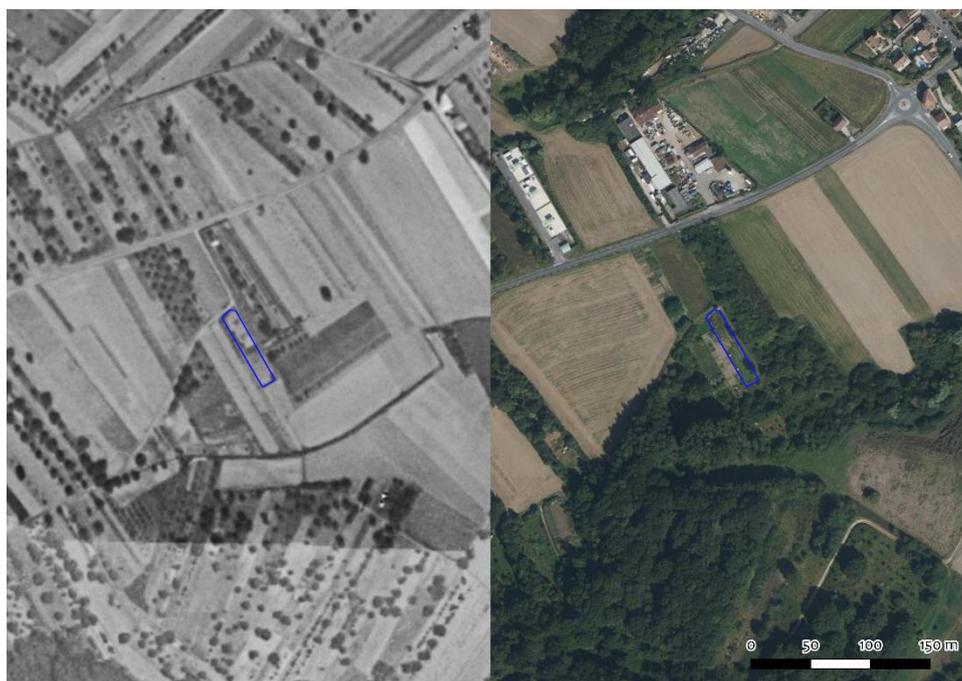


Figure 189 : Photographies aériennes du jardin partagé à Saulx-les-Chartreux dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

La prise en compte des données disponibles dans les bases de données du CBNBP et les inventaires floristiques réalisés les 15 Juin et 30 Août ont permis de relever la présence de 77 espèces ; cependant, aucune d'entre elles n'est patrimoniale et seule une **espèce est d'intérêt** :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Vesce à petites fleurs (<i>Ervum gracile</i>)	RRR	DD	2022	Espèce mésoxérophile, calcicole, des sols oligotrophes présente en pelouses sableuses, ourlets pionniers, jachères, friches ouvertes... Observée au nord-est du site, le long de la clôture, dans une frange de végétation spontanée.

Enfin, 2 espèces exotiques envahissantes ont été signalées :

- l'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée et sur liste d'alerte** observée en 2022 le long de la bordure est du site et ayant probablement été plantée ;
- la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** observée en 2022 le long des clôtures et à l'extrême sud de la parcelle, dans une zone accueillant des fourrés et ourlets nitrophiles frais.

VÉGÉTATIONS

Aucune végétation remarquable n'a été signalée sur le site.

ORIENTATIONS DE GESTION

Gestion des végétations spontanées

Cette parcelle étant dédiée à des activités de maraîchage, elle n'accueille que peu de végétations spontanées. C'est essentiellement sur les marges, le long des clôtures et au fond de la parcelle, en limite sud, qu'ont été observées des espèces et végétations spontanées. Les usages du site sont peu compatibles avec la gestion de ces végétations. On peut cependant les laisser se développer en limitant les épisodes de fauche sur les marges à une fauche annuelle exportatrice en fin de saison. Pour la frange d'ourlets frais située au fond de la parcelle, on peut limiter l'eutrophisation en évitant les dépôts de matières organiques qui ont été constatés (Figure 190).



Figure 190 : Zone de dépôts de matière organique au fond de la parcelle de jardin partagé De Saulx-les-Chartreux ©
A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Deux espèces exotiques envahissantes ont été signalées sur le site parmi lesquelles L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) en particulier pose problème. En effet, cette graminée possède une très grande capacité de dispersion avec 10 000 fruits par inflorescence qui sont transportés par le vent sur plusieurs kilomètres. C'est également une espèce très compétitive qui colonise rapidement les milieux ouverts, génère une forte production de biomasse favorisant l'eutrophisation du milieu, et dont l'appareil souterrain largement développé va capter une grande partie des ressources du sol au détriment des autres plantes (Levy *et al.*, 2015).

Dans le cas présent, la lutte contre cette espèce consisterait à retirer le plant présent sur le site, les plus gros individus devant parfois être retirés à l'aide d'un tracto-pelle. En attendant le retrait du plant il est aussi possible de limiter la dispersion de l'espèce en coupant les inflorescences avant la fructification. Enfin la simple coupe est déconseillée car elle n'empêche pas la nouvelle production de feuilles et d'inflorescences.



Figure 191 : Plant d'herbe de la Pampa (contour orange) dans la parcelle de jardin partagé de Saulx-les-Chartreux © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés dans la parcelle sont :

- **1 espèce d'intérêt** observée en 2022 ;
- **2 espèces exotiques envahissantes.**

En termes de gestion, les enjeux majeurs sont :

- la **lutte contre l'Herbe de la Pampa** ;
- la **préservation et la diversification végétale des marges de végétations spontanées** par le biais des mesures de gestion proposées.

La carte ci-dessous signale les enjeux floristiques du site.



Localisation de la flore d'intérêt du jardin partagé à Saulx-les-Chartreux



Légende

Espèce d'intérêt

◆ Observation = 2022

▭ Périmètre du site

▭ Limites communales

▭ Limites départementales



Source : ©Géoportail, 2018 ; Réalisation CBNBP/MNHN, 2022



Platière gréseuse dans la forêt des Grands-Avaux à Champcueil (91) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

11. PLATIÈRE DES GRANDS AVAUX

Située dans la petite région naturelle du Gâtinais, la Platière des Grands-Avaux est une propriété départementale de 11,4 hectares localisée sur la commune de Champcueil, au sud-est de l'Essonne. Elle est classée Zone spéciale de Conservation (ZSC) et son périmètre croise celui de la ZNIEFF de type I « Boisement sur Grès à Beauvais ». Ce site est également inclus dans le périmètre du Parc naturel du Gâtinais et dans la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau. Situé sur le rebord du plateau calcaire de Beauce, ce site présente la particularité d'accueillir à la fois des végétations calcicoles du fait de la présence des calcaires charriés par érosion et ruissellement et des végétations acidiclinales à acidiphiles du fait de l'affleurement de banc de grès sous forme de platière. De fortes variations d'épaisseur de substrat et d'hygrométrie s'observent aussi selon la situation sur la platière qui peut aussi bien accueillir des végétations hygrophiles voire aquatiques dans les mares de platières, que des végétations xérophiles dans des zones de sols squelettiques. Ce site fait l'objet d'une gestion régulière (gestion des boisements, fauche exportatrice, réouverture et gestion de la fougère aigle sur la platière). D'après les photographies aériennes du site (Figure 192), on peut voir que les boisements déjà présents dans les années cinquante se sont fortement densifiés et étendus au cours des dernières décennies. Ils ont notamment réduit la surface des zones très écorchées, résultat de l'exploitation des grès sur le site et qui accueillent généralement de nombreuses espèces xérophiles, acidiphiles ou calcicoles selon les cas, souvent à forte valeur patrimoniale.

Enfin, au-delà des contours du site, on note une disparition de nombreuses parcelles agricoles au profit de zones urbaines ou de boisements.

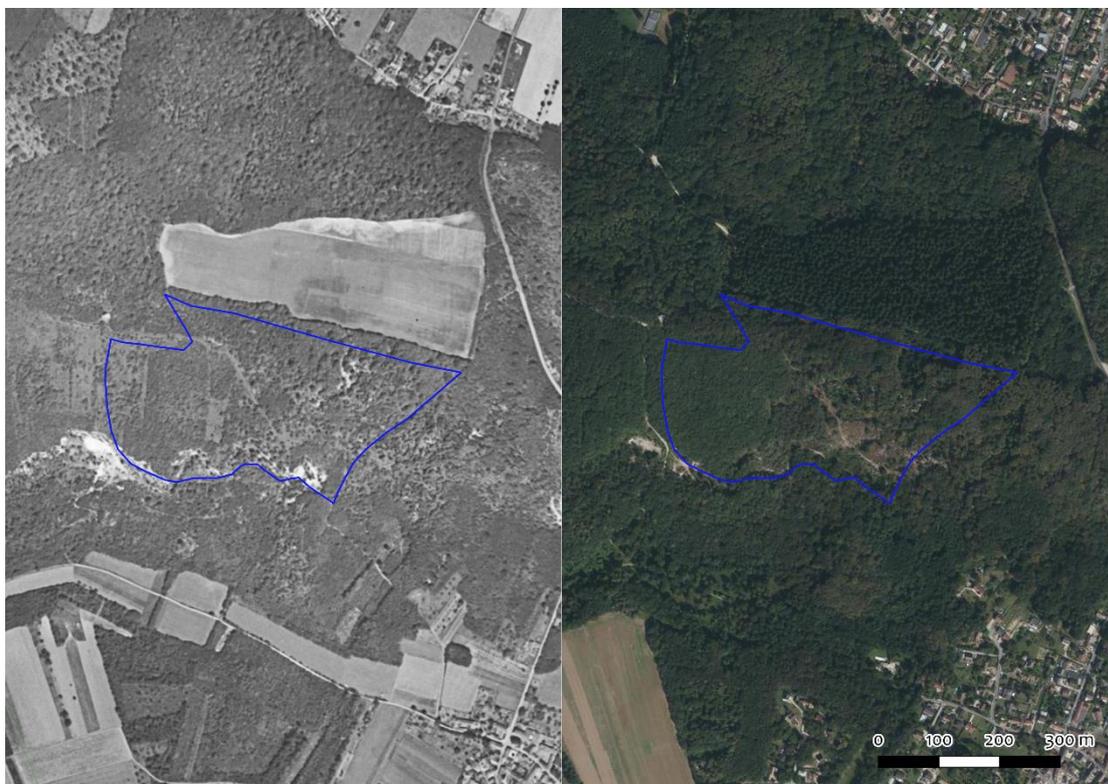


Figure 192 : Photographies aériennes de la Platière des Grands-Avaux dans les années cinquante (à gauche) et en 2018 (à droite). Les limites du site sont matérialisées par la ligne bleue. Source : IGN

FLORE

La prise en compte des données disponibles dans les bases de données du CBNBP et les inventaires floristiques réalisés les 26 Avril, 11 et 17 Mai et 7 Juillet 2022 ont permis de relever la présence de 383 espèces dont 25 espèces patrimoniales :

- l'**Alisier de Fontainebleau** (*Sorbus latifolia*) : protégée nationale, rare, quasi menacée (NT) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Crassule de Vaillant** (*Crassula vaillantii*) : protégée régionale, extrêmement rare, en danger critique d'extinction (CR) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Campanule à feuilles de pêcher** (*Campanula persicifolia*) : espèce très rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Catapode des graviers** (*Micropyrum tenellum*) : protégée régionale, extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Cuscute à petites fleurs** (*Cuscuta epithimum*) : rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Digitale jaune** (*Digitalis lutea*) : espèce extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;

- le **Gaillet de Paris** (*Galium parisiense*) : Rare, vulnérable (VU) et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Immortelle des champs** (*Filago arvensis*) : espèce extrêmement rare et en danger critique d'extinction (CR) en Île-de-France ;
- la **Laïche appauvrie** (*Carex depauperata*) : protégée régionale, extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Menthe pouillot** (*Mentha pulegium*) : espèce très rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Moenchie commune** (*Moenchia erecta*) : espèce extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Montie à graine cartilagineuse** (*Montia arvensis*) : très rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Orchis singe** (*Orchis simia*) : rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Orpin à six angles** (*Sedum sexangulare*) : protégée régionale, extrêmement rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- l'**Orpin à cinq étamines** (*Sedum pentandrum*) : protégée régionale, extrêmement rare, en danger d'extinction (EN) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Petite renouée** (*Persicaria minor*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Porcelle glabre** (*Hypochaeris glabra*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Renoncule des marais** (*Ranunculus paludosus*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Spargoute printanière** (*Spergula morisonii*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Trèfle à petites fleurs** (*Trifolium micranthum*) : espèce extrêmement rare et en danger critique d'extinction (CR) en Île-de-France ;
- le **Trèfle aggloméré** (*Trifolium glomeratum*) : protégée régionale, espèce extrêmement rare et en danger critique d'extinction (CR) en Île-de-France ;
- le **Trèfle rude** (*Trifolium scabrum*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- le **Trèfle strié** (*Trifolium striatum*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Vesce printanière** (*Vicia lathyroides*) : très rare, vulnérable (VU) et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ;
- la **Vulpie des dunes** (*Vulpia membranacea*) : très rare et vulnérable (VU).

Enfin, ces inventaires ont aussi permis de relever la présence de 35 espèces d'intérêt :

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Alchémille oubliée (<i>Aphanes australis</i>)	R	LC	2022	Espèce héliophile et thermophile des substrats sableux, acides et oligotrophes : sols nus sableux, pelouses silicoles sableuses, carrières de grès et sable, platières. Revue en 2022 dans les zones de pelouses sableuses sur la platière.
Anémone pulsatile (<i>Anemone pulsatilla</i>)	R	LC	2012	Espèce mésoxérophile des pelouses basiphiles et ourlets associés, pelouses sablo-caillouteuses, neutroclines, vides de landes sèches et chênaies pubescentes. Observée sur le Sentier de découverte au sud du site.
Aristolochie clématite (<i>Aristolochia clematidis</i>)	R	LC	2013	Espèce des sols plutôt frais neutrocalcicoles, riches en nutriments à nitrophiles (ourlets de rivières, autre fois abondante dans les vignes). Observée sur la platière.
Armérie des sables (<i>Armeria arenaria</i>)	R	LC	2012	Espèce xérophile psammophile à saxicline sur des substrats presque neutres : pelouses sablo-calcicoles, pelouses sableuses sur dalles gréseuses ou sur alluvions sèches. Observée sur la platière.
Brunelle laciniée (<i>Prunella laciniata</i>)	R	NT	2012	Espèce de pelouses calcaires en stations chaudes plus ou moins sèches, sur sol sablocaillouteux. Observée dans une clairière au sein du boisement à l'ouest de la platière
Bugle jaune (<i>Ajuga chamaepitys</i>)	R	LC	2012	Espèce des substrats caillouteux, souvent psammophile ou gravicole : commensale des moissons basiphiles, pelouses xérophiles ouvertes surtout basiphiles, friches. Observée le long du sentier de découverte au sud du site.
Calament des bois (<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>sylvatica</i>)	R	LC	2012	Espèce de demi-ombre, mésoxérophile, neutrocline des substrats modérément enrichis : ourlets de chênaies mésotrophes, chênaies pubescentes et de pente... Observée au nord du site le long du GR11
Céraiste à pétales courts (<i>Cerastium brachypetalum</i>)	R	LC	2012	Espèce pionnière xérophile psammophile neutrocalcicole : pelouses sablo-calcaires, friches sur alluvions, talus secs, parfois sur les ballasts. Signalée sur la platière et le long des chemins.
Corynéphore blanchâtre (<i>Corynephorus canescens</i>)	R	LC	2022	Espèce psammophile acidiphile xérophile : pelouses sableuses mobiles, vides de landes, pelouses sur alluvions décalcifiées et perturbées. Observée au sud du site, au pied du front de taille et le long du sentier de découverte.
Cotonnière naine (<i>Logfia minima</i>)	R	LC	2022	Espèce pionnière des substrats sableux, argileux ou gréseux, acidiphile, mésoxérophile : pelouses psammophiles, alluvions sèches décalcifiées, vides des landes, pelouses à Corynéphores, pelouses de platières. Observée çà et là sur la platière notamment en 2022 dans les zones de pelouses sableuses sur la platière
Crassule mousse (<i>Crassula tillaea</i>)	RR	NT	2022	Espèce pionnière acidiphile des sables frais et tassés mais régulièrement remaniés, riches en annuelles : chemins forestiers, landes, platières, mouillères. Observée sur la platière dans les pelouses pionnières.
Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i>)	RR		2019	Espèce des prairies et ourlets oligo à mésotrophiles Observée sur la platière en 2019

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Fléole de Boehmer (<i>Phleum phleoides</i>)	R	LC	2022	Espèce neutrocline xérothermophile : pelouses, clairières sur sols calcaires et sablo-calcaires, pelouses sur dalles gréseuses. Observée sur les pelouses de long du Sentier de randonnée face au front de taille, au sud de la platière.
Fraisier vert (<i>Fragaria viridis</i>)	RR	LC	2012	Espèce des stations sèches et chaudes sur sol riche en bases : pelouses, ourlets calcicoles, fruticées thermophiles, chênaies pubescentes. Observée dans une clairière au sein du boisement à l'ouest de la platière
Géranium luisant (<i>Geranium lucidum</i>)	R	LC	2022	Espèce des stations chaudes et semi-ombragées, neutrobasiophile, des substrats sableux ou caillouteux légèrement enrichis. Observée dans les ourlets en bordure de chemin sur la platière.
Germandrée botryde (<i>Teucrium botrys</i>)	R	LC	2012	Espèce calcicole mésoxérophile saxicline : moissons et jachères caillouteuses, friches pionnières sur alluvions sèches, pelouses sablo-calcaires, ballastières. Dispersée sur la platière et le long du GR11.
Globulaire commune (<i>Globularia bisnagarica</i>)	R	LC	1995	Espèce thermoxérophile calcicole saxicline : pelouses xérophiles basiphiles. Signalée selon un polygone plus large que le site.
Gnavelle annuelle (<i>Scleranthus annuus</i>)	R	NT	2022	Espèce oligomésotrophe et acidiphile des sols sableux : lacunes de pelouses sur sols squelettiques, vides de landes, jachères sablo-siliceuses, carrières de sables... Observée sur la platière dans les pelouses pionnières.
Hélianthème taché (<i>Tuberaria guttata</i>)	R	LC	2022	Espèce xérothermophile pionnière acidiphile psammophile : pelouses sablo-siliceuses, pelouses des lithosols gréseux, pelouses sur alluvions décalcifiées. Observée sur les pelouses de long du Sentier de randonnée face au front de taille, au sud de la platière.
Ibérisme amer (<i>Iberis amara</i>)	R	NT	1995	Espèce calcicole mésoxérophile saxicline : pelouses calcicoles ouvertes, moissons et jachères caillouteuses, talus crayeux, carrières. Observée sur la platière dans les pelouses pionnières.
Jasione des montagnes (<i>Jasione montana</i>)	RR	LC	2022	Espèce des stations chaudes et sèches, des sols acides sableux, caillouteux ou rocheux et pauvres en nutriments : pelouses, sablo-siliceuses, pelouses des lithosols gréseux, vides des landes sèches, ballast des friches ferroviaires. Observée sur les pelouses de long du Sentier de randonnée face au front de taille, au sud de la platière.
Koélerie grêle (<i>Koeleria macrantha</i>)	R	LC	2010	Espèce neutrocline mésoxérophile sur substrats à dominante sableuse : pelouses sablo-siliceuses et sablo-calcaires sèches, pelouses sur substrats mélangés, pelouses sur alluvions plus ou moins décalcifiées, pelouses des lithosols gréseux. Signalée sur la platière.
Mélicite à feuilles de mélisse (<i>Melittis melissophyllum</i>)	R	LC	2022	Espèce de demi-ombre, thermophile, des lisières neutrocalcicoles à acidoclines sur substrat drainant : chênaies pubescentes, chênaies-frênaies, hêtraies-chênaies et chênaies oligotrophiques de pente. Observée dans les ourlets semi-ombragés le long du GR11.
Mibora naine (<i>Mibora minima</i>)	R	LC	1995	Espèce psammophile xérothermophile : pelouses sablo-siliceuses et pelouses sur alluvions décalcifiées. Signalée selon un polygone plus large que le site.

Espèce	Rareté	Liste Rouge	Dernière observation	Écologie et localisation
Myosotis raide (<i>Myosotis stricta</i>)	RR	DD	2009	Espèce acidophile des substrats sableux pauvres en nutriments jachères, pelouses sablo-siliceuses ou silico-calcaires, pelouses sur dalle gréseuse et ballast de voie ferrée. Signalée sur la platière.
Ornithope délicat (<i>Ornithopus perpusillus</i>)	R	LC	2022	Espèce pionnière des substrats siliceux riches en annuelles, oligotrophe et légèrement thermophile : pelouses sableuses écorchées au sein de landes, chemins sablonneux piétinés, platières et jachères. Observée dans les pelouses sablonneuses sur la platière et au pied du front de taille au sud de la platière.
Orobanche du thym (<i>Orobanche alba</i>)	RR	NT	1995	Espèce parasite de <i>Thymus praecox</i> et <i>Clinopodium vulgare</i> : pelouses calcicoles et sablo-calcaires sèches et ourlets associés. Signalée selon un polygone plus large que le site.
Polystich à frondes soyeuses (<i>Polystichum setiferum</i>)	AR	LC	1999	Espèce sciaphile, méophile, des sols neutroclines frais à texture grossière en mésoclimat frais et humide : boisement de microravins ou de vallons encaissés. Signalée selon un polygone plus large que le site.
Rosier à petites fleurs (<i>Rosa micrantha</i>)	R	LC	2012	Espèce xérophile calcicole des substrats caillouteux : chênaies pubescentes, fruticées thermophiles, pelouses piquetées. Signalée au sud-est de la platière.
Rosier des haies (<i>Rosa agrestis</i>)	R	LC	2010	Espèce neutro-calcicole, thermophile, saxicline : lisières et éclaircies de chênaies pubescentes, fruticées thermo-calcaires, pelouses calcicoles piquetées. Signalée sur la platière.
Rosier rubiginoux (<i>Rosa rubiginosa</i>)	R	DD	2012	Espèce mésoxérophile ubiquiste des sols plus ou moins enrichis : fruticées, haies, pelouses piquetées, landes densifiées, chênaies pubescentes. Signalée le long du sentier de découverte.
Silène penché (<i>Silene nutans</i>)	R	LC	2022	Espèce de demi-ombre sur sols sableux, en conditions assez sèches et chaudes : pelouses psammophiles, pelouses sur dalles gréseuse, ourlets oligotrophiques, pré-bois des chênaies pubescentes. Observée en bordure des sentiers et sur la platière.
Téedalie à tige nue (<i>Teesdalia nudicaulis</i>)	R	LC	2019	Espèce héliophile et xérophile des sables acides ouverts riches en annuelles : pelouses sèches silicoles au sein de clairières et trouées forestières, carrières et platières. Observée sur des pelouses rases en rebords de front de taille.
Thésium couché (<i>Thesium humifusum</i>)	R	LC	2012	Espèce xérophile calcicole des substrats superficiels : pelouses sablo-calcaires, pelouses sèches, affleurements rocheux, talus arasés, carrières. Signalée le long du sentier de découverte sur les rebords de front de taille.
Thym faux pouliot (<i>Thymus pulegioides</i>)	R	LC	2009	Espèce xérophile, acidophile des substrats superficiels : pelouses gréseuses, pelouses sablo-siliceuses, talus écorchés...Signalée sur la platière et le long du GR11.

Enfin, 3 espèces exotiques envahissantes ont été signalées :

- **l'Arbre à papillons** (*Buddleja davidii*), **espèce potentielle implantée** observée pour la dernière fois en 1995 ;

- le **Raisin d'Amérique** (*Phytolacca americana*), **espèce exotique envahissante potentielle implantée** observée pour la dernière fois en 1997 ;
- le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), **espèce exotique envahissante avérée implantée** revue en 2022 et largement dispersée sur le site ;

FICHES ESPÈCES PATRIMONIALES

Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*)

Dernière observation : 2022



Figure 193 : Alisier de Fontainebleau © J. WEGNEZ – CBN du Bassin parisien

Description

Plante ligneuse, de 3 à 15 mètres de haut, caducifoliée, à écorce grise, lisse, devenant brunâtre et rugueuse avec l'âge. **Feuilles** alternes, pétiolées, largement elliptiques à pubescence vert-grisâtre plus nette à la face inférieure. **Limbe** presque tronqué à la base, à bords découpés en lobes aigus, dentés, de taille décroissante vers le sommet et séparés par des sinus très ouverts et peu profonds. **Inflorescence** en corymbe de petites **fleurs** pentamères, blanches longuement pédonculées. **Sépales** petits et étroits. **Pétales** blancs, entiers, velus à leur base. **Androcée** à nombreuses étamines. **Ovaire** infère, biloculaire, à 2 carpelles soudés et 2 styles. **Fruit** peu charnu, subglobuleux, de 1 à 1,5 cm de diamètre, brun-jaunâtre ou brun-rougeâtre, farineux ou verruqueux, presque blet à maturité.

Floraison de Mai à Juin

Écologie, menaces et répartition

Espèce post-pionnière, héliophile et xérophile, des sols neutres ou légèrement acides, sur des sols sablocaillouteux podzolisés ou sur mull carbonaté ou mésotrophe : lisières et clairières de chênaies pubescentes et chênaies pinèdes.

Cette espèce, fréquente dans le Gâtinais et le massif de Fontainebleau compte un petit secteur de présence en forêt de Sourdun. En dehors de ces zones, elle reste très ponctuelle dans la région (Figure 194). On ne recense pas de menace particulière contre cette espèce si ce n'est la fermeture des milieux lorsque les arbres sont encore jeunes.

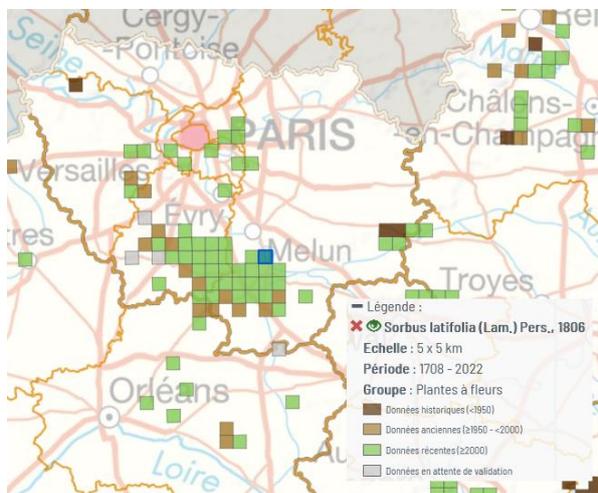


Figure 194 : Répartition de l'Alisier de Fontainebleau en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Quelques individus en mélange avec l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*) ont été observés en 2022 dans le boisement au sud-ouest du site, à proximité du sentier de découverte.

La Campanule à feuilles de pêcher (*Campanula persicifolia*)

Dernière observation : 2012



Description

Plante vivace dressée, de 40 à 80 cm de haut, peu ramifiée et presque glabre. **Feuilles inférieures** oblancéolées et dentées. **Feuilles caulinaires** espacées et linéaires. **Inflorescence** en grappe de 1-10 fleurs (souvent 3-6) portées par des **pédicelles** allongés. **Corolle** campanulée de plus de 2,5 cm de long, bleu pâle, à tube large et évasé. **Fruit = capsule** dressée s'ouvrant vers son sommet.

Floraison de Mai à Juillet

Figure 195 : La Campanule à feuilles de pêcher ©
S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce de demi-ombre, thermophile et mésoxérophile, neutrocalcicole : ourlets et clairières des chênaies pubescentes souvent accompagnée de *Filipendula vulgaris*, *Geranium sanguineum*, *Silene nutans*...

Cette espèce est en régression dans la région du fait de la dégradation des ourlets (eutrophisation, labour des ourlets externes, fermeture des boisements).

En Île-de-France, elle est présente dans le Gâtinais, le massif de Fontainebleau, les coteaux du Loing et le bocage gâtinais. Elle compte aussi quelques stations en basse vallée de la Seine (Figure 196).

Station

Signalée plusieurs fois sur la platière et les chemins alentours, l'espèce n'a pas été revue depuis et aucune donnée concernant la taille ou l'état des populations observées n'a été récoltée.

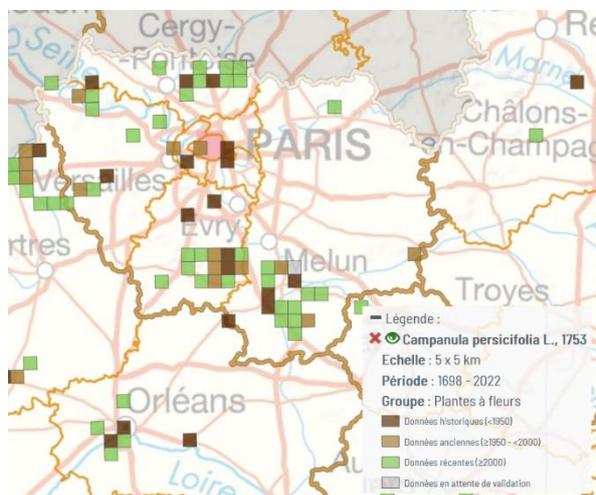


Figure 196 : Répartition de la Campanule à feuilles de pêcher en
Île-de-France (Lobelia)

Le Catapode des graviers (*Micropyrum tenellum*)

Dernière observation : 1997



Description

Graminée cespiteuse, glabre et dressée, de 10 à 40 cm de haut. Feuilles à **ligule** membraneuse d'environ 0,5 mm de long. **Inflorescence** en grappe spiciforme distique très raide. **Epillets** isolés à chaque nœud, de 5 à 10 mm de long. **Glumes** presque égales et nettement dépassés par les trois fleurons. **Lemme** avec ou sans arête mais droite et presque terminale lorsqu'elle est présente.

Floraison de Juillet à Septembre

Figure 197 : Le Catapode des graviers © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière acidiphile, généralement présente sur dalles rocheuses, plus rarement sur sables, en conditions très sèches : replat de chaos gréseux, pelouses sur dalles gréseuses ou poudingues, vides des landes sèches...

Cette espèce, très rare depuis toujours dans la région, est en régression du fait de l'eutrophisation des dalles. Elle persiste dans le Gâtinais, le sud du massif de Fontainebleau et la vallée du Loing (Figure 198).

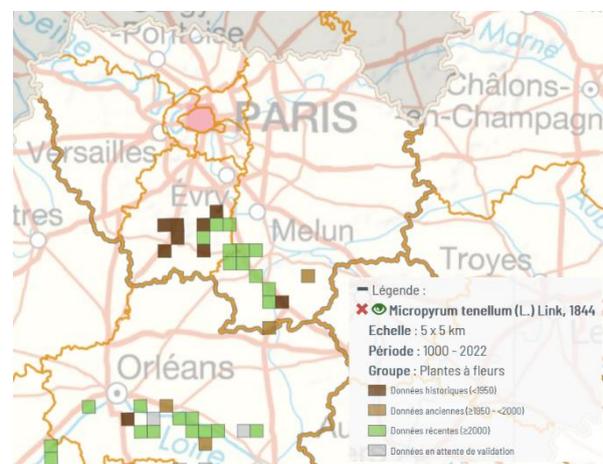


Figure 198 : Répartition du Catapode des graviers en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

L'espèce a été signalée en 1997 selon un très large polygone sans avoir été revue depuis. Aucune donnée sur la taille ou l'état de la population n'a été récoltée lors de cette observation.

La Crassule de Vaillant (*Crassula vaillantii*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante annuelle, de 2 à 6 cm de haut, à tiges dressées ou ascendantes, radicales aux nœuds. **Feuilles** opposées, soudées par leur base, charnues, presque planes, étroites et obtuses, souvent rougeâtres. **Fleurs** tétramères, rosées, groupées en cymes irrégulières, à **pédicelle** plus long que les feuilles. **Sépales** ovales munis d'une petite pointe à leur sommet, **pétales** plus étroits. **Etamines et carpelles** par 4, ces derniers présentant des écailles nectarifères bien développées. **Fruit = 4 follicules soudés**.

Floraison de Juin à Août

Figure 199 : La Crassule de Vaillant © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce à éclipse, hygrophile, acidiphile, des sols sablonneux humides pauvres en nutriments : mares temporaires sur dalles gréseuses à sol sablo-humifère de faible épaisseur.

Elle est extrêmement sensible à l'eutrophisation et aux apports de calcaires. Le colmatage et la fermeture des mares de platières sont les principales causes de sa régression.

En Île-de-France, elle est encore présente dans le Gâtinais et les massifs de Fontainebleau et de Nanteau mais a disparu du massif de Rambouillet (Figure 200).

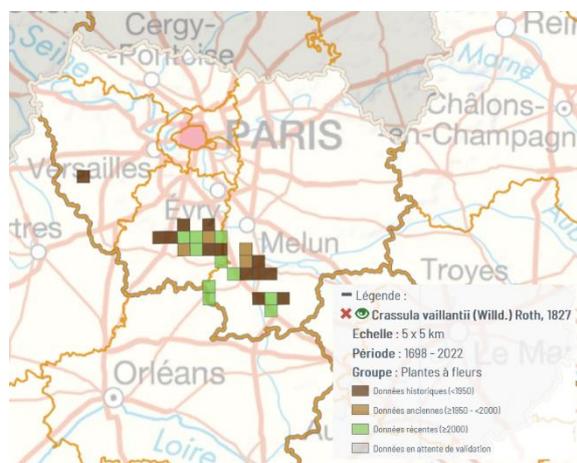


Figure 200 : Répartition de la Crassule de Vaillant en Île-de-France (Lobelia)

Station

Revue en 2022, l'espèce est présente sur la platière, dans des dépressions de faibles profondeurs où s'accumulent de faibles épaisseurs de substrat sablonneux. La station est fortement menacée par le surpiétinement puisqu'elle se trouve précisément sur le sentier de randonnée qui traverse la platière. Cela accentue fortement l'érosion du substrat et il serait judicieux de protéger la station, au moins en période de développement, floraison et jusqu'à sa fructification.

La Cuscute à petites fleurs (*Cuscuta epithymum*)

Dernière observation : 1992



Description

Plante annuelle parasite, volubile, dépourvue de chlorophylle, de teinte rougeâtre, parfois jaunâtre. **Tiges** capillaires rameuses s'enroulant autour de la plante hôte, émettant des suçoirs s'y incrustant. **Feuilles** réduites à des écailles. **Fleurs** d'un blanc rosé, odorantes, sessiles, organisées en **glomérules** peu fournis de 5 à 10 mm de diamètre. **Calice** en cloche très ouverte, fendu jusqu'aux trois quarts, à 5 **sépales** triangulaires, à pointe aiguë au sommet, sans nervure, égalant le tube de la corolle. **Corolle** en cloche à 5 lobes aigus et étalés (glomérule à aspect hérissé), sans nervure, atteignant 5 mm de long. **Etamines** saillantes mais plus courtes que la corolle. **Styles** bien plus longs que l'ovaire. **Fruit** = Capsule globuleuse à 2 loges.

Figure 201 : La Cuscute à petites fleurs © Floraison de Juillet à Septembre
P. LAFON – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce héliophile et thermophile des sols relativement secs : pelouses sèches calcicoles, platières, landes. La Cuscute du Thym parasite de nombreux chaméphytes (*Thymus*, *Calluna*, *Erica*, *Cytisus*, *Genista*, *Ulex*, *Helianthemum*).

Considérée comme commune au siècle dernier, elle est aujourd'hui assez rare et s'observe principalement dans des habitats issus des activités agropastorales en fort déclin en Île-de-France. Elle est ainsi centrée sur le Gâtinais et le bocage gâtinais, atteignant la vallée de Chevreuse, la plaine de Bière et la vallée du Loing. Quelques mentions existent dans l'agglomération parisienne et le couloir séquanien, autour des boucles yvelinoises (Figure 202Figure 36). Les autres stations sont rares et très disséminées.

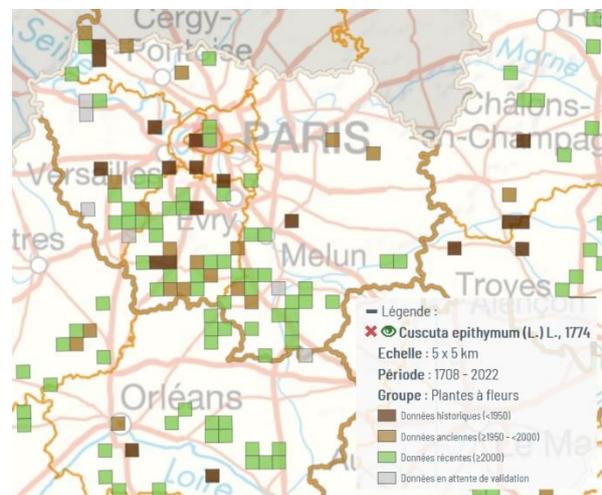


Figure 202 : Répartition de la Callitriche pédonculée en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée selon un polygone plus large que le site, il n'est pas possible de localiser précisément l'espèce qui n'a pas été revue depuis 1992.

La Digitale jaune (*Digitalis lutea*)

Dernière observation : 2010



Description

Plante vivace, dressée, de 50 à 80 cm de haut, à **tige** glabre et non ramifiée. **Feuilles** alternes à **limbe** lancéolé et denté, légèrement velu sur les marges et nervures. **Inflorescence** en grappe unilatérale munie de bractées foliacées. **Fleurs** pentamères à symétrie bilatérale et comptant 4 étamines. **Corolle** jaune clair, soudée en un long tube terminé par 5 lobes courts. **Fruit** = capsule ovoïde et glanduleuse.

Floraison de Juin à Juillet

Figure 203 : La Digitale jaune © J. CORDIER – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce mésophile calcicole : ourlets calcicoles et marnicoles, vides de fruticées calcicoles, végétation de recolonisation des anciennes carrières.

Cette espèce est en régression dans la région du fait de l'enfrichement des pelouses et milieux associés elle est localisée à quelques secteurs franciliens : basse vallée de la Seine, massif de Fontainebleau, coteau de Rougeau et environs de Provins (Figure 204).

Station

Signalée le long du chemin qui longe le front de taille nord de la platière, l'espèce n'a pas été revue depuis 2010. Lors de cette observation c'est une population de moins de 10 individus qui avait été observée au stade végétatif pour une surface n'excédant pas 10 mètres carrés.

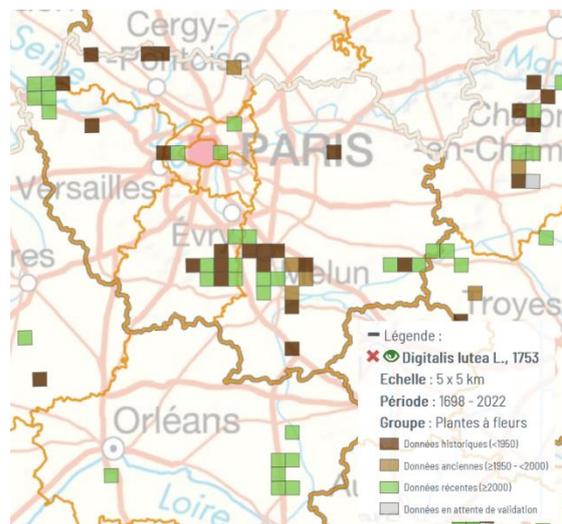


Figure 204 : Répartition de la Digitale jaune en Île-de-France (*Lobelia*)

Le Gaillet de Paris (*Galium parisiense*)

Dernière observation : 2000



Figure 205 : Le Gaillet de Paris © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien

Description

Plante herbacée annuelle, vernale, de 5 à 20 cm de haut. **Tige** grêle, filiforme, quadrangulaire et scabre sur les angles, munie de poils accrochants. **Feuilles** verticillées par 5 à 7, étroitement oblancéolées, à sommet aigu-mucroné, à marges munies d'aspérités toujours dirigées vers la pointe de la feuille. **Inflorescence** en panicule terminale souvent assez étroite portant deux rameaux à chaque nœud. **Fleurs** peu visibles, d'un blanc rougeâtre, de 0,5 à 1 mm de diamètre. **Fruits** = akènes très petits, glabres et finement tuberculeux.

Floraison de Mai à Août.

Écologie, menaces et répartition

Espèce acidiphile à neutrocline, des substrats sableux à rocheux en stations sèches et chaudes : tontures des pelouses sableuses sur dalles gréseuses, pelouses sablo-calcaires, alluvions sèches remaniées, cultures, terrains vagues et secs, ballast des voies ferrées...

Cette espèce est stable voire en expansion en Île-de-France du fait de sa capacité à s'adapter à des habitats anthropisés. Elle est largement répartie dans la région : environs de Nemours, le massif de Fontainebleau, bocage gâtinais, Gâtinais, boucles de la Seine, agglomération parisienne et vallée de la Bassée (Figure 206).

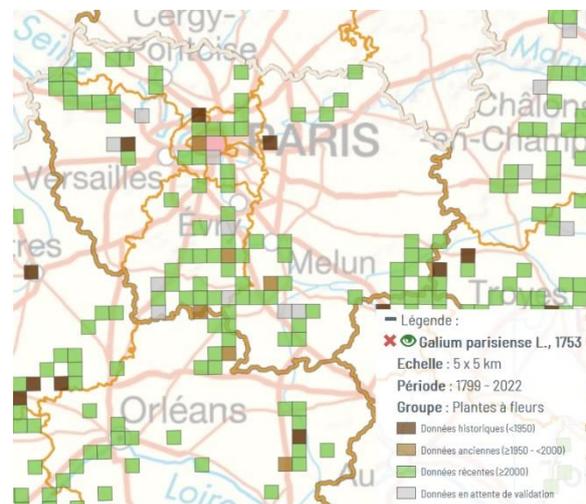


Figure 206 : Répartition du Gaillet de Paris en Île-de-France (*Labelia*)

Station

Elle a été signalée en 2000 sur la platière dans les zones de pelouses rases sans que la taille de la population n'ait été estimée.

L'Immortelle des champs (*Filago arvensis*)

Dernière observation : 1991



Description

Plante annuelle, dressée, de 15 à 30 cm de haut, plus ou moins ramifiée, couverte d'une pilosité blanchâtre-laineuse. **Feuilles** entières à **limbe** oblong. **Inflorescence** en glomérules terminaux et axillaires de 3 à 12 capitules portés par des rameaux très courts donnant un aspect spiciforme à l'inflorescence. **Bractées** de l'involucre portant chacune une fleur filiforme à leur aisselle sauf les 3 à 5 bractées les plus externes. Seulement 2 à 6 fleurs tubulées hermaphrodites au centre du capitule. **Fruits** = **akènes** de 1 mm maximum, ornés de petites verrues, seuls les internes portant une aigrette.

Floraison de Juillet à Octobre

Figure 207 : L'Immortelle des champs © R. DUPRE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce neutroacidiphile des moissons sableuses, friches et jachères ouvertes thermophiles et xérophiles sur sols argileux ou sablo-limoneux.

Les effectifs de cette espèce, signalée comme assez commune au XIX^{ème} siècle, se sont complètement effondrés du fait de l'agriculture intensive. Elle n'a plus été revue en Île-de-France depuis les années 2000 (Figure 208).

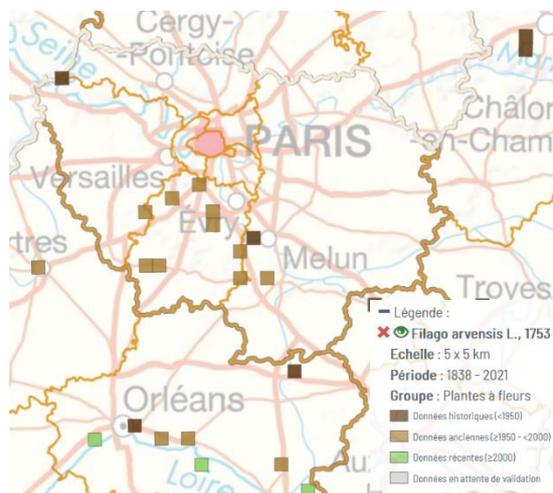


Figure 208 : Répartition de l'Immortelle des champs en Île-de-France (Lobelia)

Station

Signalée selon un polygone plus large que le site, il est impossible de situer précisément l'espèce pour laquelle aucune donnée de population n'est disponible.

La Laïche appauvrie (*Carex depauperata*)

Dernière observation : 1995



Figure 209 : Laïche appauvrie © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Description

Plante **cespiteuse**, dressée, de 30 à 70 cm de haut. **Feuilles** à limbe de 2-6 mm de large, vert franc. **Inflorescence** espacée, à bractées foliacées et engainantes, comprenant 2-5 épis femelles courts et dressés suivis d'un épi mâle. **Fleur femelle** par 2-8, très espacées, à 3 stigmates, donnant de gros **utricules** de 7-9 mm de long, jaunâtres et luisants, nettement nervés et terminés par un long bec effilé de 1,5 à 3,5 mm.

Floraison d'Avril à Juin

Écologie, menaces et répartition

Espèce de demi-ombre, mésoxérophile, des ourlets basiphiles ou des sous-bois herbacés clairs.

Cette espèce a disparu de presque toutes ses stations au nord du couloir séquanien et persiste essentiellement dans le massif de Fontainebleau. Elle est très ponctuelle ailleurs (Figure 210).

Station

Signalée selon un polygone plus large que le site, il est impossible de situer précisément l'espèce pour laquelle aucune donnée de population n'est disponible.

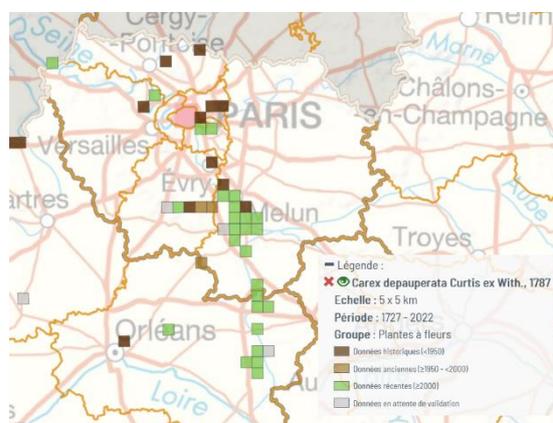


Figure 210 : Répartition de la Laïche appauvrie en Île-de-France (Lobelia)

La Menthe pouilot (*Mentha pulegium*)

Dernière observation : 2012



Description

Plante vivace stolonifère, ascendante, de 10 à 25 cm de haut, plus ou moins velue. **Feuille** à limbe faiblement denté, à odeur mentholée très forte. **Inflorescence** formée de 5 à 15 glomérules verticillés le long de la tige comptant de nombreuses **fleurs** lilas à **corolle** de 5-7 mm de long. **Bractées** inférieures semblables aux feuilles puis réduites et à peine plus longues que les glomérules. **Calice** à dent très inégales, à tube fermé par un anneau de poils. **Fruit** = **akène** alvéolé

Floraison de Juillet à Août

Figure 211 : Menthe pouilot © S. FILOCHE du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce neutroacidophile, mésotrophile, légèrement thermophile des bords d'étangs et de mares à assèchement estival.

Cette espèce reste bien disséminée dans la région même si ses effectifs ont eu tendance à s'amoindrir ces dernières décennies puisqu'elle était autrefois commune voire, très commune (Figure 212).

Station

Observée aux abords des mares de platières, un seul individu avait été comptabilisé en 2009. L'espèce a été revue en 2012 mais aucune donnée sur la taille de la population n'a été récoltée lors de cette observation. L'espèce n'a pas été revue depuis.

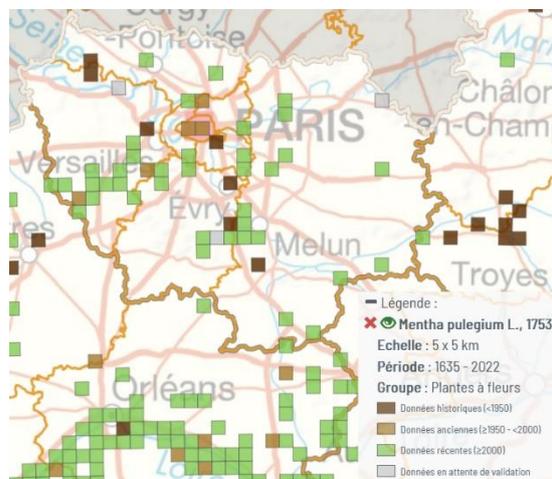


Figure 212 : Répartition de la Menthe pouilot en Île-de-France (Lobelia)

La Moenchie commune (*Moenchia erecta*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante annuelle vernale, dressée, de 5 à 12 cm de haut, glabre et glauque. **Tige** raide et simple, à **feuilles** peu nombreuses, dressées, lancéolées linaires, aigües. **Fleurs tétramères** portées par de longs pédoncules. **Sépales** lancéolés, aigus, scarieux aux bords et au sommet. **Pétales** entiers ou à peine émarginés, plus courts que les sépales. **Fruit = capsule** oblongue, droite, plus courte que le calice, munie de 8 dents.

Floraison d'Avril à Juin.

Figure 213 : La Moenchie commune © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière, psammophile, des pelouses acidiphiles sur sols pauvres en nutriments pouvant être temporairement humides : tonsure ou pelouses rases sablo-acidiphiles.

Cette espèce est en régression dans la région du fait de l'embroussaillage et de l'eutrophisation de ses habitats de prédilection. Elle a presque disparu du nord-ouest de la région et se maintient essentiellement dans le Gâtinais et le massif de Fontainebleau (Figure 214).

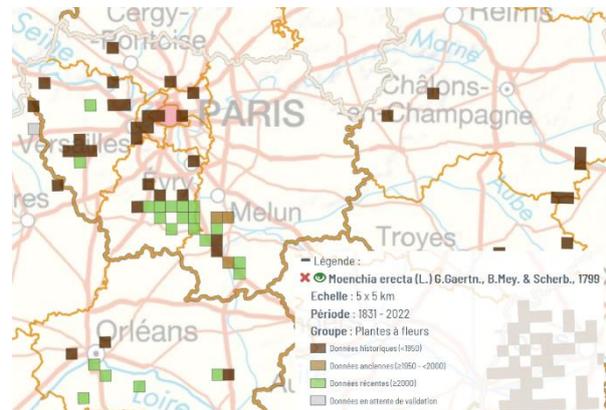


Figure 214 : Répartition de la Moenchie commune en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Revue en 2022 sur la platière, dans les pelouses pionnières de dalles gréseuses, la population de Moenchie commune semble stable même s'il n'a pas été possible d'estimer la taille des populations compte tenu de la taille très réduite de cette espèce. Le maintien de cette espèce dépend essentiellement de la préservation de ces habitats de pelouses sur dalles, menacés essentiellement par l'eutrophisation et le sur-piétinement lié aux passages fréquents sur la platière. En effet, le chemin de randonnée passe précisément sur les zones où sont présentes ces végétations. Ce piétinement, en plus d'accentuer l'érosion d'un substrat de faible épaisseur, favorise l'apparition d'espèces rudérales au dépend des cortèges spécifiques de ces végétations.

La Montie printanière (*Montia arvensis*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante étalée ascendante glabre sans rosette. **Feuilles** opposées et entières, vert-jaunâtre ; pétioles soudés 2 à 2 à leur base portant un limbe charnu lancéolé. **Inflorescences** en petites cymes et axillaires. **Fleurs** à 2 sépales et 5 pétales blancs soudés en tube à leur base et légèrement irréguliers. **Graines** noires, mates, couvertes de tubercules largement coniques.

Figure 215 : Montie printanière © J. CORDIER – CBN du Bassin parisien

Floraison en d'Avril à Mai

Écologie, menaces et répartition

Espèce psammophile, acidiphile des substrats à engorgement temporaire : pelouses sablosiliceuses à stagnation hivernale sur dalle de grès, tonsures des pelouses sur argiles décalcifiées, jachères argilo-sableuses, mouillères.

La Montie printanière est menacée par la densification des pelouses et l'abandon des moissons sableuses. Elle est présente en Île-de-France du Massif de Rambouillet jusqu'au bocage gâtinais (Figure 216).

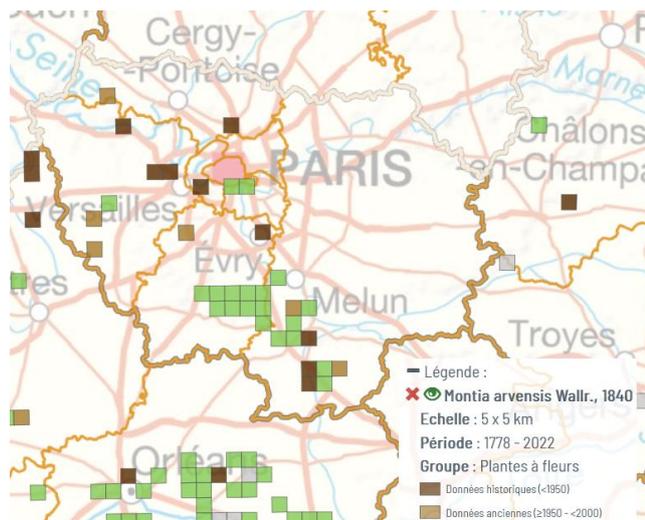


Figure 216 : Répartition de la Montie printanière en Île-de-France (Lobelia)

Station

Comme pour la Moenchie commune, la Montie printanière a été revue en 2022 sur la platière, dans les pelouses pionnières de dalles gréseuses et sa population n'a pas non plus été estimée même si l'espèce semble stable. Là aussi, son maintien est lié à la préservation des habitats de pelouses sur dalles sensibles à l'eutrophisation et le sur-piétinement. Les mesures favorables à ces espèces seront favorables à l'ensemble du cortège floristique de ces pelouses très rares et menacées dans la région.

L'Orchis singe (*Orchis simia*)

Dernière observation : 2022



Figure 217 : Forme Albinos de l'Orchis singe (et sa forme habituelle en vignette) © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Description

Plante vivace, de 20 à 40 cm de haut. **Tige** dressée à légèrement flexueuse. **Feuilles basales** dressées ou en rosette, vert pâle, luisantes, ovales à lancéolées, longues de 5 à 20 cm et larges de 1,5 à 4,5 cm. **Feuilles caulinaires** plus petites et engainantes. **Inflorescence** en épi de 2 à 10 cm, très dense, à fleurs en nombre variable. **Bractées** ovales à lancéolées, verdâtres ou blanc jaunâtre. **Sépales et pétales** ovales à lancéolés en casque allongé et pointu de 10 mm de long. **Sépales** blancs à rose lilas, à taches purpurines discrètes à la face interne. **Labelle** projeté vers l'avant ou le haut, 14 à 20 mm, à centre blanc, rose ou lilas pâle ponctué de papilles violet clair. **Lobe médian** à deux divisions étroites séparées par une dent, aussi larges que les lobes latéraux linéaires et recourbés vers le haut. **Éperon** blanchâtre égalant environ la moitié de l'ovaire, cylindrique, à sommet un peu épaissi, obtus et incurvé vers le bas.

Floraison d'Avril à Juin.

Écologie, menaces et répartition

Espèce héliophile ou de demi-ombre des substrats neutres ou calcaires, secs à arides : pelouses calcicoles sèches, ourlets associés, parfois boisements ouverts et thermophiles.

Cette espèce est essentiellement menacée par l'abandon du pâturage extensif, destruction des pelouses par leur mise en culture. Elle est cependant bien représentée dans la région avec un noyau de présence dans le Gâtinais et le massif de Fontainebleau et quelques stations dans le Vexin et le Bassin de l'Oise (Figure 218).

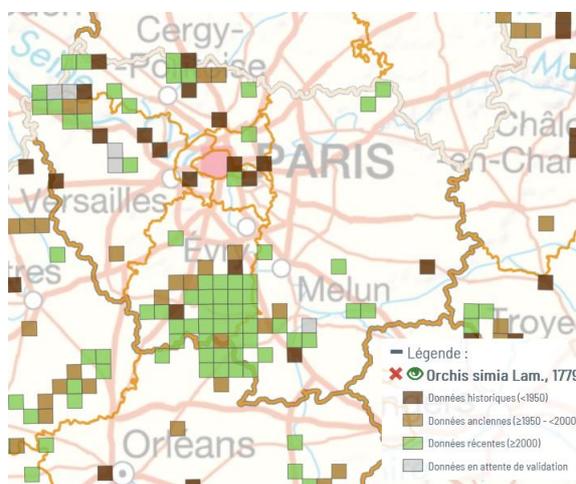


Figure 218 : Répartition de l'Orchis singe en Île-de-France (Lobelia)

Station

Deux stations ont été observées en 2022, la première sur la platière ne comptait que 3 individus en bord de chemin vulnérables à la cueillette sauvage (seulement 1 individu revu sur les 3 quelques semaines plus tard). La seconde station compte une centaine d'individus le long du « Sentier de découverte » au sud du site, et dont certains pieds sont difficilement accessibles car situés en hauteur sur le rebord du front de taille. Seule la cueillette semble une menace réelle sur le site pour cette espèce car la gestion actuelle est favorable au maintien de son habitat.

L'Orpin à cinq étamines (*Sedum pentandrum*)

Dernière observation : 2020



Description

Plante annuelle, dressée, de 5 à 15 cm de haut, pubescente et glanduleuse. Feuilles alternes, cylindriques et obtuses, de 1 à 1,5 cm de long, souvent jaunâtres ou rougeâtres. Fleurs nettement pédicellées à 5 ou 6 pétales rosés, largement elliptiques et obtus. Fruit = follicule dressé.

Floraison de Juin à Juillet.

Figure 219 : Orpin à cinq étamines © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce acidiphile des sols oligotrophiques sablohumifères à engorgement temporaire : mares temporaires de dépressions gréseuses, souvent accompagnée de *Crassula vaillantii* et *Ranunculus nodiflorus*.

Cette espèce très exclusive est victime de la dégradation de ses habitats (eutrophisation, fermeture des platières...). Avec seulement trois communes franciliennes où elle a été revue après 2000, elle est en danger d'extinction dans la région (Figure 220).

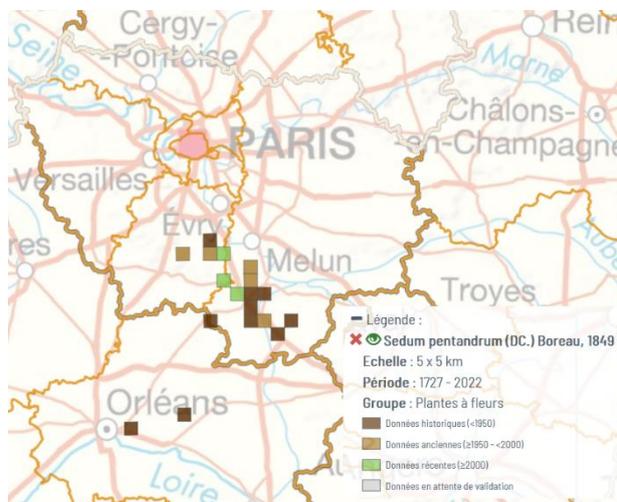


Figure 220 : Répartition de l'Orpin velu en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 2017 et 2020 sur la platière, dans les zones de dépressions à engorgement temporaire, l'espèce n'a pas été revue depuis et la taille des populations alors observées n'est pas connue.

L'Orpin à six angles (*Sedum sexangulare*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante vivace crassuléscente, ascendante, de 10 à 40 cm de haut, glabre et ramifiée à la base. **Feuilles** alternes, cylindriques, de 6-9 mm de long, organisées sur 6 rangs formant une spirale lorsqu'on regarde la tige par le dessus. **Inflorescence** en cyme allongée de **fleurs** jaune vif, pentamères, aux **pétales** aigus plus longs que les sépales. **Fruits** = **follicules** jaunâtres groupés par 5 et étalés en étoile à maturité.

Risque de confusion avec *S. acre* mais dont les feuilles sont plus courtes, larges et aigües à la pointe et ne s'organisent pas en rangs spirales

Floraison de Juin à Juillet

Figure 221 : Orpin à six angles © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce saxicline, basicline, des stations chaudes à réserve hydrique moyenne : pelouses sur lithosols, pelouses sablocalcaires, parfois sur lithosols gréseux si présence de sables calcarifères, autrefois sur alluvions non ou peu décalcifiées. Présente de manière subsponnée en milieux urbains, particulièrement dans les cimetières où elle a été plantée pour l'ornement.

Les stations spontanées de cette espèce sont en très forte régression dans la région du fait de la disparition de ses habitats (destruction des pelouses alluviales, enrichissement des pelouses calcicoles). En Île-de-France, elle persiste essentiellement dans le Gâtinais et le massif de Fontainebleau, les stations en zones urbaines correspondant majoritairement à des populations subsponnées (Figure 222).

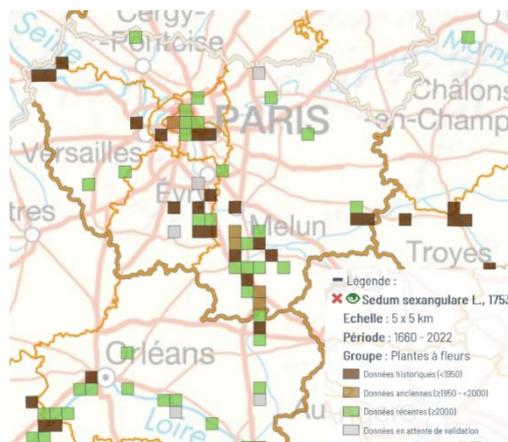


Figure 222 : Répartition de l'Orpin à six angles en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Revue sur la platière, dans les zones de pelouses pionnières sur grès, l'espèce semble stable même s'il est difficile d'estimer la taille des populations puisque l'espèce est en mélange avec d'autres orpins (*S. acre*, *S. album*, *S. rupestre*). Elle a cependant été vues à plusieurs endroits sur la platière et ce sont toujours des tâches de nombreuses tiges qui ont été observées. Son maintien est intimement lié à la préservation des pelouses pionnières sur dalles, habitats sensibles à l'eutrophisation et au sur-piétinement.

La Petite Renouée (*Persicaria minor*)

Dernière observation : 1999



Figure 223 : La Petite Renouée © G. ARNAL – CBN du Bassin parisien

Description

Plante herbacée annuelle, presque glabre, à tige grêle, généralement couchée à la base. Limbes foliaires étroitement lancéolés, larges de 2-10 mm, de longueur généralement supérieure à 6 fois la largeur, très courtement pédonculés, à nervures peu marquées. Ochréas à longs cils marginaux, la plupart prolongeant des nervures assez épaisses. Odeur et saveur non poivrées. Inflorescence composée de plusieurs grappes spiciformes grêles et interrompues, souvent penchées. Tépales non glanduleux, rouge purpurin, rarement blancs ou rosés, de moins de 2,5 mm de long. Fruit = akène long de 2-2,5 mm

Floraison de Juillet à Octobre

Écologie, menaces et répartition

Espèce hydrocline, acidiphile, des substrats sableux pauvres en nutriments : pelouses amphibies des dépressions de dalles gréseuses, berges d'étangs et bords de mardelles acides non eutrophisées, fossés et layons fangeux des chênaies oligotrophiques, chemins forestiers humides.

Cette espèce a toujours été rare dans la région (Figure 224), tendance qui s'est accentuée avec la disparition de nombre de ses stations du fait de leur sur-fréquentation ou de leur eutrophisation, en particulier sur platière gréseuse. Autrefois présente sur les buttes du Vexin, elle est devenue très rare dans le Gâtinais et la Brie boisée. Elle persiste ponctuellement dans le bocage gâtinais et le massif de Fontainebleau et est un peu mieux implantée dans le massif de Rambouillet et la vallée de Chevreuse.

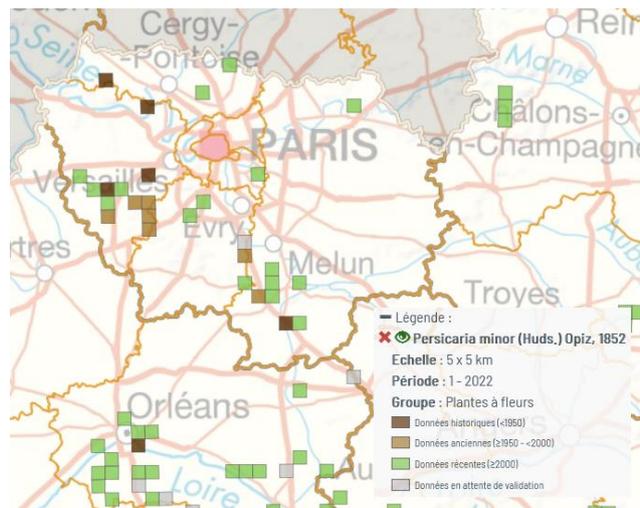


Figure 224 : Répartition de la Petite Renouée en Île-de-France (Lobelia)

Station

Signalée selon un polygone aussi large que le site en 1999 sans avoir été revue depuis, il n'est pas possible de localiser précisément l'espèce même si son écologie laisse penser que ses stations devaient se trouver dans les dépressions humides et aux abords des mares de platière.

La Porcelle glabre (*Hypochaeris glabra*)

Dernière observation : 2010



Description

Plante annuelle, à latex, dressée, de 7 à 30 cm de haut, peu velue et glabre au sommet. **Tige** ramifiée à **feuilles caulinaires** rudimentaires mais munie à sa base d'une rosette de feuilles plaquées au sol, à **limbe denté**, presque lobé. **Inflorescence** en capitule de fleurs jaunes toutes ligulées, à languette étroite dépassant rarement 1,5 mm de large. **Réceptacle** portant des entre les fleurs des **écailles** lancéolées, acuminées et caduques. **Fruit** = **akène** muni d'une aigrette à 2 rangs de soies, les internes plumeuses et les externes non plumeuses. **Akènes** périphériques tronqués, les internes à bec fin.

Floraison de Juin à Septembre

Figure 225 : La Porcelle glabre © F. PERRIAT – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce des pelouses sableuses, siliceuses mésoxérophiles : pelouses de platière, pelouses à corynéphore, pelouses à annuelles naines, vides de landes sèches...

Cette espèce est en régression dans la région du fait de l'embroussaillage et de l'eutrophisation de ses habitats de prédilection. Elle se raréfie en basse vallée de la Seine, massif de Rambouillet et vallée de Chevreuse et compte désormais l'essentiel de ses stations dans le Gâtinais et le massif de Fontainebleau (Figure 226).

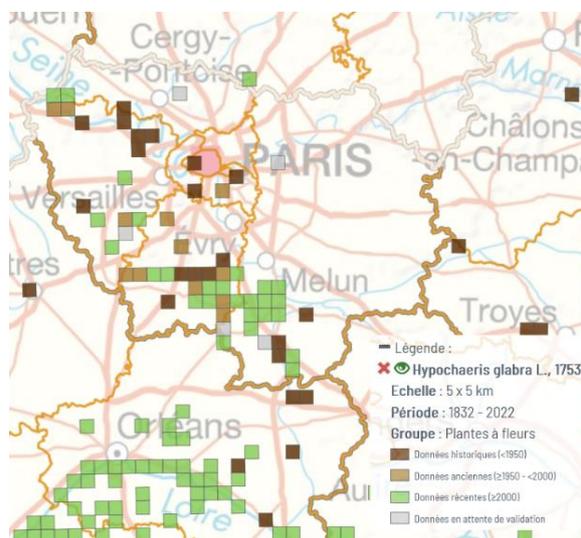


Figure 226 : Répartition de la Porcelle glabre en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Elle a été signalée en 2010 sur la platière dans les zones de pelouses rases sans que la taille de la population n'ait été estimée.

La Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante vivace, de 10 à 50 cm de haut. **Tige** dressée, peu ramifiée et velue, dont la base est engoncée dans des fibres correspondant aux restes de feuilles mortes. **Racines** tubérisées. **Feuilles basales** apparaissant au moment de la floraison, à peine dentées lorsqu'elles sont jeunes puis 2-3 fois divisées en segments étroits et dentés. **Fleurs** pentamères et peu nombreuses (1 à 8). **Sépales** verdâtres, étalés contre les pétales (ou rarement presque renversés). **Pétales** jaunes d'or, munis d'une écaille nectarifère, généralement deux fois plus longs que les sépales. **Carpelles** à bec droit, égalant la moitié de la longueur des sépales pubescents, disposés en une masse ovoïde. **Infrutescence** = tête ellipsoïdale constituée de nombreux akènes

Figure 227 : La Renoncule des marais © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien Floraison d'avril à juin.

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière des pelouses psammoclines et des lithosols compacts temporairement humides en conditions oligotrophes et acides : coteaux secs, pelouses sablonneuses tassées, vides de landes, dalles de grès...

Elle est menacée par la fermeture des pelouses sèches, calcicoles, notamment du fait de l'abandon du pâturage extensif sur ces milieux.

En Île-de-France, elle n'est présente qu'au Sud (Gâtinais, plaine de Bière, massif de Fontainebleau, franges du plateau Briard, environs de Nemours), alors qu'elle était signalée autrefois en forêt de Saint-Germain-en-Laye, à Palaiseau, en forêt de Sénart ainsi qu'aux portes de Paris (Figure 228).

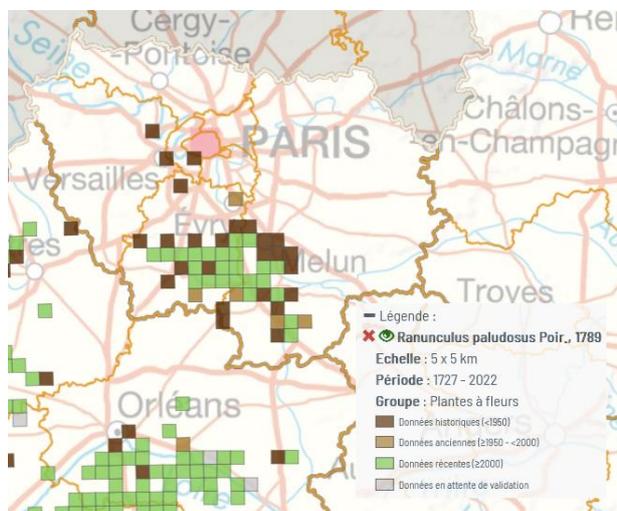


Figure 228 : Répartition de la Renoncule des marais en Île-de-France (Lobelia)

Station

Revue en 2022 la Renoncule des marais est installée sur la platière, dans les zones de pelouses pionnière rases qui occupe les dépressions gréseuses de faible profondeur permettant des sols à hygrométrie variable selon la période. La population est stable, revue plusieurs fois au cours des dernières années et compte plusieurs dizaines d'individus installés sur une dizaine de mètres carrés.

Le Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum*)

Dernière observation : 2012



Description

Plante annuelle, de 10 à 30 cm de haut. **Tige** glabre, rameuse, dressée et non radicante à entre-nœuds de 10 à 80 mm. **Feuilles** composées, trifoliolées, à pétiole de 10 à 20 mm de long, situées tout du long de la tige, les inférieures alternes et les supérieures opposées. **Folioles** vert clair, obovales, mucronées, denticulées, à dents non glanduleuses et aux nervures bien marquées. **Stipules** entiers, ovales-acuminés, blanchâtres et membraneux, aigus au sommet. **Inflorescence** en tête globuleuse de 8 à 12 mm de diamètre, très dense, sessile ou subsessile. **Corolle** > **calice**. **Fleurs** blanc rosé à rose pâle de 5 mm de long, sessiles, munies de petites bractées membraneuses à leur base et plus courtes que le calice. **Fruit** = **gousse** contenant 1 à 2 graines.

Floraison de Mai à Juin

Figure 231 : Trèfle aggloméré © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce mésoxérophile, acidiphile des tonsures de pelouses et vides de landes sur dalles gréseuses.

Historiquement très rare dans la région, cette espèce est victime de la densification des pelouses et des landes et ne se maintient plus que dans de rares stations du Gâtinais (Figure 232).

Station

Signalée en 2012 dans les secteurs de pelouses rases de la platière en compagnie de *Trifolium scabrum* et *T. striatum*, l'espèce n'a pas été revue depuis. La station s'étendait alors sur moins de 10 mètres carrés.

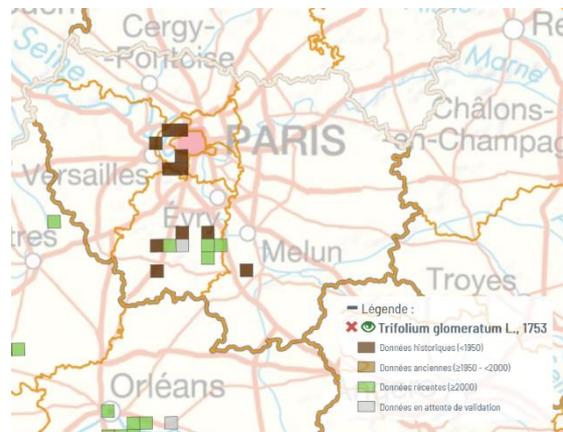


Figure 232 : Répartition du Trèfle aggloméré en Île-de-France (Lobelia)

Le Trèfle à petites fleurs (*Trifolium micranthum*)

Dernière observation : 1991



Description

Plante annuelle vernale, de 3 à 15 cm de haut, extrêmement grêle, à pilosité faible. **Feuilles** trifoliolées dont les folioles sont insérées au même niveau. **Pédoncules** fins et flexueux portant de petites grappes unilatérales de 2-5 fleurs sur des **pédicelles** aussi longs que le tube du calice. Étendard non plissé, de 2,5 à 3,5 mm de long. **Fruit = gousse** à 2 graines.

Risque de confusion : *T. dubium* pour lequel la foliole médiane est pétiolulée, les étendards des fleurs sont plissés et la gousse est moins saillante.

Floraison de Mai à Juin.

Figure 233 : Trèfle à petites fleurs R.
DUPRE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce pionnière acidiphile oligotrophile, psammocline, des substrats peu drainants : grèves exondées d'étangs oligotrophes, vides sablonneux de landes mésophiles, tonsure de pelouses sur dalle gréseuse.

Victime de la fermeture et de l'eutrophisation des pelouses, cette espèce qui a toujours été très rare dans la région est de plus en plus menacée. Elle ne persiste plus que dans le Gâtinais et le sud du massif de Fontainebleau (Figure 234).

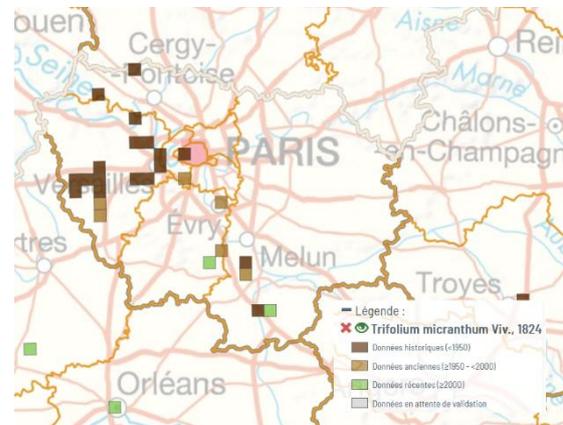


Figure 234 : Répartition du Trèfle à petites fleurs en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 1991 selon un polygone trop vaste pour pouvoir la localiser précisément, elle n'a pas été revue depuis.

Le Trèfle scabre (*Trifolium scabrum*)

Dernière observation : 2012



Description

Plante annuelle, étalée, de 10 à 20 cm de long et pubescente. **Feuilles** trifoliolées à folioles obovales, dentées, insérées toutes trois au même niveau, caractérisées par des **nervures** arquées et très saillantes à la face inférieure et nettement épaissies au sommet. **Inflorescence** en tête ovoïde sessile. **Calice** à 10 nervures, velu, à dents inférieures épaissies et indurées à maturité, arquées vers le bas. **Pétales** blanchâtres à rosés, de 4 à 6,5 mm de long, plus courts ou de même longueur que le calice. **Fruit = gousse** indéhiscente ne contenant qu'une seule **graine** d'environ 1,5 mm de long.

Floraison de Mai à Juillet

Figure 235 : Trèfle scabre © S. FILOCHE –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce neutrocline des stations chaudes et sèches sur sols sableux à caillouteux : pelouses ouvertes, tonsures des pelouses sur dalles gréseuses, friches sur alluvions sèches remaniées, jachères, carrières...

En Île-de-France, la densification des pelouses et la destruction des terrasses alluviales ont eu raison de près de la moitié de ses stations historiques et il se concentre désormais essentiellement dans deux secteurs : les boucles de Moisson et le Gâtinai (Figure 236).

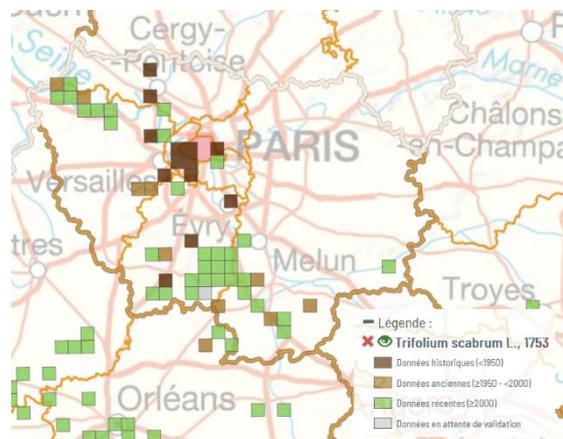


Figure 236 : Répartition du Trèfle scabre en Île-de-France
(Lobelia)

Station

La dernière mention pour cette espèce remonte à 2012 avec un seul individu observé sur la platière, au sein d'une pelouse rase.

Le Trèfle strié (*Trifolium striatum*)

Dernière observation : 2022



Description

Plante de 10 à 30 cm de haut. **Tiges** étalées, pubescentes. **Feuilles** trifoliées, à **folioles** obovales très velues sur les 2 faces, avec nervures secondaires non épaissies et à peine récurvées dans leur partie apicale. **Foliole** médiane insérée au niveau des latéraux. 1 à 3 **inflorescences** allongées ($L/l \geq 1,2$) par rameau. **Calice** à 10 nervures, à **tube** velu et ventru à maturité, à **dents** non indurées ni devenant plus ou moins divergentes à la fructification. **Pétales** > sépales, blanchâtre ou lavés de rose. **Fruit** = **gousse** indéhiscente à 1 graine d'environ 1,5 mm de long.

Floraison de Mai à Juillet

Figure 237 : Trèfle strié © S. FILOCHE –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce acidophile xérophile des substrats sableux et caillouteux : pelouses sablo-siliceuses ouvertes, tonsures de pelouse sur dalles gréseuses, friches sur alluvions sèches remaniées et décalcifiées, carrières

Le Trèfle strié a fortement régressé dans la région du fait de la destruction des terrasses alluviales, la fermeture et l'eutrophisation des pelouses. Elle se maintient essentiellement dans le Gâtinais et en boucle de Moisson (Figure 238).

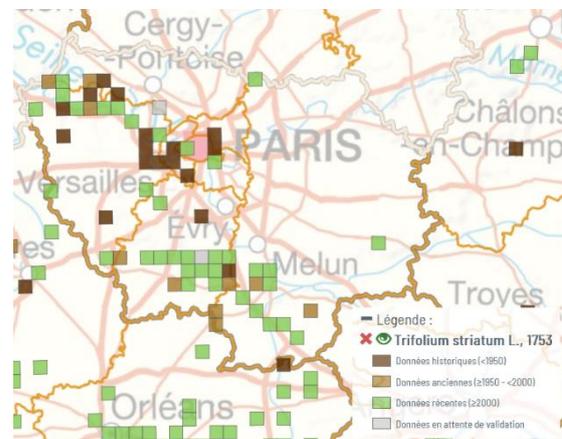


Figure 238 : Répartition du Trèfle strié en Île-de-France
(*Lobelia*)

Station

Revue en 2022 sur la platière dans les pelouses pionnières rases en compagnie de *Trifolium dubium*, la taille de la population n'a pas pu être estimée, les individus étant déjà à un stade tardif et très desséchés. Cette espèce semble cependant stable sur le site car elle a été revue régulièrement depuis 2012.

La Vesce printanière (*Vicia lathyroides*)

Dernière observation : 2011



Description

Plante annuelle vernale, ascendante, de 5 à 15 cm de haut à pubescence éparse. **Feuilles** paripennées à 2-3, parfois 4, paires de folioles et vrille simple très réduite présente sur les feuilles inférieures. Folioles inférieures obcordées, les supérieures lancéolées. **Flours** par une à l'aisselle des feuilles sur un pédicelle très court, corolle de 6-8 mm, violet pâle. **Fruit = gousse** linéaire d'environ 2 cm de long, à graines verruqueuses et presque cubiques.

Floraison d'Avril à Juin

Figure 239 : Vesce printanière © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce acidiphile, psammophile, des substrats secs : tonsures de pelouses sur dalle gréseuse, pelouses sablosiliceuses, pelouses sur alluvions décalcifiées, jachères et friches sableuses, carrières de sables et grès.

Autrefois « assez commune » en Île-de-France, cette espèce a largement régressé du fait de la densification des pelouses. Elle se maintient dans le Gâtinais, le massif de Fontainebleau, les boucles de Moisson et reste ponctuelle ailleurs (Figure 240).

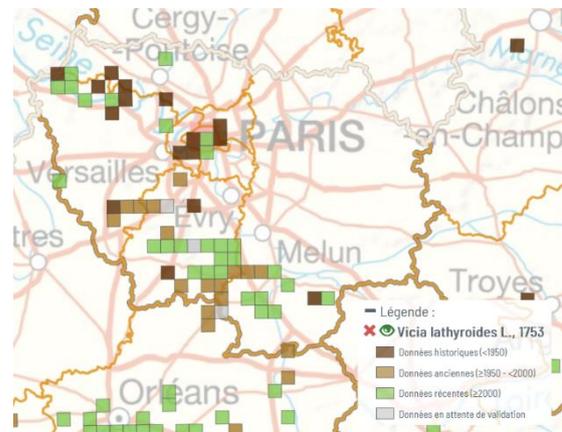


Figure 240 : Répartition de la Vesce printanière en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée sur la platière gréseuse aux abords du GR11, la taille et l'état de sa population n'avaient pas été relevés à l'époque de l'observation et l'espèce n'a pas été revue depuis.

La Vulpie des dunes (*Vulpia membranacea*)

Dernière observation : 1995



Description

Plante herbacée, annuelle, cespiteuse, dressée, de 15 à 50 cm de haut et glabre. **Tige** généralement dénudée sur plus de 5 cm à son sommet à maturité. **Limbe** enroulés-sétacés. **Ligule** membraneuse, tronquée, de 0,3 mm de long. **Inflorescence** assez courte (> 10 cm) en panicule étalée s'atténuant en grappe spiciforme au sommet. **Pédoncules** raides et épaissis. **Épillets** de 9 à 15 mm de long comprenant 2 à 5 fleurons fertiles suivis de 3 à 6 fleurons stériles. Dimorphisme des **glumes** très marqué : l'inférieure réduite à une écaille de moins de 2 mm de long, la supérieure aristée, de 7 à 12 mm de long (arête exclue). **Semence** caractérisée par sa cicatrice allongée entourée d'un bourrelet

Floraison de Mai à Juillet

Figure 241 : Vulpie des dunes © G. ARNAL –
CBN du Bassin parisien

Écologie, menaces et répartition

Espèce neutroacidophile des stations sèches et chaudes sur substrats sableux. On la retrouve en pelouses annuelles sur sables, alluvions décalcifiées, pelouses sablosiliceuses, dunes, chemins sablonneux.

Autrefois notée comme commune en Île-de-France, la Vulpie des dunes est rare aujourd'hui, subissant une régression liée à la fermeture et la raréfaction des pelouses sableuses. Elle se concentre dans le Gâtinais, le massif de Fontainebleau et le couloir séquanien (Figure 242).

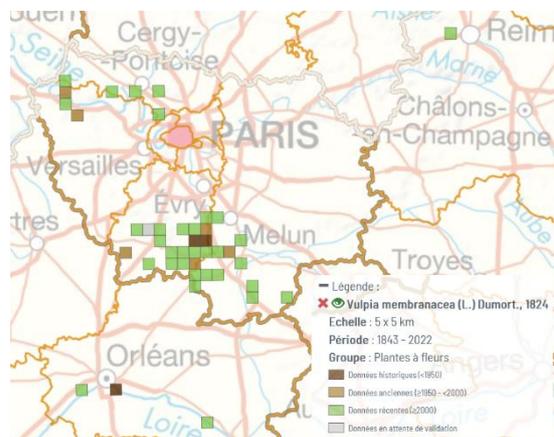


Figure 242 : Répartition de la Vulpie des dunes en Île-de-France (*Lobelia*)

Station

Signalée en 1995 selon un polygone beaucoup plus large que le site, il n'est pas possible de localiser précisément cette espèce pour laquelle les données sur la taille des populations observées ne sont pas connues.

FICHES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES FAISANT L'OBJET DE PRÉCONISATIONS DE GESTION

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Dernière observation : 2022



Cette espèce est considérée comme exotique envahissante avérée et largement implantée (Wegnez, 2022).

Description

Arbre ou arbuste pouvant atteindre 25 m de haut. **Jeunes rameaux** lisses, verts rougeâtres, en général épineux. **Écorce** lisse et brunâtre puis gris beige et crevassée en réseau. **Feuilles** imparipennées (3 à 10 paires de folioles et une foliole terminale). **Folioles** entières, ovales ou elliptiques, marquées par un petit mucron à l'extrémité, glabres, plus ou moins glauques et longues de 2 à 5 cm. **Inflorescence** en grappe axillaire pendante, lâche, longue de 10 à 20 cm. **Fleurs** à symétrie bilatérale, très mellifères et odorantes. **Calice** court à 5 petites dents inégales. **Corolle** longue de 15 à 20 mm, à 5 **pétales** blancs et jaunes à la base. **Fruit** = gousse longue de 4 à 10 cm et large de 1 à 2 cm, pendante et glabre.

Figure 243 : Robinier faux-acacia © S. FILOCHE – CBN du Bassin parisien Floraison de Mai à Juillet.

Écologie, menaces et répartition

Espèce nord-américaine cultivée pour l'ornement dans les parcs et le long des avenues, mais également implantée pour la fixation des sols et la production d'un bois de bonne qualité.

Pionnière rudérale des pineraies et forêts mélangées, elle colonise facilement les terrains secs et bien aérés, ainsi que les pelouses calcaires ou sableuses.



Figure 244 : Stations de Robinier faux-acacia (contours bleu clair) en 2022 sur la Platière des Grands-Avaux (limites du site en bleu foncé)

Station

Largement répartie sur le site (Figure 244), l'expansion de cette espèce est à surveiller, en particulier dans les zones ouvertes et en lisière de boisement afin de ne pas accentuer la dynamique de fermeture des landes, pelouses et autres milieux ouverts présentant souvent de forts enjeux flore et habitat.

VÉGÉTATIONS

Onze végétations patrimoniales ont été identifiées sur le site :

- de la **hêtraie-chênaie neutre à basique en conditions sèches** (*Rubio peregrinae – Fagetum sylvaticae*), végétation inscrite à la DHFF et en danger d'extinction (EN) en Île-de-France (Figure 245.A.) ;
- des **landes sèches à très sèches acidiphiles des sols pauvres en nutriments** (*Calluno vulgaris – Ericetum cinereae*), végétation inscrite à la DHFF, en danger d'extinction (EN) et déterminante ZNIEFF en Île-de-France (Figure 245.B.) ;
- des **végétations annuelles pionnières hygrophiles des stations ensoleillées sur sols nitrophiles plus ou moins envasés** (*Polygono hydropiperis – Bidentetum tripartitae*), végétation inscrite à la DHFF et en danger d'extinction (EN) en Île-de-France (Figure 245.C.) ;
- des **gazons annuels pionniers hygrophiles acidiphiles des sols minces et pauvres en nutriments sur dalles de grès** (*Crassulo vaillantii – Lythron borysthenici*), végétation inscrite à la DHFF, en danger critique d'extinction (CR) et déterminante ZNIEFF en Île-de-France (Figure 245.D.) ;
- des **pelouses pionnières vivaces sur dalles gréseuses des sols acides et squelettiques à fort contraste hydrique selon la saison** (*Scillo autumnalis – Sedetum albi*), végétation inscrite à la DHFF et déterminante ZNIEFF en Île-de-France (Figure 246.A.) ;
- des **pelouses neutroclines à calcicoles, sèches** (*Mesobromion erecti*) **à très sèches** (*Xerobromion erecti*) **des stations chaudes très exposées**, végétations toutes deux inscrites à la DHFF, en danger critique d'extinction (CR) et déterminantes ZNIEFF en Île-de-France (Figure 246.B.) ;
- des **pelouses des sables calcaires plus ou moins sèches, acidiclinales à acidiphiles** (*Koelerio macranthae – Phelion phleoidis*), végétation inscrite à la DHFF, en danger critique d'extinction (CR) et déterminante ZNIEFF en Île-de-France (Figure 245.B.) ;
- des **pelouses pionnières sur sables peu mobiles, héliophiles moyennement sèches acidiclinales et oligotrophiles** (*Tuberio guttatae – Corynephorum canescentis*), végétation inscrite à la DHFF, en danger critique d'extinction (CR) et déterminante ZNIEFF en Île-de-France (Figure 246.C.) ;
- des **pelouses annuelles neutroclines à acidiphiles des sables et dalles siliceuses** (*Thero - Airion*), végétation en danger d'extinction (EN) et déterminante ZNIEFF en Île-de-France ;
- des **pelouses maigres souvent pâturées, oligotrophiles, acidiclinales, moyennement sèches à très sèches** (*Violion caninae*), végétation inscrite à la DHFF, en danger critique d'extinction (CR) et déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

Deux végétations d'intérêt ont aussi été signalées :

- de la **hêtraie-chênaie atlantique à houx** (*Vaccinio myrtilli – Quercetum petraeae*) , végétation inscrite à la DHFF ;
- des **ourlets mésophiles thermoclines, neutres à basiques, des stations ensoleillées à semi-ombragées** (*Centaureo nemoralis – Origanetum vulgaris*) , végétation inscrite à la DHFF ;



Figure 245 : A. Boisement du *Rubio peregrinae* – *Fagetum sylvaticae*, B. Mosaïque de landes du *Calluno vulgaris* – *Ericetum cinerae* et de pelouses du *Koelerio macranthae* - *Phelion phleoidis*, C. Berges de mare de platière accueillant les communautés hygrophiles du *Polygono hydropiperis* – *Bidentum tripartitae*, D. Une station de gazon annuel du *Crassulo vaillantii* – *Lythron borysthenici* en période de sécheresse. © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien



Figure 246 : A. Pelouse pionnière sur dalle de grès du *Scilla autumnalis* – *Sedum albi*, B. Pelouse calcicole du *Mesobromion erecti* sur rebords de front de taille influencé par des sables calcarifères, C. Au premier plan, pelouse pionnière acidiphile des sables du *Tuberio guttatae* – *Corynephorum canescentis*. © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

ORIENTATIONS DE GESTION

Gestion des boisements et ourlets intraforestiers

Les secteurs d'hêtraie-chênaie (*Rubio peregrinae – Fagetum sylvaticae*, *Vaccinio myrtilli – Quercetum petraeae*) sont à gérer en futaie irrégulière avec mélange d'essences. Il est recommandé de laisser sur place du bois mort (1 à 5 arbres par hectare) et de mettre en place des îlots de vieillissement au sein des peuplements jeunes (Fernex *et al.*, 2015a). Même si ces végétations forestières sont patrimoniales, elles sont prédominantes sur et aux alentours du site et ce sont les végétations de milieux ouverts à forte valeur patrimoniale qu'il faut prioritairement préserver. Ici, il serait donc bénéfique à la diversité globale du site d'aménager quelques ouvertures et clairières au sein de ces boisements, en plus d'entretenir celles qui existent déjà. Dans certains secteurs notamment étaient signalés des pelouses calcicoles (*Mesobromion*, *Xerobromion*) mais qui se sont fortement ourléifiés depuis et où une réouverture serait bénéfique.

Les ourlets (*Centaureo nemoralis – Origanetum vulgaris*) développés sur les marges et dans les trouées de ces boisements peuvent être géré par pâturage extensif ou fauche exportatrice annuelle. Leur préservation est elle aussi liée au maintien des trouées forestières qui sont rares sur le site. L'aménagement de nouvelles ouvertures au sein des boisements serait bénéfique à la bonne expression de ces ourlets.

Gestion des mosaïques de landes et pelouses

La majorité de la zone ouverte sur la platière est occupée par une mosaïque de landes (*Calluno vulgaris – Ericetum cinereae*) et de diverses pelouses à tendances acides plus ou moins xérophiles (*Scillo autumnalis – Sedetum albi*, *Koelerio macranthae – Phleion phleoidis*, *Thero Airion*, *Violion caninae*). La gestion doit intégrer l'ensemble de ces végétations. Le pâturage extensif serait particulièrement adapté mais le contexte du site et les usages du site (fréquentation anthropique, accessibilité) peuvent compliquer la mise en place d'une telle gestion. A défaut, un régime de fauche exportatrice annuelle et le dessouchage ponctuel des ligneux, quand ceux-ci sont trop avancés, sont à maintenir sur la zone. On surveillera particulièrement l'expansion du Robinier faux-acacia sur ces secteurs. Enfin, sur ce type d'habitat, les intrants et l'écobuage sont à proscrire afin de limiter l'eutrophisation du milieu (Fernex *et al.*, 2015a). Ces mesures sont également valables pour les autres pelouses vues au pied de la platière, le long des chemins ou dans les trouées forestières (*Tuberio guttatae – Corynephorum canescentis*, *Mesobromion erecti*, *Xerobromion erecti*).

Gestion des végétations hygrophiles

La préservation des végétations hygrophiles développées dans et aux abords des mares de platières et dans les dépressions gréseuses de faible profondeur passe par un maintien des conditions abiotiques (pH, trophie). On veillera à limiter l'accumulation de matière organique dans les mares en contrôlant le développement des végétations aux abords des mares afin que celles-ci ne deviennent pas trop denses. Un étrépage avec export de la matière organique pour remettre des zones de sol à nu peut être réalisé quand l'accumulation de matière organique devient trop importante (Fernex *et al.*, 2015a).

Lutte contre le Robinier faux-acacia

Le site compte de nombreuses végétations ouvertes de type pelouse à forte valeur patrimoniale qui sont particulièrement vulnérables à l'expansion du Robinier faux-acacia. En effet, dans ces milieux, l'accès à la lumière permet au Robinier de se développer plus rapidement que les autres essences et de former des peuplements denses et monospécifiques. Des zones sont déjà fortement menacées avec de jeunes individus qui envahissent peu à peu les pelouses (Figure 247).

La lutte contre cette espèce consiste à supprimer les individus les plus en marges des boisements pour que les populations ne s'étendent pas plus. On peut procéder à l'arrachage manuel des semis et jeunes individus et à un écorçage pour les individus plus âgés. En début d'automne, deux entailles circulaires, perpendiculaires à l'axe du tronc et profondes jusqu'à l'aubier sont à réaliser à 15 cm de distance l'une de l'autre et ce, au plus bas du tronc. L'écorce est ensuite retirée entre ces deux entailles. L'arbre s'épuise et meurt en un à trois ans, on peut ensuite mettre en place une campagne d'arrachage (Dumont *et al.*, 2020; Levy *et al.*, 2015). On peut également utiliser la méthode GAMAR qui consiste à tronçonner les individus à une certaine hauteur et à appliquer une solution au niveau des vaisseaux conducteurs ainsi mis à jour, solution qui fera dépérir l'arbre mais néanmoins non nocive pour le milieu (Vuillemenot, 2019). La coupe des Robiniers est déconseillée car elle favorise les rejets et augmente l'apport en lumière au niveau du sol, favorisant la pousse des plus jeunes individus.



Figure 247 : Les pelouses à Corynéphores sont envahies par de jeunes individus de Robinier faux-acacia. © A. MOLLEREAU – CBN du Bassin parisien

SYNTHÈSE ET LOCALISATION DES ENJEUX

Les enjeux identifiés sur la platière des Grands-Avaux sont :

- **25 espèces patrimoniales** dont 8 revues en 2022 ;
- **35 espèces d'intérêt** dont 12 revues en 2022 ;
- **4 espèces exotiques envahissantes** ;
- **11 végétations patrimoniales** ;
- **2 végétations d'intérêt.**

Les secteurs présentant les plus forts enjeux sont les habitats de milieux ouverts situés majoritairement sur le plateau :

- la **mosaïque de landes et de pelouses sèches à très sèches** installée sur la platière gréseuse, sur les rebords de front de taille et et le long des chemins en contrebas du front de taille ;
- les **végétations hygrophiles à amphibies** de mares temporaires de platière ;
- les **ourlets intraforestiers des clairières et bords des chemins ombragés.**

En termes de **flore remarquable**, on note que ce ne sont que 8 espèces patrimoniales sur 25 et 12 espèces d'intérêt sur 36 qui ont été revues lors des prospections de 2022. Pour beaucoup des espèces non revues, les dernières observations remontent à 10 ans et plus. Cela n'implique pas forcément que toutes ces espèces aient disparues du site néanmoins, cela doit alerter sur le fait que la tendance est à la diminution de la diversité des espèces et à la raréfaction des espèces à enjeux. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que, malgré une gestion plutôt adaptée sur la platière, certains secteurs tendent à se refermer ou s'eutrophiser, notamment les trouées forestières et les ourlets intraforestiers. La fréquentation anthropique peut aussi jouer sur la présence des espèces car elle peut être néfaste à certaines espèces très sensibles quand il y a sur-piétinement, ou cueillette sauvage. Si cette fréquentation est excessive, elle peut également favoriser l'apparition d'espèces rudérales au détriment des espèces plus typiques. Pour limiter ces impacts et préserver certaines espèces et végétations de pelouses pionnières très sensibles, il serait bénéfique de limiter le sur-piétinement en déviant les chemins, en particulier ceux qui passent auprès des pelouses pionnières sur la platière, au moins lors de la période de floraison des espèces (Mollereau, 2020b).

En termes d'**espèces exotiques envahissantes**, les enjeux concernent essentiellement le Robinier faux-acacia, dont l'expansion menace les milieux ouverts à enjeux (pelouses, landes et abords des mares temporaires de platières gréseuses). De nombreux jeunes individus se développent déjà sur certaines zones accueillant des végétations de pelouses à forts enjeux. Il est urgent de stopper son expansion en supprimant les nouveaux individus.

Les actions de gestion visant à préserver et valoriser l'existant sur ce site sont :

- **conserver et diversifier** la mosaïque de milieux existante par le biais des mesures de gestion proposées précédemment ;
- **surveiller et stopper** l'expansion du Robinier faux-acacia sur et aux abords des milieux ouverts patrimoniaux ;
- **limiter le sur-piétinement** sur la platière jusqu'à la fructification des espèces de pelouses pionnières.

Le site de la Platière des Grands-Avaux est extrêmement riche en espèces patrimoniales et d'intérêt. Pour des raisons de lisibilité et pour faciliter la localisation des espèces, des atlas de répartition ont été produits qui sont disponibles en annexes numériques (Annexe 6 et Annexe 7).

Pour rappel, certains pointages correspondent à des centroïdes de polygone ou de ligne et non à des points en tant que tels. Ils ne localisent donc pas précisément les espèces et ne donnent qu'une approximation de leur position et c'est la raison pour laquelle certains pointages peuvent apparaître en dehors des limites du site quand le polygone d'origine dépasse ou est à cheval sur les limites du site.

SYNTHÈSE

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des expertises réalisées en 2021 sur les différents sites. Chacun est évalué selon les espèces remarquables (espèces patrimoniales + espèces d'intérêt) et les végétations à enjeux qu'il accueille (végétations patrimoniales + végétations remarquables), les facteurs négatifs préjudiciables observés mais également, en fonction de facteurs plus subjectifs tels que la restaurabilité et le rôle du milieu dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (colonne « Autres critères »).

Il s'agit d'une hiérarchisation des ENS en fonction des enjeux identifiés sur chacun d'entre eux destinée au Conseil départemental de l'Essonne dans l'optique d'une mise en place éventuelle d'actions de gestion.

Cette évaluation aboutit aux trois qualificatifs suivants :

- **Prioritaire** : les sites prioritaires accueillent des éléments écologiques à forte valeur patrimoniale ou dont la restauration est recommandée. Ces sites peuvent avoir un rôle de zone relais prioritaire mais aussi de réservoir de biodiversité ;
- **Secondaire** : les sites secondaires abritent des éléments écologiques moins patrimoniaux mais cependant intéressants. Les habitats naturels y sont souvent dégradés. La restauration des végétations est possible mais parfois plus compliquée à mettre en œuvre. Ces sites peuvent jouer un rôle dans le cadre des continuités écologiques ;
- **Annexe** : il s'agit le plus souvent de sites qui ne présentent pas réellement d'intérêt pour la flore et les habitats naturels à enjeux de conservation. Leur restauration est plus complexe voire non justifiée quelquefois (du moins en partie). Ces sites peuvent néanmoins jouer un rôle de zone relais pour une flore commune.

Les « autres critères » font référence à l'éventuel rôle de chaque site dans la connectivité des continuités écologiques ou à la facilité de restaurer certains habitats patrimoniaux. Le critère de « restaurabilité » est évalué selon la surface et l'importance des travaux c'est-à-dire, l'ensemble des moyens à mettre en œuvre (① : facile / ② : modérée / ③ : difficile). L'importance de la restaurabilité n'est qu'une indication supplémentaire pour le gestionnaire. Une « restaurabilité » difficile ne signifie pas qu'elle ne soit pas judicieuse à mettre en œuvre.

Certaines problématiques (espèces exotiques envahissantes, sur-fréquentation anthropique...) sont quantifiées par le symbole « + ». En fonction du degré d'importance de ces problématiques sur les sites, trois quantifications ont été faites :

+ : la problématique existe sur le site mais les nuisances sont limitées et ne nécessitent pas d'action urgente, une surveillance suffit.

++ : la problématique existe et des actions de surveillance et de gestion sont à mettre en œuvre dans des délais raisonnables pour limiter les effets néfastes.

+++ : la problématique constitue une menace urgente à prendre en compte.

Sites	Espèces remarquables (*revues en 2022)	Végétations remarquables	Autres critères*	Facteurs préjudiciables	Évaluation du site
Bois des Montils	Callitriche pédonculé* Conopode dénudé Étoile d'eau Laïche à épis grêles Limoselle aquatique Ophioglosse commun Petite Renouée Polygala à feuilles de serpolet Renoncule des marais <u>+ 15 espèces d'intérêt</u>	- Gazons annuels exondés - Herbiers annuels flottants - Ourlets acidiphiles - Lande sèche acidiphile - Hêtraie-chênaie mésophile	⇒ Restaurabilité ③ : bonne accessibilité sur le site mais nombreux travaux potentiels. Restauration des mares (fortement refermées et eutrophisées et très nombreuses) + restauration de la lande (forte avancée des bouleaux) + aménagement d'ouvertures dans les boisements ⇒ Fort potentiel pour les végétations et espèces de milieux frais et humides forestiers (mares, ornières, fossés) et pour les espèces d'ourlets acides intraforestiers	⇒ Présence d'espèce exotiques envahissantes + ⇒ Pratique de la chasse sur le site +	Prioritaire
Butte Hébert	Agrostide des sables Amélanchier Callitriche pédonculé* Cuscute à petites fleurs Épine-vinette commune Hornungie des pierres* Millepertuis des montagnes Illécèbre verticillé* Jonc des vasières Montie à graines cartilagineuses Orobanche des genêts* Platanthère à deux feuilles Renoncule à fleurs en boules* Renoncule des marais Spargoute printanière <u>+ 27 espèces d'intérêt</u>	- Pelouses pionnières xériques acidiphiles à calcicoles sur sables ou roches - Gazons annuels inondables - Ourlets acidiphiles - Lande sèche - Hêtraie-Chênaie sèche	⇒ Restaurabilité ③ : site partiellement privé et accès difficile par endroits (platière, front de taille) et nombreux travaux potentiels. Réouverture des fronts de taille + entretien des mares de platières (eutrophisation) et des landes (fermeture) + aménagement d'ouvertures dans les boisements et gestion des lisières et des ourlets ⇒ Fort potentiel pour les végétations et espèces de mares de platière, de lande et de pelouses pionnières acides à calcicoles	⇒ Espèce exotiques envahissantes + ⇒ Dépôts de matières organiques (déchets verts) + ⇒ Fréquentation anthropique ++ (passage de deux roues motorisés, place à feux, abandons de déchets dans les anciennes carrières)	Prioritaire
Cents Arpents	Gesse sans vrille* <u>+ 6 espèces d'intérêt</u>	-	⇒ Restaurabilité ② : bonne accessibilité du site mais travaux pouvant être coûteux. Gestion des EEE complexe et urgente + restauration des berges (très pentues par endroits, refermées à d'autres ou surpiétinées) + réouverture et gestion de la friche calcicole ⇒ Bon potentiel pour divers habitats (végétations des berges, pelouses, ourlets et fourrés calcicoles)	⇒ Espèce exotiques envahissantes +++ ⇒ Dépôts de matières organiques (déchets verts) + ⇒ Fréquentation anthropique +++ (pêche)	Secondaire

Sites	Espèces remarquables (*revues en 2022)	Végétations remarquables	Autres critères*	Facteurs préjudiciables	Évaluation du site
Coteau de Montblin	Cotonnière spatulée Gesse sans vrille* Hydrocharis des grenouilles* Mauve hérissée Ophioglosse commun Platanthère à deux feuilles Sison amome Tordyle majeur* + 12 espèces d'intérêt	- Hêtraie-Chênaie mésophile - Aunaies-Frênaies riveraines et inondables	⇒ Restaurabilité ① : bonne accessibilité du site, travaux relativement simples à mettre en œuvre. Défrichage des prairies + suppression EEE (peuplements de Sainfoin d'Espagne encore réduits et maîtrisables) + sensibilisation des usagers (dépôts de déchets) ⇒ Bon potentiel pour les végétations prairiales, notamment humides et pour les espèces messicoles dans et sur les marges des parcelles agricoles	⇒ Fermeture des milieux prairiaux ++ ⇒ Espèce exotiques envahissantes ++ ⇒ Dépôts de matières organiques + ⇒ Fréquentation anthropique +	Secondaire
Étangs Baleine et Brûle-Doux	Alisier de Fontainebleau* Boulette d'eau Fougère des marais* Gnaphale des bois Hottonie des marais* Jonc des chaisiers glauque Laîche étoilée Lobélie brûlante Mouron délicat Myriophylle à feuilles alternes Naiade mineure* Potamot à feuilles de graminée Potamot à feuilles de renouée Rubanier nain* Scirpe à nombreuses tiges Scirpe flottant* Scorsonère des prés Trèfle d'eau* Utriculaire citrine* Valériane dioïque + 19 espèces d'intérêt	- Aulnaie marécageuse - Hêtraie-Chênaie mésophile - Gazons vivaces amphibies - Communautés d'hydrophytes carnivores acidiphiles - Plusieurs groupements d'herbiers flottants vivaces et d'herbiers immergés	⇒ Restaurabilité ③ : travaux pouvant être coûteux car nature des sols inadaptée aux engins et accès difficile sur l'étang Brûle-Doux en particulier. Réouverture de l'étang Brûle-Doux (forte avancée des saules) et éventuellement curage par endroits (fort envasement) + curage de la mare (comblement très avancé) + réouverture des berges autour de l'étang Baleine + conciliation usages anthropiques et enjeux floristiques (aménagement de pontons pour la pêche afin de protéger les berges) ⇒ Très forts enjeux sur diverses végétations et espèces aquatiques et amphibies très patrimoniales	⇒ Usage anthropique +	Prioritaire

Sites	Espèces remarquables (*revues en 2022)	Végétations remarquables	Autres critères*	Facteurs préjudiciables	Évaluation du site
Marais des Rabiers	Choin noirâtre Épipactis des marais Fougère des marais* Gentiane des marais Céranthe de Lachenal Sélin à feuilles de carvi Séneçon des marais + 13 espèces d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> - Aulnaie-frênaie riveraine - Ormaie riveraine - Fourrés marécageux - Magnocariçaie et mégaphorbiaies - Gazons annuels exondés - Communautés aquatiques des eaux courantes et stagnantes - Herbier à Characées 	<p>⇒ Restaurabilité ② : travaux pouvant être coûteux car nature des sols inadaptée aux engins et accès difficile. Entretien des mosaïques de saulaies, roselières et mégaphorbiaies (végétations très denses et avancées des ligneux) + réouverture des berges de l'Essonne + entretien des mares et de leurs abords (faucardage des herbiers à characées et fauche exportatrice des mégaphorbiaies et ourlets nitrophiles) + réouverture des boisements (notamment aux abords des stations de Fougère des marais)</p> <p>⇒ Fort potentiel pour les végétations et espèces de milieux humides (prairies humides, roselières, mégaphorbiaies, herbiers à Characées).</p>	⇒ Espèces exotiques envahissantes +	Prioritaire
Parc de la Theuillerie	<u>1 espèce d'intérêt</u> (Ail des ours*)	-	⇒ Restaurabilité ① : réouverture des milieux prairiaux + sensibilisation des usagers (déchets) + gestion du Robinier faux-acacia (supprimer individus juvéniles)	<p>⇒ Espèces exotiques envahissantes ++</p> <p>⇒ Fréquentation anthropique +++</p>	Annexe
Jardin partagé d'Itteville	<u>1 espèce d'intérêt</u> (Héliotrope d'Europe)	-	⇒ Restaurabilité ① : réouverture des milieux + gestion du Sainfoin d'Espagne	<p>⇒ Espèces exotiques envahissantes +</p> <p>⇒ Usages anthropiques peu compatibles avec la préservation de milieux spontanés</p>	Annexe
Jardin partagé de Saulx-les-Chartreux	<u>1 espèce d'intérêt</u> (Vesce à petites fleurs*)	-	⇒ Restaurabilité ① : gestion des déchets verts pour limiter l'eutrophisation + suppression de l'Herbe de la Pampa	<p>⇒ Espèces exotiques envahissantes +</p> <p>⇒ Usages anthropiques peu compatibles avec la préservation de milieux spontanés</p>	Annexe

Sites	Espèces remarquables (*revues en 2022)	Végétations remarquables	Autres critères*	Facteurs préjudiciables	Évaluation du site
Platière des Grands-Avaux	<p>Alisier de Fontainebleau* Campanule à feuilles de pêcher Catapode des graviers Crassule de Vaillant* Cuscuta à petites fleurs Digitale jaune Gaillet de Paris Immortelle des champs Laîche appauvrie Menthe pouliot Moenchie commune* Montie à graines cartilagineuses* Orchis singe* Renoncule des marais* Orpin à six angles* Orpin à cinq étamines Petite renouée Porcelle glabre Spargoute printanière Trèfle aggloméré Trèfle à petites fleurs Trèfle scabre* Trèfle strié Vesce printanière Vulpie des dunes <u>+ 36 espèces d'intérêt</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs groupements de Hêtraies-Chênaies - Ourlets mésophiles thermophiles - Landes acidiphiles sèches - Végétations pionnières hygrophiles - Gazons annuels exondés - Nombreux groupements de pelouses pionnières plus ou moins xériques, acides à basiques 	<p>⇒ Restaurabilité ② : accès peut être compliqué pour les engins. Entretien des mosaïques de landes et pelouses + Réouverture des fronts de taille et rebords de chaos accueillant des pelouses pionnières + réouverture des boisements + entretien des ourlets, clairières et lisières + entretien des mares de platières + gestion du Robinier faux-acacia qui menace fortement les milieux ouverts</p> <p>⇒ Très forts enjeux sur les végétations et espèces de pelouses pionnières sur sables ou dalles, acides à basiques et de mares temporaires de platières</p>	<p>⇒ Espèces exotiques envahissantes ++</p>	<p>Prioritaire</p>

BIBLIOGRAPHIE

- Arnal G. & Guittet J., 2004 - Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 608 p.
- Auvert S., Filoche S., Rambaud M., Beylot A. & Hendoux F., 2010 - Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France. Paris. 80 p.
- Bensettiti F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001 - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éditions La Documentation française, Paris. 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.
- Busti D., Maillart M. & Thomas R., 2018 - Petite flore de France, Belgique, Luxembourg, Suisse. Belin, Paris. 465 p.
- Catteau E., Baliga M.-F., Basso F., Bedouet F., Cornier T., Duhamel F., Mullie B., Mora F., Toussain, B., & Valentin B., 2009 - Guide des végétations des zones humides de la Région Nord-Pas-de-Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique de Bailleul.
- Courric E. 2021 - Suivi n+3 du Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*). Parc départemental de la Haute-Île (93) (p. 9). Conservatoire botanique national du Bassin parisien.
- Détrée J. & Ferreira L., 2019 - Liste rouge des végétations menacées d'Île-de-France : Méthode et résultats. CBNBP - MNHN, Délégation Île-de-France, Paris. 44 p.
- Dumont Q., Watterlot A., Delangue B., Hauguel J.-C., Toussaint B., & Levy V., 2020 - Plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France : 34 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion (p. 156). Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique de Bailleul.
- Fernez T., Lafon P. & Hendoux F. (coord.), 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, Paris. 2 Volumes : méthodologie : 68 p. + Manuel pratique de détermination : 224 p.
- Flandin J., & Parisot C. 2016 - Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés (p. 188) [Rapport technique]. Natureparif.
- Filoche S., 2014 - Mise à jour de la liste rouge de la flore vasculaire de l'Île-de-France. CBNBP - MNHN, Paris. 46 p.
- Filoche S., Fernez T., Causse G., Arnal G. & Ferreira L., 2016 - Actualisation de la liste des végétations déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France. CBNBP - MNHN, Paris. 32 p.
- Fojcik B., & Tokarska-Guzik B., 2000 - *Reynoutria × bohémica* (Polygonaceae) – nowy takson we florze Polski. *Fragmenta Floristica et Geobotanica Polonica*, 7, 63-71.
- GT IBMA. 2016. *Parthenocissus inserta*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema. [En ligne] <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/parthenocissus-inserta/?print-products=pdf> Consulté le 20/11/2022

- Jauzein P., Michaud H. & Tison J.-M., 2014 - Flore de la France méditerranéenne continentale. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed), Naturalia Publications
- Jauzein P. & Nawrot O., 2011 - Flore d'Île-de-France. Editions Quae, 969 p.
- Lambinon J., Delvosalle L. & Duvigneaud J., 2015 - Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines. Sixième édition. Edition du jardin botanique national de Belgique, 1195 p.
- Lehane F., 2015 - Expertises floristiques de sites en Essonne. CBNBP - MNHN, Délégation Île-de-France, Département de l'Essonne, Paris. 65 p.
- Levy V., Watterlot A., Buche, J., Toussaint B., & Hauguel J.-C., 2015 - Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion (p. 140). Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique de Bailleul.
- Mollereau A., 2020a - Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnés en Essonne. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Département de l'Essonne. Paris. 185 p. + annexes
- Mollereau A., 2020b - Les pelouses pionnières sur dalles d'Île-de-France—Végétations remarquables et habitats d'intérêt communautaire (p. 45). CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France.
- Mollereau A., 2021 - Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnés en Essonne. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Département de l'Essonne. Paris. 164 p. + annexes
- Muller F., Fulcrand A.-M., Rousseau-Dufour J., & Lépine C., 2002 - Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches (p. 132). Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.
- Oldham M., 2008 - Goatsrue (*Galega officinalis*) seed biology control, and toxicity [Utah State University].
<https://digitalcommons.usu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1231&context=etd&httpsredir=1&referer=>
- Perriat F., Filoche S. & Hendoux F., 2015 - Atlas de la flore patrimoniale du Val d'Oise. Biotope, (collection Parthénope), Mèze. 368 p.
- Perriat F., Vallet J. & Filoche S. 2020 - Catalogue de la Flore vasculaire d'Île-de-France (rareté, protections, menaces et statuts). Version 3 Novembre 2020. CBNBP - MNHN, Paris. [En ligne] https://cbtnbp.mnhn.fr/cbtnbp/ressources/catalogues/Catalogue_Idf_2020_Taxref12_V3.xlsx
- Potier A., 2018 (a) - Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnés en Essonne. CBNBP - MNHN, Délégation Île-de-France, Département de l'Essonne, Paris. 60p.
- Potier A., 2018 (b) - Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnées en Essonne. CBNBP - MNHN, Délégation Île-de-France, Département de l'Essonne, Paris. 118p.
- Potier A., 2019 (c) - Expertises floristiques de sites ENS et de sites conventionnées en Essonne. CBNBP - MNHN, Délégation Île-de-France, Département de l'Essonne, Paris. 105p.

- Rambaud M., Hendoux F. & Filoche S. 2012 - Vers un indice de rareté robuste hiérarchisant les actions de conservation de la flore. *J. Bot. Soc. Bot. France*, **57** : 49-58
- Tison J-M. & De Foucault B. (coord), 2014 - Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze. 1196 p.
- Saint-Val M., 2015 - Groupe de travail « Plantes exotiques envahissantes ». Conservatoire botanique national du Bassin parisien.
- Sarat E., Blottière D., Dutartre A., Poulet N., & Soubeyran Y., 2018 - Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques : Connaissances pratiques et expériences de gestion (bis). (Agence française pour la biodiversité, Vol. 3).
- Vuillemenot M., Mottet M., Nicod C., & Wiedenkiller E., 2018 - Les espèces végétales exotiques envahissantes dans le périmètre franc-comtois du contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés ». Synthèse des connaissances et mise en place d'une stratégie de gestion. Version finale. (p.105). Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés.
- Vuillemenot M., 2019 - Espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en Franche-Comté : Impacts, répartition et recommandations pour les espèces prioritaires pour les milieux naturels et semi-naturels. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés. http://cbnfc-ori.org/sites/cbnfc-ori.org/files/documentaton/files/279_monographies-eee_2019_web.pdf
- Wegnez J., 2019 - Les landes d'Île-de-France. #3 : La gestion conservatoire des landes. Conservatoire botanique national du Bassin parisien – Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, 45 p. + annexes.
- Wegnez J., 2022 - Les plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France. Actualisation de la liste hiérarchisée. Conservatoire botanique national du Bassin parisien – Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, 16 p. + annexes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CATEGORIES DE RARETE

Les indices de rareté (fréquence) ont été calculés en fonction de la présence des espèces indigènes et naturalisées sur les 533 mailles présentes en Île-de-France pour lesquelles le CBNBP gère des informations modernes (après 1990), soit un total de 998 873 données analysées (Rambaud *et al.* 2012, Perriat *et al.*, 2020).

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles	% de maille
RRR	Extrêmement rare	1 à 19	≤ 3,56
RR	Très rare	20 à 57	≤ 10,69
R	Rare	58 à 118	≤ 22,14
AR	Assez rare	119 à 190	≤ 35,65
AC	Assez commun	191 à 264	≤ 49,53
C	Commun	265 à 343	≤ 64,35
CC	Très commun	344 à 442	≤ 82,93
CCC	Extrêmement commun	443 à 533	≥ 82,93

ANNEXE 2 : CATEGORIES DE MENACE

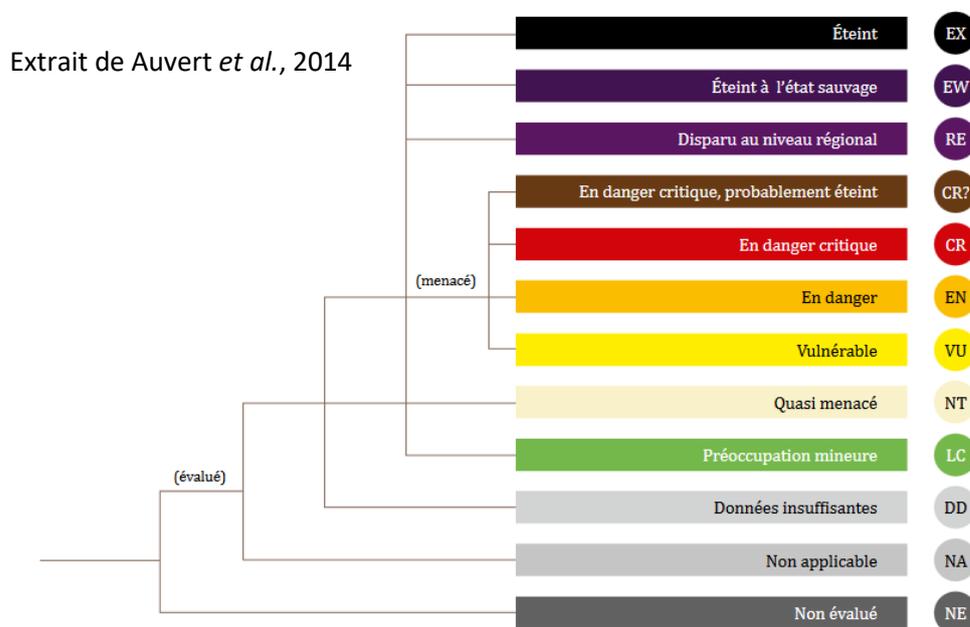


Figure 1.

Les différentes catégories de menace (source : UICN).

Les différentes catégories utilisées sont indiquées avec l'abréviation originale :

EX = Extinct, EW = Extinct in the wild, RE = Regionally extinct, CR = Critically endangered,

EN = Endangered, VU = Vulnerable, NT = Near threatened, LC = Least concerned, DD = Data deficient,

NA = Not applicable, NE = Not evaluated.

ANNEXE 3 : ATLAS DE REPARTITION DES ESPECES D'INTERET SUR LA BUTTE HÉBERT

Voir fichier zip « Atlas_espèces_intérêt_Butte_Hébert »

ANNEXE 4 : ATLAS DE REPARTITION DES ESPECES D'INTERET SUR LES ETANGS BALEINE ET BRÛLE-DOUX

Voir fichier zip « Atlas_espèces_intérêt_BBD »

ANNEXE 5 : ATLAS DE REPARTITION DES ESPECES PATRIMONIALES SUR LES ETANGS BALEINE ET BRÛLE-DOUX

Voir fichier zip « Atlas_espèces_patrimoniales_BBD »

ANNEXE 6 : ATLAS DE REPARTITION DES ESPECES D'INTERET SUR LA PLATIERE DES GRANDS-AVAUX

Voir fichier zip « Atlas_espèces_intérêt_Grands-Avaux »

ANNEXE 7 : ATLAS DE REPARTITION DES ESPECES PATRIMONIALES SUR LA PLATIERE DES GRANDS-AVAUX

Voir fichier zip « Atlas_espèces_patrimoniales_Grands-Avaux »

POUR EN SAVOIR PLUS

www.cbnbp.mnhn.fr

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le Ministère en charge de l'environnement sur les Régions Île-de-France et Centre-Val de Loire, ainsi que les Départements de Champagne-Ardenne (Région Grand Est) et de Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté).



5 MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CBN du Bassin parisien est un des membres fondateurs de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux. Il agit ainsi au sein d'un réseau de 12 CBN, coordonnés par l'Office français pour la Biodiversité. Dans ce cadre, le Conservatoire mène sur son territoire d'agrément 5 missions d'intérêt général au service de la flore, de la fonge et de leurs habitats :



Développer et améliorer
les connaissances



Contribuer à la gestion
conservatoire et à
la restauration écologique



Gérer et valoriser
les données



Conseiller à travers l'expertise
scientifique et technique



Informier, sensibiliser
et mobiliser

CONTACTS

DIRECTION

Directeur Frédéric HENDOUX

Directeur scientifique adjoint Sébastien FILOCHE

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp@mnhn.fr

DÉLÉGATION BOURGOGNE

Responsable Olivier BARDET

Maison du PNR du Morvan - 58230 Saint-Brisson

03 86 78 79 60

cbnbp-bourg@mnhn.fr

DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE

Responsable Jordane CORDIER

5 avenue Buffon - BP6407 - 45064 Orléans Cedex 2

02 36 17 41 31

cbnbp-cvl@mnhn.fr

DÉLÉGATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Responsable François DEHONDT

30 Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne

03 26 65 28 24

cbnbp-ca@mnhn.fr

DÉLÉGATION ÎLE-DE-FRANCE

Responsable Jeanne VALLET

61 rue Buffon - 75005 Paris

01 40 79 35 54

cbnbp-idf@mnhn.fr

PÔLE CONSERVATION

Responsable Philippe BARDIN

01 40 79 56 25

philippe.bardin@mnhn.fr

PÔLE PHYTOSOCIOLOGIE

Responsable Gaël CAUSSE

03 86 78 79 61

gael.causse@mnhn.fr

PÔLE SYSTÈME D'INFORMATION

Responsable Silvère CAMPONOVO

01 40 79 56 49

silvere.camponovo@mnhn.fr